

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **SOLVAY**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Rue de Ransbeek**N°: **310**Code postal: **1120**Commune: **Neder-over-Heembeek**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet²: **https://www.solvay.com**Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0403.091.220

DATE **15-02-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :
☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴
approuvés par l'assemblée générale du **12-05-2026**
☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **226**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **2.2, 6.1, 6.3.4, 6.5.2, 6.17, 6.18.2, 11, 12, 13, 14**

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Gurdjian Pierre

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 10/05/2022, fin: 12/05/2026

Thibaut de Maisières Aude

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 12/05/2020, fin: 09/05/2028

Kehren Philippe

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Aebischer Thomas

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Bonnefous Thierry

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Bonte Yves

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Colberg Wolfgang

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 13/05/2025, fin: 08/05/2029

de Vogüé Melchior

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

Oudeman Marjan

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 10/05/2023, fin: 11/05/2027

Stube Annette

Rue de Ransbeek 310, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/12/2023, fin: 11/05/2027

EY Bedrijfsrevisoren SRL 0446.334.711

Kouterveldstraat 7 B, boîte 001, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 13/05/2025, fin: 09/05/2028

Représenté par:

1 Van Hoof Eric

Kouterveldstraat 7 B , boîte 001 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A02075

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	4.056.993.791,84	4.535.557.137,12
6.2	21	57.621.434,95	52.304.306,32
6.3	22/27	33.612.748,49	56.049.657,67
	22	23.916.185,05	39.157.818,10
	23	3.966.888,71	7.146.061,36
	24	3.165.392,53	3.453.021,78
	25		
	26		
	27	2.564.282,20	6.292.756,43
6.4 / 6.5.1	28	3.965.759.608,40	4.427.203.173,13
6.15	280/1	3.956.942.326,45	4.418.273.371,82
	280	3.393.795.249,66	3.594.946.510,80
	281	563.147.076,79	823.326.861,02
6.15	282/3	2.015.958,40	2.015.958,40
	282	2.015.958,40	2.015.958,40
	283		
	284/8	6.801.323,55	6.913.842,91
	284	6.124.698,55	5.874.717,91
	285/8	676.625,00	1.039.125,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>822.972.807,48</u>	<u>1.040.363.110,22</u>
Créances à plus d'un an		29	166.339,83	809.882,44
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	166.339,83	809.882,44
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.568.547,17	4.393.948,17
Stocks		30/36	2.025.739,27	4.249.541,89
Approvisionnements		30/31	2.025.739,27	4.249.541,89
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	542.807,90	144.406,28
Créances à un an au plus		40/41	538.444.653,87	745.455.966,76
Créances commerciales		40	306.601.406,55	473.999.491,67
Autres créances		41	231.843.247,32	271.456.475,09
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	203.337.746,63	179.412.928,41
Actions propres		50	39.131.061,25	36.412.928,41
Autres placements		51/53	164.206.685,38	143.000.000,00
Valeurs disponibles		54/58	59.873.293,47	84.090.512,73
Comptes de régularisation	6.6	490/1	18.582.226,51	26.199.871,71
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.879.966.599,32	5.575.920.247,34

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>1.628.871.282,96</u>	<u>1.824.303.733,17</u>
Apport	6.7.1	10/11	415.409.849,20	415.409.849,20
Capital		10	236.583.447,18	236.583.447,18
Capital souscrit		100	236.583.447,18	236.583.447,18
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11	178.826.402,02	178.826.402,02
Primes d'émission		1100/10	178.826.402,02	178.826.402,02
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation			12	
Réserves		13	180.456.938,93	177.738.806,09
Réserves indisponibles		130/1	62.789.405,97	60.071.273,13
Réserve légale		130	23.658.344,72	23.658.344,72
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	39.131.061,25	36.412.928,41
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	114.371.349,06	114.371.349,06
Réserves disponibles		133	3.296.183,90	3.296.183,90
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.033.004.494,83	1.231.155.077,88
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>195.089.676,33</u>	<u>196.940.805,35</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	195.089.676,33	196.940.805,35
Pensions et obligations similaires		160	50.868.352,39	69.269.101,55
Charges fiscales		161	1.970.931,50	1.988.091,50
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	84.771.801,68	64.712.519,40
Autres risques et charges	6.8	164/5	57.478.590,76	60.971.092,90
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>3.056.005.640,03</u>	<u>3.554.675.708,82</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.500.992.731,24	1.503.808.619,76
Dettes financières		170/4	1.500.000.000,00	1.500.000.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	1.500.000.000,00	1.500.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	992.731,24	3.808.619,76
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.489.035.308,75	1.976.448.893,72
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	68.030.169,33	73.095.155,25
Etablissements de crédit		430/8	190.358,78	48.038,52
Autres emprunts		439	67.839.810,55	73.047.116,73
Dettes commerciales		44	90.736.085,81	95.027.723,74
Fournisseurs		440/4	90.736.085,81	95.027.723,74
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	12.277.837,23	5.581.971,15
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	68.379.546,34	76.749.343,65
Impôts		450/3	42.047.179,85	47.778.204,75
Rémunérations et charges sociales		454/9	26.332.366,49	28.971.138,90
Autres dettes		47/48	1.249.611.670,04	1.725.994.699,93
Comptes de régularisation	6.9	492/3	65.977.600,04	74.418.195,34
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.879.966.599,32	5.575.920.247,34

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	666.363.203,45	767.921.205,38
Chiffre d'affaires	6.10	70	72.242.404,23	83.637.615,02
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	397.205,06	1.122.858,63
Production immobilisée		72	17.128.837,82	11.610.212,20
Autres produits d'exploitation	6.10	74	538.776.518,56	632.438.375,31
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	37.818.237,78	39.112.144,22
Coût des ventes et des prestations		60/66A	690.925.276,47	683.749.322,21
Approvisionnements et marchandises		60	62.870.482,51	75.523.692,87
Achats		600/8	60.646.679,89	73.235.605,88
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	2.223.802,62	2.288.086,99
Services et biens divers		61	387.665.814,13	391.230.213,70
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	112.097.487,72	121.340.194,45
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	31.636.184,67	32.181.643,28
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-4.172.599,57	-20.294.805,59
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	10.173.922,06	-2.275.738,05
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	18.810.245,19	38.371.962,39
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	71.843.739,76	47.672.159,16
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-24.562.073,02	84.171.883,17

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	422.300.851,37	431.956.338,50
Produits financiers récurrents		75	421.656.298,19	387.307.288,20
Produits des immobilisations financières		750	289.257.604,56	269.986.332,10
Produits des actifs circulants		751	55.388.798,07	53.937.003,72
Autres produits financiers	6.11	752/9	77.009.895,56	63.383.952,38
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	644.553,18	44.649.050,30
Charges financières		65/66B	334.658.646,83	283.705.511,26
Charges financières récurrentes	6.11	65	187.354.589,56	190.826.395,17
Charges des dettes		650	101.903.959,09	119.085.744,55
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	85.450.630,47	71.740.650,62
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	147.304.057,27	92.879.116,09
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	63.080.131,52	232.422.710,41
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	3.954.189,31	5.395.521,91
Impôts		670/3	4.317.767,67	5.747.601,91
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	363.578,36	352.080,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	59.125.942,21	227.027.188,50
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	59.125.942,21	227.027.188,50

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.290.281.020,09	1.524.847.697,17
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	59.125.942,21	227.027.188,50
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.231.155.077,88	1.297.820.508,67
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	2.718.132,84	36.412.928,41
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	2.718.132,84	36.412.928,41
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.033.004.494,83	1.231.155.077,88
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	254.558.392,42	257.279.690,88
Rémunération de l'apport		694	254.558.392,42	257.279.690,88
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxx	29.904.275,56
8021	80.630,44	
8031		
8041	2.447.545,17	
8051	32.432.451,17	
8121P	xxxxxxxxxxxxxx	18.987.601,94
8071	2.529.474,95	
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	21.517.076,89	
81311	<u>10.915.374,28</u>	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8025		
8035		
8045		
8055		
8125P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8075		
8085		
8095		
8105		
8115		
8125		
81312		

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	9.166.348,55
8126	9.166.348,55
81313	0,00

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxx	191.271.868,69
8022	438.559,12	
8032	7.150.369,90	
8042	1.201.243,30	
8052	185.761.301,21	
8122P	xxxxxxxxxxxxxx	157.967.291,55
8072	14.038.383,13	
8082		
8092		
8102	4.957.199,07	
8112		
8122	167.048.475,61	
211	<u>18.712.825,60</u>	

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.600.000,00
8023		
8033		
8043		
8053	6.600.000,00	
8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.600.000,00
8073		
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	6.600.000,00	
212	0,00	

ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8054P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.083.055,56
8024	23.445.165,37	
8034		
8044	-3.534.985,86	
8054	27.993.235,07	
8124P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8074		
8084		
8094		
8104		
8114		
8124		
213	27.993.235,07	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	119.772.649,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.850.936,74	
Cessions et désaffectations	8171	441.010,24	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	425.449,87	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	121.608.026,07	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.011.055,64
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	7.011.055,64	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	87.625.887,24
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	17.461.200,19	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	384.190,77	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	104.702.896,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	23.916.185,05	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	32.881.015,51

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 357.598,56

Cessions et désaffectations

8172 2.218.588,67

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182 1.534.614,08

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192 32.554.639,48

Plus-values au terme de l'exercice

8252P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P xxxxxxxxxxxxxxx

25.734.954,15

Mutations de l'exercice

Actés

8272

5.071.385,27

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

2.218.588,65

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322

28.587.750,77

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)

3.966.888,71

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.613.945,23

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 286.359,35

Cessions et désaffectations

8173 1.049.188,42

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8183 1.295.403,98

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8193 25.146.520,14

Plus-values au terme de l'exercice

8253P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8243

Plus-values au terme de l'exercice

8253

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P xxxxxxxxxxxxxxx

21.160.923,45

Mutations de l'exercice

Actés

8273

1.869.392,58

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303

1.049.188,42

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8313

21.981.127,61

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(24) 3.165.392,53

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	57.199,29
8165		
8175		
8185		
8195	57.199,29	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	107.814,77
8215		
8225		
8235		
8245		
8255	107.814,77	
8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	165.014,06
8275		
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	165.014,06	
(26)		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.292.756,43

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 2.512,00

Cessions et désaffectations

8176 361.715,69

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8186 -3.369.270,54

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196 2.564.282,20

Plus-values au terme de l'exercice

8256P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27) 2.564.282,20

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.966.696.094,15
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371	58.216.814,32	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.908.479.279,83	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	371.749.583,35
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	143.579.000,00	
Reprises	8481	644.553,18	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	514.684.030,17	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>3.393.795.249,66</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>823.326.861,02</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591	50.000.000,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631	-210.179.784,23	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>563.147.076,79</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	<u> </u>	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.134.083,97
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	2.134.083,97	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	118.125,57
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	118.125,57	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>2.015.958,40</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.002.517,13
8363	249.980,64	
8373		
8383		
8393	6.252.497,77	
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	122.028,27
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523	122.028,27	
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.770,95
8543		
8553	5.770,95	
(284)	<u>6.124.698,55</u>	
285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>1.039.125,00</u>
8583		
8593	362.500,00	
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	<u>676.625,00</u>	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Hestia Société anonyme RUE DE RANSBEEK 310 1120 Neder-over-Heembeek Belgique 0413.879.402	Ordinaires	1.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	461.914	427.994
Solvay Chemicals International Société anonyme RUE DE RANSBEEK 310 1120 Neder-over-Heembeek Belgique 0406.804.736	Ordinaires	338.786.179	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	156.824.815	17.443.881
Solvay Chimie Société anonyme RUE DE RANSBEEK 310 1120 Neder-over-Heembeek Belgique 0408.249.541	Ordinaires	240.987.361	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	9.195.120	6.568.212
Solvay Quimica S.L. Entreprise étrangère AVDA REY ALBERTO I DE BELGICA 1 39300 TORRELAVEGA Espagne	Ordinaires	55.918	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	126.555.000	96.000
Solvay Chimica Italia S.p.A. Entreprise étrangère VIALE LOMBARDIA 20 20021 Bollate Italie	Ordinaires	13.322.400	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	195.873.947	32.478.926
Solvay GmbH Entreprise étrangère HANS-BOECKLER-ALLEE 20 30173 Hannover Allemagne	Ordinaires	283.666.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	472.758.450	162.516.231

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) <i>(en unités)</i>	
Solvay Business Services Portugal Entreprise étrangère AVENIDA TOMAS RIBEIRO 43 , boîte 2790 211 Carnaxide Portugal	Ordinaires	1	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	5.040.835	3.000.835
Solvay Chimika Société anonyme ANASTASSEOS STR. 7 155 61 HOLARGOS (ATHINAI) Grèce	Ordinaires	399.999	99,99	0,01	31/12/2024	EUR	327.366	109.328
Nippon Solvay K.K. Entreprise étrangère ATAGO 2-5-1, MINATO-KU 2-5-1 105- 6207 Tokyo Japon	Ordinaires	400	100,00	0,00	31/12/2024	JPY	1.166.059.982	67.419.603
Solvay Asia Pacific Co Ltd Entreprise étrangère 11&16 FL. WAVE PLACE 55 10330 Bangkok Thaïlande	Ordinaires	239.993	99,99	0,00	31/12/2024	THB	79.413.351	-23.095.837
Solvay Polymers and Chemicals South Africa Ltd Entreprise étrangère DE HAVILLAND CRES/PERSEQUOR 0020 Pretoria Afrique du Sud	ordinaires	110	100,00	0,00	31/12/2022	ZAR	-185.803.599	-161.229.361
Belinka Perkemija DD Entreprise étrangère ZASAVSKA CESTA 95 1231 Ljubljana Slovénie 0000000000	Ordinaires	52.922	20,00	0,00	31/12/2024	EUR	12.204.761	2.117.151

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
SOLVAY FLUORIDES, LLC Entreprise étrangère RICHMOND AVENUE 3333 77098 HOUSTON TX Etats-Unis					31/12/2025	USD	45.556.000	11.796.000
	Ordinaires	1.000	100,00	0,00				
SOLVAY POLAND SP Entreprise étrangère UL. WALCZAKA 25 66407 GORZOW WIELKOPOLSKI Pologne					31/12/2024	PLN	277.637.000	97.888.000
	ORDINAIRE	1.009.820	100,00	0,00				
Solvay UK Holding Company Ltd Entreprise étrangère OAK HOUSE REEDS CRESCENT 1 WD244QP Hertfordshire Royaume-Uni					31/12/2024	GBP	-10.376.000	-12.756.000
	Ordinaire	75.000.000	100,00	0,00				
Solvay Energy Services Italia Srl Entreprise étrangère Viale Lombardia 20 20021 Bollate Italie					31/12/2024	EUR	415.919	99.022
	Ordinaire	45.900	51,00	49,00				
Solvay Hungary KFT Entreprise étrangère TÖLGYFA UTCA 28 1027 Budapest Hongrie					31/12/2024	HUF	106.674.000	-10.111.000
	Ordinaire	986	100,00	0,00				
Solvay Korea Co Ltd Entreprise étrangère Teheran-Ro, Gangnam-Gu 124 06234 Seoul République de Corée					31/12/2024	KRW	2.985.121.000	584.846.000
	Ordinaires	400.000	100,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) <i>(en unités)</i>	
Qingdao Hiwin Solvay Chemicals Co., Ltd Entreprise étrangère Huaguan Road 899 266041 SHANDONG PROVINCE Chine					31/12/2024	CNY	204.814.571	24.313.585
	ordinaires	2.962	30,00	0,00				
Solvay Silica Korea Co Ltd Entreprise étrangère A-2002_1 TIMES SQUARE OFFICE 07305 YEONGDEUNGPO-GU République de Corée					31/12/2024	KRW	39.841.980.000	12.226.912.000
	Ordinaires	28.495.590	100,00	0,00				
Solvay (Shanghai) International Trading Co Ltd Entreprise étrangère Xinling Road 118 200131 Shanghai Chine					31/12/2024	CNY	3.754.882	399.818
	Ordinaires	300	100,00	0,00				
Renestia Entreprise étrangère Parc d'Activités de Capellen 36 8308 Capellen Luxembourg					31/12/2024	EUR	15.079.310	562.780
	Ordinaires	14.516.530	100,00	0,00				
Rhodia Operations Entreprise étrangère rue des Cuirassiers 9 69003 Lyon France					31/12/2024	EUR	465.925.238	56.303.946
	actions	38.737.274	100,00	0,00				
Mutual Insurance and Reinsurance for Information Systems Soc. d'assur. mutuelle / Caisse commune d'assur. droit privé Avenue Jules Bordet 166 , boîte 3 1140 Evere Belgique 0784.697.930					31/12/2024	EUR	60.973.949	800.163
	parts	0	10,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) <i>(en unités)</i>	
Solvay Fine Chemical Additives (Qingdao) Co Ltd Entreprise étrangère HUAGUAN ROAD QINGDAO HIGH-266111 QINGDAO, SHANDONG Chine	actions	167.000	100,00	0,00	31/12/2024	CNY	335.912.737	95.027.879
Solvay Chlorovinyls Holding Entreprise étrangère PARC D'ACTIVITES DE CAPELLEN 36 8308 CAPELLEN Luxembourg	actions	62.813	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	34.757.445	5.150.648
Essential Holding America Entreprise étrangère CARNEGIE CENTER 504 08540 PRINCETON Etats-Unis	actions	100	100,00	0,00	31/12/2025	USD	125.957.000	49.090.000
Essential (Shanghai) Enterprise Management Co Entreprise étrangère Building 6, No. 3966, Jindu Road, 201108 Mǐnháng Shànghai Chine	actions	6.000.000	100,00	0,00	31/12/2024	CNY	31.809.125	-23.774.420
Essentials Chemicals Italy S.p.A. Entreprise étrangère Via Leonardo da Vinci 3 , boîte 7 57123 Livorno Italie	actions	20.000.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	26.076.897	105.612

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	164.206.685,38	143.000.000,00
8686	164.206.685,38	143.000.000,00
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Coûts IT

Primes assurances

Intérêts à recevoir

Instruments financiers

Divers

Exercice
5.766.696,93
338.609,94
11.058.618,14
1.163.997,51
254.303,99

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXX	236.583.447,18
(100)	236.583.447,18	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans désignation de valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	236.583.447,18	105.876.416
8702	XXXXXXXXXXXXXXX	44.042.381
8703	XXXXXXXXXXXXXXX	61.834.035

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	2.728.296,34
8722	1.220.974
8731	396.547,66
8732	177.464
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	23.650.000,00

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Solvac SA Rue des Champs Elysées 43 1050 Ixelles Belgique 0423.898.710	actions	32.621.583	0	30,81
The Goldman Sachs Group Corporation Truse Center, Orange Street 1209 Wilmington DE 19801 Etats-Unis	actions	5.867.335	0	5,54
BNP Paribas Asset Management Europe SAS rue du Port 8 92000 Nanterre France	actions	2.807.430	0	2,65
BNP Paribas Asset Management UK Limited Aldermanbury Square 5 EC2V 7BP London Royaume-Uni	actions	317.587	0	0,30
Morgan Stanley Orange Street 1209 19801 Wilmington, Delaware Etats-Unis	actions	3.497.364	0	3,30
UBS Group AG Bahnhofstrasse 45 8001 Zürich Suisse	actions	3.567.444	0	3,37

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
Renolit : litige suite à la vente secteur feuilles industrielles	2.495.496,57
Litige fiscal en Inde	1.270.513,93
Succursale italienne : litiges asbeste	1.600.000,00
Litiges licences informatiques	848.000,00
Réorganisation de départements	498.507,00
Indemnité suite à un contrat M&A	2.231.666,65
Performance unit stock plans	4.955.375,00
Litige suite à un contrat M&A	6.126.921,00
Performance Purchase and Supply Chain Excellence	36.079.000,00
Divers	1.373.110,61

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	750.000.000,00
8812	
8822	750.000.000,00
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	992.731,24
8912	750.992.731,24
8803	750.000.000,00
8813	
8823	750.000.000,00
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	750.000.000,00

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	35.692.588,81
450	6.354.591,04
9076	
9077	26.332.366,49

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Intérêts à payer	35.524.401,21
Frais financiers	29.596.300,81
Subsides	276.589,13
Divers	580.308,89

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

commerce de produits chimiques industriels et de matières fossiles
(en %)

Ventilation par marché géographique

Belgique (en %)

Europe (hors Belgique) (en %)

Autres pays (en %)

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des
pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	100,00	100,00
	29,00	18,00
	52,00	61,00
	19,00	21,00
740	154.907,86	87.500,00
9086	310	337
9087	317,0	357,5
9088	509.573	589.852
620	59.092.411,98	58.966.349,56
621	18.850.702,35	22.265.739,23
622	8.242.344,73	7.583.219,83
623	20.807.376,75	27.793.018,02
624	5.104.651,91	4.731.867,81

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	-13.758.621,81	-7.964.412,71
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	2.094.804,20	26.650.366,38
Reprises		9113	6.267.403,77	46.945.171,97
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	42.152.862,93	23.755.305,09
Utilisations et reprises		9116	31.978.940,87	26.031.043,14
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	2.658.436,05	3.538.051,35
Autres		641/8	16.151.809,14	34.833.911,04
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096	1	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	1,0	1,3
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	1.651	2.489
Frais pour la société		617	69.395,00	126.032,84

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

9125

Subsides en intérêts

9126

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

754

Autres

Différence de change

64.313.480,37

55.252.632,75

Ecart de conversion de devises

3.933.962,33

728.923,80

Produits de swap de devises

5.600.303,89

7.399.841,07

Autres

3.162.148,97

2.554,76

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts**

6501

Intérêts portés à l'actif

6502

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

6510

Reprises

6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

653

Provisions à caractère financier

Dotations

6560

Utilisations et reprises

6561

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

654

Ecart de conversion de devises

655

Autres

Différences de change

69.722.226,95

54.072.469,16

Ecart de conversion de devises

884.820,40

3.229.468,55

Charges sur swap de devises

8.146.240,51

4.007.636,22

Autres

2.919.661,97

7.269.017,07

Moins-val sur réalisation d'actifs circulants

2.952.751,04

Charges d'escompte de créances

425.000,64

209.308,58

Attribution actions plan PSU

3.352.680,00

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	38.462.790,96	83.761.194,52
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	37.818.237,78	39.112.144,22
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620	14.679.156,55	18.553.158,55
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	23.139.081,23	20.558.985,67
Produits financiers non récurrents	(76B)	644.553,18	44.649.050,30
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	644.553,18	44.649.050,30
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	219.147.797,03	140.551.275,25
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	71.843.739,76	47.672.159,16
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	18.500.000,00	
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	56.346,16	25.971.968,82
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	53.287.393,60	21.700.190,34
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	147.304.057,27	92.879.116,09
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	143.579.000,00	92.492.534,98
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	3.725.057,27	386.581,11
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises
Dépenses non admises : réduction valeur sur titres
Titres : moins-values sur réalisations
Titres : reprises moins-values
Revenus définitivement taxés (exemptés)
Provisions imposables

Codes	Exercice
9134	4.234.535,69
9135	4.234.535,69
9136	
9137	
9138	83.231,98
9139	83.231,98
9140	
	59.200.402,97
	67.979.000,00
	3.725.057,27
	-644.553,18
	-256.761.195,87
	343.855,96

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Excédents de RDT à reporter (estimation)
Crédit impôt recherche
Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	298.706.006,13
9142	16.323.164,37
	278.892.043,28
	3.490.798,48
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	23.912.576,97	22.319.172,77
9146	37.631.956,04	53.120.890,02
9147	28.355.375,98	30.641.821,51
9148	48.799.342,81	50.131.483,03

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Engagements d'acquisitions d'immobilisations		7.229.748,00
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
vente de l'ensemble du site (terrains et constructions) situé rue de Ransbeek 310 - 1120 Neder-over-Heembeek		21.000.000,00
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	515.859.043,08
Devises vendues (à livrer)	9216	515.859.043,08

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**Description succincte**

Les régimes complémentaires de pension du personnel sont définis dans des règlements qui diffèrent d'un pays à l'autre. Le principe général est d'octroyer au moment de la retraite ou du décès une pension déterminée en fonction de l'ancienneté et des dernières rémunérations. Les ressources auxquelles peuvent prétendre le personnel pensionné et ses ayants droit comprennent la pension légale, des avantages provenant de régimes complémentaires et les engagements pris, selon les cas, par des fonds de pension autonomes ou par la Société. Les modalités de financement ou de couverture varient en fonction des circonstances locales: assurance groupe, fonds de pension, allocations éventuelles à charge de la Société. Tous nos règlements prévoient une limitation du coût pour la Société. Il existe, en faveur des administrateurs chargés de la gestion journalière, un régime de pension basé sur des principes analogues. La charge incombant de ce chef à Société fait l'objet d'une provision adéquate au bilan.

Mesures prises pour en couvrir la charge**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

1. Garanties données par Solvay SA pour des emprunts et engagements contractés par des filiales du groupe (repris également au code 9381 page C6.15)

Financement

2.309.611.327,46

Engagements de pension

547.819.574,47

Achats (énergie, droits d'émission CO2, projets,...)

259.368.454,79

817.672.155,71

Assurances

440.000.000,00

Leasing

154.580.548,26

Transaction M&A

89.494.343,54

Autres

676.250,70

N°	0403.091.220	C-cap 6.14
2. Autres garanties données par Solvay SA		35.757.691,91
Palladium loué à long terme et à restituer (valorisé au taux du 31.12.2025)		35.757.691,91
3. Garanties bancaires accordées par des banques à Solvay SA		79.324.678,66
Office wallon des déchets		6.996.000,00
Autres Garanties bancaires Solvay SA		72.328.678,66
4. Garanties bancaires accordées par des banques à la succursale Italienne		106.761.289,10
Autres (Garanties environnementales, Décharge de déchets, Adjudication administrative, etc.)		21.398.988,63
Bureau TVA		78.148.306,92
Achats (électricité, gaz,...)		7.213.993,55

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	3.956.942.326,45	4.418.273.371,82
(280)	3.393.795.249,66	3.594.946.510,80
9271		
9281	563.147.076,79	823.326.861,02
9291	227.100.779,40	263.282.085,15
9301		
9311	227.100.779,40	263.282.085,15
9321		
9331		
9341		
9351	1.010.044.814,84	1.570.148.506,06
9361		
9371	1.010.044.814,84	1.570.148.506,06
9381	2.309.611.327,46	2.383.864.973,76
9391		
9401		
9421	289.257.063,06	269.923.529,00
9431	47.250.571,21	48.787.237,66
9441	19.790.576,25	3.774.834,97
9461	34.066.403,46	57.141.166,25
9471	5.174.978,93	2.286.190,63
9481		
9491		61.409,63

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES ASSOCIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	2.015.958,40	2.015.958,40
9262	2.015.958,40	2.015.958,40
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état C6.15.

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	3.549.307,28
9504	528.292,92

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.388.680,00
95061	750.117,00
95062	
95063	575.940,00
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation propres à l'entreprise, qui complètent et précisent les règles définies en vertu de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations, sont fixées comme suit :

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2. Immobilisations incorporelles

Les frais de Développement utiles aux activités futures de l'entreprise sont portés à l'actif pour leur prix coûtant. Ils sont amortis selon les spécificités de chaque projet auquel ils se rapportent. Si la durée d'amortissement ne peut être estimée de manière fiable, la période d'amortissement sera de maximum 10 ans. Les frais liés à l'enregistrement, à l'introduction ou à l'utilisation d'un brevet ou d'une marque sont portés à l'actif pour leur prix coûtant, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la valeur d'utilisation ou de rendement futur de la marque ou du brevet. Lorsque leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, les immobilisations incorporelles acquises de tiers font l'objet d'amortissements répartis par tranches égales sur leur durée probable d'utilisation ; elles font en outre l'objet d'amortissements complémentaires lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements répartis par tranches annuelles égales, sur une durée de vie conventionnelle évaluée avec prudence en fonction de la durée d'utilisation économique de ces biens. Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation ; plus particulièrement, les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, et lorsque la législation locale le permet, l'objet d'un amortissement complémentaire, à l'effet d'en aligner l'évaluation sur la valeur probable de réalisation. Les immobilisations corporelles, dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

4. Immobilisations financières et créances à plus d'un an

Des réductions de valeur sont actées sur les immobilisations financières et sur les créances à plus d'un an lorsque leur évaluation fait apparaître une moins-value durable par rapport à leur valeur d'acquisition. En cas de cession partielle de titres, la valeur des titres cédés sera déterminée sur base du prix d'achat historique moyen pondéré.

5. Stocks

La valeur d'acquisition des biens inscrits dans les stocks est établie par application de la méthode LIFO ou par application de la méthode des prix moyens pondérés. Le coût de revient des éventuelles fabrications comprend, outre les coûts de production qui sont directement imputables aux produits, ceux qui leur sont indirectement imputables, y compris les amortissements lorsque leur inclusion dans la valeur des stocks est prescrite par les législations nationales.

6. Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient à l'exclusion de toutes charges financières.

7. Créances à un an au plus

Les créances de la société sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances seront considérées douteuses et des réductions de valeur actées au cas par cas lorsque la récupération de la créance est en tout ou en partie sérieusement compromise.

8. Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques dont l'existence pourrait justifier la création de nouvelles provisions, ainsi qu'à une actualisation des risques en considération desquels ont été constituées les provisions existantes.

Les provisions pour pensions sont enregistrées selon la norme IAS 19. Les changements de taux comptabilisés en " Other Comprehensive Income " suivant les normes IFRS sont enregistrés dans le compte de résultat en normes comptables belges.

9. Conversion en EUR des transactions, engagements, actifs et passifs en devises

Les éléments de l'actif et du passif, les droits et engagements de la Société et des succursales étrangères sont convertis en EUR aux cours de clôture de fin d'exercice. Les écarts de conversion résultant de l'application de la présente règle sont pris en compte de résultats. Les transactions en monnaie étrangère sont converties en EUR au taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultats.

10. Instruments financiers

La Société utilise des instruments financiers dans le but de réduire l'exposition de la Société et du Groupe aux fluctuations des taux de change. Les opérations effectuées ne sont pas de nature spéculative.

Les contrats de produits dérivés (principalement relatifs aux devises étrangères) sont valorisés à la valeur de marché (" Mark-to-Market ") et sont pris en compte de résultat parmi les résultats financiers.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Ratio de liquidité

La Société présente un bilan avec des actifs circulants (€ 823 millions) inférieurs aux dettes à court terme (€ 1.489 millions).

Ces dettes à court terme reprennent la position sur les comptes-courants (989 M€ en autres dettes et 134 M€ en autres créances) en faveur des sociétés-filiales (parties liées).

Cette position est en ligne avec la stratégie en matière de gestion de la liquidité du Groupe, qui est piloté par le département de trésorerie.

La Société et le Groupe ont une situation de liquidité positive grâce notamment à : €1,345 milliard de lignes de crédit confirmées et non tirées à la fin de décembre 2025.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

**Rapport de gestion du Conseil d'Administration de Solvay SA
relatif à l'exercice 2025**

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025.

1. Activités de la société

Solvay SA est la société faitière du Groupe Solvay dont les activités principales consistent d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations (essentiellement dans des sociétés du Groupe), fournir divers services aux sociétés du Groupe, et à financer le Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Par ailleurs, elle gère le siège du Groupe et mène certaines activités de Recherche sur le site de Neder-Over-Heembeek (Belgique) et effectue également quelques activités d'achat-revente.

Il convient de rappeler que la Société a fait l'objet d'une scission partielle en décembre 2023 donnant lieu à la création de la Société Syensqo SA (BE 0798.896.453).

2. Commentaires sur les mouvements de l'exercice 2025

Fin décembre 2025, le total de bilan s'établit à € 4.880 millions contre € 5.576 millions à fin décembre 2024, soit une diminution de € (696) millions.

Cette diminution du total de **l'actif** de € (696) millions s'explique principalement par des mouvements suivants :

- 1/l'alignement de la valeur comptable du site de Neder-Over-Heembeek sur la valeur probable de vente (conduisant à une réduction de valeur de €(18)m);
- 2/les remboursements de créances à long terme (€(250)m) et la réduction de capital (€(50)m) par des filiales;
- 3/les réductions de valeur sur les titres de filiales (€ (144) m), et en particulier Solvay Essentials Italy (€(76)m) et Solvay Fluorides US (€(63)m);
- 4/ la diminution des créances commerciales (€(167) m) et des autres créances (€(40)m).

Au niveau du **passif**, les fonds propres passent de € 1.825 millions à € 1.630 millions. Cette variation (€(195) millions) provient de la différence entre le bénéfice de l'exercice (€ 59 millions) et le dividende proposé de € 254 millions, payé partiellement en janvier 2026 et, payable pour le solde en mai 2026.

Quant aux dettes, elles diminuent sensiblement de € 3.555 millions à € 3.055 millions, principalement suite à la baisse des comptes-courants avec les filiales du Groupe.

Au niveau du **compte de résultats**, les ventes et prestations passent de € 768 millions en 2024 à € 666 millions en 2025, soit une diminution de € 102 millions. Cette diminution s'explique principalement d'une part par une baisse du chiffre d'affaires engendré par l'achat et la revente de produits et matières (€(11) millions) et par les refacturations qui diminuent de €(94) millions. En 2024, ces dernières couvraient des refacturations de services à Syensqo pour l'ensemble de l'année alors qu'en 2025, celles-ci n'ont couvert que les 4 premiers mois de l'année.

Les charges d'exploitation récurrentes sont quant à elles restées assez stables (€ 619 millions contre € 636 millions en 2024), présentant une légère diminution de € 17 millions.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Les charges d'exploitation non récurrentes sont principalement liées à des charges de restructuration, à des provisions pour litiges et à la réduction de valeur du site à Neder-Over-Heembeek. Ces charges sont passées de € 48 millions l'année précédente à € 72 millions à la fin de l'exercice 2025.

Le résultat d'exploitation s'établit fin 2025 à € (25) millions à comparer à un résultat positif de € 84 millions fin 2024.

Le résultat financier net est un produit net de € 88 millions contre un produit net de € 148 millions en 2024.

En 2025, le résultat financier net provient principalement des dividendes perçus des filiales à concurrence de € 289 millions (€ 270 millions en 2024) diminués des charges nettes d'intérêt à hauteur de € (47) millions (€ (65) millions en 2024) et de réductions de valeur sur participations à concurrence de € (144) millions.

Après impôts, l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 se termine par un profit de € 59 millions contre un profit de € 227 millions l'exercice précédent.

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de € 59 millions et du résultat reporté de € 1.232 millions, le Conseil d'Administration propose l'attribution d'un dividende brut de € 2,43 par action, soit un montant total de € 254 millions (hors actions propres), de confirmer l'allocation aux réserves indisponibles d'un montant complémentaire de € 3 millions pour les porter à un montant de €39 millions équivalent à la valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2025 et de reporter le solde de € 1.034 millions sur l'exercice suivant.

Sur ce dividende de € 2,43 par action, un acompte sur dividendes correspondant à € 0,97 par action a été payé le 21 janvier 2026 (€ 101 millions).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

3. Risques opérationnels

Solvay applique une gestion des risques intégrée dans sa stratégie et ses opérations.

Outre les risques encourus par les filiales, décrits dans le Rapport de gestion du Groupe, les principaux risques propres à la Société sont détaillés ci-dessous :

3.1. Conformité

Description du risque

Un cas de non-conformité (droit de la concurrence, contrôle des exportations, lutte contre la corruption, industrie) entraîne des dommages financiers importants et des atteintes à la réputation.

Ce risque **ESG** (« Environnemental, Social et de Gouvernance ») étant considéré comme important selon l'«évaluation de la Double Matérialité» ('Double Materiality Assessment', ci-après dénommée **DMA**), nous renvoyons aux sections suivantes du Rapport de durabilité :

- Section 6.1.4 Evaluation de la Double Matérialité
- Section 6.4.1. Conduite des Affaires (ESRS G1) .

3.2. Intégrité des affaires

Description du risque

Une violation majeure des principes d'intégrité commerciale de Solvay, liée à ses activités ou à sa chaîne de valeurs, entraîne des dommages économiques et/ou de réputation.

Ces risques **ESG** étant considérés comme importants selon la **DMA**, veuillez-vous référer aux sections suivantes du chapitre « Etats de durabilité » joint au présent rapport :

- Section 6.1.4 Evaluation de la Double Matérialité
- Section 6.4.1. Conduite des Affaires (ESRS G1).
- Section 6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2).

3.3. Risques de danger liés aux substances chimiques

Description du risque

L'évolution de la classification des dangers des substances, les récentes législations et les attentes croissantes en ce qui concerne les effets sur la santé des produits utilisés et vendus par Solvay peuvent résulter en dommages financiers et en dommages pour les affaires et la réputation de Solvay.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Ce risque **ESG** étant considéré comme important selon la **DMA**, veuillez vous référer aux sections suivantes du document « Etats de durabilité » joint au présent rapport :

- Section 6.1.4 Evaluation de la Double Matérialité
- Section 6.2.3 Pollution(ESRS E2)

3.4. Sécurité physique

Description du risque

Un événement lié à la sécurité (terrorisme, criminalité, violence, vandalisme, vol) a des répercussions sur les employés, les sites et les biens.

Solvay est exposé à des risques de sécurité physique parce que le Groupe possède 43 sites industriels, dont une grande partie a un niveau Seveso élevé. Un certain nombre de nos produits, peuvent causer de graves dommages s'ils sont mal manipulés.

Nous avons également des sites situés dans des pays où les problèmes de sécurité sont jugés élevés par nos fournisseurs de renseignements de sécurité.

Principales actions en 2025

En 2025, nous avons renforcé la sécurité des sites et du personnel grâce aux initiatives suivantes :

Sécurité physique des sites :

- Nous avons continué à améliorer la protection des sites, en donnant la priorité aux emplacements à haut risque. Seize sites ont réalisé une auto-évaluation de leur vulnérabilité en matière de sécurité (SVSA), un seul d'entre eux nécessitant une atténuation prioritaire.
- Les investissements se sont concentrés sur des défenses multicouches, allant des améliorations structurelles (clôtures, portails) aux améliorations des systèmes (caméras, contrôle d'accès, détection d'intrusion), en mettant l'accent sur la normalisation afin d'assurer une sécurité cohérente dans toutes les installations.

Formation des employés :

- Un programme complet couvrant la sécurité physique et la sécurité des déplacements a été lancé afin de renforcer notre devoir de diligence et de sensibiliser l'ensemble de l'organisation.

Sécurité des déplacements des employés :

- Nous avons déployé une nouvelle application pour tous les employés de Solvay, permettant des alertes automatisées, la gestion des incidents et un meilleur accès aux conseils en matière de sécurité et de santé.

3.5. Risque de Cybersécurité

Description du risque

- Un cyber-événement peut entraîner un accident industriel, une violation et un vol de données, une extorsion, l'interruption des activités et la non-conformité ; ce qui a un impact sur les employés, les sites, les actifs, les informations critiques ou la propriété intellectuelle et la réputation.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

L'exposition de Solvay au risque cybernétique, comme pour la plupart des grandes entreprises, découle de notre utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication et de l'automatisation progressive de nos sites.

Comme la plupart des multinationales, Solvay connaît des incidents cybernétiques et réagit activement à ces incidents pour en limiter l'impact et continue à mettre en œuvre et à améliorer les mesures de sécurité dans le cadre de l'amélioration continue.

L'équipe de direction de Solvay n'a connaissance d'aucune cyberattaque.

Actions de prévention et d'atténuation

Organes directeurs

Solvay a une approche de la sécurité basée sur les risques pour protéger les sites, les informations et les personnes.

Deux organes de gouvernance dirigent la gestion des risques de sécurité :

- Un Conseil de Sécurité, présidé par le Chief Operating Officer (COO), fournit une orientation stratégique pour l'atténuation des risques de sécurité du Groupe.
- Un Comité de Direction de la cybersécurité, présidé par le directeur de la sécurité de l'information, supervise tous les aspects de la cybersécurité et fournit des recommandations en matière de budget et de priorités au Conseil de Sécurité.

La direction de Solvay fournit des mises à jour sur la sécurité de l'information au Conseil d'administration au moins une fois par an et, plus fréquemment encore, au Comité de sécurité.

Programme de cybersécurité

Les deux organes de gouvernance qui dirigent l'effort de gestion du risque de sécurité supervisent également notre programme de cybersécurité, qui comprend :

- l'utilisation d'évaluations menées par des experts externes ;
- l'utilisation de tests de pénétration et de simulations internes d'hameçonnage ;
- une formation substantielle pour tous les professionnels des entités « Global Business Services » et de « Digital Technology » (DT), ainsi qu'une formation obligatoire pour tous les employés de Solvay ;
- la publication régulière de conseils en matière de cybersécurité afin de sensibiliser les employés ;
- l'achèvement en temps voulu et le déploiement réussi des projets de sécurité, le suivi des contrôles de sécurité mis en œuvre afin d'identifier les domaines à améliorer, et examine et met à jour régulièrement les politiques et procédures de cybersécurité afin de s'adapter à l'évolution des menaces.

Assurance

Solvay est assuré contre l'impact financier potentiel d'une cyberattaque. Cette assurance couvre les dommages aux actifs, les interruptions d'activité et la responsabilité civile en cas de perte d'informations confidentielles de tiers.

Solvay est également un membre fondateur de *Mutual Insurance and Reinsurance for Information Systems* (MIRIS), une mutuelle d'assurance axée sur les cyber-risques, qui fournit à ses membres une capacité supplémentaire exclusive et des conseils en matière de prévention des sinistres.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****Principales actions en 2025**

L'engagement de Solvay dans la gestion des risques liés à la sécurité reste solide par l'efficacité et par la conviction que des mesures proactives sont vitales pour sauvegarder notre personnel, nos actifs et la résilience de nos opérations.

Nous avons considérablement renforcé la culture de la cybersécurité de Solvay dans l'ensemble de l'organisation. Pour renforcer la sensibilisation et la préparation, les cadres supérieurs ont participé à un exercice de simulation de cyberattaques réelles. De plus, des exercices « Equipe violette » et « Equipe Rouge » ont été menés afin d'identifier et de traiter les vulnérabilités de manière proactive.

La rationalisation des politiques et l'établissement d'un cadre de gouvernance claire ont renforcé les bases de la cybersécurité de Solvay.

Des programmes de formation à la cybersécurité sur site ont été dispensés au personnel industriel, ce qui leur a permis de reconnaître les menaces potentielles et d'y répondre.

Pour améliorer les défenses techniques de Solvay, nous avons renforcé nos processus d'authentification, durci la gestion proactive des vulnérabilités et mis en place un système de gestion de la sécurité.

Pour rationaliser et unifier les pratiques de cybersécurité dans l'ensemble de l'organisation, nous avons élaboré une nouvelle feuille de route en matière de cybersécurité, qui intègre les exigences de la directive NIS2.

3.6. Risque informatique**Description**

Le département des technologies numériques (DT) est confronté à des risques à multiples facettes qui pourraient avoir un impact sur sa capacité à soutenir l'entreprise. Les interruptions potentielles des services informatiques critiques pourraient entraîner des inefficacités opérationnelles et des pertes financières.

De plus, DT doit mener à bien des initiatives de transformation complexes tout en adhérant et en sortant de l'accord-cadre de services de transition (ci après, MTSA) ; ce qui accroît le risque de retards dans les projets et de contraintes en matière de ressources.

Actions de prévention et d'atténuation

DT procède à des évaluations régulières des risques afin d'identifier et de hiérarchiser les menaces et vulnérabilités potentielles. Un plan d'intervention en cas d'incident est en place pour minimiser l'impact des incidents.

Le département investit dans des programmes de formation et de développement des employés pour cultiver une main-d'œuvre qualifiée et adaptable. La collaboration avec des partenaires stratégiques permet au département de tirer parti de son expertise et de ses ressources.

Une culture d'amélioration continue est encouragée afin de favoriser l'excellence opérationnelle et de s'adapter à l'évolution des besoins de l'entreprise.

Pour relever les défis spécifiques décrits ci-dessus, DT se concentre sur plusieurs initiatives clés. Un suivi étroit des principales initiatives de transformation garantit une livraison en temps voulu et minimise les risques.

Des feuilles de route pour l'après-scission ont été élaborées et mises en œuvre afin de faciliter une sortie en douceur de l'accord-cadre de services de transition entre Solvay et Syensqo.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Afin d'améliorer la posture de sécurité, DT surveille en permanence les indicateurs de sécurité et de performance et augmente les exigences de sécurité pour les tiers et effectue des audits informatiques pour s'assurer de la conformité avec les politiques de sécurité du groupe.

Pour attirer, développer et retenir les meilleurs talents, DT met en œuvre des stratégies qui comprennent des actions ad hoc pour renforcer la reconnaissance, la motivation et le bien-être des employés.

De plus, le département surveille de près les risques liés aux technologies de l'information et aux technologies numériques à l'échelle mondiale et met en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

Le maintien des certifications ISO 27001 et ISO 9001 démontre l'engagement de DT en matière de sécurité de l'information et de gestion de la qualité.

Principales actions en 2025

Comme en 2024, DT a fourni avec succès des services essentiels dans le cadre du MTSA tout en assurant une sortie en douceur de ce contrat.

Simultanément, DT a soutenu les initiatives ambitieuses de transformation du groupe.

Cela a nécessité une orchestration et une synchronisation minutieuses d'environ 300 projets.

Pour améliorer la prestation de services et les capacités de réponse aux incidents, DT a renforcé la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information « Information Technology Infrastructure Library (ITIL) ».

En outre, le département a adopté la dernière norme ISO 27001:2022 ; ce qui a permis de renforcer encore son dispositif de sécurité. Pour rationaliser l'intégration de la cybersécurité dans l'informatique, le bureau du Chief Information Security Officer (ci-après, CISO) a été intégré à l'organisation DT. Cette évolution stratégique a permis au CISO de mieux aligner les stratégies de cybersécurité sur les objectifs informatiques et commerciaux plus larges.

Le cadre de gestion des risques de la DT continue d'être appliqué en 2025.

Les risques liés à la technologie numérique ont été régulièrement surveillés et réévalués, avec une volonté de synchroniser (de manière descendante et ascendante) à la fois les risques globaux et les risques au niveau opérationnel. Il s'agissait notamment de mettre l'accent sur les risques liés à la sécurité et aux projets, les risques liés aux tiers et les risques liés à la cybersécurité.

Le taux élevé de mise en œuvre des plans d'actions d'audit a démontré l'engagement de DT à traiter les problèmes identifiés et à améliorer la situation globale.

Enfin, DT a lancé une initiative sur la performance des processus afin de promouvoir l'excellence opérationnelle et la normalisation, en soutenant la transformation de l'entreprise vers le modèle opérationnel cible de Solvay.

Cette initiative vise à optimiser les processus, à améliorer l'efficacité et à améliorer la performance globale.

3.7. Risque de transformation IT**Description**

Le fait de ne pas réussir notre transformation numérique pourrait mettre en danger notre avantage concurrentiel.

Comme le reste de l'industrie chimique, Solvay subit des changements importants en raison de l'évolution technologique, ce qui entraîne des investissements significatifs dans la numérisation afin d'améliorer encore l'efficacité opérationnelle, de soutenir les normes de durabilité, de

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

favoriser la résilience de l'entreprise et de créer des avantages concurrentiels. Cependant, la mise en œuvre de ces initiatives de transformation peut parfois ne pas se dérouler au rythme prévu et/ou leur plein potentiel ne conduit pas toujours immédiatement aux résultats souhaités. De plus, les changements requis pourraient potentiellement influencer les tendances en matière d'emploi et provoquer des modifications des profils de poste en raison de l'automatisation et de l'intelligence artificielle (IA). Cela rendra encore plus nécessaire de repenser les stratégies d'attraction, de rétention et de diversification des talents.

Actions de prévention et d'atténuation

Le Bureau de la Transformation (agissant en tant que Bureau de Gestion de Projet) conduit et supervise les initiatives de transformation au sein de l'entreprise. L'équipe de direction exécutive examine l'avancement sur une base mensuelle.

Des projets de transformation numérique sont en cours de mise en œuvre et les responsables en gèrent les effets et les risques. Ces risques sont suivis au sein de l'organisation de la technologie numérique ainsi que par les fonctions respectives.

Principaux développements en 2025

Un ensemble de projets numériques spécifiques et dédiés a été défini et lancé afin de faciliter et de transformer les modes de travail à l'avenir. Cela couvre la production, la maintenance, la planification, la logistique et les processus fonctionnels/transactionnels. Le choix d'un nouveau système ERP a été finalisé et une équipe de projet et de programme multi-fonctionnelle dédiée a été mise en place pour gérer la préparation et la mise en œuvre de ce nouveau système ERP dans les prochaines années. Ce nouveau système ERP joue un rôle clé dans la transformation (numérique) du Groupe.

3.8. Risque géopolitique**Description**

Les facteurs géopolitiques peuvent obliger le Groupe et la Société à revoir ses investissements, et à réorienter son empreinte opérationnelle afin de naviguer dans l'environnement volatile et incertain, tout en cherchant à transformer les menaces en avantages stratégiques.

Actions de prévention et d'atténuation

L'équilibre géographique des activités de notre groupe dans les principales régions du monde et le fait que, dans nombre de nos activités mondiales, nous servons nos clients localement signifie que ces risques sont atténués jusqu'à un certain point.

Néanmoins, les caractéristiques des chaînes d'approvisionnement de nos entreprises en limitent la portée.

Les décisions concernant les investissements futurs tiennent compte des facteurs géopolitiques, y compris la manière dont nous évaluons le potentiel commercial et le choix de l'emplacement géographique pour les nouveaux actifs industriels.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Il n'y a pas d'événement important survenu après la clôture de l'exercice impactant la Société Solvay SA.

5. Facteurs ayant une influence notable sur le développement de la Société

Les dirigeants de la Société étudient les modes de fonctionnement du Groupe Solvay afin d'en optimiser l'efficacité. A ce titre, la Société et le Groupe procèdent sur le moyen terme à leur transformation par l'adoption d'un nouveau système intégré de gestion pour la Société et l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.

Par ailleurs, une réflexion affinée quant à la mise en place d'un nouveau système de prix de transfert est également en cours.

Ces facteurs pourront avoir une incidence significative sur le développement de la Société.

Nous n'avons pas identifié d'autres facteurs pouvant avoir une incidence significative sur le développement de la Société.

6. Indications en matière de recherche et développement

La Société est active en matière de Recherche et Développement. Plusieurs projets de recherche sont menés au sein de l'entreprise notamment en relation avec les activités Peroxydes et Carbonate de soude. En matière de développement, des améliorations aux produits existants de même que la mise au point de produits innovants continuent à être réalisés sur le site de NOH à Bruxelles.

7. Indications sur les succursales de la société

Fin 2025, Solvay SA dispose d'une succursale en Italie, Solvay SA Italie (Via Piave 6, 57016 Rosignano, Italie). La succursale occupe environ 25 personnes et s'occupe de la coordination des différentes activités du Groupe Solvay en Italie, et de la prestation de services fonctionnels.

8. Existence de conflits d'intérêt

Le 4 mars 2025, la procédure prévue à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations relative aux conflits d'intérêts a été appliquée par le Conseil d'Administration en ce qui concerne la rémunération de Philippe Kehren, directeur général de la société, comme suit :

« Philippe Kehren a déclaré qu'il se trouvait en situation de conflit d'intérêts, au sens de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, en ce qui concerne la résolution relative à sa rémunération globale, ses objectifs de performance et le versement de sa rémunération STI 2024.

A la suite de quoi, M. Colberg a présenté la proposition de rémunération des dirigeants. M. Kehren s'est récusé pour la question de la rémunération du CEO.

Rémunération du CEO

M. Kehren a quitté la réunion. Le Conseil d'Administration a discuté des performances du CEO pour l'année 2024 et d'une proposition d'augmentation de salaire, suivant la recommandation du comité de rémunération, conformément aux références et à l'évaluation des performances du CEO.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RÉSOLUTION

Après discussion, le Conseil d'Administration a approuvé (i) la rémunération globale du CEOPDG, (ii) les objectifs de performance du CEO et (iii) le versement de la rémunération liée à la performance stratégique du CEO pour 2024, étant entendu que Philippe Kehren n'a pas pris part au vote à ce sujet.

M. Kehren a ensuite rejoint la réunion. »

9. Utilisation des instruments financiers

Comme développé ci-après, la Société utilise différents instruments de couverture de taux de change dans le cadre de sa gestion de risques de change.

Gestion des Risques financiers

Solvay SA en sa qualité de banque interne du Groupe est exposée à plusieurs risques financiers. Les principaux risques financiers sont des risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit clients.

Les risques sont détaillés ci-après :

a. Risque de liquidité (trésorerie)

Le risque de liquidité concerne la capacité de Solvay SA à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis) ainsi qu'à financer ses activités.

A cet égard, le Comité des Finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme du Groupe et de Solvay SA ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités.

Le Groupe au travers de Solvay SA gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées en maintenant des facilités d'emprunt de réserve (€ 1,345 millions à fin décembre 2025), en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers.

b. Risque de change

Solvay SA est la société d'affacturage au profit des sociétés du Groupe et à ce titre est exposée à des risques de change liés aux transactions libellées en monnaies étrangères.

Solvay SA prend des mesures en vue de limiter les fluctuations de marges brutes suite à la volatilité des devises pour des expositions majeures.

La Société est à l'initiative de la couverture des risques de change transactionnels du Groupe en souscrivant à des outils de couverture appropriés, considérant les positions nettes ouvertes par devises au sein des entités du Groupe.

c. Risque de taux d'intérêt (crédit)

La Société souscrit la majorité de son endettement externe à un taux fixe. La Société suit les en souscrivant à des produits de couverture de taux.

Il convient de noter que les obligations émises en 2024 (€ 1,5 Millard) ont été émises à un taux fixe.

d. Risque de contreparties et de crédit clients

Pour ses activités de trésorerie, Solvay travaille avec des établissements bancaires présentant une solvabilité élevée (notation « investment grade », sélectionnés sur la base des principaux

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

systèmes de notation) et minimise la concentration des risques en limitant son exposition à chacune de ces banques à un seuil prédéfini. Nous suivons régulièrement les tendances des « Credit Default Swaps » afin d'évaluer les changements dans la solvabilité des banques et de prendre rapidement des mesures si nécessaire.

Pour les activités commerciales, le risque client externe et le recouvrement des créances par la Société sont surveillés par un réseau professionnel de gestionnaires de crédit et de recouvreurs de créances situés dans les différentes régions d'activité du Groupe. Leurs contrôles s'appuient sur un ensemble de procédures détaillées et sont gérés par les comités de crédit du Groupe et des GBU. Au cours des dernières années, ces mesures d'atténuation des pertes ont permis de maintenir un faible taux de défaillance des clients.

10. Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit et de supervision.

Il convient de noter que plusieurs membres du comité d'audit et de supervision ont des qualifications financières étendues, de par les études suivies et de par leur parcours professionnel.

Le Comité d'Audit est présidé par Mr Aebischer, administrateur indépendant. Il dispose d'une large expérience en tant que responsable financier de plusieurs entreprises dont Holcim et a été auditeur assermenté (CPA) chez PwC.

11. Déclaration de gouvernance d'entreprise

Nous renvoyons à la déclaration de gouvernance d'entreprise établie dans le rapport de gestion du Groupe et reprise en annexe du présent document.

12. Caractéristiques les plus importantes des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques**12.1. Rôles et responsabilités**

Les dirigeants et les cadres de Solvay sont responsables de l'adéquation du cadre de gestion des risques et de contrôle interne dans leurs Global Business Units (GBU) et fonctions respectives.

Le département d'audit interne et de gestion des risques (IA/RM) organise les activités d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'une fonction d'assurance globale visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Les équipes de gestion des risques et de contrôle interne conseillent et veillent à ce que les dirigeants relèvent les défis en jeu. Elles sont chargées de mettre en place et de maintenir un système complet et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne dans l'ensemble du groupe, qui fait l'objet d'un examen indépendant par l'équipe d'audit interne.

La mesure dans laquelle Solvay est prêt à prendre des risques dans le cadre de la stratégie commerciale du Groupe et de l'objectif de création de valeur pour les actionnaires est définie et gérée par un certain nombre de mesures qualitatives et quantitatives telles que des limites, des déclencheurs et des indicateurs en fonction de l'appétit pour le risque. Le département IA/RM communique directement avec le Comité d'audit et de risque sur une base régulière afin de s'assurer que les activités de gestion des risques de la direction de Solvay sont alignées sur le Conseil d'Administration.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Solvay a mis en place un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que :

- les lois et règlements en vigueur sont respectés ;
- les politiques et les objectifs fixés par la direction générale sont mis en œuvre ;
- les informations financières et extra-financières sont exactes ;
- les processus internes sont efficaces et efficaces, en particulier ceux qui contribuent à la protection des actifs de Solvay.

Les cinq composantes du système de contrôle interne (d'après le modèle COSO) et le rôle de l'audit interne en tant que fournisseur d'assurance indépendant sont décrits ci-après.

12.2. L'environnement de contrôle

En tant que fondement du système de contrôle interne, l'environnement de contrôle reflète le ton donné par la Direction, encourageant ainsi la prise de conscience et le comportement conforme de tous les employés. Ses différents éléments créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités, tout en démontrant l'engagement de la Direction en faveur de la conformité.

- Le Code d'intégrité des affaires est disponible sur le site web de Solvay. Il fait référence aux politiques et procédures sous-jacentes. Les employés reçoivent régulièrement une formation sur le Code. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre « Etats de durabilité » joint à ce rapport de gestion (Section 6.4.1 Conduite des Affaires ERS G1).
- Une hotline éthique, gérée par un tiers, permet aux employés de signaler des violations potentielles du Code d'intégrité des affaires s'ils ne peuvent pas s'adresser à leurs supérieurs ou à l'organisation chargée de la conformité, ou s'ils souhaitent rester anonymes. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre « Etats de durabilité » joint à ce rapport de gestion (Section 6.4.1 Conduite des Affaires ERS G1).
- Des processus et des contrôles normalisés, y compris des délégations de pouvoir et des règles de signature, ainsi que l'application du principe de séparation des tâches, sont en place pour les activités et transactions financières et non-financières.

12.3. Le processus d'évaluation des risques

Le processus de gestion des risques à l'échelle du groupe tient compte des objectifs stratégiques de l'organisation et des résultats de l'évaluation de la Double Matérialité (« Double Materiality Assessment (DMA) ») et s'articule autour des phases suivantes :

- Analyse des risques (identification et évaluation), évaluation des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques, les impacts et les opportunités (« Risks, Impacts and Opportunities (dénommés IROs) »)
- Mise en œuvre de plans d'atténuation des risques, les responsables des risques étant chargés de les mettre en œuvre.
- Suivi des plans d'atténuation des risques pour s'assurer de leur adéquation et de leur efficacité.

Le Comité d'audit et de risque se réunit une fois par an avec le CEO et d'autres membres du Conseil d'Administration pour discuter et approuver les principaux risques auxquels le groupe

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

est confronté ("risques du groupe"). Au cours de l'année, le Comité d'audit et de risque examine systématiquement les progrès accomplis et invite régulièrement les dirigeants et les responsables des risques concernés à fournir une vue d'ensemble de leurs évaluations des risques et des progrès accomplis en matière de mesures d'atténuation des risques identifiés.

De plus amples informations sur la gestion des risques de l'entreprise, y compris une description des principaux risques de l'entreprise et du groupe et des mesures prises pour les éviter ou les atténuer à différents niveaux de l'organisation, sont disponibles dans la section "Gestion des risques" du présent rapport de gestion.

12.4. Activités de contrôle

Solvay utilise une approche systématique pour concevoir et mettre en œuvre des activités de contrôle interne pour les processus les plus pertinents du Groupe. Cette approche comprend une étape d'évaluation des risques afin de définir les principaux objectifs de contrôle pour les processus au niveau de l'entreprise, des plates-formes de services partagés mondiales appelées Global Business Services (GBS), des Global Business Units (GBU) et des sites, afin de garantir la production d'états financiers et de durabilité fiables. Sous le parrainage du Directeur financier du Groupe, un réseau de responsables des processus de l'entreprise et de représentants des GBU a été mis en place pour promouvoir un système de contrôle interne adapté aux risques de chaque GBU et de chaque fonction de l'entreprise.

Après la phase d'évaluation des risques, les contrôles sont conçus et décrits par les responsables des processus de l'entreprise avec le soutien de l'équipe de contrôle interne. Les descriptions des contrôles servent de référence pour le déploiement et l'évaluation des contrôles internes dans l'ensemble du groupe. À chaque niveau de l'organisation, le responsable du processus est chargé de l'exécution du contrôle.

Solvay met en œuvre des politiques et des processus applicables à tous les employés dans les domaines financiers suivants : contrôle de gestion, financement et flux de trésorerie, contrôle financier, communication financière, politiques fiscales et d'assurance. Des activités de contrôle sont définies pour tous ces processus financiers et pour les projets majeurs à l'échelle du groupe, tels que les acquisitions et les cessions. En outre, un Manuel de Reporting Financier (FRG) disponible en ligne explique comment les règles IFRS doivent être appliquées dans l'ensemble du groupe.

Les éléments financiers sont consolidés chaque mois et analysés par les équipes de contrôle à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que par le service de comptabilité et de reporting du groupe et par l'équipe de Direction (« Executive Leadership Team », en abrégé et ci après ELT). Les éléments sont analysés à l'aide de contrôles de plausibilité et de cohérence, ainsi que de diverses autres méthodes, telles que l'analyse des écarts, l'analyse des ratios et la comparaison avec les prévisions.

Outre l'analyse des rapports mensuels, l'équipe de Direction examine minutieusement les performances des GBU tous les trimestres dans le cadre de la revue des prévisions d'affaires.

Les contrôles internes pour les activités et les transactions liées au développement durable qui sont considérées comme très significatives à la suite de l'évaluation de la double matérialité suivent la même approche que les contrôles internes sur les rapports financiers. Les descriptions des processus et des contrôles internes couvrant les sujets importants sont conçues et écrites par les responsables des processus et des contrôles de l'entreprise, avec le soutien de l'équipe de contrôle interne. En fonction de leur champ d'application, ces contrôles sont soit mis en

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

œuvre au niveau central, soit déployés au niveau approprié de l'organisation et exécutés sous la responsabilité du manager responsable.

Les politiques et procédures-clés à l'échelle du groupe concernant les impacts importants, qui doivent être suivies par tous les employés et partenaires commerciaux externes, le cas échéant, constituent la base sous-jacente du cadre de contrôle interne lié au développement durable. Pour plus de détails, nous renvoyons à la section 6.1.4 Evaluation de la Double Matérialité dans le chapitre « Etats de durabilité ».

Pour garantir l'exactitude des états de durabilité, un ensemble de procédures et de processus à l'échelle du groupe ont été élaborés et déployés auprès de toutes les parties prenantes concernées de l'organisation.

De plus, les risques liés aux états de durabilité ainsi que les stratégies d'atténuation sont identifiés, y compris les risques associés à une déclaration incomplète ou incohérente, à l'exactitude des données saisies et aux erreurs manuelles dans le processus de déclaration. Le Groupe a mis en place des contrôles de révision et des contrôles d'accès, et les auditeurs externes effectuent également des tests (indépendamment du contrôle interne) sur les états de durabilité dans le cadre de l'assurance limitée fournie sur les états de durabilité de l'entreprise.

Nous nous engageons à continuer d'améliorer la maturité du cadre de contrôle interne de Solvay pour les états de durabilité. À cette fin, nous nous concentrons sur la mise en œuvre des observations émises par l'auditeur externe et celles identifiées lors de notre propre examen de conception. Des plans d'action avec répartition des responsabilités et des échéances, ainsi que des suivis et examens réguliers, sont en place.

12.5. Suivi du contrôle interne

Nous avons établi la même gouvernance pour nos rapports financiers et de durabilité. Le Comité d'Audit et des Risques surveille l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Il supervise le travail de l'équipe Audit Interne et Gestion des Risques concernant le suivi financier, environnemental, opérationnel et de conformité. Il est tenu informé de la portée, des programmes et des résultats des évaluations des risques, des tests de contrôle interne, des auto-évaluations du contrôle interne et des travaux d'audit interne. Il vérifie également que les recommandations issues des audits sont correctement mises en œuvre (pour plus de détails sur le travail de l'Audit Interne, veuillez vous référer à la section 12.7. ci-après). Pour plus de détails sur le rôle et les responsabilités du Comité d'Audit et des Risques, veuillez consulter la Charte du Comité d'Audit et des Risques incluse dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Solvay.

En outre, le département Éthique et Conformité coordonne les enquêtes sur les éventuelles violations du Code d'intégrité commerciale. Pour plus de détails sur le travail du département Éthique et Conformité, veuillez vous référer à la section 6.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1) des Etats de durabilité.

12.6. Information et communication

Les systèmes d'information à l'échelle du groupe sont gérés par le département informatique. La grande majorité des opérations du groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes intégrés de gestion des ressources de l'entreprise (ERP). La consolidation financière s'appuie par ailleurs sur un outil spécifique.

Les procédures de reporting financier et les contrôles internes garantissent que toutes les informations importantes communiquées par Solvay aux investisseurs, aux créanciers et aux

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

régulateurs sont exactes, transparentes et opportunes, et qu'elles représentent fidèlement les développements les plus pertinents, les fondamentaux financiers et les performances du Groupe.

Pour le rapport sur la durabilité, le processus de collecte et de révision des données est davantage manuel. Des contrôles de revue sont en place pour garantir que les informations divulguées sont correctes et complètes.

Le département Comptabilité et Reporting du Groupe fournit des instructions écrites détaillées à tous les acteurs financiers impliqués avant chaque clôture trimestrielle.

La publication des résultats financiers trimestriels et des rapports annuels est soumise à diverses étapes d'examen et d'approbation :

- L'équipe chargée des relations avec les investisseurs conçoit, élabore et diffuse des messages et des informations sur le groupe en tenant compte des besoins des marchés financiers. Elle le fait sous la supervision et le contrôle de l'équipe de Direction (ELT).
- Le Comité d'Audit et de Risque s'assure que les états financiers et de durabilité de même que les communications de Solvay SA et du Groupe sont conformes aux principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA) et à la directive sur l'établissement des rapports sur le développement durable des entreprises et les normes correspondantes.
- Le Conseil d'Administration approuve les états financiers périodiques consolidés et ceux de Solvay SA (trimestriels, semestriels et annuels), les Etats de durabilité, ainsi que toutes les communications y afférentes.

12.7. Audit Interne

L'équipe d'audit interne fournit une assurance indépendante et objective, fondée sur les risques, afin d'améliorer et de protéger la valeur de l'organisation. Elle utilise une approche systématique et méthodologique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus et procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, afin d'aider l'organisation à atteindre ses objectifs.

L'équipe effectue des missions d'audit interne dans l'ensemble du groupe sur la base de sa charte d'audit et du plan d'audit interne annuel fondé sur les risques et approuvé par le comité d'audit et des risques. Le plan d'audit tient compte des données internes et externes, des facteurs de risque et des critères de référence. Il comprend à la fois des audits au niveau des entités et des missions transversales à l'échelle du groupe pour traiter les principaux risques du groupe, qui sont identifiés dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise.

Les missions sont délimitées, planifiées et définies sur la base d'une analyse des risques axée sur les principaux domaines de risque. Il incombe à la direction de veiller à ce que les recommandations de l'audit interne soient traduites en plans d'action et mises en œuvre. L'état d'avancement de la mise en œuvre est contrôlé par l'équipe d'audit interne et fait l'objet d'un rapport régulier à l'équipe de Direction (ELT) et au comité d'Audit et des Risques.

En 2025, l'équipe d'audit interne a réalisé 17 missions dans toutes les régions de Solvay concernant l'efficacité des opérations et des contrôles internes, ainsi que la gouvernance, la conformité, l'intégrité des affaires, la sécurité de l'information et la protection de la valeur.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

La Directrice de l'Audit interne et de la Gestion des risques rend compte au Directeur Financier du Groupe et est indirectement en relation hiérarchique avec le Président du Comité d'Audit et des Risques. Elle assiste à toutes les réunions du comité d'audit et des risques et présente périodiquement un rapport d'activité résumant les missions d'audit effectuées, le suivi des recommandations et le programme d'audit annuel. Elle dispose d'un accès direct au Directeur Général et à tout autre membre de l'équipe de Direction (ELT).

13. Composition et fonctionnement des organes de gestion et leurs comités

Nous renvoyons à la déclaration de gouvernance d'entreprise établie et reprise en Annexe. Elle figure également dans le rapport de gestion du Groupe.

14. Déclaration de diversité

La politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et de non-discrimination de Solvay est fondamentale pour créer un environnement de travail véritablement juste et inclusif. C'est ainsi que nous gérons les programmes qui stimulent l'innovation, garantissent la conservation des connaissances essentielles et développent activement les compétences des employés. En favorisant cet environnement diversifié, nous pouvons exploiter la force collective des différentes perspectives, rendant l'organisation plus compétitive et agile. Grâce à des efforts ciblés, nous aidons les employés à développer les compétences nécessaires pour créer un lieu de travail inclusif et dynamique, ce qui conduit naturellement à de meilleures performances et à un flux constant d'innovation. En complément, la politique *Solvay Cares* garantit des avantages sociaux mondiaux essentiels minimum pour tous, y compris le congé parental, l'assurance-maladie, ainsi que l'assurance-invalidité et vie, reflétant notre engagement profond et de longue date envers le bien-être social.

Nous promouvons activement une culture de diversité, d'équité, d'inclusion et de non-discrimination. La politique DEI et de Non-Discrimination de Solvay décrit notre engagement à offrir des opportunités égales, à favoriser un environnement inclusif et à contribuer positivement aux communautés dans lesquelles nous opérons.

La politique DEI et de non-discrimination de Solvay exprime clairement la valeur que nous accordons à nos employés et à leurs contributions diverses. Elle reconnaît l'importance des différences individuelles, des expériences de vie, des parcours et des talents dans la formation de la culture et des réussites de Solvay. Nous considérons la diversité comme le moteur de notre esprit innovant et de notre avantage concurrentiel dans l'industrie. Notre politique met en avant la célébration et le soutien des différences de nos employés, qu'elles soient visibles ou invisibles, y compris leurs origines, leur âge, leur identité de genre, leur origine ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle et leurs capacités.

La politique DEI souligne également l'importance de l'équité et de l'inclusion au sein de Solvay. Elle vise à créer des opportunités égales et une représentation équitable pour tous les employés, en reconnaissant que certains groupes peuvent nécessiter un soutien supplémentaire pour garantir leur pleine inclusion. Nous définissons l'équité comme la promotion de l'impartialité et de la justice tout en reconnaissant et en abordant les obstacles que certains employés peuvent rencontrer. L'entreprise s'engage activement avec des personnes diverses et encourage la formation de Groupes de Ressources pour les Employés afin de contribuer à une culture inclusive pour tous. De plus, en 2025, Solvay a atteint son engagement envers l'initiative des Nations Unies sur le salaire vital un an avant la date prévue, avec 100 % de nos employés recevant désormais un salaire vital — une

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

démonstration concrète de notre engagement envers la justice économique et une plus grande équité.

Cette politique s'applique dans le monde entier et exige que les employés incarnent les principes de DEI dans leur comportement au travail, lors des événements de l'entreprise et lors des événements externes. Nous proposons une formation sur le Leadership Inclusif pour renforcer la conscience des dirigeants et des employés concernant les biais inconscients et les pratiques d'inclusion, les encourager à instaurer une culture de confiance et de respect, et leur donner les moyens de contester les comportements non inclusifs ou discriminatoires. Au niveau du Groupe, nous avons touché au total 611 responsables et employés avec ces formations en 2025, et nous continuerons à les déployer en 2026.

15. Rapport de rémunération

Nous renvoyons au rapport de rémunération contenu dans la déclaration de gouvernance reprise en Annexe. Celui-ci figure également dans le rapport de gestion Groupe.

16. Publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises sur un marché réglementé

Il n'y a pas de participation directe dans des émetteurs dont les actions sont admises sur un marché réglementé.

17. Etats de Durabilité

Nous renvoyons au chapitre « Etats de durabilité » contenu dans le rapport de gestion établi pour le Groupe Solvay. Ce rapport sur la durabilité sera joint au présent rapport sous forme d'un rapport distinct.

18. Actions propres

La société a procédé depuis 2024 à des acquisitions d'actions propres en vue de couvrir des plans d'attributions d'actions gratuites destinées aux membres du personnel du Groupe Solvay (ESP Plan seulement en 2024), à des membres de la Direction Générale (ELT) et du Senior Management.

Les mouvements de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

	Nombre de titres	Pair comptable	Valeur achats/(cessions)	% Capital
Solde au 01.01.2025	1.149.924	2.569.533	36.412.928	1,09
Acquisitions de titres au cours de l'exercice	175.300	391.712	6.070.813	0,17
Allocation gratuite d'actions en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites)	(104.250)	(232.949)	(3.352.680)	(0,10)
Solde au 31.12.2025	1.220.974	2.728.296	39.131.061	1,16

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION**19. Éléments en vertu de l'Article 34 de l'Arrêté royal du 14 Novembre 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007, la Société publie les éléments suivants :

19.1. Structure du capital et autorisations octroyées au Conseil d'Administration

Le capital de la Société s'élève au 31 décembre 2025 à € 236.583.447,18 et est représenté par 105.876.416 actions ordinaires sans valeur nominale désignée, entièrement libérées. Toutes les actions Solvay jouissent des mêmes droits. Il n'existe pas de catégories d'actions différentes.

19.2. Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les statuts de Solvay ne contiennent aucune restriction au transfert d'actions. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords contraignants entre actionnaires concernant la Société qui pourraient entraîner des restrictions à la transférabilité des actions de la Société ou à l'exercice des droits de vote. Toutefois, la Société est informée que certains actionnaires individuels qui détiennent directement des actions de Solvay peuvent décider de se concerter lorsque des questions d'une importance stratégique particulière sont soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant libre de son vote. Aucune de ces personnes, que ce soit individuellement ou de concert avec d'autres, n'atteint le seuil initial de notification de transparence de 3 % (Solvay n'ayant pas été notifié d'une telle participation). Solvay n'a pas connaissance d'accords de vote entre les actionnaires ou de l'existence d'un agissement de concert entre les actionnaires.

19.3. Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

De tels titres sont inexistants.

19.4. Mécanisme de contrôle de tout système d'actionnariat du personnel dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

19.5. Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Solvay donne droit à son détenteur d'exprimer une voix aux Assemblées Générales.

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que cet exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions détenues en copropriété ou dont l'usufruit et la nue-propriété ont été scindés, ou qui sont gagées, est suspendu jusqu'à la nomination d'un représentant unique autorisé à exercer les droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions Solvay détenues directement par la Société et par la société Solvay Stock Option Management (filiale indirecte de la Société) est, conformément à la loi, suspendu.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****19.6. Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs**

Les Statuts de la Société prévoient que celle-ci sera administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée Générale (article 12 des statuts).

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale, en principe pour un mandat (renouvelable) de quatre ans (Article 13).

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination, le renouvellement, la démission, voire la révocation d'un administrateur, ainsi que l'indépendance des administrateurs remplissant les critères y afférents, après avoir demandé l'avis du Comité des Nominations, dont la mission consiste à définir et à évaluer le profil de tout nouveau candidat en utilisant ses propres critères tant pour la nomination que pour des compétences spécifiques.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité simple sur les propositions faites par le Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'Administration a la faculté de nommer un nouveau membre, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

19.7. Modification des statuts de Solvay SA

Toute modification des statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée Générale, à condition qu'au moins 50 % du capital de la Société soit présent ou représenté, résolution et qui doit, en principe, être adoptée par une majorité de 75 % des suffrages exprimés.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.

Pour d'autres questions (par exemple, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité différentes peuvent s'appliquer.

19.8. Pouvoirs du Conseil d'Administration

La Société a adopté une structure de gouvernance "à un niveau" dans laquelle le Conseil d'Administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception des actes que la loi ou les statuts réservent spécifiquement à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a délégué certains pouvoirs à l'ELT. Ces délégations de pouvoirs sont reflétées dans la Charte de gouvernance.

Pour toutes les questions dont il a la responsabilité exclusive, le Conseil d'Administration travaille en étroite collaboration avec l'équipe de Direction, qui est notamment chargée de préparer la plupart des propositions de décisions du Conseil d'Administration.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

19.8.1. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre et de racheter des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023 a accordé les autorisations suivantes au Conseil d'Administration :

Capital autorisé

- Autorisation d'augmenter le capital en vertu des articles 7:198 et suivants du CSA, en une ou plusieurs fois, pour une période de cinq (5) ans, à concurrence d'un montant maximum de 23.650.000 € (hors prime d'émission éventuelle) ;
- Autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, en une ou plusieurs fois, pour une période de deux (2) ans, aux conditions et dans les limites prévues par le nouvel article 8 des statuts et l'article 7:202 du CSA ;
Cette seconde autorisation n'a pas été renouvelée et dès lors devient caduque depuis début 2026.

Acquisition, cession et annulation d'actions propres

- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage, pour une période de cinq (5) ans, des actions propres à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (1,00 €) et qui ne peut être supérieur de plus de dix pour cent (10 %) au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction, sans que Solvay ne détienne à aucun moment plus de dix pour cent (10 %) du nombre total d'actions émises ;
- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage des actions propres lorsque cette acquisition ou cette mise en gage est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 du CSA ;
Cette autorisation n'a pas été renouvelée et dès lors devient caduque depuis début 2026.
- Autorisation de céder des actions propres à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les employés, aux conditions et dans les limites prévues à l'article 7:218, §1, 4° du CSA ;
Autorisation d'aliéner des actions propres afin de prévenir un dommage grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:218, §1, 3° du CSA ;
Cette autorisation n'a pas été renouvelée et dès lors devient caduque depuis début 2026.
- Autorisation d'annuler, à tout moment, les actions propres et de modifier les statuts pour refléter la réduction du nombre total d'actions de Solvay.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

19.8.2. Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

Accord de Séparation du 4 décembre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord de Séparation régissant certaines questions relatives à la séparation de Syensqo et de Solvay et aux transactions de réorganisation antérieures, et la relation de Solvay, Syensqo et leurs filiales respectives à compter de la date effective de la Scission partielle, et mettant en œuvre certains accords supplémentaires à cet égard, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés aux responsabilités environnementales (l'« Accord de Séparation »). En vertu de la section 4. 2 de l'Accord de Séparation, Syensqo a le droit de résilier (pour l'avenir) ses engagements d'indemnisation envers Solvay pour les passifs environnementaux attribuables à Syensqo pour lesquels Solvay resterait responsable nonobstant la Scission Partielle, en cas de changement de contrôle de Solvay (défini comme le cas où un tiers atteint ou franchit, seul ou de concert, le seuil de 25 % des titres avec droit de vote de la Société, que ce seuil soit atteint ou franchi à la suite d'une acquisition de titres avec droit de vote ou autrement, et sous réserve de certaines exceptions relatives à Solvac). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accord sur les questions fiscales aux Etats-Unis (US Tax Matters)

Solvay a procédé à la Scission partielle et à la Scission des entités aux États-Unis de sorte qu'elle soit qualifiée de restructuration exonérée d'impôt en vertu des articles 368(a)(1)(D) et 355 du Code des impôts aux États-Unis. Solvay a reçu de l'IRS une décision par lettre privée, ainsi qu'un avis fiscal d'un avocat américain confirmant cette qualification (sous réserve des exceptions ordinaires).

Afin de préserver ce traitement fiscal, Solvay et Syensqo ont conclu un accord sur les questions fiscales aux États-Unis (le « U.S. TMA »). En vertu du US TMA, chacune des parties doit indemniser l'autre au titre des impôts aux États-Unis et des pertes connexes résultant du fait que l'opération puisse ne pas remplir les conditions requises pour bénéficier du traitement fiscal prévu, lorsque ces impôts sont imputables : (1) à des déclarations inexactes ou à des violations d'engagements ; (2) à l'application de certaines lois fiscales aux États-Unis (par exemple, un changement de contrôle) ; ou (3) à d'autres actions ou omissions relevant du contrôle d'une partie.

En vertu du US TMA, Solvay et Syensqo ont interdiction de prendre des mesures raisonnablement susceptibles de compromettre le traitement fiscal prévu ou la décision de l'IRS. Plus précisément, pendant la période de deux ans suivant la Scission partielle, il est généralement interdit aux parties de procéder à certaines acquisitions, fusions, liquidations ou opérations importantes sur les actifs ou les actions qui pourraient les empêcher de bénéficier de l'exonération fiscale. Les obligations attachées au US TMA ne sont pas limitées dans leur montant et ne sont soumises à aucun plafond.

Au 31 décembre 2025, Solvay n'avait connaissance d'aucune violation de ses obligations prévues par le TMA aux États-Unis.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

19.8.3. Accords entre la Société et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une compensation en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des « good leavers » ou en cas d'offre publique d'acquisition.

Ce point ne trouve pas à s'appliquer.

20. Informations en vertu de l'Article 74 §7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Conformément à l'art 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition et à l'art 6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, la structure de l'actionnariat est reprise au point 4.3.3. du rapport de Gouvernance d'entreprise repris en annexe.

Bruxelles, le 23 février 2026

Pour le Conseil d'Administration,



Pierre Gurdjian
Président du Conseil d'administration



Philippe Kehren
Chief Executive Officer

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

**ANNEXE 1 : DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (INCLUANT LA POLITIQUE
DE REMUNERATION)**

4. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

4.1	Introduction	50	4.7	Principales caractéristiques de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	87
4.2	Faits marquants de l'année	50	4.7.1	Rôles et responsabilités	87
4.3	Capital, actions et actionnaires	51	4.7.2	Environnement de contrôle	88
4.3.1	Capital	51	4.7.3	Gestion des risques	88
4.3.2	Actions Solvay	51	4.7.4	Activités de contrôle	88
4.3.3	Actionnaires	52	4.7.5	Suivi du contrôle interne	89
4.3.4	Relations avec les investisseurs et les analystes	52	4.7.6	Informations et communication	89
			4.7.7	Audit interne	89
4.4	Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration	54	4.8	Audit externe	90
4.4.1	Conseil d'administration	54	4.9	Dérogation au code de 2020	90
4.4.2	Comités du Conseil d'administration	61	4.10	Éléments à publier en vertu de l'article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007	91
4.5	Executive Leadership Team (ELT)	64			
4.5.1	ELT	64			
4.6	Rapport de rémunération 2025	67			
4.6.1	Introduction	67			
4.6.2	Conseil d'administration	68			
4.6.3	Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)	71			
4.6.4	Déclarations de conformité des rémunérations du CEO et des membres de l'ELT	86			

4. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

4.1. INTRODUCTION

Solvay SA/NV (« Solvay » ou la « Société »), dont le siège est situé en Belgique, cotée sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris, s'engage à respecter les principes belges de gouvernance et de publication d'informations les plus exigeants. Nous cherchons à renforcer constamment nos pratiques de gouvernance d'entreprise, avec une attention particulière accordée à la transparence et à la promotion d'une culture de création de valeur durable à long terme, en ligne avec notre raison d'être.

Le Conseil d'administration de Solvay est responsable de la réflexion stratégique à long terme du Groupe et de superviser, questionner et soutenir la mise en œuvre de la stratégie de Solvay par l'Executive Leadership Team.

Conformément à la loi belge, Solvay adhère aux principes et recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code belge de gouvernance »), basé sur le principe de « se conformer ou expliquer ». Les versions anglaise, française et néerlandaise de ce Code belge de gouvernance sont accessibles sur le site du Comité belge de la gouvernance.

Le Conseil d'administration de Solvay a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte de gouvernance »), qui a été mise à jour pour la dernière fois le 4 mars 2025. Cette Charte est disponible en anglais et en français sur le site web de Solvay. Elle décrit les principaux aspects de l'approche de Solvay en matière de gouvernance d'entreprise, y compris sa structure de gouvernance et les règles internes du Conseil d'administration, de ses comités et de l'Executive Leadership Team.

En outre, Solvay publie dans son Rapport annuel intégré une Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui comprend les informations requises par le Code belge des sociétés et associations (ci-après le « Code des Sociétés et Associations » ou « CSA ») et le Code belge de gouvernance. La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise comprend des informations factuelles supplémentaires concernant les pratiques de gouvernance d'entreprise de Solvay et les modifications pertinentes apportées à celles-ci. Elle inclut également des détails sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et sur les événements pertinents qui ont eu lieu au cours de l'année précédente.

Cette section du Rapport annuel intégré constitue la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise de Solvay pour l'année 2025.

4.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

En 2025, le Conseil d'administration de Solvay a supervisé l'Executive Leadership Team (ELT) en apportant une contribution et un soutien constructifs sur une série de sujets relatifs aux priorités stratégiques, de durabilité et opérationnelles, notamment la stratégie 'Essentials' de Solvay et les priorités stratégiques des GBU dans un environnement de marché difficile. Le Conseil d'administration a revu la Charte de Gouvernance d'entreprise et conféré une nouvelle délégation de pouvoirs à l'ELT, qui poursuit le déploiement de notre ambitieux programme de transformation. Celui-ci vise à repenser notre organisation avec un modèle opérationnel de gouvernance centrale solide, tout en veillant au respect de nos engagements en matière de réduction des coûts structurels.

4.3. CAPITAL, ACTIONS ET ACTIONNAIRES

4.3.1. Capital

Le 31 décembre 2025, le capital social de Solvay s'élevait à 236 583 447,18 euros et était représenté par 105 876 416 actions ordinaires émises.

4.3.2. Actions Solvay

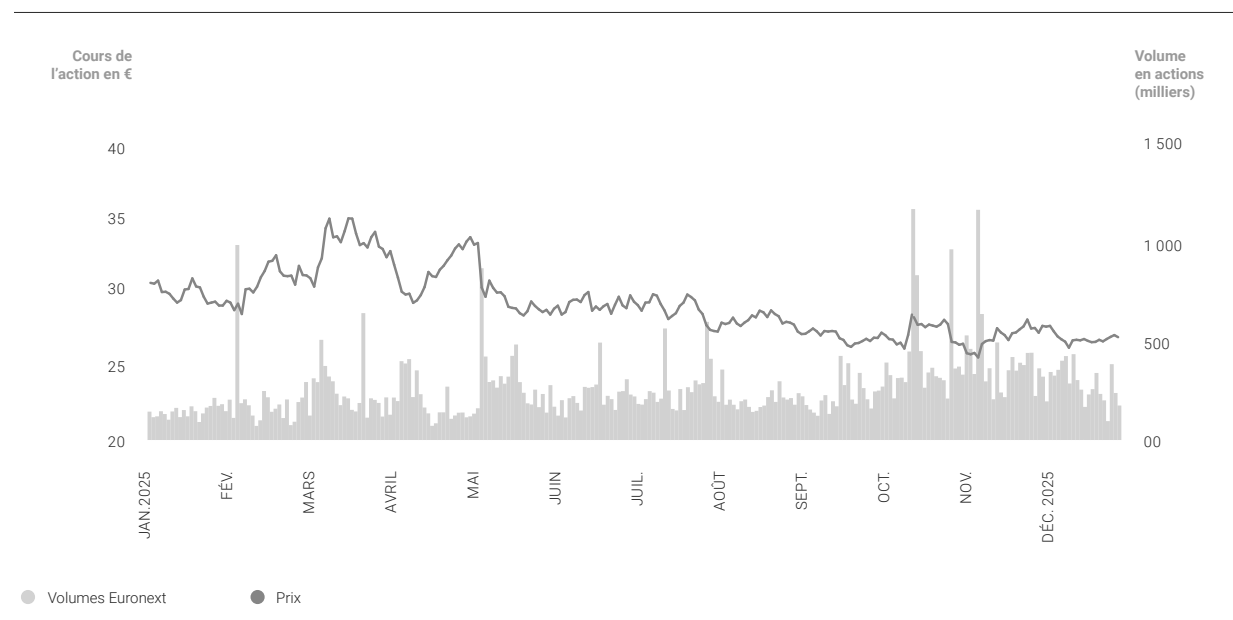
Solvay (SOLB.BE) est cotée sur Euronext Bruxelles, son marché primaire. Solvay est aussi cotée sur Euronext Paris. L'action Solvay est également négociée de gré à gré (OTC) via un programme de « American Depositary Receipt » (ADR) non sponsorisé.

Le 31 décembre 2025, Solvay fait partie du BEL20, l'indice principal en Belgique. L'action Solvay fait également partie d'autres indices majeurs, dont Euronext Next 150, SBF 120 et d'autres indices des familles STOXX, FTSE ou MSCI, entre autres.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, le cours de clôture moyen de l'action Solvay était de 29,37 euros. La fourchette de prix était comprise entre 25,62 euros et 35,59 euros. Le volume quotidien moyen des transactions tel que rapporté par Euronext était de 266 151.

Le cours de clôture de l'action Solvay au 31 décembre 2025 était de 27,16 euros (contre 31,16 euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 12,8%).

Cours de l'action Solvay et volumes des opérations sur Euronext de janvier 2025 à décembre 2025



4.3.3. Actionnaires

Structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2025, le capital de Solvay était composé de 105 876 416 actions ordinaires. Il n'existe pas de catégories d'actions différentes, toutes les actions Solvay bénéficient des mêmes droits. Chaque action détient un droit de vote selon le principe « une action, une voix ».

Les actions ordinaires de Solvay peuvent être détenues en tant que :

- Actions nominatives : actions inscrites au registre des actions de Solvay, gérées par le Service Actionnaires de Solvay ; ou
- Actions dématérialisées : actions inscrites en compte au nom de l'actionnaire auprès d'un gestionnaire de compte agréé ou d'un organisme de compensation.

Les déclarations de transparence sont requises par la législation belge et les statuts de Solvay, lorsque la participation dépasse les seuils de 3%, 5%, 7,5% ou tout multiple de 5% des droits de vote de Solvay. Sauf indication contraire, cette section du présent rapport annuel intégré fait référence aux droits de vote théoriques, en tenant compte de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ces droits est suspendu.

Au 31 décembre 2025, les investisseurs suivants avaient indiqué par des déclarations de transparence avoir franchi le seuil de 3% :

Institutions	Droits de vote	Instruments financiers équivalents	Total	Date de la notification
Solvac	30,81%	0%	30,81%	9 août 2024
Groupe Goldman Sachs	0,03%	5,51%	5,54%	19 juin 2025
DME Advisors/DME Capital Management (Greenlight Capital)	5,21%	0%	5,21%	15 mars 2024
Groupe UBS AG	0,17%	3,20%	3,37%	5 décembre 2025

Solvac

Le principal actionnaire de Solvay est Solvac SA (« Solvac »). Solvac est une société anonyme de droit belge, fondée en 1983. Ses rapports annuels indiquent que son actif principal est constitué d'actions de Solvay et de Syensqo SA/NV.

Dans sa dernière notification à Solvay datée du 9 août 2024, Solvac indique posséder 32 621 583 actions de Solvay, soit 30,81% du nombre total d'actions émises par Solvay.

Les actions de Solvac sont négociées sur Euronext Brussels. Elle compte environ 14 000 actionnaires. Parmi ceux-ci, plus de 2 400 sont liés aux familles fondatrices de Solvay et Solvac qui, ensemble, détiennent environ 77% des actions de Solvac.

Un accord de relation avec Solvac n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent. Dans le cadre de sa nouvelle Gouvernance d'Entreprise mise en œuvre fin 2023, Solvay continue à se féliciter de la représentation proportionnelle des représentants de Solvac au sein de son Conseil d'administration, signe d'un engagement à long terme en faveur de ce nouveau chapitre de l'histoire de l'entreprise et de son succès.

Actions propres

De temps à autre, Solvay acquiert ses propres actions sur le marché afin de satisfaire aux obligations d'octroi d'actions Solvay au titre de ses plans PSU et RSU (unités d'actions liées à la performance et unités d'actions restreintes).

Au 31 décembre 2025, Solvay détenait un total de 1 398 438 actions propres, réparties comme suit :

- 1 220 974 actions Solvay détenues par Solvay SA ; et
- 177 464 actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management SRL (« SSOM »), une filiale indirecte à 100% de Solvay SA. Les droits de vote attachés aux actions détenues par Solvay Stock Option Management sont, de droit, suspendus.

4.3.4. Relations avec les investisseurs et les analystes

Solvay maintient un dialogue ouvert, constant et constructif avec la communauté des investisseurs. Solvay s'efforce toujours de fournir des informations pertinentes et précises afin de promouvoir la compréhension de ses activités et de sa stratégie, aidant ainsi la communauté financière à former ses propres évaluations et avis. Des informations détaillées sur nos activités commerciales, notre stratégie et nos performances financières sont disponibles dans diverses publications réglementaires et autres, telles que ce rapport annuel intégré, les rapports financiers et les communiqués de presse, ainsi que dans des informations complémentaires, telles que les webcasts disponibles sur le site Internet de l'entreprise.

L'équipe Relations Investisseurs entretient une relation étroite avec eux tout au long de l'année. Le CEO et le CFO accordent également la priorité aux interactions avec les différents membres de la communauté des investisseurs.

4.3.4.1. Interactions avec les analystes « sell-side »

Solvay est suivie par 17 analystes « sell-side » qui fournissent régulièrement des analyses sur la Société. La liste à jour des analystes couvrant Solvay est publiée sur le site Internet de Solvay.

En plus des réunions individuelles, e-mails et appels réguliers, Solvay organise des vidéoconférences trimestrielles réunissant la direction et la communauté financière, après la publication des résultats du Groupe. Ces vidéoconférences ciblent les analystes, mais elles sont accessibles à tous les investisseurs, et restent disponibles sous la forme de vidéos ou en transcription sur le site Internet de Solvay.

Lorsque les opportunités le permettent, par exemple lorsque la direction de Solvay entreprend des roadshows investisseurs ou participe à des conférences investisseurs, des réunions en face à face avec des analystes sont également organisées périodiquement dans les principales villes financières.

En mars 2025, lors de la vidéoconférence sur les résultats annuels, Solvay a présenté sa nouvelle stratégie « Essential for Generations » et sa feuille de route en matière de développement durable « For Generations ». La présentation a donné de plus amples informations sur les leviers stratégiques et les nouvelles ambitions et engagements en matière de développement durable. En novembre 2025, un point complet sur le programme d'excellence opérationnelle et les économies de coûts associées a été présenté.

4.3.4.2. Interactions avec les investisseurs et les actionnaires

Solvay interagit principalement avec les investisseurs institutionnels après l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels. En 2025, Solvay a participé à de nombreux événements, y compris avec des dirigeants du Groupe. Parmi ces événements, 24 conférences et roadshows ont été organisés dans des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que des réunions virtuelles en plus de ces événements.

Le CEO et le CFO ont assisté à de nombreuses réunions avec la communauté financière. Ils ont abordé différents sujets, dont les résultats trimestriels, les conditions de marché, les perspectives pour l'année en cours et la stratégie à moyen terme.

Solvay organise également des réunions régulières avec son actionnaire de référence, Solvac. En 2025, le CEO a effectué deux présentations au Conseil d'administration de Solvac, après les résultats semestriels et annuels du groupe Solvay.

Enfin, Solvay échange régulièrement avec les investisseurs et actionnaires individuels. En 2025, l'équipe Relations Investisseurs a participé au VFB Happening, un rassemblement d'actionnaires individuels organisé à Gand, en Belgique.

4.3.4.3. Interactions avec les agences en conseil de vote, les fournisseurs d'analyses ESG et les équipes de gestion et d'investissement responsable de nos actionnaires

La direction de la Société rencontre régulièrement les agences en conseil de vote, les fournisseurs d'analyses ESG et les équipes de gestion et d'investissement responsable de nos actionnaires. Cet exercice a pour objectif de faire le point sur les évolutions et engagements clés de Solvay en matière de gouvernance et/ou d'ESG. En 2025, les thèmes abordés comprenaient :

- définition et fonctionnement du Conseil d'administration et de l'ELT ;
- feuille de route et résultats en matière d'ESG ; et
- nouvelle politique de rémunération de la Société.

Solvay considère que ces engagements lui donnent également la possibilité de mieux comprendre les changements apportés aux méthodologies et politiques des équipes de gestion des actionnaires et des fournisseurs de services externes, ainsi que de solliciter activement leurs avis sur la manière dont Solvay peut améliorer ses pratiques et sa communication dans le domaine ESG.

4.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.4.1. Conseil d'administration

4.4.1.1. Structure et composition

La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un examen continu afin de s'assurer que les bons profils sont représentés, appuyés par les compétences et l'expérience jugées nécessaires pour mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité.

-
- M. Pierre Gurdjian (Président et administrateur indépendant)
 - Mme Aude Thibaut de Maisières* (Vice-présidente)
 - M. Philippe Kehren (administrateur exécutif et Chief Executive Officer)
 - M. Thomas Aebischer (administrateur indépendant)
 - M. Thierry Bonnefous*
 - M. Yves Bonte (administrateur indépendant)
 - M. Wolfgang Colberg (administrateur indépendant)
 - M. Melchior de Vogüé*
 - Mme Marjan Oudeman (administratrice indépendante)
 - Mme Annette Stube (administratrice indépendante)
-

* Administrateur dont la nomination a été proposée par Solvac à la Société.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé de 10 membres et présentait les particularités suivantes :

- Les rôles de Président du Conseil d'administration et de CEO sont distincts.
- Neuf des dix administrateurs du Conseil d'administration sont des administrateurs non exécutifs et représentent diverses compétences, comme le souligne la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous (voir page 59).
- Trois des dix administrateurs (30%) sont des femmes.
- Six des dix administrateurs (60%) sont considérés comme des administrateurs non exécutifs indépendants selon les critères définis par le Code belge de gouvernance, et ont également été reconnus comme indépendants par les Assemblées générales annuelles et extraordinaires respectives au cours desquelles ces administrateurs non exécutifs ont été élus. Trois des dix administrateurs ont été nommés sur proposition de Solvac.
- Le mandat de chacun des dix membres du Conseil d'administration est de quatre ans.
- Le Conseil d'administration est composé de six nationalités différentes.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2025 :

🔄 Année de nomination ☒ Présence aux conseils d'administration en 2025	
 Pierre Gurdjian Président du Conseil d'administration Administrateur indépendant Belge / Né en : 1961 🔄 2022 ☒ 8/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 12 000 Mandats Solvay SA : Président du Conseil d'administration Président du Comité Financier Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination Expiration du mandat : 2026 Diplômes : Diplôme d'ingénieur commercial de l'Université libre de Bruxelles (VUB – Belgique) MBA de la Harvard Business School (États-Unis) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration de Lhoist ; Membre du Conseil d'administration de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Belgique) Cofondateur de la plate-forme de développement du leadership sociétal « 40 under 40 » en Belgique Auparavant : Senior Partner chez McKinsey & Company, notamment responsable de la division Capital humain de McKinsey de la région EMEA, et ancien président du Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Membre du Conseil d'administration d'UCB SA	 Aude Thibaut de Maisières Vice-Présidente du Conseil d'administration Administratrice non indépendante Belge / Née en : 1975 🔄 2020 ☒ 7/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 2 562 Mandats Solvay SA : Vice-Présidente du Conseil d'administration Présidente du Comité ESG Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination Expiration du mandat : 2028 Diplômes : MBA de la Columbia Business School, New York (États-Unis) MSc de la London School of Economics, Londres (Royaume-Uni) MA de l'Université de La Sorbonne, Paris (France) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration, Paradigm Capital Value Fund SICAV Cofondatrice et directrice générale de Sonic Womb Productions Limited Auparavant: Membre du Comité d'investissement du Fonds d'innovation Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun

🔄 Année de nomination ☒ Présence aux conseils d'administration en 2025



Philippe Kehren
Administrateur exécutif

Français / **Né en** : 1971

🔄 2023 ☒ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 6 836

Mandats Solvay SA :

Président de l'Executive Leadership Team
Membre du Comité Financier et du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master of Science in Chemical Engineering de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis)
Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France)
Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France)

Autres : Aucun

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun



Thomas Aebischer
Administrateur indépendant

Suisse / **Né en** : 1961

🔄 2023 ☒ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 360

Mandats Solvay SA :

Président du Comité d'Audit et des Risques
Membre du Comité Financier

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Advanced Management Program, Harvard Business School (États-Unis)
Examens de fiduciaire et école d'experts-comptables suisses, Zurich (Suisse)

Autres fonctions et expériences :

Président du Comité d'audit et Vice-président du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse
Président du Comité d'audit de Sika AG, Baar, Suisse
CEO de Diethelm Keller Holding Ltd.
Auparavant : CFO de RWDC Industries, VPE et CFO de LyondellBasell, CFO du groupe Holcim

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de dormakaba, Rümlang, Suisse
Membre du Conseil d'administration de Sika AG Baar, Suisse

🔄 Année de nomination ☒ Présence aux conseils d'administration en 2025



Thierry Bonnefous

Administrateur non indépendant

Français / **Né en** : 1979

🔄 2023 ☒ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 2 523

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Master of Engineering, Science and Technology de l'École Polytechnique, Paris (France)
Master of Science in Project, Innovation and Design Management de l'École Polytechnique, de l'École des Mines et de l'École des Ponts - ParisTech (France)
INSEAD - Advanced Management Executive Programme (Singapour & France)

Autres fonctions et expériences :

Directeur du programme Train digital d'Alstom
Auparavant : postes de direction en conception et ingénierie chez PSA Peugeot Citroën (aujourd'hui Stellantis), suivis de postes en R&D, gestion de projets et management général chez Alstom

Mandat d'administrateur dans des sociétés cotées : Aucun



Yves Bonte

Administrateur indépendant

Belge / **Né en** : 1961

🔄 2023 ☒ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 000

Mandats Solvay SA :

Membre du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Diplôme d'études supérieures en commerce, administration et gestion, et Master en génie civil (métallurgie et ingénierie des matériaux) de l'Université Catholique de Louvain (Belgique)
International Directors Programme à l'INSEAD Business School, Paris (France)

Autres fonctions et expériences :

Président du Conseil d'administration et Chief Executive Officer de Domo Chemicals NV
Président du Conseil d'administration de Domo Chemicals Holding NV
Auparavant : membre du comité de direction de Yara International et postes de direction chez LyondellBasell

Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun

🔄 Année de nomination ☒ Présence aux conseils d'administration en 2025



Wolfgang Colberg
Administrateur indépendant

Allemand / **Né en** : 1959

🔄 2021 ☒ 8/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 5 525

Mandats Solvay SA :

Président du Comité de Rémunération
Membre du Comité d'Audit et des Risques, du Comité Financier et du
Comité de Nomination

Expiration du mandat : 2029

Diplômes :

PhD en Sciences Politiques (Business Administration and Business
Informatics), Université de Kiel, (Allemagne)

Autres fonctions et expériences :

Président d'AMSilk GmbH (Allemagne)
Partenaire industriel de Capmont (Allemagne)
Auparavant : Membre du Conseil d'administration de Fire (BC) Holdco Ltd.
(Royaume-Uni), CFO d'Evonik Industries et CFO de Bosch and Siemens
Home Appliance Group

Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration de Thyssenkrupp AG et de Burelle SA



Marjan Oudeman
Administratrice indépendante

Néerlandaise / **Née en** : 1958

🔄 2015 ☒ 7/8

Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 473

Mandats Solvay SA :

Présidente du Comité de Nomination
Membre du Comité d'Audit et des Risques, du Comité de Rémunération et
du Comité ESG

Expiration du mandat : 2027

Diplômes :

Diplômée en droit, Rijksuniversiteit Groningen (Pays-Bas)
Master en Administration des affaires de l'Université de Rochester
New York, (États-Unis) et de l'Erasmus Universiteit Rotterdam (Pays-Bas)

Autres fonctions et expériences :

Membre du Conseil d'administration de SHV Holdings et de KLM NV
Présidente de Groenvermogen, Fonds d'innovation néerlandais pour
l'hydrogène vert
Auparavant : membre du Comité exécutif et directrice de la division Strip
Products chez Tata Steel Europe, membre du Comité exécutif d'AkzoNobel

Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées :

Membre du Conseil d'administration d'UPM-Kymmene Oyi

🔄 Année de nomination ☑️ Présence aux conseils d'administration en 2025	
 Annette Stube Administratrice indépendante Danoise / Née en : 1967 🔄 2023 ☑️ 7/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 3 601 Mandats Solvay SA : Membre du Comité ESG Expiration du mandat : 2027 Diplômes : Master en psychologie (spécialisation en développement organisationnel) de l'Université de Copenhague (Danemark) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration du WWF (Danemark) Chief Sustainability Officer au sein du groupe LEGO Auparavant : membre du Conseil d'administration de Fortum Oyj, vice-présidente exécutive et responsable du développement durable chez Stora Enso, responsable du développement durable chez A.P.Møller-Maersk Mandats d'administratrice dans des sociétés cotées : Aucun	 Melchior de Vogüé Administrateur non indépendant Français / Né en : 1962 🔄 2023 ☑️ 8/8 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 4 990 Mandats Solvay SA : Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité Financier Expiration du mandat : 2027 Diplômes : Master en commerce, administration et gestion de HEC (École des Hautes Études Commerciales), Paris (France) Maîtrise en commerce, administration et gestion de l'Université Paris IX-Dauphine (France) Diplôme d'analyste certifié de la Société française des analystes financiers, Paris (France) Autres fonctions et expériences : Membre du Conseil d'administration du Centre médical de Bligny CFO du groupe Etex Auparavant : CFO de différentes filiales de gestion de l'eau du groupe Suez Environmental au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Porto Rico ; CFO et co-CEO de Tessenderlo Chemie Mandats d'administrateur dans des sociétés cotées : Membre du Conseil d'administration et président du Comité des Risques et d'Audit de Solvac SA

4.4.1.2. Matrice des compétences et des qualifications des administrateurs

Collectivement, les membres du Conseil d'administration apportent le large éventail de compétences et d'expérience nécessaires pour développer et superviser la stratégie à long terme du groupe Solvay. Cette expérience a été regroupée dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs. Les compétences et expériences au sein du Conseil d'administration couvrent l'industrie et les marchés internationaux avec, pour nombre d'entre eux, des responsabilités de direction, et des domaines fonctionnels tels que les ressources humaines.

Cette matrice aide également le Comité de Nomination, en collaboration avec le Conseil d'administration, à identifier les compétences et l'expérience nécessaires lors de l'examen de la candidature de nouveaux membres du Conseil d'administration pour contribuer à mener à bien la stratégie commerciale et de durabilité de Solvay.

Les compétences et l'expérience des administrateurs sont présentées dans la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs ci-dessous.

	Industrie chimique	Finance	Gouvernance	Industrie	Recherche & développement	Digital/IT	Ressources humaines	ESG	International
Pierre Gurdjian	X	X	X	X			X		X
Philippe Kehren	X	X		X	X			X	X
Thomas Aebischer	X	X	X	X		X			X
Thierry Bonnefous				X	X	X		X	X
Yves Bonte	X	X	X	X	X			X	X
Wolfgang Colberg	X	X	X	X		X	X		X
Marjan Oudeman	X	X	X	X	X		X	X	X
Annette Stube			X	X			X	X	X
Aude Thibaut de Maisières	X	X	X		X			X	X
Melchior de Vogüé	X	X	X	X		X			X

4.4.1.3. Diversité au sein du Conseil d'administration

Solvay accorde de l'importance à la diversité de ses administrateurs, notamment en termes de sexe, d'âge, de nationalité, d'expérience, d'éducation et de compétences. Les détails des qualifications et de l'expérience des membres du Conseil d'administration figurent aux sections 4.4.1.1 et 4.4.1.2. La composition du Conseil d'administration satisfait aux exigences légales applicables en Belgique en matière de diversité des genres, bien que le Conseil d'administration considère qu'il s'agit du seuil minimum à atteindre et qu'il examinera en permanence les exigences de ses investisseurs institutionnels et des agences en conseil de vote. L'engagement de Solvay en faveur de la diversité au niveau du Conseil d'administration est également attesté par les critères de nomination des administrateurs énumérés à la section 6.1.2 de la Charte de Gouvernance, qui est disponible sur le site Internet de Solvay.

4.4.1.4. Fonctionnement

- Les statuts prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La réunion du Conseil d'administration est convoquée par le Président ou, en son absence, par la Vice-Présidente ou par un administrateur en charge de la gestion journalière. Le Conseil d'administration est convoqué chaque fois que l'Executive Leadership Team, un administrateur en charge de la gestion journalière ou trois administrateurs le demandent. De plus amples informations sur le fonctionnement du Conseil d'administration sont fournies dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.
- En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, dont sept fois en présentiel. Le tableau ci-dessous indique le taux de participation individuelle des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2025.

Conseil d'administration	
Huit réunions en 2025	
Présence	• M. Pierre Gurdjian : 8/8 • Mme Aude Thibaut de Maisières : 7/8 • M. Philippe Kehren : 8/8 • M. Thomas Aebischer : 8/8 • M. Thierry Bonnefous : 8/8 • M. Yves Bonte : 8/8 • M. Wolfgang Colberg : 8/8 • M. Melchior de Vogüé : 8/8 • Mme Marjan Oudeman : 7/8 • Mme Annette Stube : 7/8
Principaux domaines de discussion, d'examen et décisions	• Revue des activités avec vue d'ensemble des performances et projets clés de la Société et des enjeux du marché, ainsi que sur les développements géopolitiques et macroéconomiques • Deux sessions stratégiques axées sur la stratégie « Essentials » de Solvay et les priorités stratégiques des GBU, la trajectoire de performance à moyen terme du Groupe, l'allocation des dépenses d'investissements, ainsi que l'ambition et la stratégie en matière de développement durable • Fusions et acquisitions ; gestion des portefeuilles et opportunités • Budget, résultats consolidés et profil financier, initiatives en matière d'investissements et d'utilisation du capital, simplification de la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, acompte sur dividende, extension des accords de facilités de crédit, programme de rachat d'actions pour la couverture de la rémunération variable à long terme • Mise à jour de l'évaluation de la double matérialité au titre de la CSRD ainsi que des objectifs de développement durable • Plan d'audit interne, risques du Groupe, gestion globale des risques et conformité • Gouvernance du Conseil d'administration, auto-évaluation du Conseil d'administration appuyée par un consultant externe, mises à jour sur la culture et les ressources humaines, planification de la succession • Nouvelle politique de rémunération et révision de la rémunération des cadres dirigeants • Point sur la sécurité, le programme de transformation et le modèle opérationnel de la Société

4.4.1.5. Publication d'informations en vertu de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Le 4 mars 2025, le Conseil d'administration a appliqué la procédure de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations relative aux conflits d'intérêts à la rémunération de Philippe Kehren, CEO, comme suit :

« Philippe Kehren a annoncé l'existence d'un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, concernant la résolution relative à sa rémunération, à ses objectifs de performance et au versement de sa rémunération variable à court terme 2024.

Enfin, M. Colberg a présenté la proposition de rémunération des cadres dirigeants. M. Kehren s'est récusé sur la question de la rémunération du CEO.

Rémunération du CEO

M. Kehren a quitté la réunion. Le Conseil d'administration a discuté des performances du CEO pour l'année 2024 et de la proposition d'augmentation de salaire, conformément à la recommandation du Comité de Rémunération, sur la base des critères de référence et de l'évaluation des performances du CEO.

RÉSOLUTION

Après délibération, le Conseil d'administration a approuvé (i) la rémunération du CEO, (ii) les objectifs de performance du CEO, et (iii) le versement de la rémunération variable à court terme 2024 du CEO, étant entendu que Philippe Kehren n'a pas pris part au vote.

M. Kehren a rejoint la réunion par la suite ».

4.4.1.6. Évaluation

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil d'administration, sous la direction du Président du Conseil d'administration et du Comité de Nomination, évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement, ses informations et ses interactions avec la direction générale, ainsi que la composition et le fonctionnement des Comités qu'il a créés.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur ces différents points.

En outre, tous les trois ans, l'évaluation est menée par un consultant externe.

Le Comité de Nomination, ainsi qu'un consultant externe le cas échéant, analysent les résultats de l'évaluation et soumettent des conclusions et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide des éventuelles améliorations à apporter à l'issue de ce processus d'évaluation.

Une auto-évaluation approfondie du Conseil a été réalisée en 2025, avec l'appui d'un consultant externe. L'évaluation annuelle a conclu que le Conseil d'administration a fonctionné efficacement au cours de l'année, démontrant une gouvernance solide, un engagement constructif et une supervision appropriée soutenant la stratégie et les objectifs à long terme de la Société. L'évaluation a également identifié certains domaines susceptibles d'être renforcés, que le Conseil abordera au moyen d'actions ciblées et d'initiatives de développement continu au cours de l'année à venir.

4.4.1.7. Initiation et formation continue des membres du Conseil d'administration

Un programme d'initiation est en place pour les nouveaux administrateurs. Il comprend un examen de la stratégie, des activités et de la gouvernance du Groupe.

Le Conseil d'administration s'engage également activement sur le thème du développement durable grâce aux mises à jour régulières du Comité ESG.

Les visites de sites font également partie du programme de formation continue du Conseil d'administration. Elles consistent en des réunions avec la direction et les équipes locales, des présentations commerciales et des visites sur le terrain.

4.4.2. Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a mis en place les comités permanents suivants : le Comité d'Audit et des Risques, le Comité Financier, le Comité de Rémunération, le Comité de Nomination et le Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (« Comité ESG »). Les principes régissant la composition, le rôle et les missions des comités ainsi que leur règlement intérieur sont précisés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

La composition des comités est régulièrement examinée, notamment pour déterminer si elle répond aux attentes de notre base d'actionnaires diversifiée et aux attentes du marché. Tous les comités clés (Comité d'Audit et des Risques, Comité de Nomination et Comité de Rémunération) sont composés uniquement d'administrateurs non exécutifs, dont la majorité sont indépendants. Plus important encore, ces comités sont composés de membres qui ont l'expérience et les compétences nécessaires pour apporter de la valeur et leur permettre de remplir efficacement leur mandat. Le Group Corporate Secretary (Secrétaire Général du Groupe) fait office de secrétaire de chacun des Comités du Conseil d'administration.

4.4.2.1. Comité d'Audit et des Risques

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité d'Audit et des Risques ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Six réunions en 2025
Composition	M. Thomas Aebischer (Président) : 6/6 M. Wolfgang Colberg : 6/6 M. Melchior de Vogüé : 6/6 - Mme Marjan Oudeman : 6/6

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- quatre membres
- le CFO est invité aux réunions
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants
- tous les membres sont des experts financiers et remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures

Les règles internes relatives au Comité d'Audit et des Risques sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni six fois et a principalement :

- examiné et pris en considération les rapports du CFO, du Head of Group Accounting and Reporting, du Head of Group Internal Audit and Risks, du Head of Tax et de l'auditeur chargé de l'audit externe, EY Bedrijfsrevisoren BV / EY Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Eric Van Hoof) ;
- examiné l'indépendance, les services autres que services d'audit et l'efficacité de l'auditeur externe, EY, et recommandé le renouvellement de son mandat pour une période de trois ans (y compris les services d'audit liés à la CSRD) ;
- examiné les risques majeurs du Groupe sur la base de la matrice des risques Groupe et de sessions approfondies sur certains risques, contrôles et processus sous-jacents ;

- examiné la méthode d'audit des informations sur le développement durable exigées par la directive CSRD ;
- examiné et émis des recommandations sur la préparation des communiqués de presse annonçant les résultats du groupe Solvay ainsi que et les états financiers trimestriels ;
- examiné le rapport trimestriel du Group General Counsel sur les litiges importants en cours, ainsi que les mises à jour en matière de conformité.

4.4.2.2. Comité Financier

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité Financier ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Quatre réunions en 2025
Composition	· M. Pierre Gurdjian (Président) : 4/4 · M. Philippe Kehren (CEO) : 4/4 · M. Thomas Aebischer : 4/4 · M. Wolfgang Colberg : 4/4 · M. Melchior de Vogüé : 4/4

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres
- quatre administrateurs non exécutifs et le CEO
- le CFO est invité aux réunions
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures

Les règles internes relatives au Comité Financier sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité Financier s'est réuni quatre fois et a principalement :

- émis des avis et des recommandations au Conseil d'administration sur des questions financières, notamment le montant de l'acompte sur dividende et le dividende final ; le montant, les conditions et les devises d'endettement ; l'émission de garanties ; la notation de crédit ; le contrôle de la solidité de la solvabilité du bilan du groupe Solvay ; la couverture des risques de change ; la couverture de nos plans de rémunérations variables à long terme via un programme de rachat d'actions ; la gestion et la couverture des risques liés au CO₂ (EUA) ; le contenu de la communication financière ; et la modification et l'extension des facilités de crédit.
- examiné la préparation des communiqués de presse annonçant les résultats du groupe Solvay et émis des recommandations.

4.4.2.3. Comité de Rémunération

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Rémunération ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Deux réunions en 2025
Composition	· M. Wolfgang Colberg (Président) : 2/2 · M. Yves Bonte : 2/2 · M. Pierre Gurdjian : 2/2 · Mme Marjan Oudeman : 2/2 · Mme Aude Thibaut de Maisières : 1/2

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants
- le Chief People Officer est invité aux réunions ainsi que le Chief Executive Officer (sauf pour les questions qui le concernent personnellement)
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures

Les règles internes relatives au Comité de Rémunération sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité de Rémunération s'est réuni deux fois et a principalement :

- examiné le rapport de rémunération de la Société pour la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise figurant dans le rapport annuel ;
- examiné les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT ;
- examiné la rémunération, les rémunérations variables à court et long termes ainsi que l'évaluation des performances de l'ELT ;
- examiné l'octroi de rémunérations variables à long terme (unités d'actions liées à la performance et stock-options) à la direction de la Société ;
- finalisé la politique de rémunération en collaboration avec un consultant externe. La politique de rémunération mise à jour a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires en mai 2025.

4.4.2.4. Comité de Nomination

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité de Nomination ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Trois réunions en 2025
Composition	· Mme Marjan Oudeman (Présidente) : 3/3 · M. Yves Bonte : 3/3 · M. Wolfgang Colberg : 3/3 · M. Pierre Gurdjian : 3/3 · Mme Aude Thibaut de Maisières : 2/3

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres ;
- tous les membres sont des administrateurs non exécutifs et sont en majorité indépendants ;
- le Chief People Officer et le Chief Executive Officer sont invités aux réunions ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité de Nomination sont énoncées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité de Nomination s'est réuni trois fois et a principalement :

- examiné son mode de fonctionnement et ses qualifications, y compris la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs, le processus de nomination, l'évaluation du Conseil et de sa performance ;
- mené des discussions sur les talents et examiné les plans de succession de l'ELT et de la GLT (Global Leadership Team, composée des cinq membres de l'ELT, du Chief Sustainability Officer, du Chief Information Officer et des quatre présidents des GBU) afin de préparer la relève en cas d'urgence et de besoins à court et à moyen terme ;
- rencontré des talents clés de l'organisation, tant en groupe qu'individuellement, afin d'identifier les successeurs potentiels à l'ELT/GLT ;
- été informé du développement des compétences en ingénierie et construction du Groupe.

4.4.2.5. Comité Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Composition et fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique la composition du Comité ESG ainsi que le nombre de réunions organisées respectivement au cours de cette période.

Nombre de réunions	Trois réunions en 2025
Composition	· Mme Aude Thibaut de Maisières (Présidente) : 2/3 · M. Thierry Bonnefous : 3/3 · M. Philippe Kehren : 3/3 · Mme Marjan Oudeman : 3/3 · Mme Annette Stube : 3/3

Le Comité ESG a été créé en 2021 et fait l'objet d'une évaluation et d'une évolution permanentes. À cet égard, dans le cadre des modifications apportées à la Charte de Gouvernance à la suite de la Scission partielle, les rôles et missions respectifs du Comité ESG et du Comité d'Audit et des Risques en termes d'indicateurs clés de performance (ICP) ESG ont été précisés.

Au 31 décembre 2025, la composition était la suivante :

- cinq membres, dont le CEO et des administrateurs non exécutifs ;
- tous les membres remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise dans le cadre de leurs fonctions antérieures.

Les règles internes relatives au Comité ESG sont énoncées dans la Charte de Gouvernance.

Rapport d'activités

Au cours de l'exercice 2025, le Comité ESG s'est réuni trois fois et a principalement :

- conseillé le Conseil d'administration sur la mise à jour annuelle de l'analyse de double matérialité et de l'identification des impacts, risques et opportunités pertinents pour Solvay, telle que définie par la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD), et examiné ces enjeux matériels dans le cadre de la publication d'informations sur le développement durable exigée par la CSRD ;
- surveillé les performances et notations ESG de Solvay ainsi que l'évolution de la réglementation et du marché ;
- formulé des recommandations pour aider le Conseil d'administration à piloter le programme global de développement durable « For Generations » et plus particulièrement sur les sujets suivants : sécurité, atténuation du changement climatique, pollution, transition vers un modèle commercial durable et chaîne de valeur responsable ;
- accueilli un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui aide Solvay à obtenir des effets positifs tangibles pour la nature, conformément à notre engagement en faveur de la biodiversité.

4.5. EXECUTIVE LEADERSHIP TEAM (ELT)

4.5.1. ELT

Après la finalisation de la Scission partielle, le Conseil d'administration a nommé les membres suivants de l'Executive Leadership Team (« ELT ») :

- M. Philippe Kehren (Chief Executive Officer)
- M. Alexandre Blum (Chief Financial and Strategy Officer)
- Mme Lisa J. Brown (Group General Counsel and Corporate Secretary)
- M. Lanny Duvall (Chief Operations Officer)
- Dr. Mark van Bijsterveld (Chief People Officer)

L'ELT est composé de cinq membres, dont une femme, ce qui représente 20% des membres de l'ELT. L'ELT est chargé de l'exécution de la stratégie, effectue des revues d'activité et de sécurité, prend les décisions sur l'allocation du capital, le budget, les fusions et acquisitions et la trésorerie en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration, valide les recrutements et les promotions clés, et effectue régulièrement des analyses approfondies, notamment sur les ressources humaines, la stratégie, les finances, le développement durable, l'innovation et autres sujets spécifiques, en fonction de l'actualité.

En 2025, l'Executive Leadership Team de Solvay a pris plusieurs initiatives, y compris :

- La visite d'un grand nombre de ses sites et activités dans le monde entier.
- Elle a poursuivi la promotion de la nouvelle culture de la Société, en redéfinissant sa Raison d'être et ses Convictions fondamentales afin de mieux positionner Solvay sur le marché, en soutenant sa transformation et en définissant notre façon de travailler ensemble.
- Elle a grandement œuvré au développement de la stratégie de la Société et des priorités stratégiques des GBU sous la supervision du Conseil d'administration.
- Elle a lancé une feuille de route et un programme ambitieux et renforcé sur la sécurité de l'ensemble de nos opérations avec le soutien d'un consultant externe, afin de s'assurer que nos lieux de travail restent sûrs et productifs.
- Elle a poursuivi la mise en oeuvre de la transformation en profondeur du Groupe, portant sur les coûts, les méthodes de travail et la culture afin de soutenir l'amélioration et la simplification des processus. Cela comprenait le lancement d'un nouveau projet ERP et la refonte des processus opérationnels associés.
- Elle a défini une matrice de délégation des pouvoirs actualisée et exhaustive.
- Elle a examiné le planning de la succession aux postes clés de direction.
- Elle a continué à mettre l'accent sur les initiatives de digitalisation dans l'ensemble de l'organisation, en particulier dans le cadre du programme STAR Operations, avec un plan précis pour chaque usine. Ces efforts préparent Solvay à être plus agile et mieux équipée sur le plan numérique.

Toutes ces réalisations reflètent la volonté collective de transformer Solvay en une entreprise plus simple, plus compétitive et plus durable.

En dehors des réunions régulières visant à passer en revue les principaux projets et initiatives et à assurer les activités quotidiennes, l'ELT s'est réunie officiellement 11 fois en 2025 pour partager des informations, décider des activités et projets relevant de son mandat et aligner les priorités, ce qui a permis à Solvay de poursuivre ses engagements malgré un environnement de marché difficile.

Le tableau suivant contient des informations sur les membres de l'ELT au 31 décembre 2025 :

🔄 Année de nomination	
 Philippe Kehren Chief Executive Officer Français / Né en : 1971 🔄 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 6 836 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Master of Science in Chemical Engineering de l'Université du Wisconsin - Madison (États-Unis) Diplôme d'ingénieur pétrolier (spécialité raffinage, ingénierie et gaz) de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Paris (France) Diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique, Paris (France) Président de l'Executive Leadership Team Membre du Comité Financier et du Comité ESG Expérience : Président et responsable du développement durable de la GBU Soda Ash & Derivatives de Solvay	 Alexandre Blum Chief Financial and Strategy Officer Français / Né en : 1973 🔄 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 3 214 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Master's degree in Business, Administration and Management de HEC (École des Hautes Études Commerciales), Paris (France) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Financial and Strategy Officer Expérience : Group Controlling Director chez Solvay et Finance Director de l'activité Soda Ash & Derivatives Postes financiers clés en Belgique, en France, en Chine et en Russie
 Lisa J. Brown Group General Counsel and Corporate Secretary Britannico-belge / Née en : 1978 🔄 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 1 610 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : LL.B. (Hons) en droit de l'Université de Derby (Royaume-Uni) Diplôme de pratique juridique de la Nottingham Law School (Royaume-Uni) Conseil en marques agréé au Royaume-Uni, Londres (Royaume-Uni) Membre de l'Executive Leadership Team et Group General Counsel and Corporate Secretary Expérience : Chief Legal Officer du Groupe Sibelco, de WABCO et de SSL International Responsable juridique dans de nombreux secteurs, notamment l'automobile, les technologies de transport, la santé et l'industrie pharmaceutique grand public, les dispositifs médicaux, la fabrication industrielle, les minerais industriels et l'exploitation minière en Europe, en Asie et aux États-Unis	 Lanny Duval Chief Operations Officer Américain / Né en : 1968 🔄 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 4 230 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Licence en sciences, génie chimique de l'Université de Washington, Seattle (États-Unis) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief Operations Officer Expérience : Chief Operations Officer chez Heubach, et différentes fonctions chez Nouryon/AkzoNobel, Arkema S.A., BlueStar Group, Celanese et Rohm & Haas Poste de direction dans le développement et l'exécution de stratégies de fabrication, de chaîne d'approvisionnement, de capital, d'intégration de fusions-acquisitions et d'excellence opérationnelle dans des entreprises situées aux États-Unis, en Asie, en Europe et au Mexique

🔄 Année de nomination	
 Mark Van Bijsterveld Chief People Officer Néerlandais / Né en : 1969 🔄 2023 Fin du mandat : 2027 Actions Solvay détenues au 31 décembre 2025 : 6 750 Diplômes et principales activités au sein de Solvay : Doctorat en études commerciales à l'Université Radboud, Nijmegen (Pays-Bas) Master en psychologie organisationnelle à l'Université de Leiden (Pays-Bas) Membre de l'Executive Leadership Team et Chief People Officer Expérience : Chief HR Officer chez Signify, et fonctions RH chez Royal Philips N.V., Microsoft et Deloitte, responsable des équipes RH monde depuis les Pays-Bas et la Belgique	

Le rôle, les responsabilités, la composition, les procédures et l'évaluation de l'ELT sont décrits en détail dans la Charte de Gouvernance, disponible sur le site Internet de Solvay.

4.6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2025

4.6.1. Introduction

Nos collaborateurs sont et ont toujours été au cœur de notre entreprise. Leur dévouement, leur collaboration et leur expertise sont essentiels à la réalisation de notre objectif de rendre le progrès possible pour les générations futures. Ce rapport est aligné sur la politique de rémunération approuvée lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2025. Il décrit la poursuite de la mise en œuvre de nos priorités stratégiques et la transformation de notre Société qui en résulte. Il s'appuie sur des pratiques de rémunération qui visent à soutenir la réalisation des objectifs, renforcer la gouvernance et favoriser une réussite durable à long terme.

Exécution de la stratégie et transformation : notre Société poursuit sa transformation avec la standardisation et la simplification de ses procédés mondiaux afin d'améliorer sa compétitivité globale. Nous optimisons l'allocation des ressources de manière à maximiser notre impact et à réaliser des investissements stratégiques dans des domaines clés où Solvay peut exercer son influence unique pour créer de la valeur durable à long terme. Il ne s'agit pas d'une simple restructuration, c'est une évolution continue vers un Solvay plus agile, plus résilient et mieux préparé pour l'avenir, capable d'apporter de la valeur de façon durable à toutes les parties intéressées. Cela nécessite un engagement profond pour s'améliorer sans cesse, une attention permanente pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients, et une détermination sans faille pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de durabilité. En 2025, nous avons renforcé notre engagement en faveur de la sécurité en lançant un programme de transformation de la culture de la sécurité à l'échelle du groupe, reposant sur trois piliers: le développement des responsables de première ligne grâce à un programme dédié au leadership en matière de sécurité, la standardisation et la simplification des principales normes de sécurité de l'entreprise, et la mise en place d'une gouvernance claire en matière de sécurité, du niveau des sites jusqu'à la direction, afin de piloter efficacement les performances.

Agenda social : nous sommes profondément engagés dans un dialogue constructif avec nos partenaires sociaux et dans l'écoute active des points de vue de nos collaborateurs. En tant qu'employeur responsable, nous sommes fermement engagés dans une démarche d'amélioration continue, notamment dans le domaine des relations sociales. C'est une conviction de longue date de notre Groupe. Nous croyons en une communication ouverte à travers le dialogue social, en la prise en compte proactive des préoccupations des collaborateurs et en la collaboration pour trouver des solutions qui profitent à la fois à l'entreprise et à ses collaborateurs. Grâce à ce partenariat régulier et continu, nous nous efforçons de créer un avenir meilleur, fondé sur la confiance et le respect mutuel, pour Solvay et ses collaborateurs. Nous reconnaissons également que les relations sociales constructives sont un facteur clé dans la mise en œuvre de notre stratégie et la transformation de notre Société. Nous répondons activement aux préoccupations et négocions sur des questions telles que les conditions de travail, les droits des collaborateurs et les changements organisationnels, afin de créer un environnement de travail positif, coopératif et adapté aux enjeux du futur. Notre engagement porte sur le droit du travail et les droits des communautés locales, comme indiqué dans l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale et le développement durable signé avec IndustriALL Global Union en 2011.

Culture Solvay : le développement intentionnel d'une culture qui élève à la fois nos collaborateurs et nos ambitions constitue l'un des moteurs de notre transformation. Nous sommes convaincus que la culture constitue le fondement des entreprises d'exception. Lorsque les collaborateurs éprouvent un sentiment d'appartenance et ont à leur disposition les moyens de s'épanouir, ils accomplissent des choses extraordinaires. La culture de Solvay repose sur trois valeurs fondamentales : Atteindre l'excellence, Accomplir davantage ensemble et Créer un impact durable. Ces valeurs, et les comportements qui les animent, guident notre conduite au quotidien. Les Comportements clés, que sont le focus, la collaboration et la responsabilité, sont totalement intégrés dans nos méthodes de travail et nos processus RH à tous les niveaux de l'organisation, du Conseil d'administration à l'atelier et de São Paulo à Shanghai. En 2025, nous avons entièrement repensé notre portefeuille de formations afin d'offrir à tous les collaborateurs et cadres dirigeants l'opportunité de grandir et d'évoluer en accord avec ces valeurs. Nous avons créé le programme «Leadership in Action», une série de trois ateliers dynamiques de deux heures qui donnent aux dirigeants les outils et les cadres nécessaires pour incarner les comportements attendus au sein de la Société. Nous avons également créé une Académie du leadership ainsi qu'un programme de formation professionnelle pour soutenir ces valeurs. Nous nous engageons à faire de Solvay un environnement véritablement inclusif, dans lequel chaque salarié se sent valorisé, inspiré et armé pour contribuer à un avenir meilleur pour toutes nos parties intéressées. Pour renforcer cette ambition, nous avons lancé des ateliers de leadership inclusif dans le monde entier, afin de favoriser une collaboration plus étroite et nous permettre d'atteindre l'excellence ensemble. Ces ateliers continueront à être largement déployés en 2026.

Équité, inclusivité et égalité : chez Solvay, nous sommes convaincus que l'équité, l'inclusivité et l'égalité sont des principes fondamentaux qui sous-tendent une organisation prospère et florissante. Ces valeurs guident nos actions et la manière dont nous prenons soin de nos collaborateurs. Le versement d'un salaire décent à tous nos collaborateurs est l'un des piliers de cet engagement. Pour nous, un salaire décent est plus qu'un chiffre. Il représente la dignité, la sécurité et la capacité pour nos collaborateurs de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de subvenir à ceux de leur famille. La réalisation de cet objectif était une priorité absolue de Solvay, et nous sommes fiers d'y être parvenus en 2025, avec un an d'avance sur notre engagement. L'équité salariale mérite tout autant notre attention. Nous nous engageons à rendre nos pratiques de rémunération équitables et transparentes. Cela implique d'évaluer régulièrement les écarts de rémunération au sein de notre organisation et de revoir nos processus de paie afin d'identifier et de corriger les disparités. Nous tenons notre promesse d'équité et d'inclusivité en mettant en place des actions mesurables. L'équité salariale est essentielle pour favoriser la confiance, l'engagement et le sentiment d'appartenance de chaque salarié de Solvay. Nous poursuivons la réalisation de notre engagement à bâtir un environnement de travail diversifié et inclusif en reconnaissant l'importance primordiale de la diversité des genres, des nationalités, des origines et des points de vue, car elle stimule l'innovation, améliore la prise de décision et renforce nos résultats financiers. L'objectif de parité hommes-femmes, avec une première étape de 30% de femmes à des postes de direction intermédiaires d'ici 2030, s'inscrit dans le cadre de ces efforts continus. Nous avons réalisé d'importants progrès en la matière en atteignant un taux de 28,8% en 2025 (+1,5%). Nous sommes ainsi sur la bonne voie pour atteindre cet objectif et aller encore plus loin.

Relation et implication des collaborateurs : nous croyons fermement au pouvoir des relations humaines authentiques, des voies de communication courtes et d'un climat de travail ouvert et transparent. Nous savons que ces éléments sont des moteurs fondamentaux de l'implication et de la motivation du personnel, et créent un environnement dans lequel nos collaborateurs se sentent valorisés, écoutés et motivés pour donner le meilleur d'eux-mêmes. En 2025, l'engagement des collaborateurs est resté élevé à 78%, avec près de 80% de nos collaborateurs qui ont exprimé leurs opinions dans le cadre de sondages Pulse réguliers. Ce taux de participation remarquable reflète la force de notre culture, fondée sur la confiance, le dialogue ouvert et le respect mutuel. Après le succès de notre programme « Make Life Easier », nous avons lancé le programme « Make Life Easier for Industrial », qui aide nos sites à rester en contact avec leurs collaborateurs et Solvay dans le monde entier, à renforcer le dialogue et la communication, ainsi qu'à simplifier certains processus administratifs. Fin octobre, nous avons relancé le programme de solidarité de Solvay pour apporter un soutien à nos collaborateurs et à leurs communautés. Cette initiative constitue un filet de sécurité essentiel en cas de difficultés exceptionnelles causées par des événements imprévus (crises humanitaires de grande ampleur, telles que des pandémies ou des catastrophes naturelles, par exemple) ou des urgences personnelles soudaines (maladie grave, perte inattendue d'un être cher, etc.). Depuis qu'il a été relancé, le programme a déjà accompagné six collaborateurs en 2025 aux États-Unis, au Brésil, en Belgique, en Allemagne, en Inde et au Royaume-Uni. À travers ce fonds, nous réaffirmons notre engagement à apporter un soutien à long terme et à bâtir ensemble un avenir meilleur.

4.6.2. Conseil d'administration

4.6.2.1. Introduction

En 2025, Solvay a conservé la structure de rémunération du Conseil d'administration, qui comprend des émoluments fixes et des jetons de présence, conformément à la politique approuvée lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mai 2024.

4.6.2.2. Principes de rémunération

Les administrateurs de Solvay sont rémunérés avec des émoluments (rémunération fixe et jetons de présence), conformément à la structure de rémunération du Conseil d'administration. En outre, si les administrateurs de Solvay se voient confier des fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur, ils peuvent également recevoir une rémunération fixe supplémentaire décidée par le Conseil d'administration, qui ne sera accordée que pour la durée de ces fonctions spéciales. Cette procédure repose sur l'article 24 de nos statuts, qui dispose que :

- « Les administrateurs reçoivent des émoluments fixes dont l'Assemblée générale détermine les modalités et l'importance. La décision de l'Assemblée générale demeure maintenue jusqu'à décision contraire.
- Le Conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés de fonctions spéciales distinctes de leur mandat d'administrateur des émoluments fixes en supplément des émoluments prévus à l'alinéa précédent.
- Les administrateurs chargés de la gestion au quotidien et les membres de l'Executive Leadership Team ont chacun droit, en outre, à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'administration sur la base de leurs performances individuelles et des performances consolidées du groupe Solvay ».

La rémunération du Conseil d'administration est déterminée en fonction des rôles et des responsabilités de chaque administrateur (participation à des comités du Conseil d'administration) et des pratiques des entreprises de taille similaire et de complexité internationale. La rémunération du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires.

4.6.2.3. Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

Conformément au vote de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024, la rémunération fixe et les jetons de présence ci-après ont été attribués pour 2025.

		Montant brut en €
Conseil d'administration	Rémunération fixe (Président)	275 000
	Rémunération fixe (Vice-président)	95 000
	Rémunération fixe (membre)	67 000
	Jetons de présence	2 000
Comité d'Audit et des Risques	Rémunération fixe (Président)	18 000
	Rémunération fixe (membre)	8 000
	Jetons de présence (Président)	2 000
	Jetons de présence (membre)	2 000
Autre Comité	Rémunération fixe (Président)	16 000
	Rémunération fixe (membre)	6 000
	Jetons de présence (Président)	1 000
	Jetons de présence (membre)	1 000

Autres considérations relatives à la rémunération du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des jetons de présence supplémentaires s'ils assistent à plusieurs réunions de comité à la même date.
- Le jeton de présence le plus élevé prévaut.
- Conformément à la politique de rémunération, la rémunération brute annuelle fixe du CEO (émoluments) est compensée par sa rémunération annuelle en tant que membre de l'ELT, et il reçoit des jetons de présence pour les réunions du Conseil d'administration auxquelles il assiste.
- Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.
- Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération supplémentaire en lien avec leurs résultats ou d'autres critères de performance. Plus précisément, ils n'ont pas droit à des bonus annuels, des options sur actions ou des unités d'action liées à la performance, ni à aucun régime de retraite complémentaire.
- Solvay rembourse les frais de déplacement et les dépenses des administrateurs pour les réunions liées à leurs fonctions au sein du Conseil d'administration et de ses comités.
- Le Groupe fournit un soutien administratif au président du Conseil d'administration en mettant à sa disposition un bureau et les services du Secrétariat général. Les autres administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat général en fonction de leurs besoins.
- Solvay veille par ailleurs à souscrire les polices d'assurance usuelles pour couvrir les activités du Conseil d'administration dans le cadre de son mandat.

4.6.2.4. Directives sur l'actionnariat pour le Conseil d'administration

Solvay reconnaît que le Code belge de gouvernance d'entreprise recommande une rémunération partielle des membres du Conseil d'administration sous forme d'actions (principe 7.6), et que la politique de rémunération de Solvay ne le prévoit pas. Toutefois, le Comité de Rémunération considère que la politique de rémunération actuelle est conforme à l'esprit du principe 7.6 du Code belge de gouvernance en raison des directives sur l'actionnariat applicables aux administrateurs non exécutifs, qui doivent détenir des actions pour un montant équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

L'introduction en 2024 de la structure de rémunération du Conseil d'administration, qui prévoit un rééquilibrage de la rémunération totale du Conseil d'administration au profit d'une plus grande rémunération fixe, a augmenté l'exigence de détention d'actions pour les membres du Conseil d'administration.

Ces actions doivent être conservées pendant au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du Conseil d'administration et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans à compter de leur acquisition. Les administrateurs non exécutifs perçoivent les dividendes attachés à ces actions en même temps que les autres actionnaires. Les actions détenues par les membres du Conseil d'administration sont détaillées à la section 4.4.1.1 du présent rapport annuel intégré.

4.6.2.5. Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée

Vue d'ensemble du Conseil d'administration et des comités

	Conseil d'administration	Comité Financier	Comité d'Audit et des Risques	Comité de Rémunération	Comité de Nomination	Comité ESG
Pierre Gurdjian	Président	Président				
Aude Thibaut de Maisières	Vice-Présidente					Présidente
Philippe Kehren						
Annette Stube						
Marjan Oudeman					Président	
Melchior de Vogüé						
Thierry Bonnefous						
Thomas Aebischer			Président			
Wolfgang Colberg				Président		
Yves Bonte						
Nombre de réunions	8	4	6	2	3	3

Il n'y a pas de jetons de présence aux comités pour le président du Conseil d'administration, ni pour le CEO.

Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'administration par la Société ou par une société affiliée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025

En €	Total	Conseil d'administration		Comités	
	Montant total brut, y compris rémunération fixe	Rémunération fixe du Conseil d'administration ⁽¹⁾	Jetons de présence au Conseil d'administration ⁽²⁾	Rémunération fixe aux Comités	Jetons de présence aux Comités
Pierre Gurdjian	291 000	275 000	16 000	0	0
Aude Thibaut de Maisières	141 000	95 000	14 000	28 000	4 000
Philippe Kehren	16 000	0	16 000	0	0
Annette Stube	90 000	67 000	14 000	6 000	3 000
Marjan Oudeman	133 000	67 000	14 000	36 000	16 000
Melchior de Vogüé	112 000	67 000	16 000	14 000	15 000
Thierry Bonnefous	92 000	67 000	16 000	6 000	3 000
Thomas Aebischer	122 000	67 000	16 000	24 000	15 000
Wolfgang Colberg	137 000	67 000	16 000	36 000	18 000
Yves Bonte	98 000	67 000	16 000	12 000	3 000
Total	1 232 000	839 000	154 000	162 000	77 000

(1) Les émoluments fixes du CEO Philippe Kehren pour le Conseil d'administration sont inclus dans sa rémunération annuelle fixe.

(2) Une réunion du Conseil d'administration consistait en un Comité d'Audit et des Risques élargi à tous les membres du Conseil d'administration, ce qui a eu pour conséquence que les membres du Comité d'Audit et des Risques n'ont reçu que le jeton de présence du comité.

4.6.3. Rémunération de l'Executive Leadership Team (ELT)

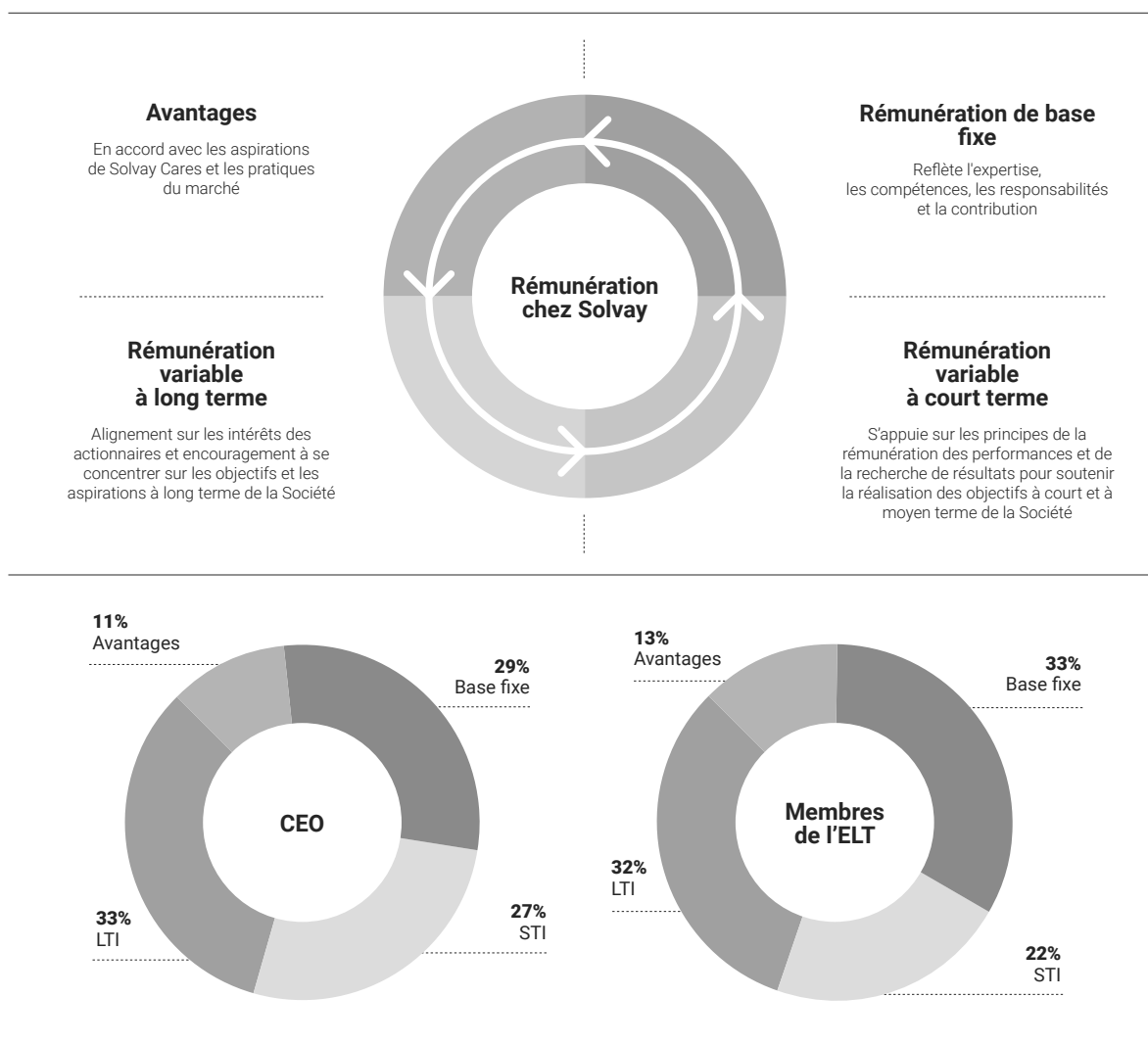
4.6.3.1. Philosophie et politique de rémunération de Solvay

La politique de rémunération de Solvay est conçue pour récompenser de manière appropriée les membres de l'Executive Leadership Team (ELT) pour leur expertise, leurs responsabilités et leurs performances individuelles. Elle valorise la méritocratie et les performances tout en maximisant les rendements de manière responsable et durable pour toutes les parties intéressées. Elle vise à attirer, motiver et retenir les meilleurs talents en s'alignant sur les normes du marché et les intérêts à long terme des actionnaires. Ces principes directeurs déterminent également les politiques et les programmes de rémunération proposés aux collaborateurs de Solvay dans le monde entier. Le Comité de Rémunération passe régulièrement en revue les pratiques de rémunération et les informations publiées par Solvay, ainsi que les pratiques du marché afin de s'assurer que la politique de rémunération demeure appropriée. Toute modification de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et/ou de l'Executive Leadership Team doit être soumise aux actionnaires conformément au Code des sociétés et des associations (CSA).

La structure de rémunération est conçue selon les principes suivants, qui s'appliquent aux membres de l'ELT et aux autres cadres exécutifs :

- La **rémunération fixe** vise à fournir un revenu conforme au marché, qui est régulièrement revu par le Comité de Rémunération en tenant compte de son positionnement par rapport à la médiane du marché de référence, des performances et des changements de fonction.
- La **rémunération variable à court (STI) et à long terme (LTI)** est conditionnée à la réalisation d'objectifs stratégiques, notamment l'obtention de résultats durables, et récompense l'excellence des résultats obtenus.
- La **rémunération totale** est fixée à un niveau jugé compétitif sur le marché et dans le secteur concernés afin d'attirer, de retenir et de motiver les personnes possédant les talents adéquats nécessaires à la réalisation de la stratégie du Groupe et à la performance de l'entreprise.
- Les **décisions relatives aux rémunérations** sont justes, équitables et durables, tiennent compte des niveaux de rémunération de l'ensemble du personnel, et présentent un juste équilibre entre coût et valeur.

Les éléments clés de la politique de rémunération de Solvay sont résumés dans le tableau en tenant compte de la rémunération cible :



4.6.3.2. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Cette section figurait auparavant dans la Déclaration de durabilité - Informations générales - Gouvernance (Gov-3).

La performance en matière de durabilité fait partie intégrante de nos différents programmes d'intéressement depuis plusieurs années, et concerne tous les groupes de collaborateurs. En 2025, nous avons rappelé l'engagement de Solvay en faveur de la durabilité dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme.

- Mécanisme de rémunération variable à long terme (LTI - Long Term Incentive) : applicable aux cadres supérieurs et à la direction
- Mécanisme de rémunération variable à court terme (STI - Short Term Incentive) : applicable aux cadres, aux cadres supérieurs et à la direction
- Plan mondial de participation au bénéfice (GPS - Global Profit Sharing) : applicable aux collaborateurs non-cadres

Tous ces mécanismes ont pour objectif commun de récompenser les collaborateurs qui atteignent les objectifs stratégiques de l'entreprise. Les mécanismes sont structurés autour de deux ou trois piliers de performance : la performance financière, la performance en matière de durabilité et, dans le cas du mécanisme STI, la contribution individuelle.

Les indicateurs de performance en matière de durabilité sont inclus dans les politiques de rémunération du Groupe, notamment la politique de rémunération des cadres, le mécanisme STI, le plan LTI et le plan mondial de participation au bénéfice, dans le cadre du pilier « Durabilité ».

Les objectifs liés à la durabilité représentent :

- 20% du LTI
- 15% du STI
- 15% du plan mondial de participation au bénéfice

Les conditions des mécanismes de rémunération variable sont validées et mises à jour à différents niveaux de l'entreprise.

Pour le STI, les KPI's (Key Performance Indicators) sont définis en fonction du budget de la Société et des objectifs fixés pour l'année à venir. Le processus de définition des objectifs comporte plusieurs étapes :

- Un premier examen est effectué par le Comité de gestion de la rémunération variable, qui émet une recommandation à l'intention de l'Executive Leadership Team.
- La recommandation est ensuite présentée au Comité de Rémunération qui l'examine et la soumet pour validation au Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration donne son approbation finale.

De même, le plan LTI est mis en place chaque année pour une période de trois ans, les KPI étant définis en fonction des objectifs et de l'ambition à long terme de la Société. Le processus d'approbation implique le Comité de gestion de la rémunération variable, l'ELT, le Comité de Rémunération et le Conseil d'administration.

Dans le plan STI et le plan mondial de participation au bénéfice, les objectifs 2025 en matière de développement durable pour tous les collaborateurs éligibles au titre du pilier Durabilité ont été fixés comme suit :

	Objectifs de rémunération variable à court terme 2025
Intensité des GES (scope 1 et 2)	0,80
Sécurité (blessures enregistrables)	35
Diversité (% de femmes dans l'encadrement intermédiaire et supérieur)	27,9

Dans le plan LTI, la réduction des émissions de GES (scope 1 et 2) est le seul KPI de durabilité. Les objectifs et réalisations sont communiqués à la fin de la période de performance.

La réduction des émissions de GES (scope 1 et 2) reste un objectif clé de la LTI pour la Société. En revanche, elle a été remplacée en 2025 par l'intensité des GES dans le plan STI. Ce changement reflète mieux le fonctionnement de notre Société et s'aligne sur l'empreinte carbone par tonne de produit, qui est un indicateur important pour nos clients. L'intensité des GES est définie comme les émissions (scope 1 et 2) liées à la fabrication d'une unité de produit. Elle est exprimée en tonne d'équivalent CO₂ par tonne de produit. Une intensité de GES spécifique est définie pour chacune de nos GBU. L'intensité des GES du Groupe correspond à la moyenne pondérée des intensités de GES des GBU.

4.6.3.3. Utilisation des données du marché

Conformément à la politique de rémunération, la rémunération des membres de l'ELT est comparée à celle d'un groupe de référence qui reflète la taille, le secteur, la complexité et l'environnement concurrentiel de Solvay, tout en garantissant des conditions compétitives pour attirer les talents recherchés.

Conformément à notre cycle d'évaluation semestriel, la dernière évaluation comparative des cadres dirigeants avec le groupe de référence a été réalisée en 2023. Une nouvelle analyse comparative a débuté en octobre 2025 avec l'aide de consultants externes. Le groupe de référence a été validé et affiné sur la base des données disponibles, de la répartition géographique, de la pertinence sectorielle et de la position relative de Solvay au sein de ce groupe.

Le groupe de référence mis à jour reste constitué de sociétés chimiques et industrielles européennes comparables dont la présence internationale, le modèle économique, le chiffre d'affaires annuel et les effectifs placent Solvay globalement autour de la médiane du groupe. Composé de 17 sociétés, le groupe de référence s'inscrit dans la fourchette des pratiques courantes du marché, qui est comprise entre 15 et 20 entreprises.

Le Comité de Rémunération vise à positionner les niveaux de rémunération de Solvay à la médiane du marché pour tous les éléments clés de l'enveloppe de rémunération.

Alfa Laval	Arcadis	Covestro	Drax Group
Evonik	Fuchs	Imerys	IMI
K+S	Kemira	Lanxess	SSAB
Umicore	Valeo	Wacker Chemie	Weir Group
Yara			

Les changements apportés au groupe de référence sont les suivants :

- Suppression : Saint-Gobain, Holcim, ACEA et OCI
- Ajout : Imerys et Yara

4.6.3.4. Composition de la rémunération et opportunités de rémunération des membres de l'ELT au 31 décembre 2025

La composition de la rémunération des membres de l'ELT à la fin de la période de référence par le rapport est présentée ci-dessous, ainsi que leur rémunération directe totale à l'objectif.

En €	Rémunération fixe annuelle	Mesure de la valeur	Objectif de rémunération variable à court terme	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions liées à la performance)	Objectif de rémunération variable à long terme (unités d'actions restreintes)	Valeur totale de la rémunération variable à long terme	Rémunération directe totale à l'objectif
Philippe Kehren CEO et président de l'ELT	846 450	Montant	804 128			973 418	2 623 996
		% du salaire	95%	80,5%	34,5%	115%	Fixe 32% / Variable 68%
Alexandre Blum CFO et membre de l'ELT	522 500	Montant	339 625			496 375	1 358 500
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lanny Duvall Membre de l'ELT	501 600	Montant	326 040			476 520	1 306 160
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Mark Van Bijsterveld Membre de l'ELT	480 700	Montant	312 455			456 665	1 249 820
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%
Lisa Brown Membre de l'ELT	465 025	Montant	302 267			441 774	1 209 066
		% du salaire	65%	66,5%	28,5%	95%	Fixe 38% / Variable 62%

4.6.3.5. Rémunération de base et avantages

Rémunération de base fixe

La rémunération de base fixe reflète l'expérience, les compétences, les responsabilités et les performances d'un individu. Elle est régulièrement revue sur la base des éléments suivants :

- positionnement par rapport à la médiane du marché de référence ;
- performances individuelles et de l'entreprise ;
- changements dans le cadre de la fonction.

Dans le cadre de l'examen annuel des rémunérations, le Comité de Rémunération prend également en compte l'expérience des parties intéressées, y compris l'augmentation moyenne accordée aux collaborateurs ainsi que celle du groupe de référence, lorsqu'il accorde des augmentations à la rémunération de base fixe des cadres exécutifs.

La rémunération de base, qui n'inclut pas la valeur des avantages offerts aux membres de l'ELT, sert de base au calcul des objectifs de la rémunération variable. La rémunération de base du CEO et des membres de l'ELT est détaillée à la section 4.6.3.8 du présent rapport annuel intégré.

En 2025, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de la rémunération de base fixe de 4,5% pour le CEO et les membres de l'ELT, en fonction des performances, de la position et de l'évolution sur le marché, ainsi que de l'évolution générale des salaires du personnel de Solvay en Belgique. En 2026, le Conseil d'administration a recommandé une augmentation de la rémunération de base fixe de 3,5% pour le CEO et pour les membres de l'ELT en fonction des performances et de la position de la Société sur le marché de référence.

Avantages et retraite

Conformément aux aspirations de « Solvay Cares », les avantages sont considérés comme un élément essentiel de la proposition de valeur des cadres exécutifs de Solvay et ne dépendent pas des performances individuelles. Solvay veut s'assurer que la nature et le niveau de ces autres avantages sont conformes aux pratiques du marché et à ceux offerts aux autres cadres supérieurs du Groupe.

Conformément aux pratiques du marché belge, le CEO a signé un accord contractuel de cadre exécutif indépendant. Les membres de l'ELT installés en Belgique ont des accords contractuels de cadre exécutif indépendant similaires :

- Alexandre Blum (CFO)
- Lisa Brown (General Counsel et Corporate Secretary)
- Lanny Duvall (Chief Operations Officer)

Les cadres exécutifs indépendants ont droit à une rémunération de base annuelle fixe en vertu de leur accord contractuel avec la Société, qui inclut également des cotisations de retraite (plan à cotisations définies), une couverture décès, invalidité et santé ainsi que certains avantages en nature (voiture de fonction, par exemple).

Les membres de l'ELT installés hors de Belgique sont en principe engagés dans le cadre d'un contrat de travail et ont droit à des cotisations de retraite (plan à contributions définies) et une couverture décès, invalidité et santé selon les dispositions des régimes applicables conformément aux pratiques du marché de leur pays d'origine. C'est le cas de Mark Van Bijsterveld (Chief People Officer) qui est engagé sur la base d'un contrat de travail local aux Pays-Bas.

4.6.3.6. Plan de rémunération variable à court terme (STI)

Opportunités de rémunération variable à court terme

Les opportunités de rémunération variable à court terme 2025 ont été définies à la suite de l'approbation de la nouvelle politique de rémunération de Solvay lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025. Dans le détail, l'opportunité de rémunération variable du CEO Philippe Kehren a été fixée à 95% de sa rémunération de base fixe. Pour les autres membres de l'ELT, l'opportunité de rémunération variable était de 65% de leur rémunération de base fixe.

Les paiements restent compris entre 0% et 200% de l'objectif de rémunération variable à court terme.

Malus et recouvrement

Conformément à la politique de rémunération, le Comité de Rémunération peut, à sa discrétion, activer les dispositions de malus et de recouvrement dans des circonstances exceptionnelles (atteinte grave à la réputation, défaillances dans la gestion des risques, erreurs financières, fautes professionnelles, violations de la réglementation, pertes importantes, détérioration de la santé financière, etc.). Le recouvrement peut aller jusqu'à trois ans de rémunération variable au titre de la politique de rémunération.

Définition des objectifs de performance de la rémunération variable à court terme

Chaque année, le Conseil d'administration fixe des objectifs de performance pour le Groupe et le CEO. Ce processus se déroule généralement lors de la réunion du Conseil d'administration de février / mars.

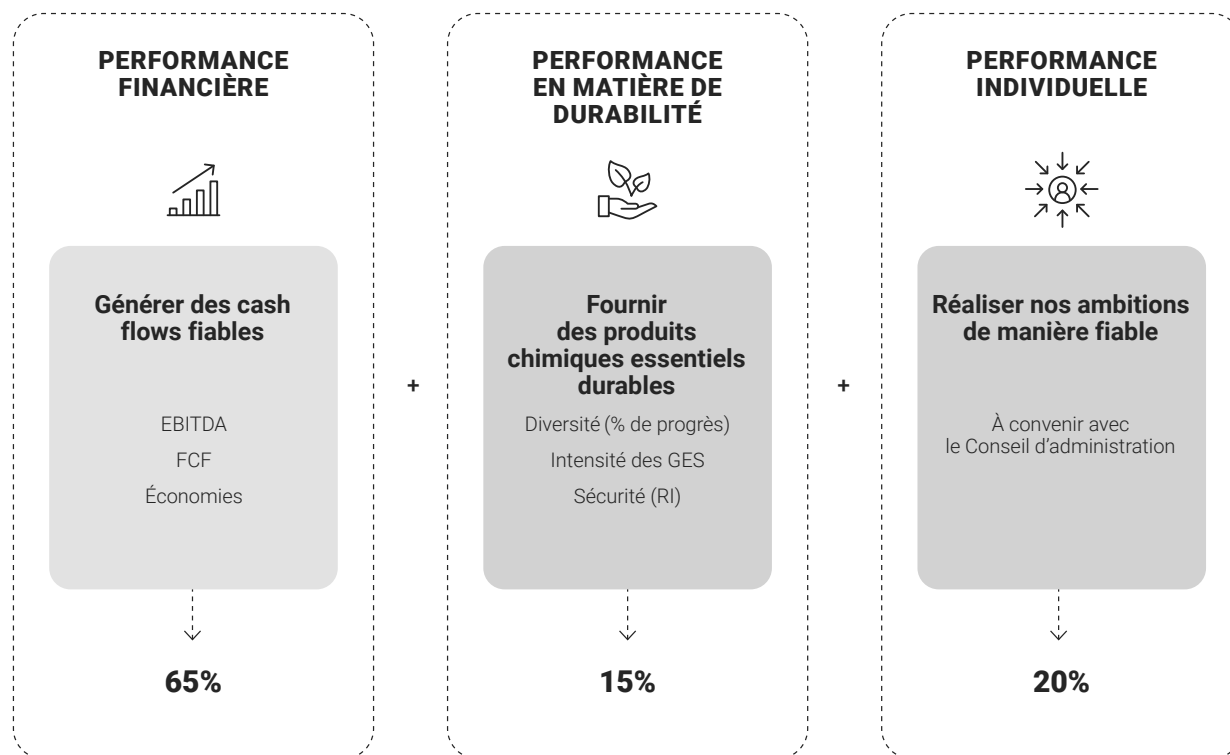
Les objectifs de performance sont des objectifs ambitieux, mais atteignables, qui tiennent compte des contributions des différents acteurs de l'entreprise, tout en étant alignés sur les ambitions à long terme et les objectifs de durabilité de Solvay communiqués au marché. Les rémunérations maximales sont réservées à des niveaux de performance exceptionnellement élevés, afin de garantir le respect du principe de rémunération de la performance. En outre, ce processus veille à ne pas inciter les cadres exécutifs à prendre des risques excessifs qui pourraient mettre en péril la stabilité, la réputation et la viabilité à long terme de l'entreprise.

Conformément aux pratiques du marché, et en raison de la sensibilité commerciale des objectifs à court terme, Solvay ne communique que rétrospectivement les objectifs de performance et leur réalisation. Dans un esprit de transparence, Solvay communique toutefois les catégories d'objectifs à court terme qui seront utilisées pour l'année de performance en cours (voir « Objectifs de rémunération variable à court terme pour 2026 » ci-dessous).

Objectifs de performance de la rémunération variable à court terme pour 2025

La rémunération variable à court terme offre une opportunité de rémunération basée sur la réalisation d'objectifs financiers, non financiers et individuels annuels prédéterminés.

Elle inclut trois grandes catégories de performances (financières, durabilité et individuelles) assorties des pondérations suivantes pour tous les membres de l'ELT ⁽¹⁾ :



Les objectifs individuels sont personnalisés en fonction du rôle et des responsabilités spécifiques de chaque membre de l'ELT au sein de l'organisation. Ces objectifs sont prédéterminés et peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs. Ils sont examinés et validés par le Conseil d'administration. Le CEO est absent des réunions du Comité de Rémunération et du Conseil d'administration lors des discussions portant sur sa rémunération.

(1) De plus amples informations sont disponibles dans les sections « Résumé des objectifs de rémunération variable à court terme du CEO pour 2025 » et « Objectifs de rémunération variable à court terme pour 2026 ».

Performances du Groupe en 2025

Les résultats du Groupe pour 2025 sont les suivants :

		Minimum 0%	Objectif 100%	Maximum 200%	Résultat	
Performance financière	EBITDA en m€	881	950	1 050	1 150	0%
	FCF en m€	260	300	350	360	184%
	Économies en m€	80	100	110	150	121%
Performance en matière de durabilité	Intensité des GES	0,85	0,80	0,75	0,74	200%
	Sécurité (RI)	44	≥41*	35	≤28	0%
	DEI (% de femmes S19+)	26,9	27,9	28,8	28,9	190%

* En cas de décès, le score de sécurité est de 0%

Commentaires sur les performances du Groupe

L'EBITDA sous-jacent pour l'exercice 2025 complet a atteint 881 millions d'euros, soit une baisse organique de -13,4%. Les volumes ont diminué de -3,9%, principalement pour Soda Ash, tandis que l'effet net des prix a reculé de -5,9%, surtout pour Soda Ash et Coatis. La marge d'EBITDA s'établit à 20,7%, soit -1,8 pp sur un an. Pour la deuxième année consécutive, l'objectif d'économies a été dépassé, atteignant 110 millions d'euros en 2025, principalement grâce à des améliorations structurelles des coûts variables de production et de logistique, ainsi que des coûts fixes de production. Le free cash flow s'est élevé à 350 millions d'euros en 2025, avec des décaissements liés aux provisions plus importants, compensés par une contribution positive de la variation du fonds de roulement et des investissements contenus à 292 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice.

En 2025, le pilier Durabilité du plan STI est resté axé sur trois indicateurs clés de performance d'importance égale : le climat, la sécurité et la diversité.

- Pour le climat, les émissions de GES ont été remplacées en 2025 par l'intensité des GES. Nous avons dépassé l'objectif Climat (0,74 tonne d'équivalent CO₂ par tonne de produit) grâce à la décarbonation efficace de nos opérations. Fin 2025, une incertitude dans la déclaration des émissions de SF₆ a conduit à leur exclusion du périmètre de l'intensité GES, sans affecter les résultats (des informations supplémentaires sont disponibles dans la section BP2 de la Déclaration de durabilité). La réduction des émissions de SF₆ sera incluse dans le périmètre des objectifs 2026.
- Nous avons dépassé l'objectif Diversité (28,8% de femmes dans la catégorie S19+), ce qui nous rapproche de notre objectif de 30% d'ici 2030.
- Les performances en matière de sécurité ont été insuffisantes, avec 44 incidents, mais zéro décès.

Résumé des objectifs de rémunération variable à court terme du CEO pour 2025

La section ci-dessous donne un aperçu des objectifs STI fixés pour le CEO et de ses performances par rapport à ces objectifs.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Performances
Groupe - 80%	EBITDA en €	25%	0%
	Free Cash Flow en €	25%	46%
	Économies en €	15%	18%
	Développement durable - Progrès en matière de diversité	5%	9,5%
	Développement durable - Sécurité (RI)	5%	0%
	Développement durable – Intensité des GES	5%	10%
Individuels - 20%	Améliorer les performances stratégiques de l'entreprise	20%	30%
	Renforcer la crédibilité de Solvay sur les marchés		
	Renforcer l'efficacité organisationnelle		
	Réaliser la transformation du Groupe		

Performance du Groupe

Les détails sur les résultats de la performance du Groupe se trouvent dans la section « Performances du Groupe en 2025 » ci-dessus.

Performance individuelle du CEO

Améliorer les performances stratégiques de l'entreprise

Au cours de l'année 2025, le CEO a apporté une contribution significative à la performance stratégique de Solvay. Il a mené avec succès des initiatives clés de transformation et de productivité, assurant la continuité de l'exécution malgré un contexte commercial difficile. Son engagement personnel, particulièrement visible à travers l'ensemble de l'organisation, a favorisé un meilleur alignement interne et stimulé la motivation des employés. Grâce à sa solide expertise industrielle, il a su orienter efficacement les équipes et offrir au leadership comme au Conseil d'administration une direction marquée par la stabilité et la clarté. Durant les périodes d'incertitude, il a maintenu un cap stratégique affirmé et rassuré les parties prenantes, contribuant à une trajectoire d'amélioration régulière.

Renforcer la crédibilité de Solvay sur les marchés

Tout au long de l'année, le CEO a renforcé la crédibilité de Solvay auprès de ses principales parties prenantes. Il a su gérer de manière exemplaire les relations avec le Conseil d'administration, les actionnaires, les investisseurs et les partenaires institutionnels. Par une communication claire et transparente, il a instauré un climat de confiance et contribué à améliorer la réputation externe de Solvay. Son dialogue constructif avec les syndicats et les représentants du personnel a favorisé un climat social positif. À l'échelle européenne, il s'est imposé comme une voix reconnue et influente du secteur, renforçant ainsi la position de Solvay dans les discussions réglementaires et industrielles.

Renforcer l'efficacité organisationnelle

Le CEO a contribué de manière significative à l'efficacité organisationnelle en renforçant la cohésion et l'engagement. Sa présence de leader à travers tous les niveaux de l'entreprise a favorisé l'alignement, soutenu la collaboration et renforcé la discipline d'exécution. Les employés ont constamment fait preuve d'un engagement élevé, en partie grâce à son implication visible et à sa passion pour l'entreprise. Sa capacité à se connecter avec les équipes, à écouter et à formuler clairement les attentes a contribué à une organisation plus unifiée et guidée par un objectif commun.

Réaliser la transformation du Groupe

Le CEO a joué un rôle déterminant dans l'avancement de l'agenda de transformation du Groupe cette année. Animé par une passion pour l'excellence industrielle et un engagement affirmé en faveur de l'évolution culturelle, il a su maintenir la dynamique des progrès malgré un environnement complexe. Il a mobilisé les équipes avec efficacité, soutenu l'élan du changement et clarifié les priorités essentielles de la transformation. Son leadership a constitué un levier clé pour faire avancer l'entreprise durant cette phase charnière.

Synthèse de la performance individuelle de l'ELT pour le plan STI 2025

Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - CFO	Renforcer les relations avec les marchés financiers	20%	30%
	Déployer efficacement la nouvelle stratégie du Groupe		
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants en Finance		
	Réaliser la transformation du Groupe		
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - COO	Renforcer la sécurité au sein du Groupe et réaliser les actions dans le cadre du programme STAR Operations	20%	30%
	Réaliser les objectifs en matière d'énergie et d'achats		
	Créer une organisation GBS adaptée aux enjeux du futur		
	Réaliser la transformation du Groupe		
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - General Counsel & Corporate Secretary	Soutien aux activités de l'entreprise et gestion du patrimoine intellectuel	20%	20%
	Améliorer la gouvernance d'entreprise		
	Garantir la conformité et l'éthique		
	Réaliser la transformation du Groupe		
Objectifs	Mesures des performances	Pondération	Réalisations 2025
Performances individuelles - CPO	Développer l'agilité des effectifs et les futures compétences	20%	30%
	Renforcer l'équipe des cadres dirigeants		
	Promouvoir la culture et l'engagement des collaborateurs		
	Réaliser la transformation du Groupe		

Les mesures de performances ont une pondération similaire.

Objectifs de rémunération variable à court terme de l'ELT pour 2026

Le Conseil d'administration a décidé de conserver la même répartition des objectifs de performance pour le CEO et les membres de l'ELT pour l'exercice 2026 : 65% pour les résultats financiers, 15% pour la durabilité et 20% pour les objectifs individuels.

Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - CEO	Accélérer la transformation du Groupe	20%
	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	
	Préserver la création de valeur dans un macro-environnement en évolution	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - CFO	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	20%
	Accélérer la transformation du Groupe	
	Maintenir une structure du capital efficace	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - COO	Accélérer la transformation du Groupe	20%
	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	
	Exécuter la transformation digitale industrielle	
	Renforcer les talents et les plans de succession dans le secteur industriel	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - General Counsel & Corporate Secretary	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	20%
	Renforcer la gouvernance et la conformité au sein du Groupe	
	Accélérer la transformation du Groupe	
Objectifs	Mesures des performances	Pondération
Performance individuelle - CPO	Exécuter la stratégie « Essential » sur l'ensemble du portefeuille	20%
	Accélérer la transformation du Groupe	
	Renforcer la continuité du leadership	
	Préserver la culture d'entreprise et maintenir un haut niveau d'engagement des employés	

Comme les années précédentes, en raison de la sensibilité commerciale entourant les objectifs à court terme fixés, Solvay publiera rétrospectivement les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance spécifiques fixés par le Conseil d'administration.

4.6.3.7. Rémunération variable à long terme (LTI)

Solvay vise à motiver les membres de l'ELT en mettant en œuvre une rémunération variable à long terme (LTI), dans laquelle une partie substantielle des attributions d'actions est subordonnée à des critères de performance alignés sur la stratégie communiquée par l'entreprise. Cette approche encourage l'alignement des intérêts des membres de l'ELT sur ceux des actionnaires, la promotion de la responsabilité et la création de valeur à long terme par l'exécution stratégique et l'excellence des performances.

Solvay utilise deux plans d'intéressement liés aux actions : le premier concerne les unités d'actions liées à la performance (Performance Share Units, PSU), qui sont acquises en fonction de la réalisation d'objectifs financiers et non financiers à long terme prédéfinis sur une période de performance de trois ans, dans le but de promouvoir la croissance de la valeur de l'entreprise à long terme et la durabilité. Le deuxième programme d'actions consiste en des unités d'actions restreintes (Restricted Share Units, RSU) dont les droits sont acquis sur trois ans et qui ont pour objectif de retenir les cadres exécutifs et d'encourager l'actionnariat.

Conformément à la politique de rémunération et aux pratiques du marché belge, la rémunération variable à long terme versée aux membres de l'ELT a été répartie comme suit :

- 70% sous forme d'unités d'actions liées à la performance (PSU) ; et
- 30% sous forme d'unités d'actions restreintes (RSU).

Opportunités de rémunération variable à long terme

Comme pour la rémunération variable à court terme, les opportunités de rémunération variable à long terme 2025 ont été établies à la suite de l'approbation de la nouvelle politique de rémunération de Solvay lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025. Dans le détail, l'opportunité de rémunération variable du CEO Philippe Kehren a été fixée à 115% de sa rémunération de base fixe. Pour les autres membres de l'ELT, l'opportunité de rémunération variable était de 95% de leur rémunération de base fixe.

En mars 2025, le Conseil d'administration a distribué 64 509 PSU et 27 647 RSU aux membres de l'ELT. De plus, 145 cadres exécutifs et collaborateurs à haut potentiel ont également participé au plan de rémunération variable à long terme.

Unités d'actions liées à la performance (PSU)

Les PSU représentent 70% de la rémunération variable à long terme annuelle. Elles sont bloquées pendant trois ans à compter de leur date d'octroi, sous réserve de la réalisation des objectifs de performances préétablis mesurés à l'issue de la période de performance des trois ans. Le gain peut varier de zéro, si les performances minimales ne sont pas atteintes, à un maximum de 150%, si les objectifs maximaux sont atteints.

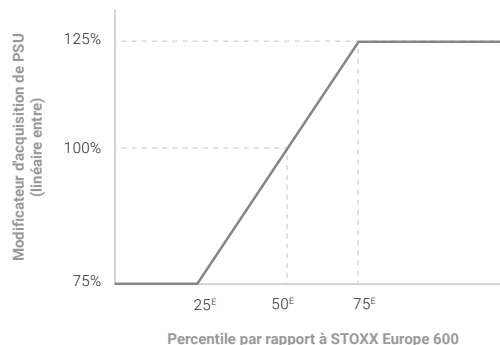
Les objectifs de performance sont répartis selon deux axes :

- résultats financiers (60% à 80% de l'attribution) ;
- développement durable (20% à 40% de l'attribution).

Les objectifs et leur pondération respective sont établis en fonction de la stratégie à moyen et long terme du Groupe.

En outre, lors de la détermination du niveau d'acquisition des PSU, une mesure de performance supplémentaire a été introduite à partir de 2023 pour comparer la performance du Groupe à la performance TSR des sociétés de l'indice Stoxx 600, ce qui garantit que l'ELT se concentre clairement sur la création de valeur pour les actionnaires. Lorsque le résultat des PSU est supérieur à zéro, la mesure du TSR peut diminuer le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile inférieur de l'indice Stoxx 600, et augmenter le résultat des PSU de 25% si le TSR se situe dans le quartile supérieur de l'indice Stoxx 600. Si la performance se situe entre le 25^e et le 75^e percentile, le résultat des PSU est ajusté de manière linéaire avec le 50^e percentile comme performance « conforme à l'objectif ». Cette mesure prévoit qu'aucune augmentation d'octrois n'intervienne sauf en cas de performance supérieure à la médiane.

Percentile par rapport au STOXX Europe 600	Modificateur d'acquisition de PSU (linéaire entre)
75 ^e	125%
50 ^e	100%
En dessous du 25 ^e	75%



Conformément à la politique de rémunération approuvée en mai 2025, la performance TSR pour le plan d'action lié à la performance à compter de l'octroi 2025 sera évaluée par rapport à celle de l'indice STOXX Europe Chemicals.

Le Conseil d'administration évalue la réalisation des objectifs fixés sur la base des résultats audités du Groupe.

Chaque année, le Conseil d'administration détermine le budget disponible à distribuer et le volume total des PSU disponibles est ensuite alloué à la population éligible.

Unités d'actions restreintes (RSU)

La part restante de la rémunération variable à long terme prend la forme de RSU (30%). Les cadres exécutifs reçoivent des actions qu'ils peuvent acquérir au bout de trois ans. Les RSU sont assorties de conditions d'emploi ou de présence, et les dividendes s'accumulent uniquement sur les attributions acquises et sont versés à la fin de la période d'acquisition de trois ans.

PSU et RSU attribuées en 2025 aux membres de l'ELT

Pays	Nom	Fonction	Nombre de PSU ⁽¹⁾	Nombre de RSU ⁽¹⁾
Belgique	Philippe Kehren	CEO et Président de l'ELT	22 073	9 460
Belgique	Alexandre Blum	CFO et membre de l'ELT	11 256	4 824
Belgique	Lanny Duvall	Membre de l'ELT	10 806	4 631
Pays-Bas	Mark Van Bijsterveld	Membre de l'ELT	10 356	4 438
Belgique	Lisa Brown	Membre de l'ELT	10 018	4 294
Total			64 509	27 647

(1) Le prix des PSU/RSU attribuées en mars 2025 était de 30,87 €.

Résultats du plan PSU de la rémunération variable à long terme

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2022-2024

Le plan LTI 2022-2024 est détaillé à la page 79 du rapport annuel intégré 2024.

Les paiements effectués en 2025 aux membres de l'ELT dans le cadre du plan PSU 2022-2024 sont présentés dans la section 4.6.3.8 « Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT ».

Plan PSU de la rémunération variable à long terme pour 2023-2025

Le plan PSU 2023, hérité d'avant la scission partielle, est évalué sur une période de trois ans selon un tableau de bord équilibré basé sur : (1) la croissance organique de l'EBITDA (jusqu'à 2 points) ; (2) la croissance du ROCE (jusqu'à 2 points) ; (3) les émissions de GES (jusqu'à 1 point). Le pourcentage de versement est déterminé par le nombre total de points obtenus. Un score de 0-4 donne droit à 0 %, 5-6 à 50 %, 7-9 à 100 %, 10-12 à 125 %, et 13-15 à 150 % de la valeur attribuée.

Critères de performance	Pondération	Année de performance 2023			Année de performance 2024			Année de performance 2025		
		Objectif	Résultat	Points	Objectif	Résultat	Points	Objectif	Résultat	Points
Croissance organique de l'EBITDA sous-jacent	40%	-3%	-5%	0	-13%	-9%	2	+13%	-13%	0
Croissance du ROCE (bp)	40%	-140	-181	0	-320	-285	2	+170	-400	0
Réduction des émissions de CO ₂ (Mt)	20%	10,4	9,2	1	7,17	7,46	0	7,10	6,44	1

Au cours de la période examinée, Solvay n'a pas atteint les objectifs 2025 fixés pour la croissance organique de l'EBITDA (13 %) ni pour la croissance du ROCE (170 points de base), ce qui a conduit à l'obtention de zéro point. En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (Mt), un point a été obtenu grâce au résultat de 6,44.

Par conséquent, 6 points ont été obtenus à la fin de la période de performance, ce qui conduit à un versement de 50 %. Plus spécifiquement, pour les membres de l'ELT, le versement PSU s'élèvera à 55,5 %. Cela reflète une performance TSR au 60e percentile pour 2023, avant la scission partielle, ainsi qu'une performance TSR au 62e percentile pour 2024 et 2025. De plus, les participants ont reçu l'intégralité des dividendes accumulés, calculés sur la base du nombre d'unités acquises au cours de la période de trois ans.

Le Conseil d'administration confirme que le résultat reflète l'application strictement mécanique des critères de performance préétablis et qu'aucun ajustement discrétionnaire n'a été effectué.

Plans PSU de la rémunération variable à long terme non acquis

Plans LTI	Objectifs	Pondération
PSU 2024-2026	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	Croissance du ROCE (bp)	40%
	Réduction des émissions de CO ₂ /GES (Mt)	20%
PSU 2025-2027	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	ROCE	40%
	Réduction des émissions de CO ₂ /GES (Mt)	20%
PSU 2026-2028	Croissance organique de l'EBITDA	40%
	ROCE	40%
	Réduction des émissions de CO ₂ /GES (Mt)	20%

Clauses de recouvrement relatives à la rémunération variable à long terme

Solvay est en droit de demander aux participants des plans PSU et RSU de rembourser tout montant payé, ou toute action livrée, au titre desdits plans pendant une période de trois ans à compter de la date du paiement, sur la base de résultats erronés qui ont été ajustés ou corrigés par la suite. Cette clause de recouvrement n'a pas été appliquée dans le passé, car ce type d'événement ne s'est pas produit.

Plans de stock-options (SOP - options sur actions)

Le plan de stock-options historique a été remplacé par les plans PSU et RSU décrits ci-dessus. Toutefois, au 31 décembre 2025, des options sur actions restaient en circulation au titre des SOP 2018, 2019, 2020 et 2021, et les règles y afférentes sont rappelées ci-dessous.

En droit belge, contrairement à la plupart des autres juridictions, les impôts sur les options sur actions sont dus au moment de l'octroi. Solvay, comme d'autres sociétés belges, n'a donc pas fixé de critères de performance supplémentaires pour déterminer l'acquisition des options sur actions. La période d'acquisition des options sur actions est de trois années civiles complètes (elles seront donc acquises le premier jour de la quatrième année suivant l'année d'octroi), suivie d'une période d'exercice de quatre ans.

Lors de leur octroi, les SOP ont donné à chaque bénéficiaire le droit d'acheter des actions Solvay à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur marchande des actions au moment de leur attribution. Chaque année, le Conseil d'administration détermine le volume des options sur actions disponibles à distribuer, sur la base d'une évaluation de la valeur économique au moment de l'attribution, en utilisant la formule Black-Scholes. Le volume total des options disponibles est ensuite attribué à la population éligible.

Caractéristiques :

- les options sur actions sont attribuées à leur valeur monétaire (juste valeur marchande) ;
- elles peuvent être exercées pour la première fois trois années civiles complètes après leur octroi ;
- elles ont une durée maximale de huit ans ;
- elles ne sont pas transférables entre vifs ;
- le plan comprend une clause de *bad leaver*.

Les SOP en cours ont été ajustées dans le cadre de la scission partielle afin de préserver les intérêts des bénéficiaires. Ces ajustements ont été décrits dans le rapport annuel de Solvay de 2023.

Le SOP 2022 est le seul plan qui n'a pas été ajusté dans le cadre de la scission partielle. Par conséquent, les options sur actions 2022 restent des « basket options » permettant à leurs détenteurs d'acquérir une action Solvay et une action Syensqo contre le paiement du prix d'exercice. Ce plan était soumis à des conditions de performance communiquées dans le rapport annuel 2024 de Solvay.

Étant donné que ces conditions ont été atteintes, les bénéficiaires pourront exercer leurs options au titre du SOP 2022 entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027. Le prix d'exercice des options est de 84,34 €, ce qui correspond à la juste valeur marchande de l'action Solvay au moment de l'attribution (août 2022).

Options sur actions et actions attribuées et détenues par les membres de l'ELT en 2025

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des soldes d'options sur actions, de RSU et de PSU émises et détenues par les membres de l'ELT au 31 décembre 2025. Aucune nouvelle option sur actions n'a été attribuée en 2025.

Options sur actions des membres de l'ELT								
Nom	SOP	Solde au 31/12/2024	Attribuées en 2025	Exercées en 2025	Expirées en 2025	Acquises	Non acquises	Solde au 31/12/2025
Philippe Kehren	Solvay (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	2 573				2 573		2 573
	Syensqo (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	2 573				2 573		2 573
	Basket options ⁽²⁾	7 616					7 616	7 616
Alexandre Blum	Solvay (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	4 716				4 716		4 716
	Syensqo (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	16 307			3 182	13 125		13 125
	Basket options ⁽²⁾	-				-		-
Total	Solvay (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	7 289				7 289		7 289
	Syensqo (options sur actions distinctes) ⁽¹⁾	18 880			3 182	15 698		15 698
	Basket options ⁽²⁾	7 616					7 616	7 616

(1) Options sur actions attribuées dans le cadre des SOP historiques qui reflètent les ajustements décrits ci-dessus (« Ajustements des plans SOP, PSU et RSU en cours dans le contexte de la scission partielle ») et qui, par conséquent, donnent à leur détenteur le droit d'acquérir une action Solvay ou une action Syensqo contre le paiement de prix d'exercice distincts.

(2) Options sur actions attribuées dans le cadre du SOP Po2 2022 et qui, par conséquent, donnent droit à une action Solvay et à une action Syensqo contre le paiement d'un prix d'exercice unique. Aucun autre membre de l'ELT ne détenait d'options sur actions au 31 décembre 2025.

Plan d'actions (PSU et RSU) de l'ELT

Nom	Nombre d'actions	Solde au 31/12/2025	Acquises	Non acquises
Philippe Kehren	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056	5 028	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 311	4 311	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	26 258		26 258
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	11 254		11 254
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	22 073		22 073
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	9 460		9 460
Alexandre Blum	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714	2 357	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	2 024	2 024	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	13 390		13 390
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 739		5 739
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	11 256		11 256
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 824		4 824
Lanny Duvall	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	4 714	2 357	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 270	4 270	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 855		12 855
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 509		5 509
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	10 806		10 806
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 631		4 631
Lisa Brown	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056	5 028	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 311	4 311	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	11 917		11 917
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 108		5 108
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	10 018		10 018
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 294		4 294
Mark Van Bijsterveld	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	10 056	5 028	
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	4 311	4 311	
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	12 319		12 319
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	5 280		5 280
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	10 356		10 356
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	4 438		4 438
Total	PSU 2023 (unités d'actions liées à la performance)	39 596	19 798	0
	RSU 2023 (unités d'actions restreintes)	19 227	19 227	0
	PSU 2024 (unités d'actions liées à la performance)	76 739		76 739
	RSU 2024 (unités d'actions restreintes)	32 890		32 890
	PSU 2025 (unités d'actions liées à la performance)	64 509		64 509
	RSU 2025 (unités d'actions restreintes)	27 647		27 647

Directives sur l'actionnariat

Afin d'aligner les intérêts des cadres exécutifs sur ceux des actionnaires, l'obligation de constituer et de conserver une participation dans Solvay équivalente à 150% de la rémunération de base fixe pour le CEO et à 100% de la rémunération de base fixe pour les autres membres de l'ELT est incluse dans la politique de rémunération. Cette participation doit normalement être constituée sur une période maximale de cinq ans.

Les actions acquises pour satisfaire à cette exigence doivent être conservées au moins un an après le départ du membre de l'ELT et, en tout état de cause, pendant au moins trois ans après l'acquisition des actions.

Veuillez noter qu'à ce stade, chaque membre de l'ELT constitue encore son portefeuille d'actions. Toutefois, dans un esprit de transparence, la participation des membres de l'ELT est détaillée à la section 4.5.1 du présent rapport annuel intégré.

Éléments extraordinaires

Le Conseil d'administration de Solvay n'a pas fait usage de son pouvoir discrétionnaire pour accorder des paiements et/ou avantages supplémentaires au CEO ou à tout autre membre de l'ELT. Il n'y a donc pas d'éléments extraordinaires liés au pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration à signaler.

4.6.3.8. Montant total des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au CEO et aux autres membres de l'ELT

Conformément à la politique de rémunération et sur la base de l'évaluation par le Conseil des performances du Groupe et de l'ELT en 2025, la rémunération du CEO et des autres membres de l'ELT était la suivante (en €) :

Nom, fonction	Rémunération fixe/salaire de base ⁽¹⁾	Rémunération variable ⁽²⁾		Rémunération directe totale	Éléments extra- ordinaires	Avantages		Rémunération totale (hors éléments extraordinaires)
		Rémunération annuelle variable pour l'année 2025 payée en 2026	Valeur de la rémunération acquise en actions en 2025			Retraite	Autres ⁽³⁾	
Philippe Kehren, CEO et président de l'ELT	853 338	908 191	398 953	2 160 481	0	263 715	125 900	2 550 096
Alexandre Blum, CFO et membre de l'ELT	516 875	383 573	187 046	1 087 494	0	150 186	118 656	1 356 336
Lanny Duvall, membre de l'ELT	500 230	368 230	0	868 459	0	144 534	105 020	1 118 013
Lisa Brown, membre de l'ELT	460 018	311 153	0	771 171	0	137 657	59 454	968 282
Mark Van Bijsterveld, Membre de l'ELT	476 263	352 887	0	829 150	0	137 185	119 791	1 086 126

(1) La rémunération fixe du CEO comprend à la fois les émoluments fixes et les jetons de présence au Conseil d'administration.

(2) La rémunération acquise en actions 2025 est composée des PSU et RSU 2022 acquises le 31 décembre 2024 et payées en mars 2025, ainsi que du dividende équivalent payé en numéraire.

(3) Les autres avantages comprennent les avantages à long terme (couverture décès, invalidité, santé) et les avantages en nature.

Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et des performances de l'entreprise

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la rémunération des membres du Conseil d'administration et de l'ELT par rapport aux performances du Groupe sur une période de cinq ans.

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération					
Rémunération du Conseil d'administration (€)	1 620 587	1 575 538	2 182 606	1 240 000	1 232 000
Rémunération du CEO (€)	4 025 971	5 738 535	5 842 772	2 291 965	2 550 096
· Ilham Kadri (€) (CEO jusqu'au 8 décembre 2023)	4 025 971	5 738 535	5 704 676	-	
· Philippe Kehren (€) (CEO à partir du 9 décembre 2023)	-	-	138 096	2 291 965	2 550 096
Rémunération des membres de l'ELT (€)	7 707 462	8 327 681	8 117 104	4 714 450	4 528 757
Ratio entre la rémunération du CEO et la rémunération moyenne des collaborateurs	x59	x75	x85	x35	x37
Performances de Solvay	2021	2022	2023	2024⁽¹⁾	2025⁽¹⁾
Bénéfices sous-jacents pour la période (en millions d'euros)	1 081	1 772	1 430	445	306
EBITDA sous-jacent (en millions d'euros)	2 356	3 229	2 923	1 052	881
Free Cash Flow (en millions d'euros)	1 043	1 255	1 041	361	350

(1) Les performances sont basées sur le nouveau périmètre de Solvay à la suite de la scission partielle.

Le rapport entre la rémunération du CEO (cadre le mieux payé du Groupe) et celle du salarié Solvay le moins bien payé en Belgique en 2025 est de 46x, contre 40x en 2024, 125x en 2023, 114x en 2022 et 90x en 2021. La rémunération 2025 du CEO correspond à la somme des rémunérations indiquées à la section 4.6.3.8. Le salarié le moins bien payé est défini comme un salarié à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. Comme indiqué dans le précédent rapport, nous prévoyons une augmentation du ratio pour l'année à venir, principalement en raison de la faible valeur initiale d'acquisition des LTI pour le nouveau CEO. Sur la base de l'objectif de rémunération du CEO pour 2025, le ratio serait de 53x.

4.6.3.9. Principales dispositions relatives aux relations contractuelles des membres de l'ELT avec la Société et/ou une de ses sociétés affiliées, y compris à la rémunération en cas de départ anticipé

Les membres de l'ELT, y compris son CEO, ont, dans le cadre de leurs responsabilités, des mandats d'administrateur dans des filiales du Groupe. Lorsque ces mandats sont rémunérés, cette rémunération est intégrée dans les montants cités précédemment, que le mandat soit exercé à titre salarié ou indépendant au sens de la législation locale.

Les membres de l'ELT ont été nommés à titre indépendant et ont conclu avec Solvay un contrat de gestion de droit belge d'une durée déterminée de quatre ans tacitement renouvelé lors du renouvellement de leur mandat. À titre exceptionnel, le CPO (M. Mark Van Bijsterveld) possède un contrat de travail de droit néerlandais.

Les modalités de cessation d'emploi suivantes ont été convenues avec le CEO et les membres de l'ELT :

En cas de résiliation par Solvay du contrat du CEO (M. Philippe Kehren), du CFO (M. Alexandre Blum), de la General Counsel (Mme. Lisa Brown) et du COO (M. Lanny Duvall) ou en cas de non-renouvellement de leur mandat à l'issue d'une période de quatre ans, ils bénéficieront d'une indemnité conventionnelle de rupture égale à 12 mois de rémunération (calculée sur la base de leur rémunération fixe annuelle et de leur rémunération variable à court terme à l'objectif). Leur contrat prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après le licenciement et le versement d'une indemnité égale à 50% de leur rémunération pendant cette période, à moins que Solvay ne renonce à l'application de la clause. Si elle est due par la Société, cette indemnité est incluse dans l'indemnité de licenciement, de laquelle elle est déduite.

Si Solvay met fin au contrat de travail du CPO (M. Mark Van Bijsterveld), celui-ci recevra une indemnité de départ égale au montant le plus élevé entre l'indemnité de transition prévue par le droit néerlandais et 12 mois de salaire brut (la base de calcul de cette indemnité de départ est le salaire annuel brut et la moyenne de la rémunération variable à court terme perçue au cours des trois dernières années). Son contrat de travail prévoit une période de non-concurrence de 12 mois après son licenciement.

Si M. Philippe Kehren démissionne, il doit respecter un préavis de six mois. Si M. Alexandre Blum, Mme Lisa Brown, M. Lanny Duvall, ou M. Mark Van Bijsterveld démissionnent, leur préavis est de trois mois.

Tous les membres de l'ELT sont soumis aux accords de non-concurrence décrits ci-dessus en cas de démission, à moins que Solvay ne renonce à l'application des clauses.

En cas de changement de contrôle de la Société, Mme Lisa Brown peut mettre fin à son contrat avec un préavis de trois mois en notifiant la Société dans les six mois suivant la survenance de ce changement de contrôle. Dans ce cas, elle recevra une indemnité de départ aux mêmes conditions qu'un licenciement par Solvay (si elle est due par la Société, l'indemnité de non-concurrence est incluse dans l'indemnité de licenciement, dont elle sera déduite).

4.6.4. Déclarations de conformité des rémunérations du CEO et des membres de l'ELT

Ce rapport a été préparé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations du CEO et des membres de l'ELT sont conformes à l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, qui prévoit que, sauf disposition statutaire contraire ou approbation expresse par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, au moins un quart de la rémunération variable doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins deux ans, et un autre quart doit au moins être basé sur des critères prédéterminés et objectivement mesurables sur une durée d'au moins trois ans.

Les rémunérations sont définies par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Ces rémunérations sont également conformes au Code belge de gouvernance d'entreprise (2020).

La rémunération variable des membres de l'ELT et du CEO est composée des éléments suivants :

- prime annuelle (STI) reposant sur les performances réalisées par rapport aux objectifs de performance financière et en matière de durabilité du Groupe, et sur les performances individuelles telles que mesurées par rapport à une série d'objectifs individuels prédéterminés ; et
- plans à long terme (PSU & RSU) perçus sous forme d'actions.

Les dépenses du CEO et des membres de l'ELT sont régies par les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir la justification, poste par poste, de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge. En cas de dépenses mixtes (par exemple, véhicules), une règle de proportionnalité est appliquée de la même manière à tous les cadres au même poste.

Selon la législation belge, toute modification de notre politique de rémunération doit être soumise à l'approbation des actionnaires avant d'être mise en œuvre.

4.7. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

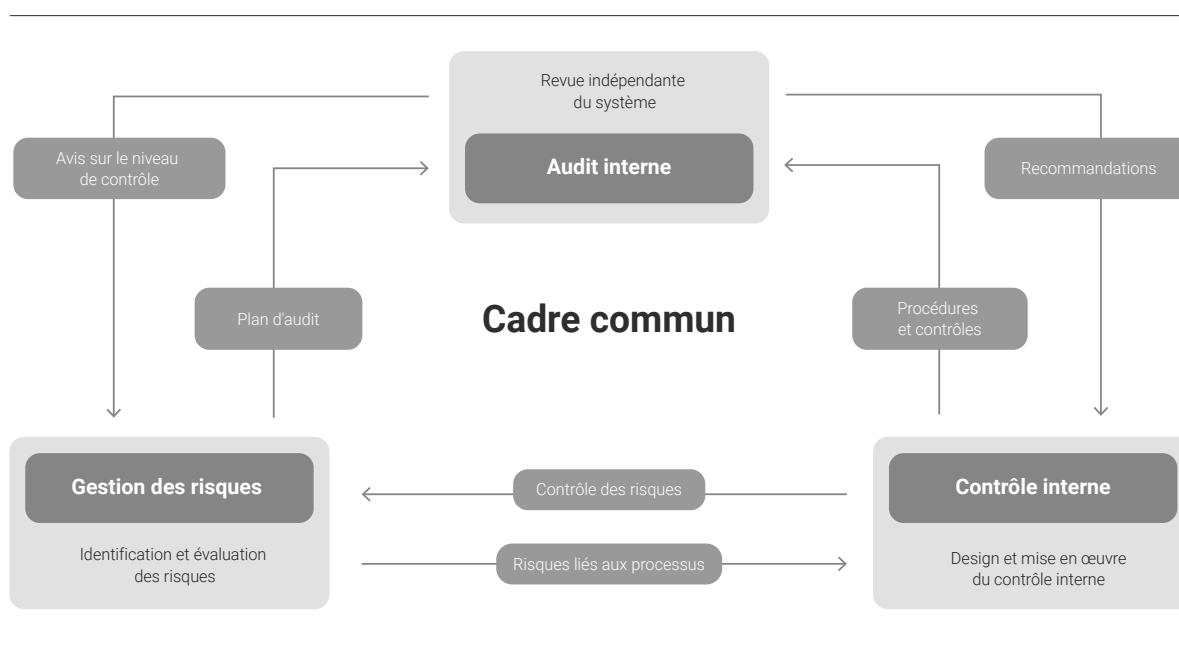
Le cadre de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne de Solvay s'inspire des principes du Committee of Sponsoring Organizations (COSO).

4.7.1. Rôles et responsabilités

Les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité d'assurer la gestion des risques et le contrôle interne dans leurs Global Business Units (GBU) et leurs Fonctions respectives. Cela s'applique à la fois aux questions financières et aux questions liées au développement durable.

Le département Audit Interne et Gestion des risques (Internal Audit & Risk Management - IARM) organise les activités d'audit interne, de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre d'une fonction d'assurance globale visant à renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Les équipes Gestion des risques et Contrôle Interne formulent des conseils et s'assurent que les dirigeants sont bien en mesure de relever les défis en jeu. Elles sont chargées d'établir et de maintenir un système exhaustif et cohérent de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe qui est examiné de manière indépendante par l'équipe d'Audit interne.



Le niveau de risque que Solvay est disposé à accepter dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et dans l'objectif de créer de la valeur pour les actionnaires est défini et géré au moyen de plusieurs mesures qualitatives et quantitatives, telles que des limites, des seuils d'alerte et des indicateurs. Le département IARM communique directement et de manière régulière avec le Comité d'Audit et des Risques, et au moins une fois par an avec le Conseil d'administration, afin de s'assurer que les activités de gestion des risques menées par la direction de Solvay sont alignées sur les orientations Conseil d'administration.

Solvay a mis en place un système de contrôle interne conçu pour s'assurer, sur une base raisonnable, que :

- les lois et règlements en vigueur sont respectés ;
- les politiques et les objectifs fixés par la direction générale sont mis en œuvre ;
- les informations financières et celles relatives au développement durable sont exactes ; et
- les processus internes sont efficaces et efficients, notamment ceux qui contribuent à la protection des actifs de Solvay.

Les cinq éléments du système de contrôle interne suivant le cadre du COSO, et le rôle de l'Audit Interne en tant que fournisseur d'assurance indépendant sont décrits ci-dessous.

4.7.2. Environnement de contrôle

En tant que fondement du système de contrôle interne, l'environnement de contrôle reflète le ton de la direction, favorisant ainsi la prise de conscience et le comportement éthique de tous les collaborateurs. Ses divers éléments créent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités tout en démontrant l'engagement de la direction en matière de conformité.

- Le Code d'Intégrité des Affaires est disponible sur le site Internet de Solvay. Il fait référence aux politiques et procédures sous-jacentes. Les collaborateurs reçoivent régulièrement une formation sur le Code. *Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » dans la Déclaration de durabilité.*
- Un service d'assistance téléphonique dédié aux questions d'éthique (Ethics Hotline), géré par une tierce partie, permet aux collaborateurs de signaler toute violation potentielle du Code d'Intégrité des Affaires, s'ils ne peuvent pas se rapprocher de leurs supérieurs hiérarchiques ou du dispositif de suivi de la conformité, ou s'ils souhaitent rester anonymes. *Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » dans la Déclaration de durabilité.*
- Des processus et des contrôles normalisés, y compris des délégations d'autorité et des règles de signature, ainsi que l'application du principe de séparation des tâches, sont en place pour les activités financières et celles relatives à la durabilité, ainsi que pour les transactions.

4.7.3. Gestion des risques

Le processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe tient compte des objectifs stratégiques de l'entreprise et des résultats de l'évaluation de double matérialité dans le cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Il se décompose en plusieurs phases :

- analyse des risques (identification), évaluation des risques et décision sur la manière de gérer les risques critiques ;
- mise en œuvre de plans d'atténuation avec les Risk Owners responsables de l'exécution ;
- contrôle de l'adéquation et de l'efficacité des plans d'atténuation des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit une fois par an avec le CEO et tous les autres membres du Conseil d'administration pour discuter des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté et les approuver (« Risques du Groupe »). Au cours de l'année, le Comité d'Audit et des Risques examine systématiquement les progrès réalisés et invite régulièrement les dirigeants et les Risk Owners concernés à donner un aperçu de leurs évaluations des risques et de leurs avancées concernant les mesures d'atténuation des risques identifiés.

Pour plus d'informations sur la gestion des risques d'entreprise, y compris une description des principaux risques du Groupe et des actions mises en place pour les éviter ou les atténuer à différents niveaux de l'organisation, veuillez vous référer au chapitre Gestion des risques de ce rapport.

4.7.4. Activités de contrôle

Solvay utilise une méthode systématique pour concevoir et mettre en œuvre des activités de contrôle interne dans les processus les plus significatifs du Groupe. Elle comprend une étape d'évaluation des risques visant à définir les principaux objectifs de contrôle des processus au niveau de l'entreprise, des plates-formes mondiales de services partagés dénommées Global Business Services (GBS), des Global Business Units (GBU) et des sites, afin de garantir la production d'états financiers et de durabilité fiables. Sous le parrainage du CFO, un réseau de responsables de processus appelés Corporate Process Owners et de représentants des GBU a été mis en place pour promouvoir un système de contrôle interne adapté aux risques de chaque GBU et de chaque fonction de l'entreprise.

Après la phase d'évaluation des risques, les contrôles sont conçus et décrits par les Corporate Process Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. Les descriptions des contrôles sont utilisées comme référence pour le déploiement et l'évaluation du contrôle interne dans l'ensemble du Groupe. Un responsable du processus est chargé de l'exécution du contrôle à chaque niveau de l'organisation.

Solvay met en place des politiques et des processus qui s'appliquent à tous les collaborateurs dans les domaines financiers suivants : le contrôle de gestion, les finances et la trésorerie, le contrôle financier, la communication financière, la fiscalité et les polices d'assurance. Des activités de contrôle sont définies pour tous ces processus financiers et dans tous les projets majeurs à l'échelle du Groupe, comme les acquisitions et les cessions. Par ailleurs, un Guide du Rapport Financier en ligne explique de quelle manière les règles IFRS doivent être appliquées dans l'ensemble du Groupe.

Les éléments financiers sont consolidés mensuellement et analysés par les équipes de contrôle de gestion à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que par le département Group Accounting & Reporting et l'Executive Leadership Team. Les éléments sont analysés à l'aide de contrôles de plausibilité et de cohérence, ainsi que de diverses autres méthodes, telles que l'analyse des écarts, l'analyse de ratios et la comparaison avec les prévisions.

En plus de l'analyse mensuelle du reporting, l'Executive Leadership Team effectue une analyse approfondie de la performance des GBU chaque trimestre, dans le cadre des revues sur les prévisions d'activité (forecasts).

Les processus de contrôle interne des activités et transactions relatives au développement durable qui sont considérées comme significatives au titre de l'évaluation de la double matérialité suivent la même approche que les contrôles internes sur les rapports financiers. Les processus et contrôles internes couvrant les enjeux matériels sont conçus et décrits par les Corporate Process and Control Owners, avec le soutien de l'équipe de Contrôle interne. En fonction de leur champ d'application, ces contrôles sont soit mis en œuvre de manière centralisée, soit déployés au niveau approprié de l'organisation et exécutés sous la supervision du responsable.

Les principales politiques et procédures à l'échelle du Groupe relatives aux impacts, risques et opportunités matériels qui doivent être suivies par tous les salariés et partenaires commerciaux externes, le cas échéant, constituent le fondement sous-jacent du cadre de contrôle interne de la durabilité. *Pour plus de détails sur ces politiques, veuillez vous référer à la section MDR-P dans le chapitre 6.1.4. Evaluation de la Double Matérialité, qui énumère les politiques relatives aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels.*

En outre, pour garantir l'exactitude de la déclaration de durabilité, un ensemble de politiques et de processus à l'échelle du Groupe a été élaboré et déployé auprès de toutes les parties concernées de l'organisation.

En outre, les risques liés au reporting en matière de durabilité et les stratégies d'atténuation sont identifiés, y compris les risques associés aux rapports incomplets ou incohérents, à l'exactitude des données saisies et aux erreurs manuelles dans le processus d'établissement des rapports. Le Groupe a mis en place des contrôles d'évaluation et des contrôles d'accès, et des auditeurs externes effectuent également des tests (à l'exclusion du contrôle interne) sur les rapports de durabilité dans le cadre de l'assurance limitée fournie sur la Déclaration de durabilité de la Société.

Nous nous engageons à continuer d'améliorer la maturité du cadre de contrôle interne de Solvay pour le reporting sur la durabilité. À cette fin, nous nous concentrons sur la mise en œuvre des observations émises par l'auditeur externe et celles identifiées lors de notre propre revue de conception. Des plans d'action prévoyant la répartition des responsabilités et des échéances, ainsi qu'un suivi et un examen réguliers, sont en place.

4.7.5. Suivi du contrôle interne

Nous avons instauré la même gouvernance pour nos rapports financiers et de durabilité. Le Comité d'Audit et des Risques surveille l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Il supervise le travail de l'équipe d'Audit Interne et de Gestion des Risques en ce qui concerne le suivi des finances, du développement durable, des opérations et de la conformité. Il est tenu informé de la portée, des programmes et des résultats des évaluations des risques, des tests de contrôle interne, des auto-évaluations du contrôle interne et des travaux d'audit interne. Il vérifie également que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre. *Pour plus d'informations sur le travail de l'Audit interne, veuillez vous référer à la section 4.7.7. ci-dessous.* Le rôle et les responsabilités du Comité d'Audit et des Risques sont détaillés dans la Charte du Comité d'Audit et des Risques figurant dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Solvay.

En outre, le département Éthique et Conformité effectue des enquêtes sur des violations potentielles au Code d'Intégrité des Affaires. *Pour plus d'informations sur le travail du département Éthique et conformité, veuillez vous référer à la section 6.4.1 « Conduite des affaires » de la Déclaration de durabilité.*

4.7.6. Informations et communication

Les systèmes d'information pour l'ensemble du Groupe sont gérés par le département IT. La plupart des activités du Groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes Enterprise Resource Planning (ERP) intégrés. La consolidation financière est assurée par un outil dédié.

Les procédures de reporting financier et les contrôles internes garantissent que toutes les informations importantes transmises par Solvay aux investisseurs, aux créanciers et aux autorités de contrôle soient précises, transparentes, et divulguées en temps utile, et qu'elles donnent une image fidèle des évolutions, des fondamentaux financiers et de la performance. Pour le reporting de la durabilité, le processus de collecte et d'examen des données est davantage manuel. Des contrôles sont mis en place pour s'assurer que les informations communiquées sont correctes et complètes.

Avant chaque clôture trimestrielle, le département Group Accounting & Controlling fournit des instructions détaillées par écrit à tous les intervenants financiers concernés.

La publication des résultats financiers trimestriels et des déclarations annuelles relatives à la durabilité fait l'objet de différentes étapes d'examen et d'approbation :

- l'équipe Relations investisseurs conçoit, développe et transmet les messages et les informations sur le Groupe en tenant compte des besoins des marchés financiers. Cela se fait sous la supervision et le contrôle de l'Executive Leadership Team.
- Le Comité d'Audit et des Risques s'assure que les États financiers et la Déclaration de durabilité (en coordination avec le Comité ESG) et les communications de Solvay SA et du Groupe sont conformes aux principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA), à la directive CSRD et aux normes correspondantes.
- Le Conseil d'administration approuve les états financiers périodiques consolidés et ceux de Solvay SA (trimestriels, semestriels et annuels), la Déclaration de durabilité et toutes les communications qui s'y rapportent.

4.7.7. Audit interne

L'équipe d'Audit Interne fournit une assurance indépendante et objective, fondée sur les risques, afin de renforcer et de protéger la valeur de l'organisation. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et méthodologique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus et procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'équipe effectue des missions d'audit interne dans l'ensemble du Groupe sur la base de sa Charte d'Audit et du plan d'audit interne annuel fondé sur les risques, approuvé par le Comité d'Audit et des Risques. Le plan d'audit est préparé en tenant compte des données internes et externes, des facteurs de risque et des niveaux de référence. Il comprend à la fois des audits au niveau des entités et des missions transversales à l'échelle du Groupe, afin de couvrir les principaux risques du Groupe identifiés dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise.

Les missions sont délimitées, planifiées et définies sur la base d'une analyse des risques axée sur les principaux domaines de risque. Il incombe à la direction de veiller à ce que les recommandations de l'audit interne soient traduites en plans d'action et mises en œuvre. L'état d'avancement de la mise en œuvre est suivi par l'équipe d'Audit Interne et fait l'objet de rapports réguliers à l'Executive Leadership Team et au Comité d'Audit et des Risques.

En 2025, l'Audit Interne a mené dans toutes les régions de Solvay 17 missions portant sur l'efficacité des opérations et des contrôles internes, ainsi que sur des sujets de gouvernance, de conformité, d'intégrité des affaires, de sécurité des informations et de protection de la valeur.

L'Internal Audit and Risk Management Director rend compte directement au Chief Financial Officer, et indirectement au Président du Comité d'Audit et des Risques. Elle participe à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques et présente périodiquement un rapport d'activité résumant les missions d'audit réalisées, le suivi des recommandations ainsi que le programme d'audit annuel. Elle dispose également d'un accès direct au CEO et à tous les autres membres de l'ELT.

4.8. AUDIT EXTERNE

Le contrôle de la situation financière de la Société, de ses états financiers et de durabilité et la conformité de ces déclarations - ainsi que les opérations à reprendre dans les états financiers conformément au Code belge des Sociétés et des Associations et aux statuts -, est confié à un ou plusieurs auditeurs. Les auditeurs sont nommés par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et choisis parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut belge des réviseurs d'entreprises.

Les responsabilités et les pouvoirs du ou des auditeur(s) sont ceux qui leur sont reconnus par la loi.

- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires détermine le nombre d'auditeurs et leurs honoraires, conformément à la loi. Les auditeurs ont en outre droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour le contrôle des sites et sièges administratifs de la Société.
- L'Assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi désigner un ou plusieurs auditeurs suppléants. Les auditeurs sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que pour des raisons valables.
- Le Comité d'Audit et des Risques évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe eu égard aux aspects suivants :
 - le contenu, la qualité et les perspectives fournis dans les principaux plans et rapports de l'auditeur externe, en particulier ceux résumant les travaux d'audit réalisés sur les risques identifiés par la Société ;
 - l'engagement avec l'auditeur externe lors des réunions du Comité ;
 - la fiabilité de l'auditeur externe dans le traitement des principes comptables clés ;
 - la fourniture de services autres que d'audit.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les services professionnels ont été fournis par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dûment constitué et existant valablement en vertu des lois de la Belgique, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, inscrit au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'enregistrement d'entreprise 0446.334.711 et leurs affiliés respectifs.

Le mandat d'EY a été renouvelé à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2025. EY est le commissaire de la Société pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2028, qui sera appelée à approuver les comptes de l'année 2027.

4.9. DÉROGATION AU CODE DE 2020

La Société déroge à la règle 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise qui recommande qu'une partie de la rémunération versée aux administrateurs non exécutifs soit sous forme d'actions. La Société considère toutefois que ses pratiques de rémunération restent pertinentes et conformes à l'esprit de la règle 7.6, car les administrateurs non exécutifs sont tenus de détenir un nombre d'actions de la Société équivalant à 100% de leur rémunération brute annuelle fixe.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 4.6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

4.10.ÉLÉMENTS À PUBLIER EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL BELGE DU 14 NOVEMBRE 2007

Conformément aux dispositions de l'article 34 de l'Arrêté royal belge du 14 novembre 2007, la Société publie les informations suivantes :

Structure du capital

Au 31 décembre 2025, le capital de l'entreprise s'élevait à 236 583 447,18 euros, représenté par 105 876 416 actions ordinaires sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions Solvay donnent les mêmes droits. Il n'existe pas de types d'actions différentes.

Cession d'actions et accords d'actionnaires

Les Statuts de Solvay ne prévoient aucune restriction à la cession des actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords contraignants entre actionnaires relatifs à la Société pouvant entraîner des restrictions à la cessibilité des actions de la Société, ou à l'exercice des droits de vote. Néanmoins, la Société est informée que des actionnaires individuels détenant une participation directe dans Solvay pourraient décider de se consulter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence (Solvay n'ayant pas été notifié d'une telle participation).

Solvay n'a pas connaissance de quelque accord relatif à un vote parmi ses actionnaires ou de l'existence d'une concertation entre ses actionnaires.

Titulaires de titres octroyant des droits de contrôle spéciaux

De tels titres sont inexistantes.

Mécanisme de contrôle de tout le système d'actionnariat des salariés dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ceux-ci

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un tel mécanisme.

Restrictions de l'exercice du droit de vote

Chaque action Solvay donne à son détenteur le droit d'exprimer une voix aux Assemblées générales.

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que cet exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions détenues en copropriété ou dont l'usufruit et la nue-propriété ont été scindés, ou qui sont gagées, est suspendu jusqu'à la nomination d'un unique représentant autorisé à exercer les droits attachés aux actions.

L'exercice des droits de vote attachés aux actions Solvay détenues par Solvay Stock Option Management, une filiale indirecte détenue à 100% par l'entreprise, est, conformément à la loi, suspendu.

Désignation, renouvellement, démission et révocation des administrateurs

Les Statuts de la Société prévoient que celle-ci sera administrée par un Conseil d'administration composé de cinq membres au moins, leur nombre étant fixé par l'Assemblée générale (article 12). Les administrateurs sont, en principe, nommés par l'Assemblée générale pour un mandat (renouvelable) de quatre ans (article 13).

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination, le renouvellement, la démission, voire la révocation d'un Administrateur.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue à la majorité simple sur les propositions faites par le Conseil d'administration.

En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'administration a la faculté de nommer un nouveau membre, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivante.

Modification des Statuts de Solvay

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise sous forme de résolution à l'Assemblée générale, à condition qu'au moins 50% du capital social de Solvay soit présent ou représenté. En principe, les amendements doivent être adoptés à une majorité de 75% des voix exprimées.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée extraordinaire des actionnaires, une seconde Assemblée des actionnaires peut être convoquée, laquelle tranchera sans être tenue à un quorum de présence.

Pour d'autres questions (notamment, la modification de l'objet de la Société), des règles de majorité plus élevées peuvent s'appliquer.

Pouvoirs du Conseil d'administration

La Société a adopté une structure de gouvernance moniste dans laquelle le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions que la loi ou les Statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration a délégué certains pouvoirs à l'Executive Leadership Team. Ces délégations de pouvoirs sont reflétées dans la Charte de Gouvernance.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'administration travaille en collaboration étroite avec l'ELT, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023 a accordé les autorisations suivantes au Conseil d'administration (dont certaines sont devenues caduques, comme indiqué ci-après) :

→ Capital autorisé :

- Autorisation d'augmenter le capital en vertu des articles 7:198 et suivants du CSA, en une ou plusieurs fois, pour une période de cinq (5) ans, jusqu'à un maximum de 23 650 000 euros (à l'exclusion de toute prime d'émission).
- Autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, en une ou plusieurs fois, pour une période de deux (2) ans, aux conditions et dans les limites prévues par le nouvel article 8 des Statuts et l'article 7:202 du CSA (cette autorisation a expiré début 2026).

→ Acquisition, cession et annulation d'actions propres :

- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage, pour une période de cinq (5) ans, des actions propres à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à un euro (1,00 €) et qui ne peut être supérieur de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus élevé des vingt (20) derniers jours de bourse précédant la transaction, sans que Solvay ne détienne à aucun moment plus de dix pour cent (10%) du nombre total d'actions émises.
- Autorisation d'acquérir et de mettre en gage des actions propres lorsque cette acquisition ou cette mise en gage est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 du CSA (cette autorisation a expiré début 2026).
- Autorisation de céder des actions propres à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les collaborateurs, aux conditions et dans les limites prévues à l'article 7:218, §1, 4° du CSA.
- Autorisation de céder des actions propres afin de prévenir un dommage grave et imminent à Solvay, y compris en cas d'offre publique d'achat sur Solvay, pour une période de deux (2) ans, conformément à l'article 7:218, §1, 3° du CSA (cette autorisation a expiré début 2026).
- Autorisation d'annuler à tout moment les actions propres et de modifier les Statuts pour tenir compte de la réduction du nombre total d'actions de Solvay.

Accords ou titres importants susceptibles d'être influencés par un changement de contrôle sur la Société

Accord de séparation daté du 4 décembre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord de séparation régissant certaines questions relatives à la séparation de Syensqo de Solvay et aux opérations de réorganisation antérieures, ainsi que les relations de Solvay, Syensqo et leurs affiliés respectifs à compter de la date effective de la Scission partielle, et mettant en œuvre certains arrangements supplémentaires à cet égard, y compris certains engagements d'indemnisation croisée liés à des passifs environnementaux (l'« Accord de séparation »). En vertu de la section 4.2 de l'Accord de séparation, Syensqo a le droit de résilier (pour l'avenir) ses engagements d'indemnisation envers Solvay pour les passifs environnementaux attribuables à Syensqo pour lesquels Solvay resterait responsable nonobstant la Scission Partielle, en cas de changement de contrôle de Solvay (défini comme le cas où un tiers atteint ou franchit, seul ou de concert, le seuil de 25% des titres avec droit de vote de la Société, indépendamment du fait que ce seuil soit atteint ou franchi à la suite d'une acquisition de titres avec droit de vote ou autrement, et sous réserve de certaines exceptions concernant Solvac). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale Extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accord sur les questions fiscales américaines daté du 31 octobre 2023

Dans le cadre de la Scission partielle, Solvay et Syensqo ont conclu un accord sur les questions fiscales américaines, régissant les droits, responsabilités et obligations respectifs de la Société et de Syensqo en ce qui concerne certaines questions fiscales américaines, y compris en ce qui concerne les obligations fiscales américaines (y compris, généralement, la responsabilité et les obligations d'indemnisation potentielles pour les impôts américains attribuables à l'activité de chaque société et les impôts et pertes découlant, dans certaines circonstances, de la scission intragroupe de certaines entités américaines (le « Spin-off des entités américaines ») et la Scission partielle (et certaines opérations connexes), les attributs fiscaux américains, les contestations fiscales américaines et les déclarations fiscales américaines (l'« Accord sur les questions fiscales américaines »). En vertu de la Section 3.02 de l'Accord sur les questions fiscales américaines, la Société peut être tenue d'indemniser Syensqo ou Solvay Holding, Inc. pour certaines conséquences fiscales fédérales américaines défavorables pouvant résulter de i) certaines actions ou omissions futures dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient pour effet que la Scission partielle ou le *Spin-off* des entités américaines (ou certaines transactions associées) ne bénéficient pas du traitement fiscal américain prévu, y compris les actions ou omissions qui entraînent ou peuvent entraîner un changement de contrôle sur la Société (au sens de l'article 1:14 et suivants du CSA), ou ii) l'acquisition par une ou plusieurs personnes d'une participation de 50% ou plus (mesurée en droits de vote ou en valeur) dans le capital de la Société, y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, dans le cadre d'une offre publique d'achat (même si Solvay ne participe pas à l'acquisition ou ne la facilite pas d'une autre manière). La clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2023.

Accords entre l'entreprise et ses administrateurs ou collaborateurs prévoyant une compensation en cas de démission des administrateurs, s'ils sont des good leavers ou en cas d'offre publique d'achat

Pas d'application.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com/be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Solvay SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 13 mai 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Solvay SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.879.966.599 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 59.125.942.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Perte de valeur des immobilisations financières (participations)

Description du point clé de l'audit

La valeur comptable nette de la rubrique «Immobilisations financières sur entreprises liées» s'élève à € 3.957 millions nets des amortissements enregistrés de € 515 millions au 31 décembre 2025.

RAPPORT DES COMMISSAIRES


**Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Annuels
de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)**

Les immobilisations financières (participations) représentent une partie significative du bilan et comprennent les participations détenues par la Société. Ces participations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée. L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

S'il existe des indices de pertes de valeur durables, la Société prépare une évaluation de ces pertes de valeur. Celle-ci consiste à comparer la valeur estimée des participations et créances sur les entreprises liées à leurs valeurs comptables. L'évaluation est un processus d'appréciation qui nécessite des estimations concernant les flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») et le taux de croissance des revenus et des coûts à appliquer afin de déterminer la valeur d'utilité.

Compte tenu des montants significatifs et de l'impact potentiellement significatif des hypothèses retenues par la Société concernant la valorisation des immobilisations financières dans les comptes annuels, la perte de valeur des immobilisations financières constitue un élément clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué la conception des contrôles internes développés pour identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur durable sur les participations, déterminer la valeur de ces actifs et calculer les éventuelles réductions de valeur à acter ;
- Nous avons relu les procès-verbaux du Conseil d'Administration et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle perte de valeur ;
- Lorsque des indicateurs d'éventuelle perte de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués ;

- Nous avons testé des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance, les flux de trésorerie futurs et le multiple du bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements ;
- Nous avons impliqué nos spécialistes internes en matière d'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable des hypothèses clés et les comparer à des données externes comparables, ainsi que pour analyser et tester le caractère raisonnable des réductions de valeur comptabilisées lors de l'exercice ;
- Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles lequel sont alignés sur les plans à long terme approuvés par le Conseil d'Administration ;
- Nous avons évalué des analyses de sensibilité de la Direction.

**Responsabilités de l'organe
d'administration dans le cadre de
l'établissement des Comptes Annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RAPPORT DES COMMISSAIRES


Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Annuels de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)
Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les

RAPPORT DES COMMISSAIRES


Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Annuels de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration,

nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires
Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 19 mars 2026 sur les Comptes Annuels
de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)**

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêts telles que décrites dans les procès-verbaux de l'organe d'administration.
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 19 mars 2026

EY Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
Représentée par

Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

26EVH0005

RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com/be

Rapport d'examen limité de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'organe d'administration de la société Solvay SA dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende

Conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations et aux statuts de Solvay SA (la « Société ») et en notre qualité de commissaire, nous émettons le rapport d'examen limité sur l'état résumant la situation active et passive de la Société arrêté au 30 septembre 2025 destiné à l'organe d'administration. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende.

Nous avons effectué l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 30 septembre 2025, établi sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité de l'organe de gestion dans l'établissement de l'état résumant la situation active et passive

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de cette situation active et passive au 30 septembre 2025 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et du respect des conditions requise par l'article 7:213 alinéa 2 du Code des sociétés et des associations.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès du personnel de la société responsable des matières financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques ainsi que d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA's). En conséquence, un examen limité ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Conclusion**

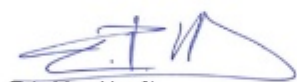
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 30 septembre 2025 avec un total de bilan de € 5.393.100.778,54 et un résultat de la période en cours de € 206.387.270,58 et un résultat reporté de € 1.228.436.945,04, n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de distribution de nos conclusions

Ce rapport a été exclusivement établi conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Diegem, le 5 novembre 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Van Hoof', is written over a horizontal line.

Eric Van Hoof*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25EVH0103

Annexe: Etat de la situation active et passive arrêtée au 30 septembre 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SOLVAY S.A.

ACTIF (en EUR)

		30 septembre 2025
ACTIFS IMMOBILISES		4.505.599.563,48
I. Frais d'établissement		0,00
II. Immobilisations incorporelles		49.871.086,90
III. Immobilisations corporelles		46.395.163,06
A. Terrains et constructions	31.905.503,28	
B. Installations, machines et outillage	7.381.111,19	
C. Mobilier et matériel roulant	3.580.045,25	
D. Location-financement et droits similaires	0,00	
E. Autres immobilisations corporelles	0,00	
F. Immob en cours et acomptes versés	3.528.503,34	
IV. Immobilisations financières		4.409.333.313,52
A. Entreprises liées		
1. Participations	3.587.345.211,06	
2. Créances	812.808.320,51	
B. Autres entr avec lien participation		
1. Participations.	2.015.958,40	
C. Autres immobilisations financières		
1. Actions et parts	6.124.698,55	
2. Créances et caution en numéraire	1.039.125,00	
ACTIFS CIRCULANTS		887.501.215,06
V. Créances à plus d'un an		171.784,56
B. Autres créances.	171.784,56	
VI. Stocks et commandes en cours		1.886.504,05
A. A. Stocks		
1. Approvisionnements	1.118.793,62	
4. Marchandises	224.902,53	
B. B. Commandes en cours d'exécution	542.807,90	
VII. Créances à un an au plus		664.974.542,79
A. Créances commerciales	355.844.509,38	
B. Autres créances	309.130.033,41	
VIII. Placements de trésorerie		104.131.061,25
A. Actions propres	39.131.061,25	
B. Autres placements	65.000.000,00	
IX. Valeurs disponibles		64.785.664,45
X. Comptes de régularisation actif		51.551.657,96
TOTAL DE L'ACTIF		5.393.100.778,54

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SOLVAY S.A.

PASSIF (en EUR)

	30 septembre 2025	
CAPITAUX PROPRES		2.030.691.003,75
I. Capital		236.583.447,18
A. Capital souscrit	236.583.447,18	
B. Capital non appelé (-)		
II. Primes d'émission		178.826.402,02
IV. Réserves		180.456.938,93
A. Réserve légale	23.658.344,72	
B. Réserves indisponibles		
1. Pour actions propres	39.131.061,25	
2. Autres	0,00	
C. Réserves immunisées	114.371.349,06	
D. Réserves disponibles	3.296.183,90	
V. Bénéfice (perte) reporté		1.228.436.945,04
Résultat de la période		206.387.270,58
VI. Subsidés en capital		0,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		185.193.939,61
VII A. Provisions pour risques et charges		185.193.939,61
1. Pensions et obligations similaires	60.462.539,42	
2. Charges fiscales	1.988.091,50	
3. Grosses réparations et gros entretien	0,00	
4. Obligations environnementales	63.975.781,24	
5. Autres risques et charges	58.767.527,45	
DETTES		3.177.215.835,18
VIII. Dettes à plus d'un an		1.502.194.530,16
A. Dettes financières	1.500.000.000,00	
1. Emprunts subordonnés	0,00	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	1.500.000.000,00	
3. Dettes de location-financement et assimilés	0,00	
4. Etablissement de crédit	0,00	
5. Autres emprunts	0,00	
D. Autres dettes	2.194.530,16	
IX. Dettes à un an au plus		1.578.356.034,40
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	
B. Dettes financières	89.654.141,58	
1. Etablissements de crédit	194.959,12	
2. Autres emprunts	89.459.182,46	
C. Dettes commerciales	64.528.545,14	
1. Fournisseurs	64.528.545,14	
D. Acomptes reçus sur commandes	12.157.944,08	
E. Dettes fiscales, salariales et soc	79.687.609,68	
1. Impôts	54.033.233,25	
2. Rémunérations et charges sociales	25.654.376,43	
F. Autres dettes	1.332.327.793,92	
X. Comptes de régularisation passif		96.665.270,62
TOTAL DU PASSIF		5.393.100.778,54

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

SOLVAY SA

Palements aux gouvernements

Rapport 2025

Base de préparation et portée

Ce rapport a été préparé conformément à la directive sur la transparence (2013/50 / UE), avec la communication des paiements aux gouvernements, conformément au chapitre 10 de la directive comptable de l'UE (2013/34 / UE).

Les redevances aux gouvernements sont présentées sur la base d'un paiement en espèces au cours de la période considérée.

Le rapport inclut ces paiements pour les activités liées à l'extraction des minéraux de chacune de nos activités.

Les impôts sur le revenu payés liés aux activités de l'industrie extractive ne peuvent pas être séparés de façon fiable des autres revenus taxés. Par conséquent, les impôts sur le revenu payés sont exclus de ce rapport. Il exclut également les paiements effectués par des entités qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telles que Provadsol (BG) et Devnya Varovik (BG).

Solvay SA, en tant que société mère du groupe, a préparé le rapport sur une base consolidée et rend compte de l'activité de ses filiales qui sont actives dans l'industrie extractive. Les termes suivants ont les significations notées ci-dessous :

Gouvernement

Toute autorité nationale, régionale ou locale d'un pays et comprend tout département, agence ou entreprise contrôlé par une telle autorité.

Projet

Les activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, une licence, un bail, une concession ou des accords et constituent la base du paiement des obligations à un gouvernement. Lorsque plusieurs accords de ce type sont sensiblement interconnectés, ceci est considéré comme un seul projet.

Royalties

Palements aux gouvernements à l'égard des revenus ou de la production liée à l'extraction de minéraux et de charbon.

Seuil d'information

Les paiements effectués à un gouvernement en un versement unique ou en une série de paiements connexes de 100 000 EUR ou plus fait au cours d'un exercice font partie du présent rapport. En conséquence, dans les tableaux "Palements par gouvernement" et "Palements par projet", certains paiements plus petits ont été exclus, ce qui explique la différence avec le total dans le tableau "Palements par pays".

Palements par pays

En milliers d'euros	Royalties
Belgique	408
Espagne	374
Allemagne	669
France	866
Italie	923
Etats-Unis d'Amérique	19.572
Total	22.812

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

Paielements par gouvernement

En milliers d'euros	Royalties
Belgique	408
Ville de Philippeville	279
Région Wallone	129
Espagne	374
Ville de Polanco	118
Ville de San Felices	250
National	6
Allemagne	669
Gouvernement du District de Amsberg	669
France	866
Ville de Lenoncourt	866
Italie	923
Région de Toscane	734
Ville de San Carlo	189
Etats-Unis d'Amérique	19.572
National	5.937
Sweetwater county	9.371
Etat du Wyoming	4.264
Total	22.812

Paielement par projet

En milliers d'euros	Royalties
Belgique	408
Carrières de Walcourt	408
Espagne	374
Mine de sel - Polanco	118
Mine de sel - San Felices	256
Allemagne	669
Mine de sel - Epe	432
Mine - Bernburg	237
France	866
Mine de sel - Dombasle	866
Italie	923
Mine de sel - Ponteginori	500
Carrières de San Carlo	423
Etats-Unis d'Amérique	19.572
Mine de carbonate de sodium - Green River	19.572
Total	22.812

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 207

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	289,6	171,4	118,2
Temps partiel	1002	33,6	10,7	22,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	316,8	179,9	136,9

Nombre d'heures effectivement prestées

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1011	466.111	279.192	186.919
Temps partiel	1012	43.462	14.459	29.003
Total	1013	509.573	293.651	215.922

Frais de personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1021	93.221.419,92	59.930.971,08	33.920.448,84
Temps partiel	1022	8.262.869,41	2.992.702,79	5.270.166,62
Total	1023	101.484.289,33	62.923.673,88	38.560.615,45

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	357,5	200,4	157,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	589.852	331.419	258.433
Frais de personnel	1023	109.480.861,00	68.143.982,00	41.336.880,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	278	32	304,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	277	32	302,8
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	166	10	173,9
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	37	3	39,4
de niveau universitaire	1203	125	7	130,5
Femmes	121	112	22	129,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	10	3	12,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	27	8	33,2
de niveau universitaire	1213	75	11	84,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2		2,0
Employés	134	276	32	301,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.651	
Frais pour la société	152	69.394,61	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	30	2	31,8
210	28	2	29,8
211	2		2,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	55	4	58,3
310	53	4	56,3
311	2		2,0
312			
313			
340	2		2,0
341	14		14,0
342	22	1	22,8
343	17	3	19,5
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	139	5811	104
5802	1.789	5812	1.337
5803	331.134,65	5813	247.351,30
58031	331.134,65	58131	247.351,30
58032		58132	
58033		58133	
5821	174	5831	130
5822	2.917	5832	2.179
5823	321.020,84	5833	239.796,48
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

6. Déclaration de durabilité

6.1. Informations générales	112	6.3. Informations sociales	172
6.1.1. Base de préparation	112	6.3.1. Personnel de l'entreprise	172
6.1.2. Gouvernance	116	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur	192
6.1.3. Stratégie	119		
6.1.4. Évaluation de la double matérialité (DMA)	126	6.4. Informations sur la Gouvernance	193
		6.4.1. Conduite des affaires	193
6.2. Informations environnementales	130	6.5. Annexe 1 : points de données dérivés d'autres actes législatifs de l'Union européenne	198
6.2.1. Changement climatique	130		
6.2.2. Taxonomie européenne	152		
6.2.3. Pollution	156		
6.2.4. Ressources hydriques et marines	164		
6.2.5. Biodiversité et écosystèmes	167		
6.2.6. Économie circulaire	169		

6. Déclaration de durabilité

Contenu	Pages
ESRS 2 Informations générales	
BP-1 Base générale pour la préparation de la Déclaration de durabilité	112
BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	113
GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité	116
GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	118
GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	118
GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable tout au long de la chaîne de valeur	118
GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	118
SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	119
SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	121
SBM-3 Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique de Solvay	122
IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels	126
IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise, à la suite de l'évaluation de la double matérialité	128
IRO-2 Points de données dérivés de la législation européenne	198
MDR-P Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels	129
E1 Changement climatique	
IRO liés au climat	
E1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	130
E1 IRO-1 IRO liés au changement climatique	131
Adaptation au changement climatique	
E1-2 Politique relative aux risques physiques	133
E1-3 Actions et ressources liées aux risques physiques	133
E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques physiques	134
E1-2 Politiques relatives aux risques et opportunité de transition	134
E1-3 Actions et ressources liées aux risques et opportunités de transition	134
E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques et opportunités de transition	135
Atténuation du changement climatique	
E1 GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	136
E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	136
E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique	139
E1-3 Actions et ressources liées à l'atténuation du changement climatique	139
E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique	142
E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	143
E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES	145
E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	151
E1-8 Tarification interne du carbone	151
E2 Pollution	
E2 IRO-1 IRO liés à la pollution	156
E2-1 Politiques en matière de pollution	156
E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution	157
E2-3 Cibles liées à la pollution	159
E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)	160
E2-5 Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	161
E3 Ressources hydriques et marines	
E3 IRO-1 IRO liés aux ressources hydriques et marines	164
E3-1 Politiques en matière de prélèvements d'eau	164
E3-2 Actions et ressources relatives aux prélèvements d'eau	165
E3-3 et E3-4 Cibles et indicateurs en matière de prélèvements d'eau	166

Contenu	Pages
E4 Biodiversité et écosystèmes	
E4 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	167
E4-2 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	167
E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	168
E4-4 Cibles et indicateurs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	168
E5 Économie circulaire	
E5 IRO-1 IRO liés à l'économie circulaire	169
E5-1 Politiques relatives à la gestion des déchets	169
E5-2 Actions et ressources relatives à la gestion des déchets	169
E5-5 Cibles et indicateurs en matière de gestion des déchets	170
S1 Personnel de l'entreprise	
Nos employés	
S1 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	172
S1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	172
S1-2 Engagement des salariés	172
S1-3 Réponse aux préoccupations des salariés	173
S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay	174
Santé et sécurité au travail	
S1-1 Politiques relatives à la santé et à la sécurité au travail	178
S1-4 Actions et ressources liées à la santé et à la sécurité au travail	178
S1-5 Cibles liées à la santé et à la sécurité au travail	180
S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité au travail	180
Dialogue social	
S1-1 Politiques relatives au dialogue social	185
S1-4 Actions et ressources liées au dialogue social	185
S1-5 Cibles liées au dialogue social	186
S1-8 Conventions collectives et dialogue social	186
Égalité de traitement et des chances pour tous	
S1-1 Politiques relatives à l'égalité de traitement et des chances pour tous	187
S1-4 Actions et ressources liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous	188
S1-5 Cibles liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous	189
S1-9 Indicateurs de diversité	189
S1-10 Pratiques en matière d'équité de rémunération	190
S1-16 Indicateurs relatifs à la rémunération	190
S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	191
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
ESRS 2 Informations résumées	192
G1 Conduite des affaires	
G1 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires	193
G1 IRO-1 IRO liés à la conduite des affaires	193
G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	193
G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	196
G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	197
Incorporation par référence	
(GOV-1) Aperçu de la gestion et des responsabilités	54
(GOV-3) Rémunération de la direction	67
(GOV-5) Gestion des risques et contrôles internes	87
(SBM-1) Stratégie, entreprise et chaîne de valeur	20
(BP-1) États financiers	201

6.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

6.1.1. Base de préparation

Cadre de reporting

- i. **CSRD/ESRS** : Solvay (ci-après « nous », « la Société », « le Groupe ») déclare avoir contrôlé et effectué le suivi des évolutions des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) reprises dans le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2023 et complétant la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD). La Déclaration de durabilité a été préparée conformément aux normes ESRS développées par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) et adoptées par la Commission européenne. Tous les points de données repris dans les sections Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G) ont été identifiés comme matériels conformément à notre évaluation de la double matérialité (DMA). Dans la section relative au changement climatique, les points de données relatifs aux gaz à effet de serre (GES des Scope 1-3) sont principalement déclarés sur la base du Protocole des GES (GHG Protocol) (voir E1-6 pour plus d'informations).
- ii. **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** : Nous avons identifié neuf objectifs de développement durable (ODD) sur lesquels nous pouvons avoir le plus d'impact, par nos activités ou tout au long de la chaîne de valeur, conformément à notre analyse de matérialité :
 - ODD3 : Bonne santé et bien-être
 - ODD5 : Égalité entre les genres
 - ODD6 : Eau propre et assainissement
 - ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable
 - ODD8 : Travail décent et croissance économique
 - ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure
 - ODD12 : Consommation et production responsables
 - ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 - ODD15 : Vie terrestre
- iii. **Pacte mondial des Nations Unies** : les informations fournies servent de rapport d'étape sur la mise en œuvre des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

L'ensemble de la Déclaration de durabilité, y compris la taxonomie européenne, fait l'objet d'une révision externe (assurance limitée) réalisée par EY Réviseurs d'Entreprises SRL. Le rapport de certification limitée d'EY figure au chapitre 8.

BP-1 Base générale d'établissement de la Déclaration de durabilité

Principes de consolidation

La Déclaration de durabilité a été préparée sur une base consolidée. Cela garantit que les informations fournies couvrent l'ensemble des activités de Solvay et offrent une vue globale de la performance de la Société en matière de durabilité.

Le périmètre du reporting est aligné avec celui du reporting financier, tel que décrit dans « Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation » de la note F40 des états financiers.

La consolidation des indicateurs de durabilité comprend les entreprises entièrement consolidées (filiales) et les opérations conjointes, qui sont consolidées en fonction de la part contractuelle du Groupe dans les actifs, les passifs, les ventes et les dépenses, généralement alignée sur le taux de participation du Groupe. Solvay Sodi AD et Provadsol EAD (Bulgarie) font figure d'exception, ces entreprises étant consolidées à 75% malgré un pourcentage de participation de 73,5%. Les entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence (coentreprises et entreprises associées) sont exclues du périmètre du reporting environnemental et social. Les indicateurs relatifs aux normes environnementales ESRS couvrent les sites de production, et ceux de recherche et d'innovation, les contributions des autres sites étant considérées comme non matérielles.

Les opérations vendues ou scindées au cours de l'année sont exclues du périmètre de consolidation, sauf indication contraire. Les indicateurs climatiques et environnementaux concernant les activités nouvelles ou acquises au cours de l'année de référence sont inclus pour l'ensemble de l'année, sauf indication contraire. Les données relatives aux activités abandonnées ou clôturées sont incluses pour la partie de la période de l'exercice durant laquelle elles étaient opérationnelles, sauf indication contraire.

Un écart par rapport à ce périmètre et ces règles de consolidation s'applique aux indicateurs sociaux de l'ESRS S1. Ces derniers incluent tous les salariés disposant d'un contrat de travail chez Solvay, classé comme actif. Les indicateurs de Santé et de Sécurité de l'ESRS S1-14 englobent tous les sites sous contrôle opérationnel, quelle que soit la méthode de consolidation.

Chaîne de valeur

La Déclaration de durabilité couvre les informations matérielles relatives aux entités n'appartenant pas à Solvay en amont et en aval dans la chaîne de valeur, ainsi que les informations relatives à nos propres opérations.

Omission et dérogation

L'option permettant d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de nos innovations n'a pas été appliquée. Nous n'avons pas utilisé la dérogation de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation prévue aux articles 19a, paragraphe 3, et 29a, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

L'entreprise n'est pas tenue de publier des informations classifiées ou sensibles, même si ces informations sont considérées comme matérielles. Solvay applique cette disposition pour la section E2-4 en omettant de divulguer les quantités de chlorures rejetées dans l'eau.

Veillez consulter la section E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols) pour plus d'informations.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Notre Déclaration de durabilité est rédigée conformément aux normes ESRS, en tenant compte de la CSRD en vigueur et des orientations à venir. Nous restons engagés à nous conformer pleinement aux normes ESRS et à la législation à venir et nous améliorerons continuellement la clarté et la qualité de notre rapport.

Préparation et présentation des informations relatives à la durabilité

Horizons temporels

Les horizons temporels pour l'occurrence des impacts, des risques et des opportunités (IRO) vont du court au moyen et au long terme, conformément à la section 6.4 Définition de la norme ESRS 1. Ces horizons temporels ont été choisis car ils correspondent aux cycles de gestion habituels de Solvay, à savoir respectivement : le cycle budgétaire, le plan à moyen terme et la revue stratégique. La Déclaration de durabilité utilise donc également ces définitions d'horizon temporel :

- Court terme : période inférieure ou égale à un an
- Moyen terme : période comprise entre un an et cinq ans
- Long terme : période comprise entre cinq ans et vingt-cinq ans

Incorporation par référence

La table d'index de la p. 110 fournit une liste des obligations d'information des normes ESRS qui ont été incorporées par référence.

Recours aux dispositions transitoires

Nous avons mis en œuvre les dispositions du règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2023/2772 (appelé « Quick Fix ») afin de reporter de deux ans toute exigence supplémentaire en matière de déclaration, et d'appliquer la dérogation temporaire relative aux normes ESRS E4 et ESRS S2 pour ne déclarer que des informations synthétiques conformément à la section 17 de la norme ESRS 2 :

- **Liste des exigences de publication d'informations introduites par étapes** : ESRS 2 SBM-3 48(e), ESRS E1-9, ESRS E2-6, ESRS E3-5, ESRS E4, ESRS E5-6, ESRS S1-7, ESRS S1-12, le nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès et de maladies professionnelles, et les informations relatives aux travailleurs extérieurs dans les normes ESRS S1-14 et ESRS S2.
- **Dispositions transitoires liées à la chaîne de valeur**, car nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires concernant la chaîne de valeur de Solvay en amont et en aval. Dans le cadre de la publication d'informations sur les politiques, les actions et les objectifs conformément à la norme ESRS 2 et aux autres ESRS, nous disposons de peu d'informations sur les chaînes de valeur en amont et en aval. Elles se limitent principalement aux informations disponibles en interne. Dans le cadre de la publication des indicateurs chiffrés, nous n'avons pas inclus d'informations sur la chaîne de valeur en amont ou en aval (à l'exception des émissions de GES des Scope 2 et Scope 3, conformément à leurs définitions).

Validation des indicateurs déclarés

À l'exception des mesures des indicateurs relatifs aux Salaires décents (S1-10) qui ont fait l'objet d'un appui et d'une validation externes, les mesures des indicateurs quantitatifs communiqués dans la Déclaration de durabilité ne sont pas soumises à la validation d'un organisme externe autre que les auditeurs.

Pour plus d'informations, consultez la section S1-10 Pratiques en matière d'équité de rémunération

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

Lors de la préparation de la Déclaration de durabilité, la direction a eu recours à des hypothèses, des jugements et des estimations qui peuvent affecter certaines valeurs présentées. Par conséquent, il existe une incertitude inhérente à nos calculs en ce qui concerne ces valeurs. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes reposent sur l'expérience de la direction et sur divers autres facteurs, notamment la contribution d'experts lorsque cela s'avère nécessaire, et est considéré comme raisonnable. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fréquemment réévaluées afin d'améliorer la fiabilité des indicateurs déclarés. Dans ce cadre, nos actions comprennent, entre autres, la réduction du recours à des hypothèses ou des estimations lorsque de meilleures sources de données sont disponibles.

Aucun des indicateurs quantitatifs ni aucune des sommes publiées ne fait l'objet d'un niveau élevé/très élevé d'incertitude de mesure, à l'exception des thèmes suivants :

Thème	Source d'incertitude des mesures ou estimations	Section
Émissions de GES du Scope 1	SF6	E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES
Émissions de GES du Scope 3	Recours à des proxys et des sources indirectes	E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Émissions de GES du Scope 1 : veuillez consulter la section Changements par rapport à la période de référence précédente ci-dessous concernant les estimations liées au SF6 (hexafluorure de soufre).

Émissions de GES du Scope 3 : nous utilisons des données de la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont estimées à partir de sources indirectes. Les facteurs d'émission ont été obtenus auprès de sources de données certifiées telles que Ecoinvent, Ademe, BaseEmpreinte, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ou le GLEC 3.0. Nous avons notamment utilisé le Guide du Conseil Mondial des Affaires pour le Développement Durable (WBCSD) relatif à la comptabilisation et à la déclaration des émissions de GES des entreprises dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique comme guide pour le calcul des facteurs d'émission appliqués aux catégories 2, 10, 11 et 12 du Scope 3. Pour la catégorie 1, dans la mesure du possible, nous collectons et utilisons les empreintes carbone de produits (PCF) fournies directement par nos fournisseurs de matières premières pour améliorer la qualité des données.

Veillez consulter la section 6.2.1. Changement climatique pour plus d'informations.

Ressources financières

Solvay a alloué des ressources financières à ses actions, mais n'est pas encore en mesure de publier les CAPEX et OPEX avec le niveau de granularité exigé par la CSRD pour les normes ESRS E2, E3, E4 et E5. Solvay étudiera les pistes d'amélioration de cette situation pour ses futurs exercices de reporting.

Changements par rapport à la période précédente

En 2025, nous avons apporté quelques modifications à la préparation de notre Déclaration de durabilité et mis à jour nos méthodologies de reporting. Dans certains cas, à des fins de cohérence et de comparabilité de nos indicateurs ESG dans le temps, nous avons recalculé les indicateurs de l'année précédente et les indicateurs de l'année de référence pour les thématiques applicables. Nous listons ci-dessous les principales évolutions pour 2025, et le retraitement associé le cas échéant. Vous trouverez de plus amples informations sur les retraitements dans les sections thématiques respectives, comme indiqué ci-dessous.

Périmètre de consolidation

À la suite de la finalisation du rapport de durabilité de 2024 préparé selon les normes ESRS, Solvay a ré-étudié les exigences ESRS applicables. Dans le cadre de cette analyse, Solvay a ré-évalué le périmètre des obligations de divulgation, en accordant une attention particulière à la définition et à l'application du contrôle opérationnel. Solvay en a conclu que le périmètre du reporting de durabilité est aligné sur celui du groupe comptable financier (notamment pour les opérations conjointes), et que Solvay n'exerce aucun contrôle opérationnel sur d'autres sites, actifs ou entreprises (y compris des entreprises associées ou des coentreprises). Par conséquent, le périmètre du reporting 2025 correspond à ce qui a été déclaré en 2024 dans le périmètre consolidé du groupe comptable pour la norme ESRS E1, tandis que les indicateurs ESRS E2 de 2024 ont été retraités sans incidence majeure.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Retraitement des données de l'année précédente sous E2-4.

Mises à jour et améliorations des méthodologies de reporting

Changement climatique

→ Émissions de GES du Scope 1 : nous faisons évoluer notre approche en ce qui concerne les émissions de SF₆ (hexafluorure de soufre). Le SF₆ est fabriqué par Solvay et utilisé par ses clients pour des applications critiques de sécurité électrique. Il s'agit d'un gaz inerte et non toxique à fort pouvoir de réchauffement climatique. Il impacte notre Scope 1 en raison de ses émissions sur le site de production de Bad Wimpfen (Allemagne) et notre Scope 3 du fait des émissions générées par les applications de nos clients. À notre connaissance, il n'existe pas à ce jour de méthode standard certifiée pour mesurer les émissions de SF₆. Dans ce contexte, nous affinons notre approche en matière de déclaration des émissions de SF₆ en passant d'un modèle à base de calculs à un cadre enrichi qui inclut des mesures directes.

En juin 2025, ANECO, une société d'audit externe, a procédé à des mesures officielles des émissions sur notre site de Bad Wimpfen. De manière simultanée, Solvay a fait réaliser des mesures directes indépendantes en septembre. Les premiers résultats ont montré des émissions de SF₆ plus élevées dans certains états d'exploitation spécifiques.

L'extrapolation en année pleine de ces mesures partielles donne lieu à une estimation de 4,9 t d'émissions de SF₆, soit l'équivalent de 118,5 kt de CO₂ pour l'année 2025, contre 310 kg d'émissions de SF₆, soit l'équivalent de 7,5 kt de CO₂, déclarés en 2024.

En accord avec les autorités allemandes, nous menons régulièrement des campagnes de mesure pour améliorer la précision de nos données. Le chiffre 2025 constitue notre meilleure estimation à partir de données partielles. Solvay et les autorités compétentes ont l'intention d'établir une limite formelle de débit massique de SF₆ sur la base de nouveaux cycles de mesures au cours de l'année 2026.

En conséquence, les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 2024 ont été retraitées, et sont passées de 7,46 Mt éq. CO₂ à 7,58 Mt éq. CO₂ (+0,12 Mt éq. CO₂). Les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 2021 (année de référence) ont également été retraitées. Elles sont passées de 8,96 à 9,08 Mt éq. CO₂ (+0,12 Mt éq. CO₂).

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

→ Émissions de GES du Scope 3 : l'année dernière, nous avons procédé à une révision méthodologique majeure des catégories 1, 4 et 5 afin de nous aligner sur le Protocole des GES (GHG Protocol). Cette évolution a introduit une méthode de calcul directe qui repose sur les quantités de matières premières, les quantités de déchets et l'origine de transport des matières premières. Elle a nécessité d'importants efforts pour caractériser les matières premières, notamment pour les émissions de catégorie 1, y compris pour collecter les concentrations et les densités exactes des matières premières, afin de veiller à la cohérence entre les unités de quantité de produits et les unités des facteurs d'émission. En 2025, nous avons continué à affiner ces caractérisations pour nos matières premières les plus émettrices. Cette analyse a permis d'améliorer la précision des données et a débouché sur des découvertes importantes qui ont nécessité de retraiter à la fois les données de l'année de référence 2021 et les données de 2024. Ce retraitement a donné lieu à une diminution de 1,92 Mt éq. CO₂ pour les émissions totales du Scope 3 déclarées en 2024 (14,16 Mt éq. CO₂ contre 16,08 Mt éq. CO₂ déclarées l'année précédente) et une diminution de 1,41 Mt éq. CO₂ pour 2021 (15,05 Mt éq. CO₂ contre 16,46 Mt éq. CO₂ déclarées l'année précédente).

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence* dans E1-6.

→ Consommation d'énergie et mix énergétique : sur les sites de production concernés, nous utilisons le gaz naturel comme matière première pour la production d'hydrogène via des unités de reformage du méthane à la vapeur. Nous avons identifié que les volumes de gaz naturel consommés pour cet usage avaient été classés en énergie (sous E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique), alors qu'il s'agit d'une matière première. Nous avons modifié la classification du volume concerné et avons retraité les montants de consommation de gaz naturels en tant qu'énergie rapportés en 2021 et 2024. Ces retraitements ont ainsi donné lieu à une diminution de 865 GWh de consommation de gaz naturel comme énergie à la fois pour 2021 et 2024. Cette reclassification a également été prise en considération dans la catégorisation du Scope 3, ce qui représente 0,04 Mt éq. CO₂ reclassé de la catégorie 3 à la catégorie 1.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence* dans E1-5.

→ En 2025, nous avons mis en œuvre plusieurs améliorations afin de rendre l'évaluation Sustainable Portfolio Management (SPM) plus pertinente. Les données de 2024 ont été retraitées.

Veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente* dans 6.2.1.2. *Adaptation au changement climatique*

Pollution

- Nous avons procédé à des ajustements sur les données collectées l'an dernier. Ces modifications ont entraîné le retraitement de certains indicateurs E2-4 initialement publiés en 2024.
- Nous avons amélioré notre processus d'identification et de quantification des SoC/SVHC (Substances préoccupantes / Substances extrêmement préoccupantes) présentes dans nos matières premières. Cela nous a permis d'étendre leur périmètre de reporting dans l'E2-5, passant d'un périmètre européen en 2024 à un périmètre global du Groupe en 2025.
- Nous avons affiné notre collecte de données concernant les SoC/SVHC dans nos émissions, lesquelles sont intégrées dans l'E2-5 pour la première fois en 2025.
- Nous avons mis à jour la méthodologie de calcul du chiffre d'affaires lié aux produits S-SRM et retraité les données de 2024.

Veuillez consulter respectivement les sections E2-4 *Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)* et E2-5 *Substances préoccupantes (SoC) et substances extrêmement préoccupantes (SVHC)* pour plus d'informations sur les méthodes de calcul des données et leur retraitement.

Ressources hydriques et marines

- Nous avons affiné la liste des sites situés dans des zones à risques hydriques sur base d'une étude des risques hydriques réalisée en 2025. Nous avons retraité les montants publiés en 2024 en conséquence.

Veuillez consulter la section 6.2.4. *Ressources hydriques et marines* pour plus d'informations sur l'évaluation des risques hydriques et le retraitement des données.

Biodiversité et écosystèmes

- Nous avons mené une analyse détaillée de nos actifs entrant dans le champ d'application de notre politique biodiversité, nous permettant ainsi de cartographier plus précisément les surfaces concernées par notre objectif en matière de biodiversité.

Veuillez consulter la section 6.2.5. *Biodiversité et écosystèmes* pour plus d'informations.

Économie circulaire

- Nous avons procédé à un léger retraitement des chiffres déclarés en 2024 grâce à l'amélioration de la précision des données.

Veuillez consulter la section *Retraitement des données de l'année précédente* dans E5-5 *Cibles et indicateurs en matière de gestion des déchets*.

Personnel de l'entreprise

- Périmètre de reporting : En 2025, nous avons inclus les stagiaires, les étudiants et les apprentis dans notre périmètre de reporting.
- Indicateurs de santé et sécurité au travail : Nous avons identifié des incohérences concernant les heures de travail de certains collaborateurs pour l'exercice 2024 et avons ajusté les données en conséquence. Les points de données correspondants pour 2024 ont été retraités en conséquence.
- Maladies professionnelles des salariés actifs et anciens salariés : En 2025, nous avons identifié trois cas de maladies imputables à l'année 2024 pour des salariés actifs, ainsi que trois cas imputables à 2024 pour d'anciens salariés. Ces cas ont été ajoutés aux cas diagnostiqués ou déclarés en 2024.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 6.3.1.2. *Santé et sécurité*.

La liste des retraitements ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle ne présente que les indicateurs primaires. Certains de ces indicateurs sont utilisés pour calculer d'autres indicateurs et points de données, tels que des pourcentages d'évolution ou des ratios d'intensité. Ces indicateurs calculés ont également été ajustés conformément aux retraitements des indicateurs mentionnés ci-dessus, le cas échéant.

6.1.2. Gouvernance

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 6.1.4. Évaluation de la double matérialité (DMA), ainsi que les sections 4.4. Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise et le chapitre 5. Gestion des risques

Les organes de gouvernance de Solvay sont composés d'un Conseil d'administration, de Comités du Conseil d'administration et de l'Executive Leadership Team (ELT).

→ *Représentation des salariés et autres travailleurs* : les salariés et autres travailleurs ne sont pas représentés au niveau du Conseil d'administration ou de l'ELT de Solvay SA. Solvay SA n'a pas de conseil de surveillance.

Pourcentage par genre et autres aspects de la diversité dont tient compte l'entreprise : veuillez consulter les sections 4.4. Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

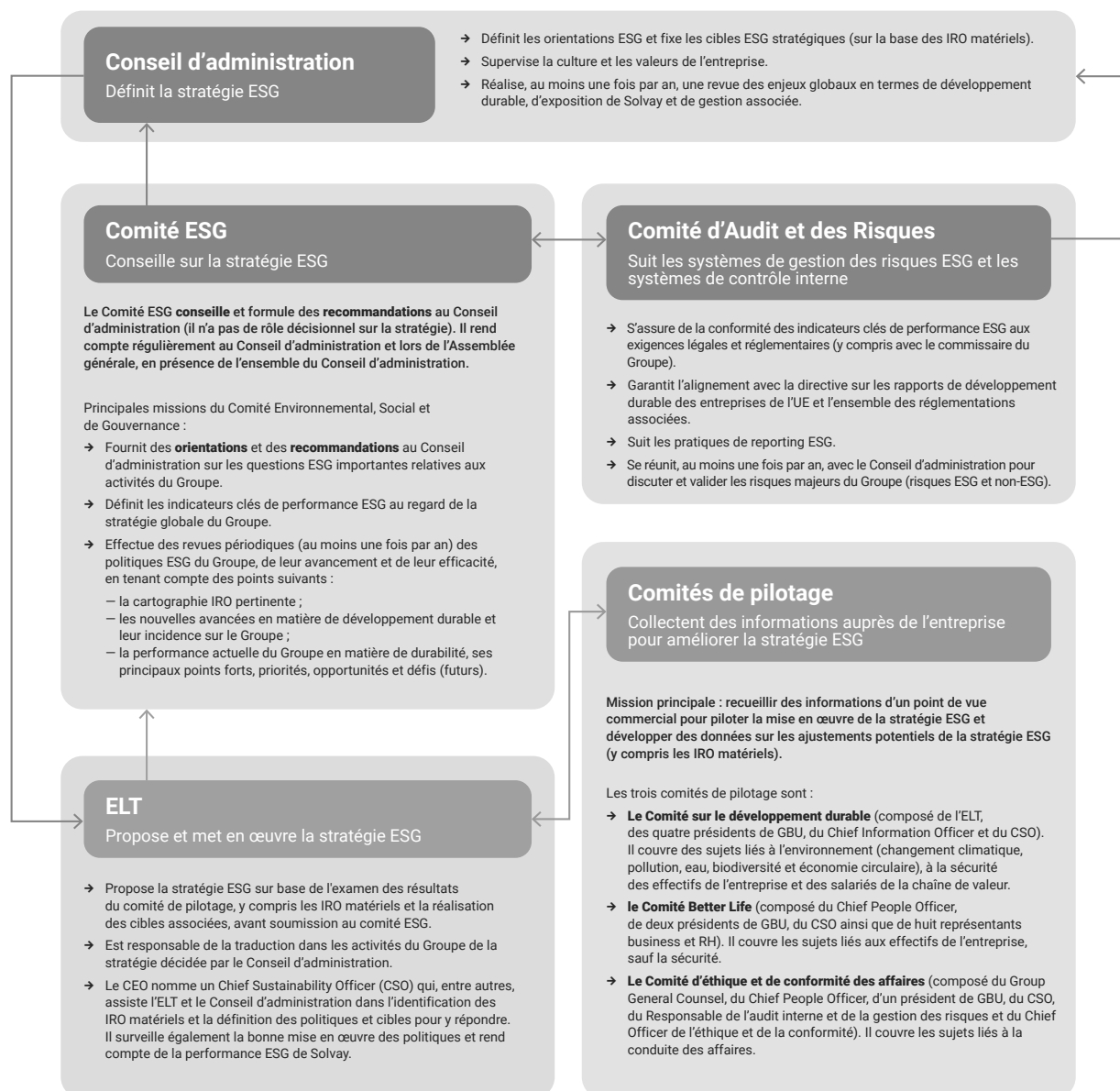
Le Conseil d'administration est l'organe de direction le plus élevé de Solvay. Il est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés, par la loi ou par les statuts, à l'Assemblée générale des actionnaires.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les différents mandats du Conseil d'administration et de ses comités en fonction de leur rôle dans la résolution des IRO matériels en matière de durabilité et les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Le Comité de Nomination passe en revue chaque année la matrice des compétences et des qualifications des administrateurs telle que mentionnée à la section 4.4.1.2. de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise. En 2025, le Comité de Nomination a déterminé que six membres du Conseil d'administration étaient compétents et qualifiés sur les thèmes ESG. Le Comité ESG prévoit également des formations spécifiques pour les membres du Conseil d'administration. Par exemple, un intervenant externe de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a été invité à parler de la nature et de la biodiversité lors de la réunion du Comité ESG qui s'est tenue en juillet 2025. Par ailleurs, le Comité de Nomination a chargé un prestataire externe indépendant d'évaluer les performances du Conseil d'administration. Pour plus d'informations sur l'expérience sectorielle et géographique du Conseil d'administration et de l'ELT, veuillez consulter les sections 4.4. Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Afin de garantir l'expertise des organes de gouvernance en matière de durabilité, nous avons mis en place une équipe d'experts, structurée en trois groupes différents, dont l'un des rôles est d'informer l'ELT, le Comité ESG et le Conseil d'administration afin de leur permettre d'approfondir en permanence leurs connaissances générales et leur expertise, et d'aborder des sujets jugés matériels pour le Groupe (comités de pilotage). En outre, nos politiques ESG prévoient généralement une formation de la direction et des salariés sur des thèmes ESG. Pour cela, nous nous appuyons sur la STAR Operations Academy, une nouvelle initiative de formation lancée en 2025, qui comprend des modules sur le climat et l'environnement. Nous avons lancé en 2025 de nouvelles initiatives de formation sur la santé et la sécurité, le bien-être, la diversité et l'inclusion. En outre, tous les salariés sont tenus de suivre chaque année la formation sur le Code d'Intégrité des Affaires.

Le Conseil d'administration a approuvé les résultats de l'évaluation de la double matérialité (DMA) et les IRO matériels correspondants. La supervision des IRO est assurée collectivement, selon le schéma suivant :

Gouvernance ESG : Rôles et responsabilités



GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Veillez consulter la Déclaration de durabilité et la section thématique comprenant la liste des IRO, les sections 4.4. Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration et 4.5. Executive Leadership Team (ELT) de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise et le chapitre 5. Gestion des risques

En 2025, le Conseil d'administration a revu la stratégie du Groupe en tenant compte des recommandations sur l'ambition ESG formulées par le Comité ESG en collaboration avec l'ELT. Avec l'aide et les recommandations de l'ELT et des comités, le Conseil d'administration a validé les IRO matériels à la lumière de l'analyse de double matérialité (DMA), conformément à la méthodologie décrite dans le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité (les « ESRS »). La DMA a été validée par le Conseil d'administration en juillet 2025, après avoir été soumise à l'ELT et au Comité ESG.

Le Comité d'Audit et des Risques, avec l'appui du département d'Audit Interne et de Gestion des Risques, examine une fois par an les risques ESG matériels (ainsi que les risques autres qu'ESG). Le Comité ESG passe en revue une fois par an les impacts et opportunités ESG matériels. À l'occasion de leur examen, les deux Comités étudient également la mise en œuvre de la diligence raisonnable, ainsi que les résultats et l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et cibles adoptées pour y répondre.

Dans l'ensemble du Groupe, les dirigeants et les cadres de Solvay endossent la responsabilité de la gestion des risques et du contrôle interne dans leurs GBU et leurs fonctions respectives. Cela s'applique à la fois aux questions financières et aux questions liées à la durabilité (y compris les IRO).

GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Depuis plusieurs années, la performance en matière de durabilité fait partie des différents plans de rémunération variable mis en place pour nos salariés. En 2025, nous avons réaffirmé l'engagement de Solvay en faveur de la durabilité dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme.

Pour plus d'informations sur l'intégration de la durabilité dans les plans de rémunération variable du Groupe, veuillez consulter la section 4.6.3.2. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation du chapitre Gouvernance et la politique de rémunération dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (tableau p. 129).

GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable tout au long de la chaîne de valeur

Le tableau suivant indique où trouver des informations sur notre processus de diligence raisonnable, notamment des informations sur les principaux aspects et étapes de ce processus, dans notre Déclaration de durabilité.

Éléments clés de la diligence raisonnable	Paragraphes de la Déclaration de durabilité
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	6.4.1. Conduite des affaires, G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs 6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
b) Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
d) Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur 6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur
e) Évaluer l'efficacité de ces efforts et communiquer	6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Pour plus d'informations sur l'intégration de la durabilité dans le système de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, veuillez consulter la section 4.7.1. Rôles et responsabilités u chapitre Gouvernance et la section 5.1. Processus de gestion des risques

6.1.3. Stratégie

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

L'activité principale de Solvay est la production de produits chimiques essentiels. Nos produits et technologies sont destinés à des marchés finaux très divers, dans différentes zones géographiques, ce qui contribue à notre résilience. Nos principaux marchés finaux sont les suivants :

- Biens de consommation, Produits d'entretien et d'hygiène, Soins de santé ;
- Automobile ;
- Alimentation et nutrition animale ;
- Ressources, environnement et énergie ;
- Bâtiment et construction ;
- Électronique ;
- Industrie chimique et applications industrielles ;

Solvay dispose de deux secteurs d'activité essentiels avec sept mono-technologies distinctes. La segmentation n'a pas changé par rapport à la période précédente :

- Produits chimiques de base : carbonate de soude, bicarbonate de sodium (regroupés au sein de la GBU Soda Ash & Derivatives) et Peroxides.
- Produits chimiques de performance : terres rares et dérivés fluorés (regroupés au sein de la GBU Special Chem), Silica, Coatis.

En tant que producteur d'envergure internationale, Solvay vend une large gamme de produits et de services à des clients du monde entier, pour divers marchés et applications industrielles. Ses produits et services peuvent faire l'objet de restrictions commerciales en fonction de leur nature et de leur destination. Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois et réglementations relatives au commerce international, et disposons pour ce faire d'un solide programme de conformité commerciale. Nous évaluons également régulièrement les risques liés à nos activités dans certains pays et régions.

Nous créons de la valeur à long terme en nous concentrant sur les leviers stratégiques suivants : (1) maintenir notre leadership sur le marché, (2) être la référence en matière de coûts, et (3) placer la durabilité au cœur de nos activités.

La stratégie de Solvay en matière de durabilité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe. Nous pouvons ainsi nous assurer que les principales questions et les principaux défis en matière de durabilité sont pris en compte et intégrés dans notre feuille de route stratégique, tout en maintenant notre compétitivité.

« For Generations », notre stratégie en matière de durabilité, est définie au niveau du Groupe et repose sur deux piliers : Planet Progress et Better Life. Veuillez consulter la *politique ESG de Solvay* (tableau MDR-P de la p.129 pour plus d'informations) qui décrit la gouvernance, les engagements de Solvay, l'interaction avec les parties prenantes et le système global de gestion de la durabilité.

Notre portefeuille est aligné sur les principales mégatendances sociétales qui sous-tendent nos principaux marchés finaux : Changement climatique et rareté des ressources, Régionalisation, et IA et numérisation. Nous sommes notamment conscients du besoin croissant de produits durables et de l'accélération de la transition énergétique.

Veuillez consulter le Chapitre , page 4 pour une description de ces mégatendances.

Chaque année, nous passons en revue notre analyse Sustainable Portfolio Management (SPM). Celle-ci se concentre sur les solutions durables et vise à stimuler les performances commerciales de Solvay en évaluant deux facteurs clés : l'empreinte écologique liée à la production et les risques et opportunités associés (analyse du cycle de vie du berceau à la sortie de l'usine), et la manière dont ses applications offrent des avantages ou posent des défis sur un plan commercial.

Selon le modèle économique de nos activités, nous intervenons en amont de la chaîne de valeur (en extrayant certaines des matières premières et utilitaires que nous utilisons), ou en aval (en transformant des produits chimiques).

- La sécurité de l'approvisionnement en matières premières et en énergie est essentielle à nos yeux. Notre Politique d'Approvisionnement comporte des lignes directrices visant à garantir ces apports. Nos principaux fournisseurs sont classés en fonction de leur importance et du risque. Nous tenons à jour une liste des matières premières critiques et avons élaboré un plan d'atténuation des risques pour chacune d'entre elles.
- Nous ambitionnons d'être un fournisseur fiable pour nos clients en proposant une qualité constante, tout en restant compétitifs et en nous fixant des objectifs pour réduire notre impact environnemental.

Veuillez consulter SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes ci-dessous pour obtenir la description des principaux acteurs commerciaux et des avantages qu'ils en tirent.

Chaîne de valeur de Solvay

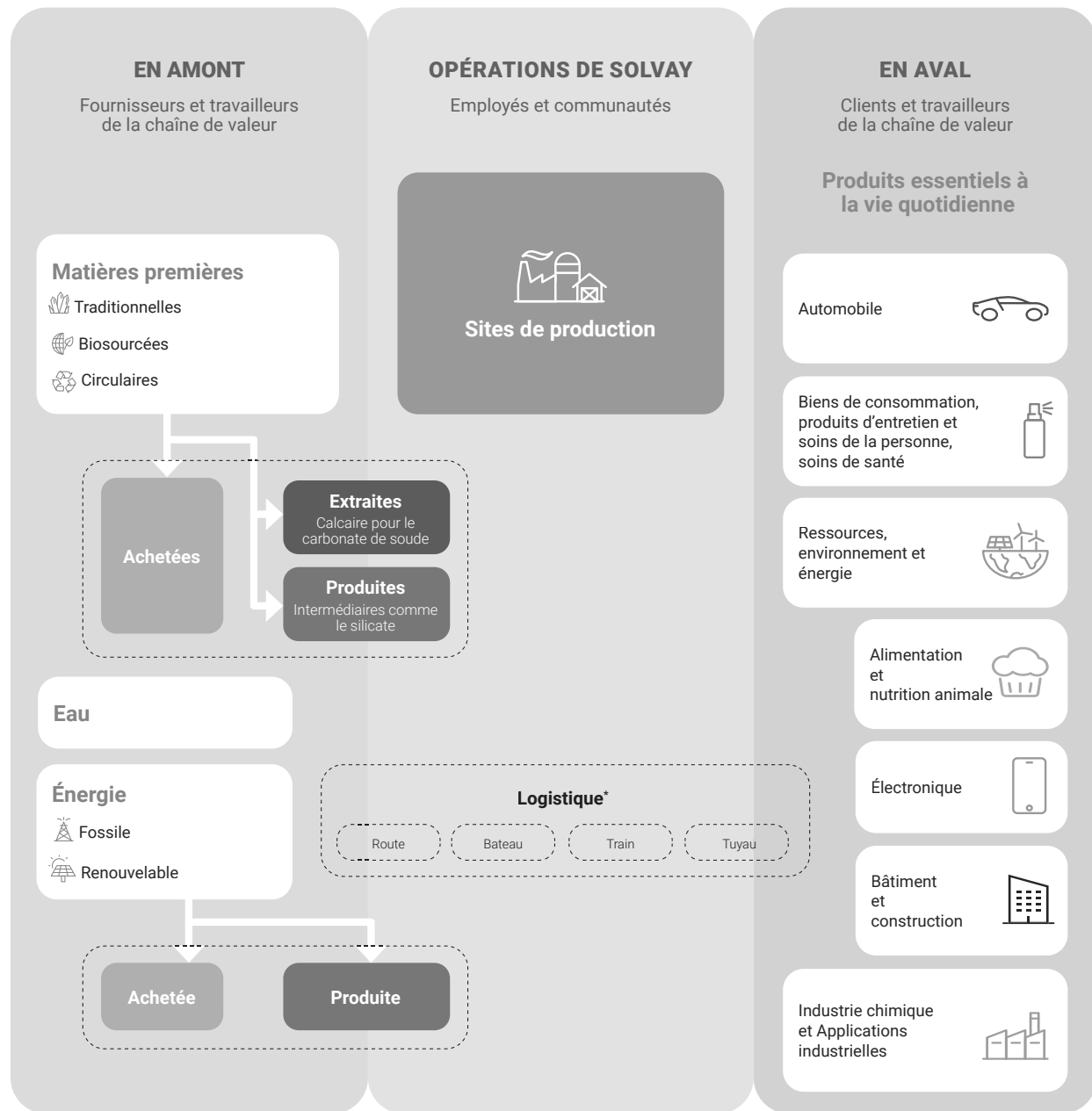


Illustration non exhaustive

*La logistique entre les opérations de Solvay et son amont d'un côté et les opérations de Solvay et son aval de l'autre.

Caractéristiques de l'entreprise

Au 31 décembre 2025, Solvay employait 8 443 salariés, dont 847 en Amérique du Nord, 1 373 en Amérique Latine, 5 230 en Europe et 993 en Asie et dans le reste du monde.

Solvay exerce dans le domaine de la fabrication de produits chimiques conformément à la division 20.2 de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 189. La totalité de son chiffre d'affaires net peut être considérée comme de la production chimique et s'élève à 4 123 millions d'euros pour 2025.

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous collaborons régulièrement avec un large éventail de parties prenantes afin de comprendre leurs positions, leurs préoccupations et leurs attentes, ce qui nous permet de façonner en permanence notre modèle économique et notre stratégie. Par le biais d'un dialogue et d'une consultation continus, nous cherchons à valider notre raisonnement et à aligner notre stratégie de développement durable sur les intérêts et les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées, ainsi qu'à identifier les IRO matériels en nous appuyant sur diverses méthodes. Cette interaction avec les parties prenantes comprend la satisfaction et l'engagement des salariés par le biais des enquêtes Pulse, d'événements dédiés aux investisseurs et de réunions avec les clients et les fournisseurs.

Nos principales parties prenantes sont décrites dans notre politique ESG (veuillez consulter le tableau MDR-P à la p.129 pour plus d'informations) :

Parties prenantes	Points de vue	Intérêts
Clients	Les clients recherchent des produits de haute qualité, sûrs à utiliser et à des prix compétitifs. Les clients accordent également de plus en plus d'importance aux produits durables et respectueux de l'environnement (avec une attention particulière portée au changement climatique et à la biodiversité).	Fiabilité de l'approvisionnement, performance des produits, prix compétitifs, innovation et durabilité.
Investisseurs et actionnaires	Les investisseurs et les actionnaires recherchent un bon retour sur investissement et attendent de Solvay une stabilité financière et une bonne gestion. Les investisseurs et les actionnaires s'intéressent également de plus en plus aux performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (avec une attention particulière portée au changement climatique, à la biodiversité et à la pollution).	Rentabilité, croissance, dividendes, gestion des risques et performance ESG.
Salariés	Les salariés accordent de l'importance à l'équité salariale, aux conditions de travail, aux possibilités de développement professionnel et à l'environnement de travail positif.	Sécurité de l'emploi, rémunération juste, perspectives de carrière, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et lieu de travail sûr et sain.
Communautés	Les communautés situées à proximité des usines chimiques sont préoccupées par les impacts environnementaux et sociaux éventuels. Elles souhaitent également que Solvay soit un voisin responsable et contribue à l'économie locale.	Protection de l'environnement, sécurité, engagement communautaire et développement économique local.
ONG et groupes environnementaux	Les ONG et les groupes environnementaux sont préoccupés par des questions telles que le changement climatique, la pollution et l'impact potentiel des produits chimiques sur la santé humaine et les écosystèmes.	Protection de l'environnement, durabilité, transparence et responsabilité sociale des entreprises.
Gouvernements et autorités de réglementation	Les gouvernements et les autorités de réglementation veillent à ce que les entreprises chimiques opèrent de manière sûre et responsable, en respectant les réglementations en matière d'environnement et de sécurité. Ils encouragent également l'innovation et la croissance économique dans le secteur chimique.	Sécurité publique, protection de l'environnement, développement économique et respect de la réglementation.
Fournisseurs	Les fournisseurs recherchent des relations stables et durables avec Solvay, des prix équitables pour leurs produits et des paiements dans les délais. Ils tiennent de plus en plus compte des questions de durabilité.	Stabilité de l'entreprise, prix équitables, demande fiable et partenariats à long terme.

Les points de vue et les intérêts des principales parties prenantes concernant nos questions de durabilité ont été intégrés dans la DMA. Nous avons également tenu compte de leurs commentaires lors de la définition de notre stratégie de développement durable. À l'avenir, nous continuerons à informer régulièrement notre Comité ESG des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées en ce qui concerne les impacts en matière de durabilité. L'évolution des tendances ou des attentes résultant de l'évaluation « outside-in » est prise en considération dans les mises à jour stratégiques et joue donc un rôle dans l'adaptation de notre modèle économique.

Veuillez consulter la section GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes pour plus d'informations.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

La liste complète et la description des IRO matériels figurent dans les sections ESRS correspondantes de la présente Déclaration de durabilité.

La DMA identifie les IRO matériels relatifs à la durabilité sur la base de nos activités, de nos produits, de nos chaînes de valeur et de notre présence à l'échelle mondiale. Outre les normes par thème de la CSRD, Solvay considère que les éléments suivants sont matériels pour notre stratégie et notre modèle économique.

Matérialité du point de vue financier

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réal/Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	N/A	Risque	Potentiel	Des phénomènes météorologiques extrêmes plus graves et plus fréquents (sécheresses, inondations, vents, températures extrêmes) font peser un risque sur nos actifs et peuvent entraîner des dommages importants et des interruptions d'activité. Ils nécessiteront des mesures d'adaptation.	Monde	Solvay + Amont + Aval	Court terme
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	N/A	Opportunité	Réal	Solvay jouit d'une présence à l'échelle mondiale avec une implantation dans toutes les régions. Le Groupe peut ainsi surmonter les perturbations de la chaîne d'approvisionnement locale dues à des phénomènes météorologiques extrêmes en sécurisant l'approvisionnement de ses clients mondiaux, et ainsi créer un avantage concurrentiel.	Monde	Solvay	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Risque	Potentiel	L'évolution des réglementations et des politiques locales aura une incidence sur la compétitivité.	UE	Solvay	Court terme
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Opportunité	Potentiel	La décarbonation peut contribuer au maintien de notre position de leader sur le marché	Monde	Solvay	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	N/A	Risque	Potentiel	L'augmentation des coûts de l'énergie a un impact sur la compétitivité de Solvay.	Monde	Solvay	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	N/A	Opportunité	Potentiel	Résilience accrue grâce au remplacement des combustibles fossiles volatils importés par des combustibles renouvelables d'origine locale.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'air	N/A	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'air entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations ainsi que des coûts associés.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'eau	N/A	Risque	Potentiel	La sensibilité accrue aux émissions de polluants dans l'eau entraîne une augmentation des mesures d'adaptation au sein de nos opérations ainsi que des coûts associés.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Pollution de l'eau	N/A	Risque	Potentiel	Un fournisseur de Solvay perd son permis d'exploitation en raison de contraintes environnementales croissantes, et Solvay adopte une solution de remplacement entraînant des surcoûts d'achat.	Monde	Solvay + Amont	Moyen terme
Pollution	Pollution des sols	N/A	Risque	Potentiel	Les déversements accidentels pendant des activités en cours pourraient entraîner d'importants coûts de réparation des dommages et de prévention.	Monde	Solvay	Court terme

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réal/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Pollution	Substances préoccupantes	N/A	Risque	Potentiel	Les attentes futures concernant les substances préoccupantes (Substances of Concern, SoC) peuvent avoir un impact sur les permis d'exploitation, entraînant ainsi des besoins d'investissement et la fermeture de sites.	Monde	Solvay	Moyen terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	N/A	Risque	Potentiel	Mise à jour/évolution de la classification des dangers des substances présentes dans les produits et des émissions en tant que substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern, SVHC) et, par conséquent, soumises à des restrictions d'utilisation.	Monde	Solvay + Amont	Moyen terme
Ressources hydriques et marines	Eau	Prélèvements d'eau	Risque	Potentiel	Les sécheresses sévères entraînent des pénuries d'eau qui affectent les prélèvements d'eau sur nos sites et, par conséquent, nos capacités de production.	Sites situés dans des zones à pénurie d'eau	Solvay	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des terres	Risque	Potentiel	L'utilisation de terres à des fins industrielles dans des zones soumises à des pressions sur la biodiversité conduit à l'inexploitation de terres/sites à l'avenir.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'impact direct sur la perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres	Risque	Potentiel	Refus d'extension des opérations en raison de la protection du capital naturel.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Moyen terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Opportunité	Potentiel	Un dialogue social efficace est un catalyseur pour la transformation en cours et l'objectif de réduction des coûts qui y est associé.	Monde	Solvay	Moyen terme
Personnel de l'entreprise	Égalité de traitement et des chances pour tous	Diversité	Opportunité	Potentiel	Les entreprises qui font preuve de diversité et d'inclusion sont plus performantes. Le fait de privilégier l'inclusion pour apporter de nouvelles perspectives et compétences permet de conserver les connaissances et de mener la transformation à bien.	Monde	Solvay	Court terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Risque	Potentiel	Risque d'implication de Solvay dans un comportement anticoncurrentiel (participation à un cartel, abus de position dominante, etc.).	Monde	Solvay	Long terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Risque	Potentiel	Le non-respect des règles de contrôle des exportations, de conformité commerciale ou des listes des parties soumises à des sanctions entraîne des préjudices financiers et réputationnels majeurs.	Monde	Solvay	Moyen terme

Matérialité du point de vue de l'impact

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réal/ Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Impact négatif	Réal	Les émissions de GES contribuent à l'augmentation des phénomènes liés au changement climatique.	Monde	Solvay + Amont + Aval	Moyen terme
Changement climatique	Énergie	N/A	Impact négatif	Réal	La consommation d'énergie est le principal contributeur à notre impact sur le changement climatique. Elle est responsable de 70% des émissions totales de GES des Scope 1 et 2 en raison de la forte intensité énergétique de nos opérations.	Monde	Solvay	Court terme
Pollution	Pollution de l'air	N/A	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'air.	Monde	Solvay	Court terme
Pollution	Pollution de l'eau	N/A	Impact négatif	Potentiel	Impact sur les personnes et l'environnement en cas d'émissions de polluants dans l'eau.	Monde	Solvay	Court terme
Pollution	Substances extrêmement préoccupantes	N/A	Impact négatif	Potentiel	Impact sur l'environnement et la santé humaine en raison d'une exposition potentielle lors de la production ou d'un incident, ou d'une mauvaise manipulation ou utilisation de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).	Monde	Solvay	Moyen terme
Biodiversité et écosystèmes	Impact sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Dégradation des terres	Impact négatif	Potentiel	La construction et l'utilisation à long terme des installations (opérations) pourraient entraîner une dégradation des terres et une perte de biodiversité.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Long terme
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'impact direct sur la perte de biodiversité	Changement d'affectation des terres	Impact négatif	Potentiel	Les activités d'extraction risquent d'endommager les écosystèmes.	Activités d'extraction de Solvay (principalement les sites européens de production de carbonate de soude)	Solvay	Court terme
Économie circulaire	Déchets	N/A	Impact négatif	Réal	Impact négatif lié aux déchets issus de notre propre production avec valorisation partielle uniquement.	Monde	Solvay	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact positif	Potentiel	L'approche de Solvay en matière de santé et de bien-être de ses salariés (engagement, performance, satisfaction, épanouissement, santé mentale, réduction du stress) vise à avoir un impact positif sur les salariés.	Monde	Solvay	Long terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Impact positif	Réal	Les interactions constructives entre la direction et les représentants des salariés ont un impact positif sur le bien-être, l'engagement et la satisfaction du personnel.	Monde	Solvay	Court terme
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Nos salariés sont exposés à des conditions de travail entraînant des problèmes de santé (substances dangereuses, bruit, vibrations, etc.).	Monde	Solvay	Court terme

Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Type d'IRO	Réal/Potentiel	Description de l'IRO	Zone géographique	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident grave potentiel (accident du travail, procédé) dans nos exploitations, mines, carrières et/ou cavités peut provoquer des décès, des blessures irréversibles et/ou des dommages environnementaux.	Monde	Solvay	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Un accident hors site (par ex. transport, entreposage, péage) peut causer des décès ou des dommages environnementaux.	Monde	Solvay + Aval	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Santé et sécurité	Impact négatif	Potentiel	Des conditions de travail inadéquates dans les mines de nos fournisseurs peuvent entraîner des blessures ou des accidents mortels parmi leurs salariés.	Pays à risque	Amont	Court terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail des enfants	Impact négatif	Potentiel	Nos fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en ayant recours au travail des enfants dans le cadre de leurs activités.	Pays à risque	Amont	Moyen terme
Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Travail forcé	Impact négatif	Potentiel	Nos fournisseurs de matières premières peuvent enfreindre les principes des droits de l'homme en ayant recours au travail forcé dans le cadre de leurs activités.	Pays à risque	Amont	Moyen terme
Conduite des affaires	Protection des lanceurs d'alerte	N/A	Impact positif	Potentiel	La ligne d'assistance éthique ouverte aux partenaires commerciaux externes traite les cas soumis à Solvay et aide à la protection des lanceurs d'alerte.	Monde	Solvay + Amont + Aval	Court terme
Conduite des affaires	Corruption et pots-de-vin	Prévention et détection, notamment par la formation	Impact positif	Réal	La mise en œuvre de pratiques de formation à l'intégrité des affaires a un impact positif en contribuant à prévenir les pratiques de corruption et à réduire les injustices.	Monde	Solvay	Court terme
Conduite des affaires	Culture d'entreprise	N/A	Impact positif	Potentiel	Les politiques et pratiques de Solvay en matière de conformité et d'intégrité des affaires, ainsi qu'une gouvernance claire au sein du bureau de Conformité, permettent d'éviter les cas de corruption et de pots-de-vin.	Monde	Solvay	Court terme

Effets actuels et prévus sur le modèle économique

Nous procédons à une évaluation annuelle des IRO pour chacune des activités. Au cours de cette évaluation, nous tenons compte des évolutions et des changements qui se sont produits en interne et en externe dans le contexte commercial de Solvay et qui pourraient entraîner l'ajout ou la modification d'IRO pour le Groupe.

Les IRO revus sont utilisés comme intrants pour la mise à jour de la planification stratégique appelée "Plan de Création de Valeur (PCV)", et contribuent par conséquent à ajuster les priorités et les projets stratégiques sélectionnés dans le cadre de ce PCV et dans la mise à jour de la planification financière appelée "Plan à Moyen Terme sur cinq ans (PMT)". Le budget (horizon d'un an) tient compte des effets à court terme des IRO revus. Ce processus global est un exercice conjoint des fonctions centrales et des GBU.

Les politiques, actions et cibles relatives aux IRO revus sont présentées dans chaque section ESRS thématique.

Effets financiers

Notre Groupe s'appuie sur un portefeuille diversifié de sources de financement pour mener à bien sa stratégie de durabilité :

- Nous utilisons la génération interne de liquidités pour financer les projets d'investissement et d'innovation de procédés clés.
- Des investisseurs et des partenaires industriels tiers apportent un soutien financier substantiel à nos autres projets, par exemple nos projets de transition énergétique et de décarbonation.
- Le financement public (notamment les subventions gouvernementales et les crédits d'impôt) joue un rôle crucial dans la réalisation de nos objectifs de développement durable.

Cette approche de financement diversifiée garantit une mise en œuvre solide de notre stratégie globale de développement durable.

Conformément au règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2023/2772, notre Société ne communique pas les informations prescrites par la norme ESRS 2 SBM-3, paragraphe 48(e) sur les impacts financiers escomptés.

Cette approche par étapes nous permet de garantir la précision et la fiabilité des informations financières que nous publions tout en développant des méthodologies solides pour estimer et présenter ces impacts financiers escomptés. Nous nous engageons à améliorer les informations publiées d'année en année et à fournir aux parties prenantes des informations de plus en plus détaillées sur l'incidence des questions de durabilité sur notre situation financière, nos performances et la création de valeur à long terme.

Résilience de la stratégie et du modèle économique

Veuillez consulter les actions présentées dans chacune des sections ESRS.

Notre stratégie et notre modèle économique sont résilients grâce à des initiatives ciblées. Celles-ci portent sur des impacts et des risques matériels identifiés tout en nous permettant de tirer parti des opportunités émergentes de notre industrie.

À titre d'exemple, nous évaluons les actifs et les activités commerciales de Solvay afin de déterminer leur exposition potentielle aux événements de transition à l'aide de notre outil SPM (voir SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur). Ce processus évalue systématiquement les risques et les opportunités en matière de durabilité qui sont associés aux produits de l'entreprise, et ce, tout au long de leur cycle de vie et de leur évaluation sur le marché. Ce processus n'est réalisé qu'à court terme, mais il est mis à profit pour les décisions stratégiques à moyen et à long terme.

6.1.4. Évaluation de la double matérialité (DMA)

IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels

Veuillez consulter la description spécifique de l'IRO-1 dans les chapitres ESRS.

Veuillez consulter SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique RSE.

Pour examiner les questions de durabilité matérielles, nous avons mené une évaluation structurée de la double matérialité conformément aux exigences de la directive CSRD et de la norme ESRS 1. Nous avons suivi une approche en cinq étapes :

1. Définition du périmètre et de l'objectif	2. Identification des thèmes ESG et des IRO	3. Évaluation de la matérialité des IRO	4. Validation des résultats de l'évaluation de la double matérialité	5. Documentation du processus et des résultats
Nous avons revu le périmètre de l'évaluation, les principales activités, la chaîne de valeur et certaines parties prenantes.	Nous avons organisé des réunions avec des experts internes dans le cadre de cet examen annuel afin d'identifier les nouveaux IRO et de les compléter par une analyse comparative avec les DMA et les IRO de nos pairs.	Nous avons cartographié la matérialité du point de vue de l'impact et du point de vue financier de chaque IRO nouvellement identifié, reformulé les IRO existants le cas échéant, et noté les IRO pour sélectionner ceux qui sont matériels.	Nous avons fait valider les résultats de la DMA par les organes de validation : ELT, Comité d'Audit et des Risques, Comité ESG et Conseil d'administration.	Nous avons rédigé le rapport de matérialité et préparé les pièces justificatives détaillées prêtes à être certifiées.

Dans le cadre de la DMA, nous avons également identifié les impacts (inside-out) et les risques et opportunités (outside-in) pour chacune des normes de reporting ESRS, ainsi que toutes les interdépendances pertinentes. Nous avons évalué les risques et opportunités qui étaient liés à des impacts, des dépendances ou d'autres facteurs de risque.

Nous avons ensuite évalué la matérialité des IRO. Nous les avons classés comme matériels ou non. Un thème était identifié comme matériel lorsqu'au moins un IRO sous-jacent était classé comme tel. Les résultats mis à jour de la DMA ont été évalués par des experts internes et par le Comité interne de pilotage du projet CSRD, recommandés pour approbation par l'ELT, le Comité d'Audit et des Risques, le Comité ESG, et approuvés par le Conseil d'administration.

Paramètres d'entrée

La DMA a couvert l'ensemble des activités et des zones géographiques de Solvay associées à des chaînes de valeur. Les sources d'information de l'entreprise ont été collectées dans le cadre de consultations avec les principaux acteurs internes. Les données et documents accessibles au public ont également été pris en considération (presse, rapports sectoriels, documents de recherche, etc.). En l'absence d'informations directes, des estimations et/ou des hypothèses ont été utilisées, décrites avec précision et expliquées.

Présentation du processus d'évaluation des impacts

L'évaluation de chaque impact négatif sur la société et l'environnement repose sur l'ampleur, l'étendue, la remédiabilité et la probabilité. Pour l'impact positif, le critère de remédiabilité est exclu. Des critères détaillés d'évaluation des impacts ont été définis en tenant compte des thèmes E, S et G au sein de nos propres opérations et de notre chaîne de valeur. Une note de 1 à 5 a été attribuée, en considérant l'option la plus appropriée pour chaque critère d'évaluation et pour chaque impact.

Une échelle à cinq niveaux a été définie pour chaque critère. Pour les impacts positifs et négatifs, les notes ont été normalisées de manière à ce que la note maximale soit de 15. La sélection de l'option la plus appropriée pour la probabilité a donné lieu à un facteur de probabilité compris entre 1 (très élevée) et 0,6 (très faible). La note totale pour la matérialité du point de vue de l'impact est obtenue en multipliant la somme des notes de gravité par le facteur de probabilité, et a été comparée à un seuil de matérialité de 8. Les impacts ayant une note égale ou supérieure à 8 sont considérées comme matérielles.

Présentation du processus d'évaluation des risques et opportunités

Veuillez consulter le chapitre 5. Gestion des risques.

Le cadre d'évaluation des risques et opportunités ESG dans le cadre de la DMA a été aligné sur (1) l'approche de Gestion des Risques d'Entreprise (GRE) utilisée par le Groupe pour les risques et (2) complété par notre exercice de revue stratégique appelé « Plan de création de valeur » pour les opportunités :

- L'ampleur et la nature des effets ont été alignées sur les échelles de gravité et sur les seuils de la GRE.
- La probabilité a été déterminée selon des critères qualitatifs d'évaluation de la probabilité, en considérant les horizons du cycle de gestion comme référence pour les seuils.

Cinq options potentielles ont été envisagées, tant du point de vue de l'ampleur que de la probabilité. En fonction de l'option choisie, les risques et opportunités ont été classés en cinq catégories. Concrètement, une note de 1 à 5 a été attribuée à l'ampleur de l'impact financier. Pour le facteur de probabilité, des valeurs identiques à celles utilisées pour la probabilité des impacts potentiels ont été appliquées. La note totale de la matérialité du point de vue financier est obtenue en multipliant le score de l'ampleur de l'impact financier par le facteur de probabilité. Les risques et opportunités dont la note totale est égale ou supérieure à 3 sont considérés comme matériels.

Les procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont intégrées dans le processus GRE global de Solvay, et utilisées pour évaluer le profil de risque global et les processus de gestion des risques du Groupe. Les critères d'évaluation de la probabilité et de l'ampleur de l'impact financier des risques ESG sont alignés sur la méthodologie GRE de Solvay. L'équipe GRE a été impliquée de manière active tout au long de la DMA, et les résultats de cette évaluation ont été intégrés dans le référentiel GRE.

Processus décisionnel

Le processus décisionnel et les procédures de contrôle interne correspondantes impliquent de multiples experts et organes au sein de Solvay. La DMA est validée à différents niveaux de l'organisation, notamment par l'ELT, le Comité ESG et le Conseil d'administration. Les auditeurs externes procèdent également à une revue de la DMA et des IRO connexes dans le cadre de la vérification de la Déclaration de durabilité.

Intégration dans la planification stratégique et le processus global de gestion des risques

Les résultats des évaluations des risques et des opportunités sont intégrés dans la planification stratégique.

Les risques ESG sont traités de la même manière que les autres risques. Les risques les plus importants sont gérés avec diligence et des mesures d'atténuation des risques sont mises en place.

Changements par rapport à la période de référence précédente

Au cours du premier semestre 2025, Solvay a réexaminé sa DMA afin d'en vérifier la pertinence et la robustesse. Ce réexamen a pris en compte les évolutions opérationnelles et organisationnelles, les mises à jour du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur, les développements en matière de gestion des risques, les retours des parties prenantes, les évolutions réglementaires et du marché, ainsi que les résultats d'analyses comparatives externes (benchmarking) par rapport aux pairs et aux normes applicables. Nous avons également réévalué les impacts (positifs et négatifs, réels et potentiels), les risques et les opportunités à la lumière des nouvelles données disponibles et des hypothèses prospectives.

Sur la base de cette revue annuelle exhaustive, nous avons conclu que le prélèvement d'eau est devenu un enjeu matériel plutôt que la consommation d'eau.

Pour les thématiques et sous-thématiques matérielles autres que l'eau, les conclusions de la DMA de l'exercice précédent restent valables et appropriées pour l'exercice de reporting actuel. Nous n'avons identifié aucun changement significatif affectant notre évaluation.

À l'issue de notre revue annuelle, des impacts et des risques associés à la pollution historique des sols ont été identifiés. Solvay gère cette pollution conformément aux exigences réglementaires environnementales. Par conséquent, ces thématiques ne sont pas incluses dans la Déclaration de durabilité, mais figurent dans la section 5.2.11. Risques liés aux passifs d'activités historiques du chapitre Gestion des risques, ainsi que dans les notes F31 Provisions et F36 Passifs éventuels et garanties financières des états financiers.

IRO-2 Résultat de l'évaluation de la double matérialité

Veillez consulter l'Annexe 1 (p. 198) qui présente une liste des points de données dérivés d'autres actes législatifs de l'Union.

La DMA définit les enjeux matériels d'une organisation, y compris ses propres opérations et la chaîne de valeur en amont et en aval. Une fois qu'un IRO devient matériel pour un sous-thème, ce dernier et le thème associé le deviennent aussi aux fins du reporting. Nos thèmes matériels sont les suivants :



La table des matières énumère les exigences de publication utilisées pour préparer la Déclaration de durabilité après l'évaluation de la matérialité, en précisant les pages ou les paragraphes où ces informations apparaissent. L'annexe 1 comprend un tableau des points de données dérivés d'autres législations européennes qui indique leur emplacement dans la Déclaration de durabilité et identifie les points de données non matériels.

MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels

Toutes les politiques énumérées dans la Déclaration de durabilité sont reprises ici. L'ELT est responsable de leur mise en œuvre. Elles sont disponibles sur le site web et l'intranet de Solvay, et sont donc accessibles à toutes nos parties prenantes.

Politique	Contenu	Périmètre
Responsabilité sociale des entreprises	Notre engagement à promouvoir une chaîne de valeur durable et responsable.	Chaîne de valeur
Responsible Care	Cette politique met l'accent sur les personnes (sécurité) et sur l'environnement (pollution, déchets, impact environnemental, y compris le product stewardship tout au long de leur cycle de vie).	Solvay
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) et énergie	Réduction des émissions (in)directes, efficacité énergétique dans le cadre du contrôle opérationnel.	Solvay
Changement climatique Émissions de gaz à effet de serre (Scope 3)	Réduction des émissions du Scope 3 et méthodes de calcul.	Chaîne de valeur
Changement climatique Risques physiques	Identification et atténuation des risques physiques liés au changement climatique sur les activités de Solvay.	Solvay
Changement climatique Transition de l'entreprise	Identification et atténuation des opportunités et risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.	Chaîne de valeur
Gestion de l'environnement	Gestion de la pollution, de l'eau et des déchets.	Solvay 13 sites Solvay prioritaires pour l'eau
Conservation et restauration de la biodiversité	Mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité.	16 sites Solvay prioritaires
Santé et sécurité	Notre engagement en faveur de la santé et la sécurité, de la réduction des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes.	Opérations de l'entreprise, y compris les sous-traitants
Dialogue social	Notre accord mondial avec une fédération syndicale et un organe représentatif mondial pour notre engagement en faveur d'un environnement collaboratif.	Solvay
Politique de rémunération	Rémunération des cadres : mécanisme de rémunération variable à court terme ; mécanisme de rémunération variable à long terme ; plan mondial de participation au bénéfice.	Solvay
Diversité, équité et inclusion	Lignes directrices et principes visant à garantir une culture et un lieu de travail inclusifs.	Solvay
Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs	Ce code traite de la conformité légale en matière d'intégrité des affaires (notamment la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et le droit de la concurrence), de la confidentialité, du respect des droits de l'homme, de la protection de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la communication avec les salariés des fournisseurs et les sous-traitants.	Chaîne de valeur
Droits de l'homme	Droits de l'homme et éthique commerciale tout au long de la chaîne de valeur.	Chaîne de valeur
Code d'Intégrité des Affaires	Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants de l'État), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques.	Solvay
Conflits d'intérêts	Règles, principes et lignes directrices visant à éviter et à divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel ou toute apparence de conflit d'intérêts.	Solvay
Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	Notre engagement à prévenir et à éliminer les pots-de-vin et la corruption.	Solvay
Speak Up	L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme dans lequel les parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations ou de violations potentielles.	Chaîne de valeur
Politique sur les cadeaux, les divertissements, les dons caritatifs et le parrainage	Règles et procédures relatives à l'échange de cadeaux et d'invitations à des événements, aux dons et au parrainage d'événements.	Solvay
Politique de conformité aux règles commerciales du Groupe	Notre approche pour garantir le respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce international, de contrôle des exportations, de sanctions économiques, d'opérations douanières et de lutte contre le boycott.	Chaîne de valeur
Droit de la concurrence	Principes et règles visant à s'assurer que les salariés respectent les lois antitrust et le droit de la concurrence. Ils interdisent toute action susceptible de limiter une concurrence libre et équitable, comme les accords anticoncurrentiels, l'abus de position dominante sur le marché et le partage de certaines informations sensibles.	Chaîne de valeur
Achats durables	Intégration des considérations environnementales, sociales et éthiques dans la sélection et la gestion des fournisseurs pour garantir un approvisionnement responsable et soutient les objectifs de durabilité à long terme.	Amont

6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

6.2.1. Changement climatique

6.2.1.1. IRO liés au climat

E1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Veillez consulter SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Solvay a identifié plusieurs risques et opportunités matériels liés au climat, qui ont des implications stratégiques pour le Groupe, et qui sont classés en deux catégories principales : les risques physiques liés au changement climatique et les risques et opportunités de transition liés au changement climatique.

Risques physiques liés au changement climatique

Les risques physiques sont associés aux impacts directs du changement climatique sur les activités et les actifs de Solvay. Ces risques comprennent des risques aigus tels que les cyclones, les ouragans, les inondations, les sécheresses et les incendies, ainsi que des risques chroniques tels que les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer.

En 2022, Solvay a mené une analyse de la résilience aux risques physiques couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, qui inclut tous les pays où Solvay possède un site, les 25 principaux pays en termes d'achats et les 25 principaux pays en termes de chiffre d'affaires.

L'analyse s'est appuyée sur le scénario climatique du **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**, en tenant compte des différentes trajectoires représentatives de concentration (RCP) et trajectoires socio-économiques partagées (SSP). Les scénarios suivants ont été comparés à un scénario de référence du « cours normal des activités », sur trois horizons temporels (2030, 2050 et 2100), en tenant compte des changements dans la fréquence des dangers par pays, des vulnérabilités sectorielles et des scores de risque basés sur la répartition statistique mondiale par danger :

- **> 4 °C de réchauffement climatique** (correspondant aux trajectoires RCP 8.5 et SSP5-8.5 du GIEC), et
- **3 °C de réchauffement climatique** (correspondant aux trajectoires RCP 4.5 et SSP2-4.5 du GIEC).

L'analyse a conclu que :

- La chaîne de valeur en amont de Solvay est vulnérable aux inondations qui augmenteront jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Ce risque est présent dans toutes les régions.
- La chaîne de valeur en aval de Solvay est vulnérable aux inondations qui augmenteront jusqu'en 2050 dans le scénario 3 °C et le scénario > 4 °C. Ce risque est notamment présent pour les pays de la zone Asie-Pacifique dans tous les scénarios.
- En ce qui concerne les activités propres de Solvay, les pays d'Asie-Pacifique sont généralement exposés à un risque plus élevé pour toutes les catégories de dangers, notamment les cyclones tropicaux. Les États-Unis et le Brésil sont également des pays à haut risque. Les inondations augmentent fortement jusqu'en 2050 dans toutes les régions et tous les scénarios.

L'analyse a par conséquent été complétée par une analyse quantitative axée sur quatre sites Solvay à forte marge de contribution (en incluant les impacts indirects sur d'autres sites), à savoir : Green River (Wyoming, États-Unis), Paulinia (Brésil), Linne Herten (Pays-Bas) et Devnya (Bulgarie). Cette analyse quantitative excluait les autres sites de Solvay ainsi que la chaîne de valeur en amont et en aval. L'analyse quantitative a conclu que les niveaux de risque globaux et les dommages potentiels resteraient modérés : dans tous les scénarios, les tempêtes convectives à Green River ont été identifiées comme présentant un risque élevé, tandis que les inondations à Paulinia ont été évaluées comme présentant un risque modéré jusqu'en 2050. Dans la région de Devnya, les vagues de chaleur sont évaluées comme présentant un risque modéré en 2030 et un risque élevé en 2050.

Risques et opportunités de transition liés au changement climatique

Les risques et opportunités de transition sont associés au passage à une économie bas carbone et aux évolutions de la réglementation, du marché et des technologies qui accompagnent cette transition.

Solvay a effectué une analyse spécifique des risques et opportunités de transition en 2022 et 2023, en se concentrant sur trois business units : Soda Ash & Derivatives, Peroxides et Special Chem, qui représentaient 73% du chiffre d'affaires de Solvay en 2022.

L'analyse a évalué les impacts potentiels à l'horizon 2030 et 2050 de l'adoption de nouvelles technologies, des dynamiques de marché, des changements politiques et réglementaires, et de l'engagement de la chaîne d'approvisionnement.

Les scénarios suivants proposés par l'**Agence internationale de l'énergie (AIE)** ont été pris en considération :

- Le **scénario à 1,5 °C**, représentant une trajectoire de réchauffement climatique limité à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels (scénario « Net Zero Emissions » 2021 de l'AIE)
- Le **scénario à 3 °C**, représentant une trajectoire avec des émissions de GES plus élevées et des incidences plus importantes sur le changement climatique (scénario déclaré par l'AIE en 2021)

L'analyse a évalué les incidences potentielles de l'adoption de nouvelles technologies (les investissements dans de nouvelles technologies à faibles émissions, y compris l'adoption de l'hydrogène vert et l'abandon progressif du charbon, ont été évalués pour leurs implications financières), de la dynamique du marché (adaptation à l'évolution du comportement des clients sur des marchés tels que l'électronique et le bâtiment), des changements de politique et de réglementation (réglementations et actions visant à limiter les émissions de CO₂, telles que l'augmentation des taxes sur le carbone, l'interdiction des moteurs à combustion interne, l'obligation d'utiliser certains types de carburant et le renforcement des normes environnementales), et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement (l'analyse comprend une évaluation de l'engagement et de la collaboration avec les fournisseurs dans la gestion des risques et des opportunités liés au climat) sur deux horizons temporels, 2030 et 2050. Les hypothèses relatives à la variation des prix des coûts et des volumes et au potentiel d'adaptation ont été tirées des modèles du consultant, qui nous a aidés à mener cette analyse. L'ampleur des incidences de ces différents facteurs est résumée dans le tableau ci-dessous. Ils sont qualifiés sur une échelle qualitative allant de (-3) pour les plus graves à (+3) pour les plus favorables :

Vecteurs d'incidence financière		Scénario à 1,5 °C	Scénario à 3 °C
Technologies	Hydrogène vert	(-2)	0
	Suppression progressive du charbon	+2	+1
	Pétrole et gaz	+1	(-2)
Marché	Électronique	+2	+2
	Automobile	(-2)	+1
	Bâtiment	+2	+1
Politique	Prix du CO ₂	(-3)	(-2)
Réputation	Réduction des émissions de CO ₂	+2	+1
	Engagements de la chaîne d'approvisionnement	+1	+1

L'analyse a confirmé que la transition vers une économie à bas carbone présente à la fois des risques et des opportunités pour Solvay. Dans l'ensemble, la stratégie et le modèle économique de Solvay sont bien positionnés pour gérer les risques identifiés liés au climat et capitaliser sur les opportunités, et assurer ainsi la durabilité et la compétitivité du Groupe. Le portefeuille d'activités de Solvay est perçu comme robuste, les facteurs positifs l'emportant sur les facteurs négatifs.

En plus des analyses de résilience à l'adaptation au changement climatique réalisées en 2022 et 2023, Solvay met en œuvre des processus récurrents pour continuer à identifier et évaluer les risques physiques liés au changement climatique, ainsi que les opportunités et risques de transition. Ces processus récurrents nous permettent d'appréhender les zones d'incertitude de ces analyses de résilience, ainsi que les dernières tendances de la réglementation et du marché.

Pour plus d'informations sur les processus récurrents, veuillez consulter E1 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat.

Les impacts, les risques et les opportunités à court, moyen et long terme liés au changement climatique sont intégrés dans notre stratégie et notre modèle économique, y compris l'allocation de ressources pertinentes pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation telles que la modernisation, le redéploiement ou la mise hors service d'actifs existants, la modification de notre portefeuille de produits et de services, la reconversion de notre personnel et l'accès au financement à un coût abordable.

Pour plus d'informations sur les mesures d'atténuation et les ressources, veuillez consulter les sections E1-3 dans 6.2.1.2. Adaptation au changement climatique et 6.2.1.3. Atténuation du changement climatique

E1 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat

Veuillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

Risques physiques liés au changement climatique

En plus de l'analyse de résilience aux risques physiques réalisée en 2022 sur l'ensemble de la chaîne de valeur (voir la section E1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique), nous identifions et évaluons en permanence les risques physiques liés au changement climatique en collaboration avec notre assureur mutualiste "FM", une société indépendante spécialisée dans l'assurance de biens qui effectue des visites sur site et combine des données d'ingénierie avec des informations sur le changement climatique pour préparer à notre intention un rapport annuel sur les risques liés au changement climatique. Ce rapport évalue les risques aigus et chroniques sur les sites de Solvay à travers trois scénarios climatiques et deux horizons temporels (2030 et 2050), en tenant compte de la durée de vie à long terme de nos actifs. Les informations fournies par FM sont essentielles pour nous aider à identifier et évaluer nos risques physiques liés au changement climatique, et à construire un avenir plus résilient pour notre organisation.

FM identifie les risques liés au changement climatique en envisageant des scénarios climatiques à fortes émissions. L'entreprise utilise trois trajectoires RCP différentes pour décrire l'évolution future de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et son incidence sur les températures mondiales :

- **Scénario climatique bas (RCP 2.6)** : ce scénario limite le forçage radiatif à 2,6 W/m² et exige des efforts considérables au niveau mondial pour réduire les émissions de GES.
- **Scénario climatique intermédiaire (RCP 4.5)** : ce scénario prévoit une stabilisation des émissions de GES d'ici 2050, suivie d'une baisse.
- **Scénario climatique élevé (RCP 8.5)** : ce scénario suppose une augmentation continue des émissions de GES. C'est le scénario le plus pessimiste.

FM a identifié les risques physiques liés au changement climatique qui peuvent causer des dommages aux actifs de Solvay et entraîner des interruptions d'activité. Les risques physiques identifiés sont définis ci-dessous :

- Précipitations extrêmes : l'augmentation du nombre ou de l'intensité des précipitations extrêmes rendra plus probables les inondations sur nos sites. Un site est exposé s'il est situé dans une zone de crue centennale ou cinq-centennale selon l'évaluation d'un ingénieur en risques.
- Vent : l'augmentation de la vitesse du vent peut endommager les toits, les équipements en toiture et compromettre l'enveloppe du bâtiment. Les dommages causés par le vent peuvent résulter de plusieurs phénomènes atmosphériques comme les tempêtes tropicales, les tempêtes hivernales, les orages et les tornades. Un site est exposé s'il est situé dans une zone d'Évaluation de Plein Vent ou dans une région où la vitesse du vent sur 100 ans est supérieure à 160 km/h, d'après les données techniques actuelles sur les risques ou les cartes des vents.
- Température : les chaleurs extrêmes provoquent un stress thermique sur les équipements extérieurs, augmentent le besoin de climatisation/refroidissement et peuvent saturer le réseau électrique. Ces facteurs augmentent la probabilité de dommages physiques ou d'interruption des activités sur nos sites. Les sites exposés sont situés dans une région où les changements futurs de température/sécheresse dépassent le 75e centile des projections du modèle climatique mondial pour l'un des trois scénarios de changement climatique et sur la base de la période choisie (à l'horizon 2030 ou 2050).
- Sécheresse : une sécheresse intense ou prolongée dans certaines régions du monde où se trouvent nos sites peut entraîner une diminution des ressources en eau nécessaires à notre production, augmenter les risques opérationnels et de sécurité, et provoquer plus d'incendies de forêt. Les sites exposés sont définis de la même manière que pour la température.
- Élévation du niveau de la mer : l'élévation du niveau de la mer, associée à des tempêtes potentiellement violentes, augmente le risque d'inondation côtière. Les sites Solvay exposés sont ceux situés dans une zone d'inondation côtière telle que déterminée par les données d'ingénierie des risques (si disponibles) ou dans une zone côtière de faible altitude (définie comme une région dont l'élévation du terrain est inférieure à 10 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer et située à moins de 100 kilomètres de la ligne côtière la plus proche).

Ces risques sont évalués en fonction de l'exposition des installations de Solvay à ces dangers, sur la base des données issues des visites d'ingénierie des risques, des cartes des risques naturels et des données des modèles climatiques globaux.

Un site exposé est une installation assurée et visitée par les ingénieurs en risques de FM au cours des cinq dernières années, et qui est exposée à au moins l'un des cinq périls climatiques énumérés ci-dessus selon les informations provenant de la visite de l'ingénieur en risques, les cartes des risques naturels et les données des modèles climatiques globaux.

En 2025, FM a investi massivement dans ses capacités liées au changement climatique. Par conséquent, la liste des actifs exposés de Solvay à l'horizon 2030 et 2050 a évolué comme suit :

Exposition						
Site	Pays	Précipitations extrêmes	Vent	Température	Sécheresse	Élévation du niveau de la mer
Curitiba	Brésil	X	X	X		
Paulínia	Brésil	X		X		
Devnya	Bulgarie			X	X	
Coronel	Chili				X	
Liyang	Chine	X				
Qingdao	Chine	X				
Quzhou	Chine	X				
Collonges	France			X		
Bernburg	Allemagne	X				
Livourne	Italie			X	X	
Massa	Italie			X	X	
Rosignano	Italie			X	X	
Anan	Japon	X				
Gunsan	Corée du Sud					X
Chicago Heights	États-Unis	X				
Deer Park	États-Unis	X				
Parachute	États-Unis	X				

Risques et opportunités de transition liés au changement climatique

En plus de l'analyse des risques et opportunités de transition réalisée en 2022 et 2023, Solvay a développé un processus récurrent appelé Sustainable Portfolio Management (SPM) qu'elle exécute pour identifier et évaluer en permanence les risques et opportunités de transition liés au changement climatique.

Ce processus implique une évaluation systématique des risques et des opportunités de durabilité associés aux produits de Solvay tout au long de leur cycle de vie et de leur application sur le marché, en se concentrant particulièrement sur l'impact environnemental de leur fabrication et sur les avantages ou les défis potentiels auxquels ces produits peuvent être confrontés sur le marché en raison des tendances en matière de durabilité. Nous utilisons également la méthodologie SPM pour évaluer les projets et les investissements.

6.2.1.2. Adaptation au changement climatique

Risques physiques liés au changement climatique

E1-2 Politique relative aux risques physiques

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Solvay a élaboré une politique pour gérer ses risques physiques matériels liés au changement climatique (définition au début de cette section sur E1).

Cette politique vise à identifier, évaluer et atténuer les risques physiques liés aux incidences naturelles du changement climatique sur les activités propres de Solvay, en veillant au respect des objectifs de durabilité de la Société et des exigences réglementaires.

Cette politique s'applique de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay et concerne les sites actifs dans toutes les régions.

Elle implique un acteur de la chaîne de valeur, notre assureur mutualiste FM.

La responsabilité de cette politique incombe à l'ELT, comme expliqué dans la section relative à la Gouvernance d'Entreprise. L'ELT assume ici la responsabilité finale de la validation de la politique, avec des examens périodiques menés en collaboration avec le service Assurance et prévention afin de maintenir son efficacité et sa pertinence d'un point de vue opérationnel.

Solvay s'engage à respecter les normes et les réglementations qui soutiennent ses objectifs en matière de changement climatique.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le périmètre, la publicité et l'interaction avec les parties prenantes, veuillez consulter le tableau MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E1-3 Actions et ressources liées aux risques physiques

À l'issue de ses évaluations, FM a émis 12 recommandations actives sur le climat visant à maintenir un solide programme d'intervention d'urgence et de secours des équipements axé sur la sécurité et la prévention des sinistres, à élaborer des mesures pour adapter les actifs et les opérations à la résilience climatique, et à intégrer la résilience climatique dans la planification et la conception des infrastructures grâce à une revue systématique des projets. En outre, tous les projets des sites sont soumis à une revue préalable des ingénieurs en risques de FM afin d'intégrer une protection adéquate. L'emplacement des projets et des acquisitions de terrains vierges est évalué dès la phase initiale.

Nous avons mis en œuvre des protections anti-inondation permanentes, notamment des digues, pour les services publics et les bâtiments stratégiques de nos sites de Paulínia, Torrelavega et Qingdao, qui pourraient être exposés à des précipitations extrêmes et à des inondations à l'avenir. En 2025, d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne les inondations à Rheinberg et Rosignano.

Besoins humanitaires liés au changement climatique

Solvay entend soutenir les personnes qui subissent les conséquences majeures du changement climatique.

En 2025, Solvay a lancé officiellement son nouveau programme de solidarité en partenariat avec le Fonds Ernest Solvay, hébergé par la Fondation Roi Baudouin. Le programme soutient notamment les salariés et les communautés qui subissent les conséquences majeures d'un événement humanitaire de grande ampleur lié au changement climatique. Le Fonds Ernest Solvay œuvre en complément du « Hannon Fund for Employees », une organisation philanthropique établie de longue date dont les statuts ont été étendus en 2023 pour venir en aide aux salariés et aux communautés souffrant de difficultés liées au changement climatique à proximité de nos sites industriels. En 2024, le groupe Solvay s'est engagé à injecter 2 millions d'euros sur cinq ans dans ce nouveau « Programme de solidarité Solvay ».

En novembre 2024, la mine Spruce Pine de Sibelco, un partenaire commercial de longue date aux États-Unis, a été sévèrement touchée par l'ouragan Helen. Au premier trimestre 2025, le groupe Solvay et le Hannon Fund ont fait deux dons financiers d'un montant de 25 000 US dollars chacun, au fonds spécialement créé par Sibelco pour soutenir la communauté environnante en cette période difficile. En 2024, le groupe Solvay et le Fonds Ernest Solvay ont fait un don financier au fonds spécial créé dans l'État du Rio Grande do Sul afin de venir en aide aux personnes touchées par la pire crise climatique jamais vue dans l'histoire du Brésil. Les bénévoles de Solvay ont également mené des campagnes de collecte d'eau potable, de denrées non périssables, de vêtements et d'articles d'hygiène, qui ont été livrés aux personnes dans le besoin par nos sociétés de transport partenaires.

E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques physiques

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à nos risques matériels. Solvay utilise différents processus à cette fin, notamment des examens complets des politiques, des analyses stratégiques et des indicateurs.

→ Solvay alimente une matrice de résilience solide à l'échelle du Groupe et donne la priorité aux recommandations visant à améliorer l'indice de résilience de chaque site sur la base des informations fournies par notre assureur mutuel FM. Solvay s'est fixé pour objectif d'amener tous les sites à un minimum de 50% d'indice de résilience d'ici 2025 et 75% d'indice de résilience d'ici 2028.

Matrice de résilience	Sites	Pays
Indice de résilience supérieur à 75%	Curitiba	Brésil
	Devnya	Bulgarie
	La Rochelle	France
	Bad Wimpfen	Allemagne
	Rheinberg	Allemagne
	Linne Herten	Pays-Bas
	Torrelavega	Espagne
	Map Ta Phut AIE	Thaïlande
	Deer Park	États-Unis
	Green River	États-Unis
Indice de résilience entre 50% et 75%	Autres sites Solvay	
Indice de résilience inférieur à 50%	Paulínia	Brésil

En 2025, cinq sites supplémentaires ont atteint un indice de résilience de plus de 75% (Devnya, La Rochelle, Rheinberg, Linne Herten et Torrelavega), et rejoignent ainsi les cinq sites qui étaient au-dessus de ce seuil en 2024 (Curitiba, Bad Wimpfen, Map Ta Phut AIE, Deer Park et Green River). Le site de Paulínia devrait parvenir à un indice de résilience de 50% en 2026.

Risques et opportunités de transition liés au changement climatique

E1-2 Politiques relatives aux risques et opportunités de transition

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Solvay a élaboré une politique pour gérer ses risques et opportunités de transition matériels liés à l'adaptation au changement climatique (définition au début de cette section sur E1).

Cette politique vise à identifier, évaluer et atténuer les risques, et à saisir les opportunités commerciales liées à la transition vers une économie bas carbone tout au long de la chaîne de valeur, tout en veillant au respect des objectifs de durabilité de la Société et des exigences réglementaires.

Cette politique s'applique de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay et concerne les sites actifs dans toutes les régions.

Jusqu'ici, elle n'implique pas d'autres parties prenantes de notre chaîne de valeur.

La responsabilité de cette politique incombe à l'ELT, comme expliqué dans la section relative à la Gouvernance d'Entreprise. L'ELT assume à cet égard la responsabilité finale de la validation de la politique, avec des examens périodiques menés en collaboration avec le service Durabilité afin de maintenir son efficacité et sa pertinence d'un point de vue opérationnel.

Solvay s'engage à respecter les normes et réglementations qui soutiennent nos objectifs en matière de changement climatique.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le périmètre, la publicité et l'interaction avec les parties prenantes, veuillez consulter le tableau MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E1-3 Actions et ressources liées aux risques et opportunités de transition

Pour les actions et ressources liées à la décarbonation et à la transition énergétique de Solvay, veuillez consulter la section consacrée à l'Atténuation du changement climatique.

Les conclusions du Sustainable Portfolio Management (SPM) sont intégrées dans les processus décisionnels stratégiques et opérationnels, afin de garantir des décisions éclairées pour un avenir durable. Solvay peut ainsi anticiper les événements de transition et les risques et opportunités qui y sont associés, par exemple :

- Exigences en matière d'efficacité énergétique et d'isolation thermique des bâtiments : augmentation de la demande de verre et de carbonate de soude.
- Électrification des véhicules : augmentation de la demande de carbonate de soude utilisé dans l'extraction minière et la production de carbonate de lithium pour les batteries Li-ion des véhicules électriques. En outre, lorsqu'elle est ajoutée à un pneu, notre silice spéciale pour véhicules électriques augmente l'autonomie des batteries jusqu'à 10%, sans compromis sur l'usure, en combinant les meilleures technologies, tout en améliorant la durée de vie et la performance en matière de sécurité liée à l'adhérence des pneus. Nous développons également une technologie permettant de séparer les terres rares destinées à la production de solutions innovantes pour les aimants permanents, qui sont essentiels pour le marché des véhicules électriques et les applications d'énergie propre comme l'énergie éolienne. En 2025, l'Europe et les États-Unis ont réalisé d'importants progrès dans le développement de plateformes régionales visant à encourager des chaînes de valeur de terres rares plus autonomes et plus durables pour les aimants permanents. Nous investissons dans notre usine de La Rochelle (France) pour contribuer à ces initiatives stratégiques.

En outre, nous soutenons la transition énergétique européenne avec nos cavernes de sel, qui offrent une solution à grande échelle, durable et facilement déployable pour le stockage des énergies propres sous forme d'air comprimé ou d'hydrogène.

E1-4 Cibles et indicateurs liés aux risques et opportunités de transition

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à nos risques et opportunités de transition matériels. Solvay utilise différents processus à cette fin, notamment des examens complets des politiques, des analyses stratégiques et des indicateurs.

Pour que nos produits chimiques essentiels puissent prospérer dans le contexte de la transition vers une économie bas carbone, nous nous sommes notamment fixé des objectifs de décarbonation et de transition énergétique.

Pour les objectifs liés à la décarbonation et à la transition énergétique, veuillez consulter la section dédiée à l'Atténuation du changement climatique.

Le processus Sustainable Portfolio Management (SPM) identifie les « solutions », les « potentiels », les « transitions » ou les « défis » selon les impacts, les risques et les opportunités d'un produit spécifique dans une application spécifique :

- Les « solutions » contribuent de manière significative à la performance environnementale des clients tout en ayant une faible empreinte environnementale au niveau de leur fabrication.
- Les « potentiels » peuvent devenir des solutions si l'empreinte environnementale de leur fabrication, qui n'est actuellement ni élevée ni faible, est réduite. Les clients ont besoin de ces produits pour maintenir leur performance environnementale.
- Les « transitions » identifient des défis environnementaux modérés pour la fabrication et les applications des clients.
- Les « défis » sont soumis à des signaux négatifs forts du point de vue des tendances du marché en matière de durabilité ou l'empreinte de la fabrication, ce qui réduit les revenus escomptés au fil du temps.

La répartition du chiffre d'affaires net sous-jacent de Solvay par SPM est présentée ci-dessous :

Évaluation SPM (en % du chiffre d'affaires net sous-jacent)	2024	2025
Solutions	41%	43%
Potentiels	21%	21%
Transitions	24%	23%
Défis	11%	11%
Non évalués	3%	2%
Total	100%	100%

Les résultats 2025 montrent une amélioration dans la catégorie « Solutions » en raison de l'augmentation des ventes d'AQ (2-amylanthraquinone) aux méga-usines de transformation du peroxyde d'hydrogène en oxyde de propylène (HPPO).

En 2025, nous avons mis en œuvre plusieurs améliorations pour perfectionner l'évaluation SPM :

- Mise à jour des coûts fictifs pour les analyses du cycle de vie (ACV)
- Mise à jour des méthodes de calcul spécifiques des indicateurs utilisés dans les ACV.
- Mise à jour des tables de corrélation entre volumes de vente et combinaisons application-produit (PAC)

Retraitement des données de l'année précédente

Les résultats de l'évaluation SPM 2024 ont été retraités en conséquence pour permettre une comparaison cohérente et pertinente avec les résultats de 2025.

Évaluation SPM 2024 (en % du chiffre d'affaires net sous-jacent)	Selon le rapport annuel de 2024	Améliorations (pp)	Retraité
Solutions	51%	-10	41%
Potentiels	14%	7	21%
Transitions	21%	3	24%
Défis	10%	1	11%
Non évalués	4%	-1	3%

6.2.1.3. Atténuation du changement climatique

E1 GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Depuis plusieurs années déjà, la performance climatique fait partie des différents plans de rémunération variable que nous proposons à nos salariés. En 2025, nous avons réaffirmé l'engagement de Solvay en faveur du climat dans nos mécanismes de rémunération variable à court et à long terme.

Pour plus d'informations sur l'intégration du climat dans les plans de rémunération variable du Groupe, veuillez consulter la section 4.6.3.2. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation du chapitre sur la Gouvernance d'Entreprise et la politique de rémunération dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (tableau p.129).

Outre les objectifs climatiques collectifs, d'autres objectifs climatiques font l'objet d'un suivi en interne et sont pris en considération dans les objectifs de performance individuelle à court terme de certains salariés selon leur fonction au sein de l'organisation.

Veuillez consulter la section GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation pour plus d'informations.

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Le plan de transition de Solvay pour l'atténuation du changement climatique vise à s'assurer que nos produits chimiques essentiels peuvent prospérer dans le contexte de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Nous avons pour objectif de devenir neutres en carbone pour les émissions des Scope 1 et 2 d'ici 2050, et de réduire de 30% nos émissions des Scope 1 et 2 et de 20% nos émissions de Scope 3 (pour les 5 catégories prioritaires) d'ici 2030 par rapport à notre niveau de référence de 2021.

Ces objectifs pour 2030 sont alignés sur un scénario scientifique limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C. Nos objectifs, qui ont pour référence l'année 2021, sont plus ambitieux que ceux validés par la SBTi en mars 2023, qui avaient pour référence l'année 2018 (*voir E1-6 pour en savoir plus*). Cependant, ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Afin de nous aligner sur cet objectif de 1,5 °C, nous étudions actuellement divers moyens d'accélérer la réalisation de nos projets avec le soutien de nos principales parties prenantes, parmi lesquelles nos clients et les pouvoirs publics.

Nous ne sommes pas exclus de l'indice de référence de l'Accord de Paris.

Feuille de route pour la décarbonation

Nous avons élaboré une feuille de route de décarbonation pour nous assurer d'atteindre notre objectif ambitieux de réduction des émissions.

Pour nos propres opérations liées aux émissions des Scope 1 et 2, nous nous appuyons sur plusieurs leviers clés :

- **Transition énergétique**, notamment :
 - Sortie progressive du charbon et transition vers des sources d'énergie primaire avec une teneur en carbone plus faible. En 2025, nous avons tiré profit de la sortie du charbon qui a été mise en œuvre avec succès en 2024 à Green River (Wyoming, États-Unis) et à Rheinberg (Allemagne).
 - Passage d'une énergie primaire fossile à une énergie bas carbone. Cela comprend l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER) ou de garanties d'origine (GO). L'énergie nucléaire fait partie du spectre de technologies envisagées par Solvay.
- **Efficacité énergétique** afin de consommer moins d'énergie primaire par unité de production grâce à des pratiques et des technologies qui réduisent au minimum l'utilisation d'énergie, limitent les pertes d'énergie et améliorent le contrôle des procédés industriels. Les actions clés de Solvay en matière d'efficacité énergétique sont intégrées dans le programme STAR Factory.
- **Innovation des procédés**, notamment par leur électrification, pour lutter contre les émissions produites par les procédés chimiques. En 2025, nous avons tiré profit de la technologie innovante d'oxydation thermique régénérative (RTO) que Solvay a introduite avec succès dans sa mine de trona à Green River en 2024. Solvay poursuit le développement du procédé innovant de fabrication de carbonate de soude e.Solvay, qui vise notamment à réduire jusqu'à 50% les émissions de CO₂.

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 se concentre sur 5 catégories clés qui représentent 88% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021 et que nous nous sommes engagés à réduire de 20% d'ici 2030 :

- En amont de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 1 (Achats de biens et services) et la Catégorie 3 (Activités liées à l'énergie et aux combustibles) ;
- En aval de notre chaîne de valeur avec la Catégorie 10 (Transformation des produits vendus), la Catégorie 11 (Utilisation des produits vendus) et la Catégorie 12 (Fin de vie des produits vendus).

Notre plan de réduction des émissions de GES du Scope 3 repose sur les leviers de décarbonation suivants :

- **Réduction des émissions des matières premières et des carburants** : nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs à la réduction des émissions, en intégrant des solutions durables telles que le CO₂ biogénique dans les usines de Dombasle et de La Rochelle en France. Nous collectons également les empreintes carbone des produits (PCF) primaires auprès de nos fournisseurs afin de remplacer les données secondaires. En tant que membre fondateur de l'association Together for Sustainability (TfS), nous stimulons les améliorations à l'échelle du secteur.
- **Réduction des émissions issues de la transformation, de l'utilisation et de la fin de vie des produits** : nous travaillons avec nos clients à la réduction des émissions, nous encourageons les bonnes pratiques d'utilisation de nos produits, et nous innovons dans nos procédés afin d'améliorer les émissions de carbone intrinsèques de nos produits dans leur transformation et leur fin de vie.

Outre l'accent mis sur les cinq catégories susmentionnées, nous visons également à réduire les émissions de GES issues du transport de marchandises (Catégorie 4 : transport et distribution en amont et Catégorie 9 : transport et distribution en aval) et des personnes (Catégorie 6 : voyages d'affaires et Catégorie 7 : déplacements domicile-travail des salariés), qui représentent 7% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021 :

- **Réduction des émissions liées au transport des matières premières, carburants et produits** : nous collaborons activement avec les prestataires de transport pour réduire les émissions liées à la logistique. Par exemple, nous avons conclu des partenariats avec plusieurs fournisseurs pour mettre en place un transport au biocarburant en provenance et à destination de plusieurs sites. Après les sites de Voikkaa (Finlande), Collonges (France), La Rochelle (France) et Qingdao (Chine) en 2024, nous avons poursuivi l'introduction du biocarburant en 2025 en faisant appel à un fournisseur de transport routier de premier plan pour le site de Paulínia (Brésil).
- **Réduction des émissions liées au transport des salariés** : Solvay encourage ses salariés à réduire les émissions du Scope 3 liées aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail.

En plus de ce qui précède, nous étudions d'autres leviers de décarbonation.

- Projets de captage ou de séquestration du carbone dans notre chaîne de valeur.
- Compensations responsables, notamment projets de captage et de séquestration du carbone en dehors de notre chaîne de valeur (par exemple, initiatives en faveur du développement forestier afin de compenser et de neutraliser les émissions difficiles à supprimer).

Émissions de GES verrouillées liées aux actifs

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles émissions de GES verrouillées provenant de ses principaux actifs.

En 2021, environ 30% de nos émissions des Scope 1 et 2 étaient liées au charbon thermique utilisé pour produire de la vapeur pour les usines de carbonate de soude. Solvay est en bonne voie pour éliminer progressivement le charbon thermique de sa production d'énergie d'ici 2030, sauf sur le site de Devnya (Bulgarie), où nous avons commencé fin 2022 à remplacer le coke de pétrole par de la biomasse durable et pour lequel nous visons à augmenter la part de la biomasse durable dans le mix énergétique du site. Nous pensons que notre objectif d'élimination totale du charbon sur le site de Devnya (Bulgarie) d'ici 2030 est compromis, car il n'existe aucune possibilité d'accéder à moyen ou long terme à des sources compétitives d'approvisionnement locales et fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris de petits réacteurs nucléaires modulaires dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

En 2021, 40% de nos émissions des Scope 1 et 2 étaient liées à des sources d'énergie fossiles autres que le charbon. Dans le cadre de notre transition énergétique, nous passons progressivement aux énergies renouvelables ou bas carbone, tout en réduisant notre consommation d'énergie grâce à notre programme d'efficacité énergétique.

En 2021, les 30% restants de nos émissions des Scope 1 et 2 provenaient du procédé chimique de production du carbonate de soude. En 2024, nous avons introduit pour la première fois la technologie d'oxydation thermique régénérative afin de réduire les émissions de GES de la mine de trona de Solvay, située à Green River. Nous sommes en outre à la pointe de l'innovation en réinventant le procédé de production de carbonate de soude avec notre nouveau procédé breveté e.Solvay. Ce nouveau procédé est actuellement testé à Dombasle (France). Notre objectif est de commencer la mise à l'échelle industrielle avant 2030 et de la déployer jusqu'en 2050.

Émissions de GES verrouillées liées aux principaux produits

Solvay a procédé à une évaluation qualitative des potentielles émissions de GES verrouillées provenant de ses principaux produits.

En 2021, environ 35% de nos émissions du Scope 3 provenaient du traitement et de l'utilisation de nos produits, et étaient principalement liées à des fuites de SF6 dans son application et à des émissions de CO₂ issues de l'utilisation de carbonate soude et de bicarbonate de sodium dans certaines applications :

- Le SF6 est un GES verrouillé dans l'application pour laquelle il est utilisé, bien qu'un taux de fuite moyen soit pris en considération pour estimer son rejet dans l'atmosphère. Les futures fuites potentielles cumulées de SF6 sont entièrement prises en considération au moment de la vente, compte tenu des fuites attendues au fil du temps. L'utilisation du SF6 est régie par le règlement (UE) 2024/573 sur les gaz fluorés, qui prévoit une suppression progressive de son utilisation dans les équipements électriques à partir de 2026.
- Le carbonate de soude et le bicarbonate de sodium émettent du CO₂ lorsqu'ils sont utilisés dans certaines applications. Depuis le 1^{er} janvier 2025, ces émissions en aval du Scope 3 sont couvertes par le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE).

Progrès dans la mise en œuvre du plan de transition

Les émissions verrouillées sont bien identifiées et traitées dans notre feuille de route et ne compromettent pas nos engagements.

- Fin 2025, le Groupe a réduit ses émissions des Scope 1 et 2 de 29% par rapport à l'année de référence 2021. Pour l'avenir, nous sommes confiants de pouvoir atteindre notre objectif de réduction de 30% d'ici 2030, et nous avons identifié des solutions pour une réduction de 80% d'ici 2050. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, nous nous appuyons sur des innovations supplémentaires et des compensations (jusqu'à 10%).
- Fin 2025, le Groupe a réduit les émissions des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 13% par rapport à l'année de référence 2021, progressant ainsi vers l'objectif de réduction de 20% d'ici 2030.

Approbation du Conseil d'administration

La décarbonation est un pilier clé de la stratégie de Solvay. Pour soutenir l'engagement de Solvay en faveur de la décarbonation, nous avons élaboré une feuille de route qui a été examinée par le Conseil d'administration.

Celle-ci est composée de projets de décarbonation qui peuvent être segmentés en fonction des leviers de décarbonation énumérés précédemment. Ces projets peuvent avoir des statuts différents. Ils peuvent être validés, ce qui signifie que leur construction est achevée ou en cours, ou pas encore validée, ce qui signifie que leur conception est en cours en vue d'une décision future.

Les projets dont l'incidence financière est attendue dans un horizon à cinq ans sont intégrés dans la planification financière de Solvay, à savoir dans le budget annuel et dans le plan quinquennal à moyen terme.

Les projets de décarbonation en cours de conception doivent passer par le processus d'investissement de Solvay pour décision (comme les autres projets d'investissement). Ils sont évalués par un Comité d'Investissement qui émet des recommandations pour aider l'ELT (et le Conseil d'Administration en fonction des seuils financiers) dans sa prise de décision.

Les projets de décarbonation sont évalués, remis en question et classés par ordre de priorité en fonction de leur incidence sur la compétitivité, de leur accessibilité financière et de leur coût marginal de réduction. Solvay s'engage à décarboner ses activités tout en maintenant la compétitivité de ses coûts. Il est essentiel de veiller à l'accessibilité financière des projets de décarbonation pour équilibrer l'allocation des capitaux, préserver la note de crédit « investment grade » du Groupe et garantir le rendement pour les actionnaires. Leur rentabilité, comme celle de tous les projets d'investissement, tient compte d'un prix interne du CO₂ de 100 €/t éq. CO₂ afin d'évaluer la pertinence des projets, notamment les externalités négatives ou le futur coût potentiel réglementé du CO₂.

Ce processus rigoureux de prise de décision vise à garantir que notre plan de transition est pleinement intégré et aligné sur la stratégie commerciale globale et la planification financière de Solvay.

Ressources financières pour le financement de notre plan d'action

En 2025, nous avons alloué 26 millions d'euros en dépenses d'investissements dans notre plan de transition. Nous prévoyons d'investir 25 à 35 millions d'euros par an jusqu'en 2030. Les dépenses d'exploitation liées à la transition vers des sources d'énergie bas carbone devraient rester minimales en raison notamment des gains d'efficacité dans la consommation d'énergie.

Veuillez consulter la Note F16 ainsi que la Note F33 dans les états financiers.

Au cours de la période d'exercice, aucune dépense d'investissements importante n'a été consacrée à des projets liés au charbon, au pétrole ou au gaz. Les investissements liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci sont reflétés dans plusieurs notes des états financiers, notamment la note F16 (Flux de trésoreries des activités d'investissement), la note F20 (Immobilisations corporelles) et la note F21 (Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et obligations de location). Les coûts de recherche et de développement qui ne sont pas capitalisés sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé, tandis que les frais de développement capitalisés et les immobilisations incorporelles liées à la technologie sont inclus dans la note F18 (Immobilisations incorporelles).

En vertu du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, nous publions les dépenses d'investissements et les dépenses opérationnelles liées aux activités économiques éligibles à la taxonomie européenne. En revanche, Solvay ne déclare pas d'activité économique alignée sur la taxonomie européenne, car certains critères de conformité restent flous. Nous avons pour objectif d'aligner les sites de production de Bernburg, de Rheinberg et de Green River et les autres sites de production de carbonate de soude à mesure que nous progressons dans notre transition énergétique, et de couvrir ainsi une part importante de nos ventes de carbonate de soude.

Ces allocations financières et ces structures de reporting soutiennent les objectifs plus globaux de Solvay en matière de durabilité. Les chiffres pertinents sont publiés dans la Section 2.2 de notre rapport sur la taxonomie européenne, ce qui garantit la transparence de nos progrès en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

En 2025, Solvay a intégré des caractéristiques de durabilité dans toutes ses réserves de liquidité à court terme (facilité de crédit renouvelable multilatérale de 1,1 milliard d'euros et facilités de crédit renouvelable bilatérales de 0,3 milliard d'euros). Ces modifications établissent un lien direct entre le coût d'emprunt de la Société et ses ambitions climatiques, notamment la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2, et des 5 catégories prioritaires du Scope 3.

E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Solvay a élaboré des politiques distinctes pour gérer ses impacts matériels liées à l'atténuation du changement climatique. Ces politiques visent à identifier, évaluer, gérer les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique et à y remédier, tout en veillant au respect des objectifs de durabilité de la Société et des exigences réglementaires. Ces politiques s'appliquent de manière universelle à toutes les entreprises du groupe Solvay, et concernent les sites actifs dans toutes les régions.

- Réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2 et gestion de l'énergie : cette politique porte sur les émissions directes et indirectes associées aux activités de l'entreprise, ainsi que sur la gestion de l'énergie dans sa globalité, notamment sur l'abandon progressif du charbon thermique pour la production d'énergie, le déploiement d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Réduction des émissions de GES du Scope 3 : la politique porte sur les émissions produites par la chaîne de valeur de Solvay au sens large. Elle comprend principalement notre engagement à réduire les émissions du Scope 3 et la méthode de calcul de ces émissions.

Ces politiques impliquent également certaines parties prenantes de notre chaîne de valeur :

- La politique relative à la réduction des émissions des Scope 1 et 2 et à la gestion de l'énergie implique nos fournisseurs d'énergie ou de certificats d'attributs énergétiques.
- Les politiques relatives à la réduction des émissions du Scope 3 et à la transition de l'entreprise impliquent toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur.

La responsabilité de ces politiques incombe à l'ELT, comme expliqué dans la section relative à la Gouvernance d'Entreprise. L'ELT assume ici la responsabilité finale de la validation des politiques, avec des examens périodiques menés en collaboration avec l'équipe de la fonction d'entreprise concernée pour maintenir l'efficacité et la pertinence d'un point de vue opérationnel :

- Département de l'énergie pour la réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2 et la gestion de l'énergie
- Département Durabilité pour la réduction des émissions de GES du Scope 3

Solvay s'engage à respecter les normes et réglementations externes qui soutiennent nos objectifs en matière de changement climatique et de gestion de l'énergie.

Pour les MDR-P, en ce qui concerne le périmètre, la publicité et l'interaction avec les parties prenantes, veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E1-3 Actions et ressources liées à l'atténuation du changement climatique

Solvay a établi un plan d'action robuste en matière de climat visant la neutralité carbone pour les émissions de GES des Scope 1 et 2 d'ici 2050, ainsi qu'une réduction sélective de ces émissions et des émissions de GES des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 30% et 20% respectivement d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021.

Les mesures clés prises en 2025 sont réparties entre la réduction des émissions des Scope 1 et 2 et la réduction des émissions du Scope 3. Les leviers de décarbonation attendus pour ces mesures sont déjà présentés dans E1-1 : plan de transition.

Émissions de GES des Scope 1 et 2

Transition énergétique : élimination du charbon du mix énergétique de nos usines de carbonate de soude

Solvay mène actuellement une initiative de transition énergétique afin d'éliminer l'utilisation du charbon thermique du mix énergétique de ses cinq usines de carbonate de soude situées dans différents pays. La production de carbonate de soude repose sur un procédé à forte intensité énergétique, utilisant à l'origine des sources de charbon locales. L'entreprise a réalisé des progrès considérables dans ce domaine, avec l'adoption dans chaque usine d'une approche unique d'abandon progressif du charbon et le passage à des sources d'énergie plus durables. En 2024, deux sites Solvay ont achevé leur sortie du charbon :

- Green River (Wyoming, États-Unis) : l'usine a achevé en 2024 ses investissements de substitution du charbon par du gaz naturel, ce qui a permis de réduire de façon significative les émissions d'environ 280 kt éq. CO₂ par an par rapport à la situation avant substitution du charbon, et de 190 kt par rapport à l'année de référence 2021.
- Rheinberg (Allemagne) (financement par crédit-bail) : depuis fin 2024, l'usine utilise principalement des déchets de biomasse locaux pour la production de vapeur. Le projet devrait permettre d'enregistrer une réduction notable de 480 kt éq. CO₂ par an par rapport à la situation avant substitution du charbon, et de 385 kt éq. CO₂ par an par rapport à l'année de référence 2021.

L'abandon du charbon thermique est également en cours sur d'autres sites :

- Dombasle (France) : Solvay s'est associée à Veolia et DIF Capital dans le cadre d'une coentreprise d'investissement en capital propre, afin d'éliminer complètement le charbon pour la production d'énergie et de le remplacer par des combustibles solides de récupération (CSR) d'origine locale. Une fois le projet achevé, l'usine devrait émettre environ 200 kt éq. CO₂ de moins par an. Le projet, qui devait initialement être achevé d'ici fin 2025, devrait démarrer en 2026.
- Torrelavega (Espagne) : l'usine prévoit d'abandonner progressivement le charbon grâce à l'introduction d'une nouvelle centrale de cogénération à la biomasse, qui devrait permettre de réduire les émissions d'environ 330 kt éq. CO₂ par an lorsqu'elle sera achevée en 2027. Développé par ENSO, ce projet prendra la forme d'un contrat d'achat de vapeur.
- Devnya (Bulgarie) : l'usine a déjà réduit sa consommation de charbon grâce à la co-combustion avec de la biomasse en 2022, réduisant ainsi ses émissions d'environ 150 kt éq. CO₂ par an par rapport à 2021 à niveau de production constant. Bien que nous ayons pour objectif d'augmenter la part de biomasse durable dans le mix énergétique du site tout en préservant sa compétitivité, nous pensons que notre objectif d'élimination totale du charbon d'ici 2030 est compromis, étant donné le manque de disponibilité à moyen ou long terme de sources d'approvisionnement locales fiables en énergies renouvelables. Nous continuons à travailler avec détermination sur toutes les options, y compris les petits réacteurs nucléaires modulaires dont la mise en œuvre nécessite plus de temps.

Transition énergétique vers des sources d'énergie primaire à faible teneur en carbone

- Collonges (France) : un four électrique remplacera le four à combustible existant afin de réduire les émissions du site de 20 kt éq. CO₂ par an. Le projet, qui devait initialement être achevé d'ici fin 2025, devrait démarrer en 2026.
- La Rochelle (France) : l'usine prévoit de remplacer le gaz naturel par de la biomasse avec la construction d'une nouvelle chaudière biomasse. Le projet développé par un partenaire devrait être achevé fin 2027 avec une réduction estimée de l'ordre de 10 kt éq. CO₂ par an.
- Rosignano (Italie) : le site commencera en 2026 à fabriquer du peroxyde d'hydrogène à partir d'hydrogène vert en partenariat avec Sapio grâce à l'énergie solaire générée sur site, une première européenne à une telle échelle. Nous avons l'intention d'augmenter encore la production d'énergie solaire sur site grâce à la signature d'un contrat d'achat d'électricité, avec un objectif de réduction d'environ 45 kt éq. CO₂ par an. Ce projet, qui devait initialement être achevé d'ici fin 2026, nécessitera plus de temps. Son démarrage est désormais prévu d'ici 2030. De plus, la part des énergies renouvelables augmentera progressivement à Rosignano à partir de 2025 grâce au remplacement du gaz naturel par du biométhane.
- Livourne et Massa (Italie) : la part des énergies renouvelables va également augmenter sur ces sites grâce au remplacement du gaz naturel par du biométhane.
- Paulínia (Brésil) : un projet de production de vapeur renouvelable à partir de biomasse en lieu et place du gaz naturel est en cours et devrait réduire les émissions d'environ 100 kt éq. CO₂ par an au niveau de production actuel à partir de 2028.
- Qingdao (Chine) : l'usine va remplacer sa production de vapeur à partir de gaz naturel par l'achat de vapeur par biomasse, soit une réduction d'environ 5 kt éq. CO₂ par an au niveau de production actuel à partir de 2026.

Efficacité énergétique

Les actions clés de Solvay en matière d'efficacité énergétique ont été intégrées dans le programme STAR Factory en 2022. Ces actions sont actuellement en cours. Solvay prévoit de les achever à l'horizon 2030. Le programme STAR Factory fournit un cadre permettant de mettre en œuvre efficacement des améliorations sur l'ensemble des sites de Solvay et de hiérarchiser les ressources prioritaires. Un outil de gestion de projets de portefeuille, géré à l'échelle du Groupe, a été déployé pour suivre les progrès et l'incidence des initiatives STAR Factory dans toutes leurs dimensions, le développement durable étant l'un des principaux piliers.

En 2025, les projets d'efficacité énergétique mis en œuvre sur l'ensemble de nos sites ont permis de réduire les émissions d'environ 40 kt éq. CO₂ par an grâce à plusieurs initiatives qui peuvent être classées en trois catégories principales :

- Réduction de la consommation d'énergie : mise en œuvre d'équipements tels que des variateurs de vitesse et des outils numériques pour déterminer les configurations les plus efficaces sur le plan énergétique dans tous les scénarios de production.
- Réduction ou réutilisation des pertes d'énergie : mise en place d'un système de surveillance des purgeurs de vapeur et de récupérateurs de chaleur dans diverses usines afin de prévenir et d'utiliser les pertes d'énergie.
- Contrôle des procédés : utilisation d'algorithmes avancés et d'outils d'automatisation pour ajuster les paramètres d'exploitation critiques et garantir le fonctionnement des équipements à plein rendement.

Innovation des procédés

- Le 10 octobre 2024, Solvay a inauguré sa technologie d'oxydation thermique régénérative (RTO) sur son site de Green River. Celle-ci vise à réduire les émissions de GES d'environ 500 kt éq. CO₂ par an à la capacité nominale. Cette technologie innovante est la première du genre dans l'industrie minière du trona.
- Sur le site de Dombasle, des essais pilotes du nouveau procédé de fabrication de carbonate de soude e.Solvay sont en cours. Ce procédé prévoit une réduction de 50% des émissions de CO₂ par rapport au procédé actuel, ainsi que d'autres avantages durables.
- Solvay s'engage à surveiller et à réduire ses émissions de SF₆ grâce à des mesures préventives, à l'optimisation de ses procédés et à l'amélioration de ses équipements.
- Solvay continue à suivre le développement de nouvelles technologies à faible émission de carbone.

Émissions de GES du Scope 3

Principaux leviers de décarbonation pour atteindre l'objectif de réduction du Scope 3

- En tant que membre de Together for Sustainability, Solvay collabore avec ses fournisseurs afin de réduire les émissions en amont du Scope 3 et encourage l'utilisation de ressources recyclées ou renouvelables. En 2025, nous avons engagé des discussions sur la décarbonation avec 15 nouveaux fournisseurs.
- Nous collectons des données sur l'empreinte carbone (PCF) des matières premières les plus émettrices de GES que nous achetons. Cette étape préliminaire nous permet de suivre et de gérer nos progrès. En 2025, 19 fournisseurs supplémentaires ont communiqué leurs données PCF. Nous avons ainsi pu calculer 43% des émissions de la catégorie 3.1 à l'aide de données primaires. L'ambition de Solvay est de collecter 100% des données PCF primaires.
- Solvay se concentre sur la réduction des émissions en aval du Scope 3 en collaborant avec ses clients pour promouvoir de bonnes pratiques dans l'application de ses produits et éviter les émissions de GES.

Autres actions de décarbonation

- Solvay collabore activement avec ses fournisseurs de transport afin de réduire les émissions liées à la logistique.
- Solvay mobilise ses salariés afin de réduire les émissions du Scope 3 associées aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail en adoptant des pratiques de voyage responsables et en promouvant des moyens de déplacement durables, notamment la transition vers des véhicules électriques pour la flotte de l'entreprise. Solvay surveille l'empreinte carbone liée aux déplacements et, depuis 2023, verse 100 € par tonne de CO₂ émise à un nouveau fonds nommé "Travel Carbon Fund". Ce fonds soutient des projets de développement durable axés sur la conservation de la nature et la compensation des émissions de carbone.

Projets de captage ou de stockage du carbone

Divers projets de captage ou de stockage du carbone de notre chaîne de valeur sont à l'étude.

Par exemple, nous agissons pour la nature et le climat à Paulínia (Brésil) dans le cadre d'un projet de reboisement appelé « Reserva Legal », qui consiste à planter des semis indigènes de la forêt atlantique et à entreprendre des activités de gestion forestière (lutte contre les parasites, prévention des incendies, remplacement des semis morts, etc.) afin d'assurer un développement forestier de qualité. Ce projet a débuté en 2017 et s'achèvera en 2028.

En 2025, deux projets de forestation ont démarré la plantation à Linne Herten (mini forêt) et à proximité de Map Ta Phut en Thaïlande (mangrove), and 2 autres projets de reboisement ont débuté à La Rochelle en France et à Torrelavega en Espagne. Ces projets sont financés par le Travel Carbon Fund décrit ci-dessus.

Les émissions compensées par ces projets ne sont pas prises en considération dans le rapport de Solvay.

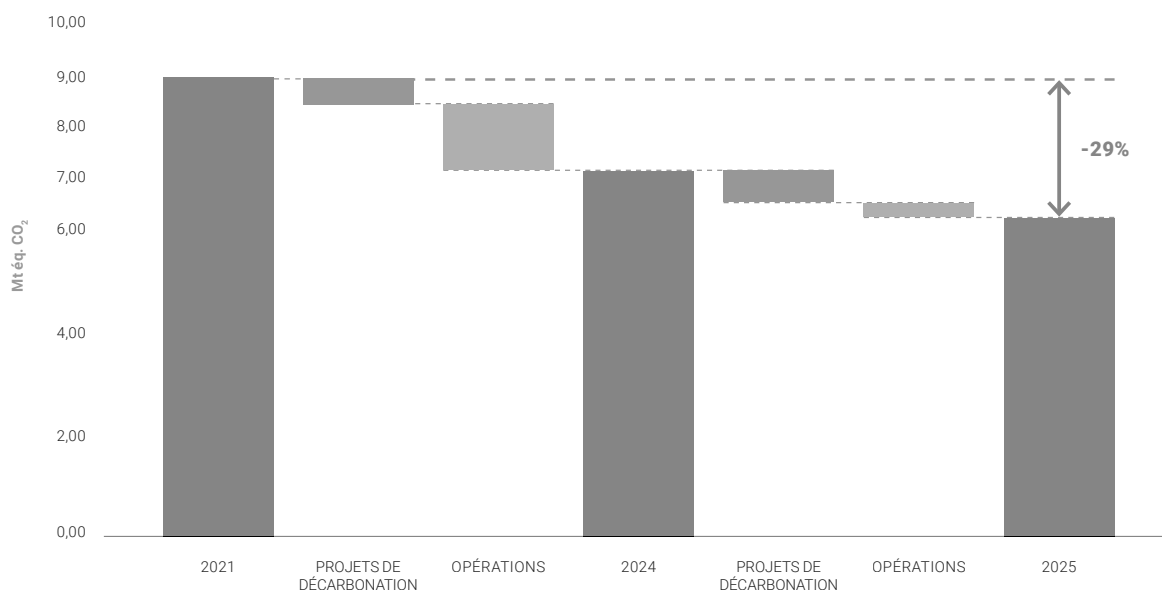
Réductions réalisées et attendues des émissions de CO₂

Émissions de GES des Scope 1 et 2

Fin 2025, la réduction cumulée des émissions des Scope 1 et 2 depuis 2021 s'élevait à 2,64 Mt éq. CO₂ (29%) à périmètre constant.

De 2024 à 2025, les émissions des Scope 1 et 2 ont baissé de 1,14 Mt éq. CO₂ (15%) à périmètre constant. Ces réductions sont dues aux projets de décarbonation (-0,64 Mt éq. CO₂) et aux opérations (-0,50 Mt éq. CO₂), notamment au changement de niveau d'activité et au changement de mix énergétique en raison d'une contrainte de maintenance ou d'arbitrages financiers.

Réduction des émissions de GES des Scope 1 et 2 fondées sur le marché



Les réductions attendues des émissions de GES des Scope 1 et 2 sont les suivantes :

	2021	2030	2050
Émissions de GES des Scope 1 et 2 (Mt éq. CO₂)	9,1	6,4	0
Transition énergétique		-2,45	-2,6
dont élimination progressive du charbon		-2,0	-0,5
dont approvisionnement en énergie renouvelable ou bas carbone		-0,45	-2,1
Efficacité énergétique		-0,05	-0,2
Innovation des procédés		-0,2	-1,8
Compensations		-	-0,9
Poursuite de l'innovation (technologie et économie pas encore matures)		-	-0,9

Note 1 : Données 2021 (année de référence) retraitées et données 2030 (objectif) ajustées en conséquence. Pour plus d'informations sur les retraitements, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente dans BP-2 et Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

Note 2 : Solvay ne peut pas établir de distinction entre la réduction des émissions du Scope 1 et celle des émissions du Scope 2 en raison du design des projets de décarbonation.

Émissions de GES du Scope 3

Fin 2025, la réduction cumulée des émissions du Scope 3 depuis 2021 s'élevait à 1,72 Mt éq. CO₂ (11%) à périmètre constant. Par rapport à l'objectif de Solvay pour les 5 catégories prioritaires, la réduction cumulée de 2021 à 2025 était de 1,72 Mt éq. CO₂ (13%).

Les réductions attendues des émissions de GES du Scope 3 sont les suivantes :

	2021	2030
Émissions de GES Scope 3 - 5 catégories prioritaires (Mt éq. CO₂)	13,2	10,5

Note : Données 2021 (année de référence) retraitées et données 2030 (objectif) ajustées en conséquence. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente dans BP-2 et Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique

Nous nous engageons à contrôler l'efficacité de nos politiques et actions en matière de durabilité par rapport à nos impacts matériels. Solvay utilise différents processus à cette fin, notamment des examens complets des politiques, des analyses stratégiques et des indicateurs qui incluent les émissions des Scope 1, 2 et 3.

En 2024, nous avons procédé à un examen complet de notre stratégie en matière de durabilité, réaffirmant et renforçant ainsi l'engagement de Solvay à réduire les émissions de CO₂. À la lumière d'une enquête menée auprès de clients et d'investisseurs et de l'analyse comparative avec nos pairs, l'Executive Leadership Team (ELT) et le Conseil d'administration ont confirmé l'engagement de Solvay à atteindre la neutralité carbone sur les émissions de GES des Scope 1 et 2 d'ici 2050, ainsi qu'à réduire les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 30%, et les émissions de GES des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 20% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021. Cet objectif est directement lié à notre politique en matière de changement climatique, dans laquelle figure notre objectif de neutralité carbone. Les objectifs de Solvay sont alignés sur un scénario scientifique limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2 °C. Ces objectifs 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par la SBTi en mars 2023.

Le périmètre des objectifs de réduction des émissions des Scope 1 et 2 de Solvay sont définis selon le même périmètre que dans la section E1-6, c'est-à-dire selon le périmètre financier consolidé.

Nos déclarations des émissions du Scope 3 englobent le périmètre opérationnel mondial de Solvay, notamment tous les sites physiques et toutes les activités sous le contrôle direct de l'entreprise. Elles incluent la part des sociétés bénéficiaires des investissements sous le contrôle opérationnel de Solvay. L'objectif de Solvay en matière d'émissions du Scope 3 concerne cinq catégories clés, qui représentaient 88% des émissions de GES du Scope 3 de Solvay en 2021. Ces cinq catégories prioritaires sont situées en amont (Catégorie 1 : biens et services achetés, Catégorie 3 : activités liées aux combustibles et à l'énergie) et en aval de notre chaîne de valeur (Catégorie 10 : transformation des produits vendus, Catégorie 11 : utilisation des produits vendus, Catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus). Nos leviers de décarbonation pour atteindre nos objectifs ambitieux sont présentés dans notre feuille de route à la section E1-3.

Changements de l'année de référence

En décembre 2023, à la suite de la scission partielle du Groupe en deux sociétés cotées en bourse, Solvay SA/NV et Syensqo SA/NV, l'année de référence est passée de 2018 à 2021.

Le choix de 2021 comme année de référence garantit une représentation plus précise des niveaux d'activité de Solvay après la période COVID. Elle reflète à la fois les opérations internes et les influences externes. Cela signifie que les progrès réalisés avant 2021 ne sont plus déclarés.

En 2025, l'année de référence pour les objectifs de réduction des émissions reste 2021.

Avec ce changement d'année de référence, Solvay a confirmé son engagement à réduire de 30% les émissions des Scope 1 et 2, et de 20% les émissions des 5 catégories prioritaires du Scope 3 d'ici 2030. Ces objectifs 2030 sont plus ambitieux que ceux validés par l'initiative SBTi en mars 2023, qui étaient alignés sur un scénario limitant le réchauffement climatique à bien moins de 2 °C : -0,15 Mt éq. CO₂ pour les émissions des Scope 1 et 2 et -2,60 Mt éq. CO₂ pour les émissions du Scope 3 (nos émissions des 5 catégories prioritaires du Scope 3 ont diminué de 4,14 Mt éq. CO₂, soit 21%, de 2018 à 2021, c'est pourquoi l'adoption de l'année 2021 comme nouvelle année de référence a considérablement relevé la barre) comme détaillé ci-dessous :

Objectifs de Solvay*	Unité	Référence 2021	Objectifs 2030
Émissions des Scope 1 et 2 fondées sur le marché	Mt éq CO ₂	9,08	6,35
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2025)	Mt éq CO ₂	13,18 (0,88 x 15,05)	10,54
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq CO ₂	15,66 (0,9 x 17,40)	12,50

Objectifs précédents validés par l'initiative SBTi en mars 2023	Unité	Référence 2018	Objectifs 2030
Émissions des Scope 1 et 2 fondées sur le marché	Mt éq CO ₂	9,40	6,50
Émissions de Scope 3 - 5 catégories prioritaires (méthodologie 2022)	Mt éq CO ₂	19,80 (0,9 x 22,0)	15,10

* Données 2021 (année de référence) retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6. Ces nouveaux calculs ne modifient pas les engagements de réduction de Solvay exprimés en pourcentage, et les objectifs absolus pour 2030 ont été ajustés en conséquence.

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Les différentes composantes de la consommation d'énergie de Solvay sont converties en sources d'énergie primaire comme suit :

- Combustibles, en utilisant les pouvoirs calorifiques nets ;
- Vapeur achetée, en tenant compte de la valeur de référence du rendement de la chaudière pour le type de combustible utilisé pour produire la vapeur, par exemple un rendement de 90% basé sur le pouvoir calorifique net du gaz naturel ; et
- Électricité achetée, en supposant un rendement moyen de 39,5% pour tous les types de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, à l'exception de l'énergie nucléaire (33%), de l'énergie hydraulique (100%), solaire (100%) et éolienne (100%), sur la base du pouvoir calorifique inférieur (source : Agence internationale de l'énergie - AIE).

Consommation d'énergie et mix énergétique pour les besoins propres de Solvay

Consommation et mix d'énergie (GWh)	Référence 2021	2024	2025
(1) Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon	7 405	5 363	4 436
(2) Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	88	79	35
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel, hors ventes de vapeur et d'électricité	7 753	7 309	6 850
(4) Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	44	27	15
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid acheté ou acquis, issus de sources fossiles	5 428	4 661	4 333
(6) Consommation totale d'énergie fossile (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	20 718	17 439	15 669
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	95,7%	90,1%	87,7%
(7) Consommation issue de sources nucléaires (GWh)	226	502	443
Part de la consommation issue de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	1,0%	2,6%	2,5%
(8) Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (et comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.)	427	768	1 213
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources renouvelables	284	652	546
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	0	0	0
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	711	1 420	1 759
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	3,3%	7,3%	9,8%
Consommation totale d'énergie (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	21 655	19 361	17 871

NB : Données 2021 (année de référence) et 2024 retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 ainsi que la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-5.

Mix de production énergétique pour les tiers

Mix de production énergétique (GWh)	Référence 2021	2024	2025
Production d'énergie renouvelable	1 053	715	628
Production d'énergie non renouvelable - non incluse dans la section (9) ci-dessus	5 709	4 624	4 513

La baisse de la production d'énergie renouvelable depuis 2021 s'explique par une consommation record de bagasse au Brésil en 2021 qui a diminué depuis lors. Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation de la consommation de biomasse en Europe.

Secteurs à fort impact climatique utilisés pour déterminer l'intensité énergétique

L'intégralité des activités est considérée comme à fort impact climatique.

Intensité énergétique sur base du chiffre d'affaires *	2024	2025	% 2025 vs 2024
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact sur le climat (GWh)	24 700	23 012	-6,8%
Consommation totale d'énergie sur base du chiffre d'affaires provenant des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (MWh/€)	0,0048	0,0048	0,7%
Chiffre d'affaires total des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (en millions d'euros) **	5 130	4 746	-7,5%

* Ratio d'intensité énergétique 2024 ajusté en fonction des valeurs absolues retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 ainsi que la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-5.

** Le montant du chiffre d'affaires correspond au chiffre publié dans la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence

Reclassification

La reclassification du gaz naturel en tant que matière première plutôt qu'en consommation d'énergie pour la production d'hydrogène a eu une incidence de -865 GWh sur les quantités de gaz naturel en tant que consommation d'énergie de 2021 et 2024 déclarées en 2024.

Veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente pour plus d'informations sur la reclassification.

Périmètre

L'inclusion de Provadia dans le périmètre de consolidation a eu une incidence de +23 GWh sur la consommation d'électricité achetée d'origine fossile et de +3 GWh sur l'électricité achetée d'origine renouvelable de 2021 et 2024 déclarées en 2024.

Veuillez consulter la note F40 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Consommation d'énergie et mix énergétique en 2024 (GWh)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Reclassification	Données retraitées
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel, hors ventes de vapeur et d'électricité	8 174		-865	7 309
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources fossiles	4 638	23		4 661
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources renouvelables	649	3		652
Consommation totale d'énergie des activités dans les secteurs à fort impact climatique	25 539	26	-865	24 700

Consommation d'énergie et mix énergétique en 2021 (année de référence) (GWh)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Reclassification	Données retraitées
(3) Consommation de combustible provenant de gaz naturel, hors ventes de vapeur et d'électricité	8 618		-865	7 753
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources fossiles	5 405	23		5 428
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis, issus de sources renouvelables	280	3		284
Consommation totale d'énergie des activités dans les secteurs à fort impact climatique	29 255	26	-865	28 417

E1-6 Émissions brutes de GES des Scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Total des émissions de GES (Mt éq. CO ₂)	Rétrospective				Jalons et années cibles			
	Référence 2021	2024	2025	% 2025 / 2024	2026	2030	2050	Cibles annuelles (%) par rapport à 2021
Scope 1 et 2 fondées sur le marché	9,08	7,58	6,44	-15,0%	6,44	6,35	0	-3,3% par an jusqu'en 2030 et -3,5% par an entre 2030 et 2050
Scope 3	15,05	14,16	13,32	-5,9%	13,06	12,41		
Scope 3 - 5 catégories prioritaires	13,18	12,09	11,45	-5,3%	11,19	10,54		-2,2% par an jusqu'en 2030

Note : Données 2021 (année de référence) et données 2024 retraitées. Pour plus d'informations sur le retraitement des données, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

Émissions de GES (Mt éq. CO ₂)	Référence 2021	2024	2025	% 2025 vs 2024
Scope 1				
CO ₂	7,09	5,76	5,22	-9,4%
GES autres que le CO ₂	1,15	1,14	0,69	-39,5%
Total Scope 1	8,24	6,90	5,91	-14,3%
% de réduction des émissions du Scope 1 (par rapport à l'année de référence)	-	-16,3%	-28,3%	-
Émissions de GES provenant de systèmes réglementés d'échange d'émissions (%)	65,0%	66,0%	72,3%	9,5%

Scope 2				
Fondées sur la localisation	0,81	0,77	0,69	-10,4%
Fondées sur le marché	0,84	0,68	0,53	-22,1%
% de réduction des émissions du Scope 2 fondées sur le marché (par rapport à l'année de référence)	-	-19,0%	-36,9%	-
Total Scope 1 et 2 - fondées sur le marché	9,08	7,58	6,44	-15,0%
% de réduction des émissions du Scope 1 et 2 fondées sur le marché (par rapport à l'année de référence)	-	-16,5%	-29,1%	-

Scope 3				
1. Biens et services achetés	3,36	3,02	2,52	-16,6%
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)	1,35	1,16	1,08	-6,2%
10. Transformation des produits vendus	1,85	1,70	1,51	-11,2%
11. Utilisation des produits vendus	3,26	3,24	3,53	9,1%
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	3,35	2,97	2,80	-5,6%
Total Scope 3 - 5 catégories prioritaires	13,18	12,09	11,45	-5,3%
% de réduction des émissions du Scope 3 - 5 catégories prioritaires (par rapport à l'année de référence)	-	-8,2%	-13,1%	-
2. Biens d'investissement	0,70	0,87	0,72	-17,6%
4. Transport et distribution en amont	0,21	0,25	0,19	-22,8%
9. Transport et distribution en aval	0,78	0,76	0,78	2,9%
Autres catégories (5,6,7,8,13,14,15)	0,18	0,19	0,18	-6,6%
Total Scope 3	15,05	14,16	13,32	-5,9%
% de réduction des émissions du Scope 3 (par rapport à l'année de référence)	-	-5,9%	-11,5%	-

Total des émissions de GES (Scope 1, 2 et 3)				
Fondées sur la localisation	24,10	21,83	19,92	-8,7%
Fondées sur le marché	24,13	21,74	19,76	-9,1%
% de réduction des émissions totales fondées sur le marché (par rapport à l'année de référence)	-	-9,9%	-18,1%	-

Note : Données 2021 (année de référence) et 2024 retraitées le cas échéant. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

Les gaz à effet de serre autres que le CO₂ sont principalement le méthane (CH₄), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le protoxyde d'azote (N₂O).

Scope 1 - GES autres que le CO ₂ (Mt éq. CO ₂)	Référence 2021	2024	2025
Méthane – CH ₄	1,01	1,00	0,54
Hexafluorure de soufre – SF ₆ *	0,12	0,12	0,12
Protoxyde d'azote – N ₂ O	0,02	0,02	0,03
Autres catégories (excl. CH ₄ , N ₂ O et SF ₆)	<0,01	<0,01	<0,01
Total des émissions de GES autres que le CO₂	1,15	1,14	0,69

* Données retraitées à la suite des mises à jour de la méthodologie SF₆. Veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 pour plus d'informations.

Intensité des émissions de GES (émissions totales de GES sur base du chiffre d'affaires)

Intensité des GES sur base du chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3)*	2024	2025	% 2025 vs 2024
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) sur base du chiffre d'affaires (t éq. CO ₂ /€)	0,0043	0,0042	-1%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) sur base du chiffre d'affaires (t éq. CO₂/€)	0,0042	0,0042	-2%
Chiffre d'affaires total des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (en millions d'euros)**	5 130	4 746	-7%

* Ratio d'intensité des GES ajusté en fonction des valeurs absolues retraitées des émissions de GES. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6.

** Le chiffre d'affaires correspond à celui publié dans la note F1 Chiffre d'affaires et information par segment.

Instruments contractuels pour les attributs énergétiques

	Référence 2021	2024	2025
Pourcentage d'instruments contractuels dans l'énergie achetée en relation avec les émissions du Scope 2	5%	11%	10%
Pourcentage d'instruments contractuels couplés à l'énergie	4%	6%	3%
Pourcentage d'instruments contractuels non couplés à l'énergie	1%	6%	7%

Les pourcentages sont calculés par rapport à la consommation totale d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés (d'origine renouvelable, nucléaire et fossile). Ces indicateurs représentent la part du mix total couverte par (i) les instruments contractuels relatifs aux énergies renouvelables, (ii) les instruments groupés et (iii) les instruments non groupés.

Les contrats d'achat d'électricité et de vapeur à base de biomasse sont considérés comme groupés avec la vente et l'achat d'énergie.

Les certificats d'électricité renouvelable et les garanties d'origine sont considérés comme non groupés avec la vente et l'achat d'énergie.

CO₂ biogénique issu de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse

	Référence 2021	2024	2025
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1 (Mt éq. CO ₂)	1,21	1,08	1,09

La combustion de biomasse à des fins de production d'énergie réduit nos émissions de GES des Scope 1 et 2 puisque le CO₂ biogénique n'est pas inclus dans nos émissions déclarées.

Pour le Scope 1, le CO₂ biogénique a atteint un pic en 2021 en raison d'une activité record au Brésil où de la bagasse est utilisée. La baisse de l'activité au Brésil depuis 2021 est compensée par l'augmentation de la consommation de biomasse en Europe.

Pour le Scope 2, nos fournisseurs d'énergie ne nous ont pas encore communiqué suffisamment d'informations pour que nous puissions déclarer la quantité de CO₂ biogénique. En revanche, les émissions de GES en amont liées à la production de la biomasse utilisée par nos fournisseurs d'énergie sont prises en considération dans la catégorie 3 de notre Scope 3.

Par ailleurs, la biodégradation des déchets de biomasse envoyés en décharge en fin de vie impacte les catégories 5 et 12 de notre Scope 3. Conformément aux directives du Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD), seules les émissions de méthane issues de la dégradation de la biomasse sont prises en considération à ce stade (les émissions d'oxyde nitreux ne le sont pas).

Référence aux orientations et à la méthodologie comptables

Solvay se réfère à plusieurs normes et rapports industriels pour le traitement des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment les directives « Guidance for Accounting & Reporting Corporate Greenhouse Gas Emissions (GHG) in the Chemical Sector Value Chain » publiées par le WBCSD, ainsi que les documents « Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise » et « Corporate Value Chain (Scope 3) Standard » du Protocole des Gaz à Effet de Serre (GES). Nous intégrons en outre les potentiels de réchauffement de la planète des gaz à effet de serre fluorés du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, conformément au règlement européen (UE) n° 517/2014.

Afin de mieux refléter notre politique de durabilité, nous avons décidé d'appliquer la méthode fondée sur le marché pour calculer les émissions de CO₂ associées à l'électricité achetée (Scope 2).

Afin de respecter les normes de la Global Reporting Initiative (GRI), nous appliquons les critères suivants, par ordre décroissant de priorité, pour sélectionner le facteur d'émission de CO₂ de chaque contrat de fourniture d'électricité :

- Certificats d'attributs énergétiques : facteurs d'émission résultant d'instruments spécifiques tels que des certificats d'énergie renouvelable.
- Basé sur les contrats : facteur d'émission issu des contrats concernant des sources spécifiques pour lesquelles il n'existe pas d'émissions d'attributs spécifiques.
- Taux d'émission des fournisseurs ou des services publics : facteur d'émission publié comme résultat du mix du fournisseur.
- Mix résiduel : si aucun mix résiduel n'est disponible, des facteurs d'émission moyenne du réseau sont utilisés comme estimation.
- Localisation : si aucun des facteurs ci-dessus n'est disponible, le facteur d'émission national publié par les autorités publiques ou l'Agence Internationale de l'énergie s'applique. Aux États-Unis, nous utilisons les facteurs d'émission « Emissions and Generation Resource Integrated Database » (eGRID) publiés par l'Agence de protection de l'environnement (APE), à la place du facteur d'émission national, comme recommandé par le World Resources Institute (WRI). De même, en Chine, nous utilisons les facteurs d'émission du réseau publiés par le Ministère de l'Écologie et de l'Environnement, à la place du facteur d'émission national.

L'approche de Solvay en matière d'émissions de GES reflète notre volonté de respecter les normes du secteur et d'adopter des pratiques durables et transparentes dans le calcul et la déclaration de notre impact environnemental. En s'appuyant sur des références fiables et en mettant en œuvre des critères de sélection spécifiques pour les facteurs d'émission, Solvay vise à garantir la précision et la cohérence de nos efforts de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES.

Les émissions du Scope 3 sont estimées en multipliant les données pertinentes des activités, telles que les biens et services achetés, les voyages d'affaires et autres activités indirectes, par les facteurs d'émission appropriés. Les données des activités peuvent être constituées de quantités mesurées directement (p. ex. tonnes de matières premières facturées, données considérées comme primaires) ou de valeurs financières en euros lorsque les données primaires ne sont pas disponibles. Ces données primaires d'activité représentent 91% des émissions totales du Scope 3. Les facteurs d'émission proviennent soit des fournisseurs (données primaires), soit sont calculés par Solvay pour ses propres produits et déchets, soit proviennent de bases de données reconnues comme Ecoinvent. Le facteur d'émission primaire de nos fournisseurs de matières premières représente 63% des émissions totales du Scope 3.

Les déclarations de Solvay concernant le Scope 3 portent principalement sur huit catégories, les sept autres étant déclarées ensemble sous une ligne spécifique intitulée « Autres catégories ». Ces 8 catégories représentent 99% des émissions et correspondent à la catégorie 1 pour les matières premières et services achetés, à la catégorie 3 pour les activités liées aux combustibles et à l'énergie, aux catégories 10, 11 et 12 pour la transformation, l'utilisation et la fin de vie de nos produits vendus, aux catégories 4 et 9 pour le transport et la distribution en amont et en aval et à la catégorie 2 pour les dépenses d'investissements. Dans « Autres catégories », nous incluons les catégories suivantes : 5. Déchets, 6. Voyages d'affaires, 7. Déplacements domicile-travail des salariés, 8. Actifs loués en amont, 13. Actifs loués en aval, 14. Franchises et 15. Investissements.

1. Biens et services achetés

Depuis 2024, Solvay s'appuie sur les bases de données des achats pour calculer les émissions de la catégorie 1. Pour les achats de matières premières et d'autres biens et services, nous utilisons les quantités facturées et, si celles-ci ne sont pas disponibles, des calculs basés sur les dépenses. Les facteurs d'émission proviennent de sources fiables, notamment la base de données Ecoinvent et, de plus en plus, des données primaires directement issues de l'empreinte carbone des produits (PCF) de nos fournisseurs. Cette catégorie utilise actuellement 98% de données primaires sur les activités et 39% de données primaires sur les facteurs d'émission.

2. Biens d'investissement

Conformément aux facteurs d'émission du WBCSD (Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain), nous faisons l'hypothèse que les biens d'investissement sont constitués de 25% de béton et de 75% d'acier.

En effet, cette méthodologie a été privilégiée car les données sur la composition des biens d'investissement et/ou leurs facteurs d'émission ne sont pas disponibles. Cependant, dans le cadre de l'approche d'amélioration continue de Solvay concernant le Scope 3, nous travaillerons avec l'équipe Achats et l'équipe Industrielle afin d'utiliser des données internes pour le calcul de cette catégorie.

3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)

Pour calculer les émissions de la catégorie 3, Solvay prend en considération l'énergie achetée et consommée au cours de l'année d'exercice, en englobant les sources relevant des Scope 1 et 2. Cette catégorie comprend une gamme complète de types d'énergie, à savoir : l'électricité, le gaz (y compris l'hydrogène), la vapeur, le mazout, le charbon, le coke de pétrole et la biomasse. En suivant et en analysant la consommation de ces sources d'énergie, Solvay peut quantifier efficacement les émissions indirectes (c'est-à-dire, en amont) associées à notre utilisation de l'énergie.

4. Transport et distribution en amont

Les émissions liées au transport et à la distribution en amont couvrent l'acheminement des produits des fournisseurs jusqu'aux usines de Solvay. À l'aide des données sur les matières premières achetées (catégorie 1), nous avons cartographié leur origine et formulé des hypothèses afin de déterminer les distances et les modes de transport. Les facteurs d'émission proviennent d'Ecoinvent.

5. Déchets produits lors de l'exploitation

Pour calculer les émissions du Scope 3 associées à la gestion des déchets (catégorie 5), nous recueillons les données sur les déchets produits sur nos sites opérationnels. Ces données, notamment la quantité de déchets (matière sèche) et leur méthode de traitement final (par exemple, incinération, mise en décharge), sont communiquées chaque année. Nous estimons ensuite l'empreinte carbone de chaque type de déchet en calculant un facteur d'émission basé sur sa teneur en carbone et sur son processus de traitement spécifique. Par exemple, nous estimons la proportion de déchets qui se décomposent de manière aérobique (production de CO₂) et anaérobique (production de CH₄). En appliquant ces facteurs d'émission aux quantités de déchets déclarées, nous pouvons calculer les émissions totales du Scope 3 associées à la gestion des déchets. Cette méthode a été abordée avec les pairs de Solvay au sein du groupe de travail « Together for Sustainability ».

6. Voyages d'affaires

Les voyages d'affaires effectués par les salariés de Solvay sont enregistrés par notre agence de voyages et suivis par notre département des achats. Pour les voyages en avion et en train, les kilomètres parcourus sont enregistrés. Cela couvre plus de 95% de nos déplacements en avion et en train. Les émissions de GES calculées sont extrapolées pour représenter la totalité de nos déplacements. Pour chaque mode de transport, le kilométrage est converti en équivalent CO₂ à l'aide des facteurs d'émission de la base de données Ecoinvent.

7. Déplacements domicile – travail des salariés

Le calcul repose sur l'hypothèse que les salariés de Solvay travaillant sur les sites industriels effectuent chaque jour des trajets domicile-travail dans une voiture de type standard, fonctionnant au diesel ou à l'essence. Les salariés des sites administratifs et de R&I effectuent trois trajets domicile-travail par semaine (ils travaillent à domicile deux jours par semaine). Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue des données du Scope 3, Solvay s'efforce d'inclure des données plus représentatives, site par site.

8. Actifs loués en amont

Les émissions liées aux actifs loués en amont (catégorie 8) couvrent la flotte de véhicules loués par Solvay. Les données concernant les types de véhicules et les distances parcourues ont été fournies par la société de leasing, et les facteurs d'émission par Ecoinvent.

9. Transport et distribution en aval

Cette catégorie couvre le transport des produits Solvay de ses sites jusqu'aux clients. Les données d'activité, comprenant toutes les étapes du transport, sont extraites du système ERP (Enterprise Resource Planning) de Solvay. Un prestataire de services externe certifié effectue les calculs en utilisant la dernière version des facteurs d'émission du Global Logistics Emissions Council (GLEC).

10. Transformation des produits vendus ; 11. Utilisation des produits vendus ; et 12. Traitement en fin de vie des produits vendus

Les principes de calcul sont les mêmes pour ces trois catégories. Les émissions liées au traitement et à la transformation des produits par des tiers après leur vente par Solvay sont calculées en fonction de la composition chimique des produits et des réactions chimiques attendues qui sont susceptibles de générer des émissions pendant la transformation, l'utilisation et le traitement en fin de vie de nos produits.

13. Actifs loués en aval

Cette catégorie n'est pas applicable, car les actifs loués par Solvay ne sont pas matériels pour le Groupe.

14. Franchises

Cette catégorie n'est pas applicable, car Solvay n'a pas de franchises.

15. Participations

Les émissions des Scope 1 et 2 des entreprises non consolidées (qui ne sont pas consolidées dans les émissions des Scope 1 et 2 de Solvay) sont déclarées en fonction des participations financières de Solvay dans ces entités, afin d'assurer la cohérence avec nos états financiers.

Nous n'avons pas connaissance d'événements significatifs ou de changements de situation ayant une incidence sur les émissions de GES qui auraient pu se produire entre les dates de déclaration des entités de nos chaînes de valeur et la date de déclaration de Solvay.

Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence

Scope 1 et 2

Précision des données

Les émissions de SF6 déclarées pour l'année 2024 ont été ajustées à la hausse de 0,11 Mt éq. CO₂ afin d'obtenir une analyse cohérente, ce qui a entraîné une augmentation de 1,6% des émissions du Scope 1 de Solvay déclarées pour l'année 2024. Les chiffres révisés reflètent le passage de calculs théoriques à un cadre enrichi comprenant des mesures directes. Ce changement permet de mieux comprendre le niveau des émissions historiques.

Cette amélioration de la précision des données sur les émissions de SF6 ainsi que l'évolution du périmètre de consolidation (ci-dessous) se traduisent également par une augmentation de 0,12 Mt éq. CO₂ des émissions de l'année de référence 2021.

Veillez consulter la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 pour plus d'informations.

Périmètre

L'inclusion en 2025 de Provadia dans le périmètre de consolidation engendre une augmentation de 5 kt éq. CO₂ en raison de la consommation électrique de ce site.

Veillez consulter la note F40 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Émissions de GES en 2024 (Mt éq. CO ₂)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Précision des données	Données retraitées
Scope 1				
GES autres que CO ₂	1,03		0,11	1,14
Total du Scope 1	6,79		0,11	6,90
Scope 2				
Fondées sur le marché	0,67	0,01		0,68
Total des Scope 1 et 2	7,46	0,01	0,11	7,58
Émissions de GES en 2021 (année de référence) (Mt éq. CO ₂)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Précision des données	Données retraitées
Scope 1				
GES autres que CO ₂	1,03		0,12	1,15
Total du Scope 1	8,12		0,12	8,24
Scope 2				
Fondées sur le marché	0,84	0,01		0,84
Total des Scope 1 et 2	8,96	0,01	0,12	9,08

En conséquence du retraitement des valeurs absolues de 2024 et 2021, les pourcentages d'évolution, les ratios d'intensité et la couverture des émissions de GES par le SEQE indiqués dans le rapport ont également été recalculés le cas échéant.

De même, l'objectif 2030 a été recalculé par rapport aux données de référence retraitées afin de refléter notre engagement à réduire les émissions de GES des Scope 1 et 2 de 30% par rapport à 2021.

Scope 3

En 2024, nous avons procédé à une révision méthodologique majeure des catégories 1, 4 et 5 afin de nous aligner sur le Protocole des GES. Cette évolution a introduit une méthode de calcul directe qui repose sur les quantités de matières premières, les quantités de déchets et l'origine de transport des matières premières. Elle a nécessité d'importants efforts pour caractériser les matières premières, notamment pour les émissions de catégorie 1, en particulier pour collecter les concentrations et les densités exactes des matières premières, afin de veiller à la cohérence entre les unités de quantité de produits et les unités des facteurs d'émission.

En 2025, nous avons étendu l'examen des données à d'autres catégories. Les données de la plupart des catégories ont été retraitées comme indiqué ci-dessous.

Précision des données

Catégorie 1 : en suivant la même méthodologie que celle du rapport annuel 2024, nous avons mis au point un nouveau processus en 2025 pour extraire des données plus précises de nos bases de données des achats. À l'aide de ces nouvelles données extraites, nous avons procédé à un examen exhaustif des principales matières premières, ce qui nous a permis d'améliorer la caractérisation de chaque matière (p. ex. concentration, densité, facteur d'émission). En outre, nous avons intégré un plus grand nombre de données PCF primaires dans ce nouveau mode de calcul.

Catégorie 3 : pour garantir la cohérence entre les catégories en 2025, et conformément à la logique selon laquelle tous les produits achetés comme matières premières doivent être déclarés dans la catégorie 1, les émissions en amont liées au gaz naturel utilisé pour la production d'hydrogène ont été calculées et réaffectées à la catégorie 1. C'est ainsi qu'un volume de 0,04 Mt de CO₂ a été exclu de la catégorie 3 et ajouté à la catégorie 1.

Catégories 10, 11, 12 : nous avons identifié quelques imprécisions dans (i) les données de volume utilisées pour les calculs et (ii) les valeurs stœchiométriques de certains produits, ce qui a entraîné des inexactitudes dans le calcul des empreintes carbone des produits. Le processus a été revu et l'outil amélioré.

Catégorie 4 : les données sur les achats de la catégorie 1 servent de base à la catégorie 4. Les améliorations décrites ci-dessus en catégorie 1 ont donc une incidence directe dans le calcul de la catégorie 4. Par ailleurs, des améliorations ont été mises en œuvre afin de mieux estimer l'origine de certaines matières premières.

Catégorie 9 : en analysant les données calculées par TK Blue et en cherchant une explication aux variations, nous avons identifié des lignes présentant une distance nulle. Les données origine-destination n'étaient pas exactes. Nous avons passé en revue l'année 2024 et identifié le même problème. L'ajustement de 2024 par rapport à 2025 a été appliqué proportionnellement à 2021.

Périmètre

Catégorie 3 : en 2025, le site de Provadia a été inclus dans le périmètre de consolidation et ajouté à la catégorie 3, mais n'a pas eu d'incidence matérielle sur les chiffres déclarés en 2024 et 2021 (année de référence).

Veillez consulter la note F40 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Émissions de GES du Scope 3 en 2024 - Mt éq. CO₂

	Selon le rapport annuel 2024	Précision des données	Données retraitées
1. Biens et services achetés	5,24	-2,22	3,02
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)	1,19	-0,04	1,16
10. Transformation des produits vendus	1,68	0,02	1,70
11. Utilisation des produits vendus	3,14	0,10	3,24
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	2,87	0,10	2,97
Total des 5 catégories prioritaires du Scope 3	14,12	-2,03	12,09
4. Transport et distribution en amont	0,35	-0,10	0,25
9. Transport et distribution en aval	0,54	0,22	0,76
Total des émissions du Scope 3	16,08	-1,92	14,16

Émissions de GES du Scope 3 en 2021 (année de référence) - Mt éq. CO₂

	Selon le rapport annuel 2024	Précision des données	Données retraitées
1. Biens et services achetés	5,21	-1,84	3,36
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 et 2)	1,39	-0,04	1,35
10. Transformation des produits vendus	1,79	0,06	1,85
11. Utilisation des produits vendus	3,24	0,02	3,26
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	3,11	0,24	3,35
Total des 5 catégories prioritaires du Scope 3	14,74	-1,56	13,18
4. Transport et distribution en amont	0,31	-0,10	0,21
9. Transport et distribution en aval	0,53	0,25	0,78
Total des émissions du Scope 3	16,46	-1,41	15,05

En conséquences du retraitement des valeurs absolues de 2024 et 2021, les pourcentages d'évolution, les ratios d'intensité et la couverture des émissions de GES par le SEQE indiqués dans le rapport ont également été recalculés le cas échéant.

De même, les objectifs 2030 pour les émissions totales du Scope 3 et les 5 catégories prioritaires du Scope 3 ont été recalculés par rapport aux données de référence retraitées afin de refléter notre engagement à réduire les émissions de GES des 5 catégories prioritaires du Scope 3 de 20% par rapport à 2021.

E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Solvay n'utilise pas ni dans ses propres opérations, ni dans sa chaîne de valeur en amont ou en aval, de projets d'absorption ou de crédits carbone pour compenser les émissions rapportées ici.

E1-8 Tarification interne du carbone

Solvay applique un mécanisme de tarification interne du carbone de 100 EUR/t éq. CO₂ à tous les projets d'investissement, quelle que soit leur localisation géographique, afin d'intégrer les externalités négatives et les futurs coûts potentiels du CO₂ dans ses prises de décision. Ce prix est intégré dans les évaluations de rentabilité des dépenses d'investissements (CapEx) des projets ayant une incidence sur les émissions des Scope 1 et 2, tout au long de leur durée de vie. En intégrant les coûts du carbone, l'entreprise s'aligne sur les politiques et les objectifs liés au climat tout en encourageant les investissements durables.

Le prix interne du carbone de 100 €/t éq. CO₂ est également appliqué au Travel Carbon Fund en lien avec les émissions du Scope 3 de la catégorie 6.

Le prix interne du carbone est également utilisé dans le cadre de l'évaluation Sustainable Portfolio Management (SPM) qui couvre les émissions des Scope 1 et 2 ainsi que celles des catégories 1, 3, 4 et 5 du Scope 3. En 2025, nous avons mené une étude afin de mettre à jour les coûts fictifs de l'analyse SPM et monétiser les indicateurs de l'analyse du cycle de vie (ACV), y compris le potentiel de réchauffement de la planète (PRP). Ce coût fictif est passé à 130 €/t éq. CO₂ et diffère ainsi du prix du carbone utilisé pour les projets d'investissement et le Travel Carbon Fund. En effet, le processus SPM vise notamment à capter les signaux du marché à long terme. L'augmentation du prix du carbone dans le processus SPM renforce la sensibilité des signaux liés au climat dans l'évaluation de la durabilité de notre portefeuille d'activités.

Pour en savoir plus sur les hypothèses concernant les prix et les implications financières, veuillez consulter la section financière 7.2. Notes relatives aux états financiers consolidés.

La part des émissions de GES brutes des Scope 1, 2 et 3 couvertes par le mécanisme de tarification interne du carbone est indiquée ci-dessous :

Mécanisme de tarification interne du carbone	2024		2025	
		Mt éq. CO ₂		Mt éq. CO ₂
Pourcentage des émissions brutes de GES du Scope 1 couvertes	100%	6,90	100%	5,91
Pourcentage des émissions brutes de GES du Scope 2 couvertes	100%	0,68	100%	0,53
Pourcentage des émissions brutes de GES du Scope 3 couvertes	32%	4,47	29%	3,83

Note : Les montants et pourcentages indiqués dans ce tableau pour 2024 ont été ajustés conformément aux retraitements décrits à la section Changements par rapport à la période précédente sous BP-2 et à la section Retraitement des données de l'année précédente et de l'année de référence sous E1-6. En conséquence, la couverture du Scope 3 a été retraitée et passe ainsi de 42% à 32% en 2024, tandis que celles des Scope 1 et 2 restent inchangées.

6.2.2. Taxonomie européenne

La taxonomie européenne (2020/852) est un système de classification qui établit une liste fermée d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Elle est destinée à jouer un rôle important en aidant l'UE à intensifier les investissements durables et à mettre en œuvre le Pacte vert pour l'Europe. La taxonomie européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées selon lesquelles les activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables.

Pour être éligible à la taxonomie, une activité économique doit correspondre à la description figurant dans les actes délégués C(2025)4568, (UE) 2023/2485 et (UE)2023/2486. En tant que telle, la taxonomie européenne ne concerne qu'un nombre limité d'activités de Solvay.

Pour être alignée sur la taxonomie, une activité économique doit d'abord être éligible comme décrit ci-dessus, puis remplir les critères suivants :

- L'activité économique doit apporter une contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs climatiques et environnementaux pertinents pour cette activité.
- L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux autres objectifs.
- L'activité doit répondre aux garanties minimales de protection sociale basées sur les lignes directrices de l'OCDE et des Nations Unies.

6.2.2.1. Taxonomie européenne : base d'établissement des déclarations

Nous vérifions que chaque produit et activité correspond bien à la description de la taxonomie européenne. Nous utilisons notre outil Sustainable Portfolio Management (SPM) pour identifier les ventes de chaque combinaison application-produit correspondant aux descriptions des activités de la taxonomie européenne. En 2025, Solvay applique le paquet de mesures européen Omnibus C(2025)4568. Pour chaque KPI (chiffre d'affaires/CapEx/OpEx), nous avons évalué la matérialité des activités économiques et avons exclu celles qui n'étaient pas matérielles. La valeur cumulée des activités exclues ne dépasse pas le seuil de 10% de chaque dénominateur de KPI.

Les activités économiques suivantes sont éligibles en 2025 pour leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

- Activités économiques éligibles à la taxonomie dont le chiffre d'affaires est matériel :
 - activité 3.12 : fabrication de soude
 - activité 4.30 : cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux
- Activités économiques éligibles à la taxonomie dont le chiffre d'affaires est non matériel :
 - activité 3.3 : technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport
 - activité 3.4 : fabrication de piles
 - activité 3.17 : fabrication de matières plastiques de base
 - activité 4.20 : cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie
- Activités économiques éligibles pour lesquelles les dépenses d'investissement (CapEx) sont matérielles :
 - activité 3.12 : fabrication de soude
- Activités économiques éligibles pour lesquelles les dépenses d'investissements (CapEx) sont non matérielles :
 - activité 6.2 : transports ferroviaires de fret
 - activité 7.3 : installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
 - activité 7.6 : installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables
 - activité 8.1 : traitement de données, hébergement et activités connexes
- Activités économiques éligibles pour lesquelles les dépenses d'exploitation sont matérielles :
 - activité 3.12 : fabrication de soude

Le périmètre de reporting pour les chiffres de la taxonomie européenne correspond au périmètre comptable consolidé de Solvay, et les données financières sont issues de notre système de données financières. Solvay évite la double comptabilisation de ses activités économiques en veillant à ce que les ventes, les dépenses d'investissements et les dépenses d'exploitation ne soient affectées qu'une seule fois aux activités de la taxonomie et uniquement à l'atténuation du changement climatique en tant qu'objectif environnemental.

L'indicateur de chiffre d'affaires défini dans la taxonomie européenne correspond aux ventes telles qu'elles sont déclarées dans le compte de résultat consolidé de Solvay et dans la note F1 - Chiffre d'affaires et information par segment.

Le dénominateur de l'indicateur de dépenses d'investissements défini dans la taxonomie européenne correspond aux dépenses d'investissements des activités poursuivies, qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et les acquisitions de droits d'utilisation. Ces éléments sont repris dans les états financiers de Solvay dans la note F1 - Chiffre d'affaires et information par segment, la note F16 - Flux de trésorerie des activités d'investissement – acquisition/cession d'immobilisations et de participations, la note F20 - Immobilisations corporelles et la note F21 - Droit d'utilisation (IFRS 16).

Le dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation, selon la définition de la taxonomie européenne, correspond aux coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, à la rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à la maintenance et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition du dénominateur de l'indicateur des dépenses d'exploitation de la taxonomie européenne diffère de la définition des dépenses d'exploitation des IFRS. Solvay a appliqué la définition de la taxonomie européenne au mieux de ses connaissances.

Solvay est organisée en interne selon les segments de reporting suivants : Basic Chemicals (GBU Soda Ash & Derivatives et Peroxides), Performance Chemicals (GBU Silica, Coatis et Special Chem) et le segment Corporate. Solvay ne dispose pas d'un système permettant de suivre directement les indicateurs des dépenses d'investissements et opérationnelles liées aux activités économiques éligibles telles que définies dans la taxonomie européenne. Ainsi, pour certaines activités économiques éligibles, la part des dépenses d'investissements (et dépenses opérationnelles) est estimée. Pour les activités de fabrication, les indicateurs sont calculés comme les dépenses d'investissements (et dépenses opérationnelles) de la GBU correspondante, au prorata du volume vendu dans cette activité économique par rapport au volume total vendu par cette GBU.

6.2.2.2. Résultats des activités économiques de Solvay éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie en 2025

Indicateurs de la taxonomie européenne

Indicateur de la taxonomie européenne	Total (millions d'euros)	Part des activités économiques éligibles à la taxonomie	Part des activités économiques non éligibles à la taxonomie	Part des activités économiques alignées sur la taxonomie	Part des activités économiques non alignées sur la taxonomie	Part des activités économiques non matérielles pour la taxonomie
Chiffre d'affaires	4746	32%	68%	0%	100%	<10%
Dépenses d'investissements (CapEx)	282	28%	72%	0%	100%	<10%
Dépenses d'exploitation (OpEx)	310	55%	45%	0%	100%	<10%

Pour une ventilation plus détaillée, veuillez consulter les tableaux aux pages suivantes.

Indicateurs des ventes (définies comme le chiffre d'affaires dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de soude (activité 3.12) est le principal contributeur aux ventes éligibles de Solvay (24,1% des ventes totales). Les chiffres communiqués correspondent à notre GBU Soda Ash & Derivatives, qui est une activité monotecnologique. Conformément au règlement (UE) 2020/852, nous publions les chiffres relatifs à la fabrication de carbonate disodique (carbonate de soude, carbonate de sodium, sel disodique de l'acide carbonique), à l'exclusion de la fabrication de bicarbonate de sodium. Nous ne déclarons pas d'activité alignée en 2025 pour notre activité de carbonate de soude, car nous ne sommes pas encore en mesure de documenter le respect des critères techniques et autres critères d'éligibilité, compte tenu de certaines ambiguïtés dans le texte actuel du règlement de l'UE sur la taxonomie européenne et les actes délégués associés.

Dans le cadre de ses activités, Solvay produit de la vapeur et de l'électricité, principalement pour son propre usage. Solvay déclare certaines ventes d'énergie à des tiers (voir la note F3 - Autres produits de l'activité dans les états financiers). La production d'énergie pour des tiers inclut principalement la chaleur produite pour des tiers et l'électricité coproduite par la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux, que Solvay exploite pour son propre usage, mais qui font parfois partie de plateformes industrielles intégrées plus vastes. Les ventes d'énergie à des tiers sont comptabilisées dans l'activité économique 4.30 « Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux » et représentent 7,8% des ventes totales de Solvay.

Solvay a lancé le programme STAR Factory, qui vise à mettre intégralement en œuvre le programme de durabilité « For Generations » au niveau des sites. Ce programme est désormais déployé dans presque toutes nos usines. Nous pensons qu'il fournira progressivement les données nécessaires pour nous permettre de qualifier certaines de nos activités comme alignées.

Indicateurs des dépenses d'investissements (CapEx) (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de soude est le principal contributeur aux dépenses d'investissements éligibles à la taxonomie de Solvay et représente 27,6% du total des dépenses d'investissements (281 669 k€). Les investissements dans des actifs énergétiques dans le cadre de la feuille de route de décarbonation de l'activité de carbonate de soude sont partiellement inclus dans ce chiffre.

La baisse du CapEx éligible par rapport à 2024 s'explique principalement par des mises à jour méthodologiques et par l'application d'un seuil de matérialité, conformément au paquet "Omnibus" de l'UE. Par conséquent, seul le CapEx lié à l'activité de production de carbonate de soude a été identifié comme éligible pour 2025, et ce CapEx spécifique est en baisse par rapport à 2024 (des détails complémentaires sur les principaux projets d'investissement sont fournis dans les états financiers : Note F16 – Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement).

Indicateurs des dépenses opérationnelles (OpEx) (tels que définis dans la taxonomie européenne) :

L'activité de fabrication de soude est le principal contributeur aux dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie de Solvay et représente 55,3% des dépenses opérationnelles (309 774 k€).

Le Groupe s'efforce d'améliorer constamment sa part d'activités économiques considérées comme éligibles ou alignées sur la taxonomie européenne. Nous pensons que STAR Factory et d'autres programmes majeurs permettront d'atteindre ces objectifs dans les années à venir.

Part du CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie - 2025 (ventilation par activité)

2025

	Code	KPI éligible à la taxonomie (Proportion des CapEx éligibles à la taxonomie)	KPI aligné sur la taxonomie (valeur monétaire des CapEx)	KPI aligné sur la taxonomie (Proportion des CapEx alignées sur la taxonomie)	Objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie						Activités habilitantes	Activités transitoires	Proportion de la taxonomie alignée dans la taxonomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			
Activités économiques		%	k€	%	%	%	%	%	%	%	H le cas échéant	T le cas échéant	%
Fabrication de soude	CCM 3.12	27,6%	0	0	0	0	0	0	0	0		T	0
Somme de l'alignement par objectif					0	0	0	0	0	0			
KPI Total (CapEx)		27,6%	0	0	0	0	0	0	0	0			0

Part de l'OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie - 2025 (ventilation par activité)

2025

	Code	KPI éligible à la taxonomie (Proportion des OpEx éligibles à la taxonomie)	KPI aligné sur la taxonomie (valeur monétaire des OpEx)	KPI aligné sur la taxonomie (Proportion des OpEx alignées sur la taxonomie)	Objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie						Activités habilitantes	Activités transitoires	Proportion de la taxonomie alignée dans la taxonomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			
Activités économiques		%	k€	%	%	%	%	%	%	%	H le cas échéant	T le cas échéant	%
Fabrication de soude	CCM 3.12	55,3%	0	0	0	0	0	0	0	0		T	0
Somme de l'alignement par objectif					0	0	0	0	0	0			
KPI Total (OpEx)		55,3%	0	0	0	0	0	0	0	0			0

Formulaire 1 pour les activités économiques de certains secteurs de l'énergie (activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile)

Ligne **Activités liées à l'énergie nucléaire**

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI*
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

* Solvay ne publie pas les tableaux selon le modèle 4 (activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci), car Solvay n'est pas en mesure de séparer les informations à ce niveau de détail en raison de l'organisation de ses segments à déclarer et de la structure correspondante de ses systèmes de données financières.

6.2.3. Pollution

E2 IRO-1 IRO liés à la pollution

Veillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels

E2-1 Politiques en matière de pollution

Les politiques de Solvay en matière de pollution visent à atténuer l'impact de ses activités sur la santé et l'environnement par le biais des émissions dans l'air, l'eau et le sol, en mettant l'accent sur les substances préoccupantes (Substances of Concern, SoC) et les substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern, SVHC).

Émissions dans l'air, l'eau et le sol

Au cours du processus de production, nous donnons la priorité à des approches plus propres, mettons en œuvre des technologies antipollution et nous efforçons de réduire les émissions. Les salariés participent à diverses formations sur les techniques de contrôle de la pollution et la gestion adéquate des substances dangereuses. Notre politique couvre également un programme complet d'intervention en cas d'urgence qui privilégie la santé humaine, la préservation de l'environnement et la sécurité de la communauté.

Les sites de Solvay gèrent les émissions dans l'air, l'eau et le sol grâce à des systèmes complets de gestion de la santé de la sécurité et de l'environnement conformes aux exigences réglementaires. Chaque site rend régulièrement compte des substances qu'il est autorisé à émettre, conformément à ses permis d'exploitation.

Solvay applique la directive relative aux émissions industrielles (Industrial Emission Directive - IED) afin d'identifier les sources d'émissions et d'évaluer les méthodes les plus efficaces sur le plan environnemental et les plus économiquement viables pour prévenir et contrôler ces émissions, en appliquant le concept des meilleures techniques disponibles (MTD). La mise en œuvre de technologies et de pratiques efficaces de lutte contre la pollution contribue à réduire les émissions de polluants dans l'environnement. En outre, l'élaboration et l'application de procédures rigoureuses pour la manipulation et l'élimination des substances dangereuses sont essentielles pour prévenir les incidents de pollution.

Une surveillance régulière de la qualité de l'air, de l'eau et du sol est nécessaire pour identifier les zones de forte pollution et les zones nécessitant un assainissement. La pérennisation d'un programme solide de mesures d'urgence axées sur la sécurité est également essentielle pour pouvoir réagir efficacement à tout incident ou accident, en privilégiant la protection de la santé humaine, de l'environnement et des communautés environnantes.

Nous veillons à la sécurité des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie, ce qui inclut la livraison des matières premières et le transport des produits finis en toute sécurité.

Nous collaborons activement avec les parties prenantes au niveau local afin d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau aussi bien au niveau local que régional.

Pour favoriser une culture de la responsabilité environnementale, nous formons les salariés des sites et de l'entreprise aux techniques de prévention de la pollution et aux bonnes pratiques.

Notre politique s'applique à toutes les entreprises du Groupe Solvay et concerne les sites actifs dans toutes les régions. La gestion des sites fermés, communiquée séparément par l'équipe Remédiation, n'entre pas dans le champ d'application de cette politique.

Les parties prenantes concernées de Solvay n'ont pas été directement consultées lors de l'élaboration de cette politique ; toutefois, leurs intérêts et leurs points de vue ont été pris en considération dans la DMA et les IRO associés.

Cette politique fait partie de la politique de gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact environnemental conformément à la charte Responsible Care.

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Responsible Care et politique de gestion de l'environnement).

Substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC)

Conformément aux exigences de la CSRD et allant même au-delà, nous avons établi depuis 2015 notre propre liste de référence de substances préoccupantes, dans le cadre du **Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)**. Cette liste de référence est mise à jour chaque année et comprend deux catégories clés :

- Les substances « noires » font déjà l'objet d'un processus réglementaire d'abandon progressif ou de restriction en ce qui concerne les utilisations s'appliquant à Solvay, avec une date limite connue, au moins dans un pays ou une zone dans le monde.
- Les substances « rouges » sont susceptibles de faire l'objet d'un processus d'autorisation spéciale ou de restriction à moyen terme.

S-SRM permet ainsi à Solvay de contrôler le risque potentiel de mise à jour de la classification des dangers liés aux substances présentes dans les produits, en particulier avant qu'elles ne deviennent des substances extrêmement préoccupantes. La liste S-SRM permet également à Solvay d'anticiper les futures exigences réglementaires en matière de substances préoccupantes.

Nous portons notre attention sur l'identification des substances extrêmement préoccupantes, afin de les remplacer par des équivalents plus sûrs. Nous nous concentrons sur les substances extrêmement préoccupantes de l'annexe XIV du règlement européen REACH et de la liste des substances candidates. Dans le cadre de notre ambition, nous nous efforçons toujours d'aller au-delà des réglementations chimiques régionales et nationales pertinentes telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, les listes réglementaires officielles mondiales (REACH en Europe, REACH-like en Corée du Sud et au Royaume-Uni, listes officielles en Chine, au Japon, aux États-Unis) ou les listes d'organisations non gouvernementales (ONG) telles que la liste SIN (de ChemSec), et les substances auto-classées.

La méthodologie S-SRM fait partie de la politique globale de santé et de sécurité.

Veillez consulter MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Politique de santé et de sécurité).

E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution

Nous comprenons que nos activités ont un impact sur l'environnement, tout en dépendant d'écosystèmes en bonne santé qui jouent un rôle essentiel dans la régulation de la pollution de l'eau et de l'air. À ce titre, nous nous engageons à minimiser en permanence notre impact environnemental en mettant en œuvre des stratégies qui préviennent et atténuent la pollution, notamment un contrôle proactif et une réduction des émissions de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes afin de protéger à la fois notre Société et notre environnement.

Certaines des actions énumérées ci-dessous portent sur la mise en œuvre de technologies de contrôle de la pollution afin de minimiser les émissions de polluants dans l'environnement, ainsi que sur des investissements dans des méthodes et technologies de production plus propres afin de réduire la pollution à la source. Ces actions font l'objet d'un suivi régulier au niveau du site, des GBU et de l'entreprise et alimentent nos efforts continus pour minimiser l'impact environnemental de Solvay.

Pour ce qui est de la pollution des sols, des évaluations des risques sont réalisées par les sites industriels et la fonction corporate, et des actions sont mises en place pour prévenir la pollution. Notre évaluation des risques et notre plan d'action sont formalisés dans une procédure liée aux rejets accidentels, qui exige que les sites industriels prennent des mesures immédiates pour arrêter et contenir le rejet, documenter la substance, quantifier le volume et consigner tout événement dans un formulaire de rapport dédié. Lorsque Solvay a une obligation de remédiation, des provisions sont comptabilisées sur la base des coûts de remédiation futurs.

(voir notes F31 - Provisions et F36 - Passifs éventuels).

Programme STAR Factory

Solvay a intégré ses actions clés dans le programme STAR Factory en 2022, adoptant ainsi une approche stratégique de la gestion des émissions dans l'environnement. Ces actions sont actuellement en cours. Solvay prévoit de les achever à l'horizon 2030.

En ce qui concerne l'affectation des ressources et le suivi des actions liées à la pollution, le programme STAR Factory fournit un cadre permettant d'apporter des améliorations de manière efficace sur l'ensemble des sites de Solvay et de hiérarchiser les ressources prioritaires. Le responsable HSE du site et le responsable STAR Factory sont les principaux interlocuteurs pour les questions environnementales. Les ressources sont allouées au cas par cas en collaboration avec les responsables du département HSE et les responsables Développement Durable de chaque GBU. Ces actions peuvent entraîner des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation pour les activités en cours.

Un outil de gestion de projets de portefeuille, géré à l'échelle de l'entreprise, a été déployé pour suivre les progrès et l'incidence des initiatives STAR Factory dans toutes leurs dimensions, le développement durable étant l'un des principaux piliers.

Métaux et composés

La plupart des émissions de nos métaux et composés proviennent du calcaire utilisé comme matière première dans nos usines de carbonate de soude et se retrouvent sous forme de traces encapsulées dans les résidus de calcaire rejetés par ces activités. Ces traces de métaux seront ciblées par le nouveau procédé e.Solvay qui apportera un certain nombre d'avantages sur le plan environnemental. Développée sur 30 ans et brevetée en 2014, cette nouvelle technologie vise à améliorer l'impact environnemental en réduisant la consommation de calcaire de 30% et en éliminant les résidus de calcaire, réduisant ainsi les émissions de métaux et composés dans l'eau.

Chlorures

Les chlorures sont coproduits avec le carbonate de soude dans nos usines européennes dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure pour 1 tonne de carbonate de soude. Le marché actuel n'est pas en mesure d'absorber la majeure partie du volume de chlorures produits, ce qui nécessite des stratégies de rejet très contrôlées. Les chlorures sont inoffensifs pour la santé, mais ils ont un impact sur la salinité de l'eau. Pour plus des deux tiers de notre coproduction de chlorures, ceux-ci sont rejetés en mer ou dans l'océan et l'impact sur la salinité de l'eau est donc limité, car la salinité y est naturellement élevée. En revanche, le tiers restant est rejeté dans des rivières dont ils augmentent la salinité. Selon la concentration, ces chlorures peuvent accélérer la corrosion des infrastructures en aval et accroître les exigences techniques des installations d'eau potable.

C'est notamment le cas à Dombasle (France), où nous avons lancé en 2022 un projet, en collaboration avec les parties prenantes locales, afin de réduire les niveaux de chlorure dans la Moselle et la Meurthe. Les chlorures présents dans ces deux rivières proviennent de sources naturelles et de rejets industriels, dont ceux de Solvay. Les travaux menés en 2023 et 2024 ont permis de retenir le concept de séparation et de valorisation du chlorure de sodium par nanofiltration. Ce concept a été testé en laboratoire à l'Universitat Politècnica de Catalunya (UPC), puis expérimenté en pilote chez CETAQUA. Les obstacles techniques et financiers de sa mise à l'échelle industrielle sont actuellement à l'étude.

NMVO (composés organiques volatils non méthaniques)

À Green River, nous avons mis en œuvre une technologie de rupture destinée à réduire les émissions des opérations d'extraction de trona. Le procédé d'oxydation thermique régénérative a été mis en service en 2025, réduisant efficacement les NMVO.

Parallèlement, le site de Paulinia a lancé en 2023 un programme de détection et de réparation des fuites, conformément aux lignes directrices de l'Agence américaine de protection de l'environnement dans le but de traiter les émissions fugitives de NMVO. Depuis son introduction, neuf unités de production y ont pris part, ce qui entraînera une réduction importante des émissions annuelles de NMVO. Le programme devrait prendre fin en 2026. Nous nous sommes engagés à améliorer le contrôle des émissions atmosphériques en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles sur les sites prioritaires (Bad Wimpfen, La Rochelle et tous les sites de la GBU Peroxides).

SOx (Oxydes de soufre)

Solvay excelle dans le traitement des gaz de combustion grâce à ses solutions innovantes SOLVAir® qui permettent d'assainir efficacement les gaz d'échappement. Notre objectif est d'améliorer les performances industrielles, commerciales et environnementales de nos clients. Depuis plus de trois décennies, notre équipe internationale élabore des solutions à base de bicarbonate de sodium afin d'éliminer les gaz acides (HCl, SOx, HF) dans divers secteurs tels que la production d'énergie à partir de déchets, l'industrie, le transport maritime et la production d'énergie. Nous avons installé des solutions SOLVAir® sur nos sites de Rheinberg (Allemagne), Devnya (Bulgarie) et Torrelavega (Espagne). À Torrelavega, SOLVAir® capture le SO₂ et les particules fines.

Substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC)

Nous identifions les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, et procédons à un suivi des risques pour mettre à jour nos études des risques à l'aide du processus Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM). Nous nous efforçons de remplacer ces substances par des alternatives plus sûres. Si nous ne pouvons pas les remplacer, nous visons à réduire leur utilisation.

Parmi les substances figurant sur la liste S-SRM des substances noires ou rouges, le bisphénol A est le seul de la liste européenne des substances candidates qui était commercialisé comme produit par Solvay. Le bisphénol A était fabriqué et commercialisé en dehors de l'UE. Solvay a arrêté sa production mondiale en décembre 2024 et vendu son stock restant en 2025. Depuis 2026, Solvay ne fabrique ni ne commercialise à l'échelle mondiale de bisphénol A ou toute autre substance de la liste européenne des substances candidates. Cependant, une substance figure toujours sur cette liste et fait partie d'un produit que nous fabriquons et commercialisons en dehors de l'UE. Il s'agit du peroxyde de dicumyle, une impureté présente à des niveaux inférieurs à 0,3% dans un produit fabriqué et commercialisé en dehors de l'UE. Ce produit est utilisé uniquement dans des applications industrielles.

Dans le cadre de l'analyse S-SRM, l'acide trifluoroacétique (TFA) a été identifié comme une substance surveillée. Début 2025, Solvay a cessé la production de TFA à Salindres (France), et a annoncé en septembre 2025 qu'elle cesserait la production de produits organiques liés au TFA à Bad Wimpfen (Allemagne) d'ici début 2026. Ces mesures ont été motivées par des conditions de marché défavorables et renforcent l'engagement de Solvay en faveur de la compétitivité à long terme. Les émissions de TFA dans l'environnement ont été considérablement réduites ces dernières années et continuent d'être surveillées.

Nous prenons d'autres mesures afin de garantir une gestion responsable des produits Solvay tout au long de leur cycle de vie. Nous dialoguons notamment avec les fournisseurs pour rechercher des opportunités tout au long de la chaîne de valeur. Solvay s'engage à s'approvisionner en matières premières conformes à toutes les exigences réglementaires et de sécurité applicables et dont la classification est clairement définie. Les fournisseurs sont tenus de fournir à Solvay des matières premières conformes aux exigences légales applicables en matière de sécurité des produits, et de communiquer à Solvay toutes les informations pertinentes (y compris les étiquettes et les fiches de données de sécurité) et à jour, qui reflètent la composition et les propriétés réelles. Cela s'applique notamment aux matières premières qui contiennent des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Les modifications apportées à toutes les informations pertinentes doivent être communiquées sans délai à Solvay.

De plus, nous développons des solutions basées sur nos produits chimiques essentiels pour remplacer des substances dangereuses tierces. Par exemple, Alve-One® est un nouvel agent gonflant chimique sans danger et écologique développé par Solvay à partir de bicarbonate de sodium. Alve-One® a été reconnu comme une alternative à l'azodicarbonamide (ADCA), une substance extrêmement préoccupante figurant sur la liste européenne des substances candidates en 2012 en raison de ses propriétés de sensibilisation respiratoire. Alve-One® vise à répondre à la demande croissante d'agents gonflants plus sûrs, plus sains et plus durables pour divers usages privés et industriels à travers le monde, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la chaussure, du bâtiment et de la construction. Il réduit l'empreinte carbone des produits finis en mousse tout en améliorant les normes de santé et de sécurité qui protègent les personnes et l'environnement.

E2-3 Cibles liées à la pollution

Nous nous engageons à minimiser nos émissions et à les gérer de manière responsable. Cet engagement se traduit non seulement par le respect constant des exigences réglementaires, mais aussi par une recherche proactive d'aller au-delà de ces exigences en réduisant les émissions de substances préoccupantes pour l'environnement.

Ces efforts sont soutenus par le plan d'action décrit ci-dessus, qui comprend des initiatives propres à chaque site et des investissements dans des méthodes de production plus propres. Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons chaque année les métriques et les indicateurs de performance liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Notre stratégie vise à améliorer sans cesse les performances de nos procédés de production, souvent grâce au programme STAR Factory. Son succès est mesuré par la conformité continue, les améliorations opérationnelles et l'exécution réussie de plans d'action spécifiques à chaque site.

Notre ambition consiste à réduire en permanence la présence de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Nous avons notamment pour objectif, pour toutes les situations où c'est possible, d'éliminer progressivement les substances noires et rouges listées par le Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM) présentes en quantité supérieure à 0,1% dans nos produits commercialisés.

Le système S-SRM répertorie au total environ 3 500 substances classées « noires » ou « rouges » dans l'univers chimique global. Parmi ces 3 500 substances, 18 ont été identifiées dans 33 produits commercialisés par Solvay à des concentrations supérieures à 0,1 % en masse (p/p), représentant 1,6 % du chiffre d'affaires net de 2025. Cela correspond à une réduction de huit substances (soit 30 %) par rapport à l'inventaire de 2024, résultant de l'arrêt de la production et de la vente de plusieurs substances dangereuses.

Depuis le début du programme en 2015, 20 analyses d'alternatives plus sûres ont été réalisées. En 2025, nous en avons passé six en revue, ce qui a permis d'aboutir aux réalisations suivantes :

- Dix analyses d'alternatives plus sûres ont donné lieu à un remplacement effectif, soit par une substitution, soit par une réduction en dessous du seuil requis, soit par un arrêt de la production, soit par un abandon parce qu'elles n'étaient plus pertinentes pour l'activité de Solvay.
- Trois analyses d'alternatives plus sûres sont en cours, ce qui signifie qu'une alternative a été identifiée et évoquée avec les clients en vue de sa mise en œuvre.
- Sept analyses d'alternatives plus sûres n'ont pas de solution de remplacement disponible, soit parce qu'aucun substitut n'est disponible, soit parce que l'utilisation d'une substance SVHC est légalement obligatoire pour certaines applications, soit parce qu'aucune alternative n'a été demandée en raison de l'application dans le produit final.

Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM) - Publication spécifique à l'entité	Unité	2024	2025
S-SRMs ^(*) des listes noires et rouges présents dans les produits commercialisés à plus de 0,1% p/p à l'échelle mondiale	nombre	26	18
Analyse d'alternatives plus sûres requise ^(**)	nombre	20	20
dont réalisées	%	100	100
dont le remplacement effectif a été réalisé ou est devenu non pertinent pour les activités de Solvay	%	25	50

(*) Selon les substances noires et rouges de la liste S-SRM. Substances de la liste S-SRM fabriquées par, ou entrant dans la composition des produits vendus par Solvay dans le monde entier. Période de référence pour l'analyse : janvier 2023 - janvier 2024 et 2025.

(**) Analyse d'alternatives plus sûres pour une substitution potentielle des substances noires et rouges de la liste S-SRM. Une substance peut être présente dans plusieurs produits différents.

E2-4 Quantités consolidées de chaque polluant (pollution de l'air, de l'eau et des sols)

Les données d'émissions présentées dans ce rapport représentent une consolidation au niveau du Groupe des valeurs des sites qui dépassent les seuils spécifiques établis à l'annexe II du registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR). Ces seuils sont définis pour chaque polluant et chaque milieu environnemental (air, eau, sols). Conformément aux exigences de l'E-PRTR, seules les émissions des sites dépassant ces seuils prédéterminés sont incluses dans les chiffres déclarés. D'autres polluants de l'E-PRTR sont soit en dessous des seuils, soit ne sont pas surveillés car ils ne sont pas pertinents pour nos activités.

Pour établir ce rapport, nous avons utilisé les informations de la plus haute qualité disponibles. Nos méthodes de collecte et d'analyse des données comprennent, sans s'y limiter, les données de surveillance, les facteurs d'émission, les équations de bilan massique, la surveillance indirecte ou d'autres calculs, les appréciations techniques et d'autres méthodes conformément au registre E-PRTR et aux méthodologies approuvées au niveau international, lorsqu'elles sont disponibles. Les émissions sont mesurées à l'aide de méthodes normalisées (par ex. EN ou ISO). Lorsque la mesure directe est impossible ou non praticable, des méthodes de calcul (par exemple, le bilan massique) ou des estimations (comme les facteurs d'émission) sont appliquées.

Données sur la pollution de l'air

Polluants - Rejets dans l'air (tonne)	2024	2025
Ammoniac	3 275	3 246
Benzène	68	53
Cadmium et composés	<1	<1
Monoxyde de carbone (CO)	40 710	41 356
Chlorofluorocarbures (CFC)	12	24
Dichlorométhane	4	0
Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	<1	<1
Naphtalène	<1	0
Oxydes d'azote (NO _x /NO ₂)	2 968	2 644
Oxyde de soufre (SO _x /SO ₂)	1 845	1 704
Composés organiques volatils non méthaniques (NMVOC)	2 161	1 932

Données sur la pollution de l'eau

Polluants - Rejets dans l'eau (tonne)	2024	2025
Chlorures (Cl total)	Omission*	Omission*
Dichlorométhane (DCM)	<1	<1
Fluorures (F total)	59	61
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	<1	0
Phénols (C total)	<1	<1
Tétrachlorométhane (TCM)	0	<1
Azote total	1 634	1 755
Phosphore total	100	98
Carbone organique total (COT)	212	207
Métaux et composés		
• Arsenic et composés (As)	1	2
• Cadmium et composés (Cd)	<1	<1
• Chrome et composés (Cr)	5	6
• Cuivre et composés (Cu)	5	4
• Plomb et composés (Pb)	14	11
• Mercure et composés (Hg)	<1	<1
• Nickel et composés (Ni)	3	3
• Zinc et composés (Zn)	23	20

* Émissions de chlorures omises : les chlorures sont coproduits par nos usines européennes de carbonate de soude, dans une proportion proche de 1 tonne de chlorure émise pour 1 tonne de carbonate de soude produite. La publication des quantités de chlorure émises dans l'eau divulguerait donc la quantité de carbonate de soude produite par Solvay en Europe. Toutefois, conformément aux paragraphes 385 et 391 des « Lignes directrices de la Commission européenne sur l'applicabilité de l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux accords de coopération horizontale » (ci-après, les « Lignes directrices »), les informations sur la production et les quantités sous forme non agrégée (c'est-à-dire concernant un seul produit d'un seul producteur) sont considérées comme commercialement sensibles si les entreprises actives sur un marché véritablement concurrentiel n'auraient pas intérêt à se révéler mutuellement de telles informations. En outre, selon le paragraphe 387 desdites Lignes directrices, des raisons légitimes d'informer les actionnaires, les investisseurs potentiels ou le grand public ne peuvent être invoquées pour divulguer des informations commercialement sensibles. Par conséquent, les informations relatives aux quantités de chlorure émises dans l'eau ne doivent pas être rendues publiques.

Les métaux et composés énumérés dans le tableau ci-dessus sont principalement des traces de métaux encapsulées dans de grandes quantités de résidus calcaires rejetés par les activités de production de carbonate de soude de Solvay. Ces traces de métaux proviennent du calcaire utilisé comme matière première. Elles seront traitées par le nouveau procédé e.Solvay.

Données sur la pollution des sols

Dans des conditions normales d'exploitation, les activités industrielles de Solvay ne génèrent pas d'émissions dans le sol. Toute émission dans le sol serait due à des événements accidentels non maîtrisés (fuites, déversements de produits chimiques, etc.). En 2025, Solvay n'a pas généré d'émissions dans le sol, conformément aux définitions et seuils du registre E-PRTR qui s'appliquent.

Microplastiques

Solvay fabrique des microparticules en polymère synthétique sur son site de Santo André (Brésil). Du fait de la taille des granulés, ces matériaux relèvent de la définition des microplastiques telle qu'établie par la réglementation de l'UE, et la dérogation 4(a) relative à l'utilisation de microparticules en polymère synthétique sur des sites industriels s'applique. Conformément à l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement REACH, introduit par le règlement (UE) 2023/2055 de la Commission, Solvay veillera au respect complet des exigences d'information, y compris les instructions d'utilisation et d'élimination, et des obligations de déclaration d'ici le 31 mai 2026, le cas échéant.

Retraitement des données de l'année précédente

Périmètre

En 2024, les indicateurs déclarés en E2-4 ont été entièrement consolidés pour l'ensemble des sites de la Société. En 2025, à la suite de la réévaluation du contrôle opérationnel qui a conduit à un alignement du périmètre de consolidation sur celui du reporting financier, les volumes d'émissions déclarés en 2024 ont été recalculés à des fins de comparabilité d'une année sur l'autre.

Veillez consulter la section 6.1.1. Base de préparation pour plus d'informations sur le périmètre de consolidation.

Précision des données

Nous avons ajusté les données collectées l'année dernière, ce qui a entraîné des changements mineurs dans la déclaration des volumes des indicateurs E2-4 en 2024. Le chlore et composés inorganiques ont été ajoutés à la déclaration de 2025. Certaines émissions de poussières avaient été incorrectement classées comme PM10 en 2024. Les émissions d'oxydes de soufre (SOx) et d'azote total (TN) ont été révisées suite à l'amélioration de la méthode de calcul ; le franchissement du seuil E-PRTR sur certains sites a ainsi entraîné l'inclusion de la totalité de leurs émissions de SOx et de TN.

Seuls les volumes les plus significatifs déclarés en 2024 et retraités par rapport à la valeur déclarée en 2024 sont repris dans les tableaux ci-dessous.

Rejets de polluants dans l'air (en tonne)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Précision des données	Données 2024 retraitées
Ammoniac	3 722	-419	-27	3 275
Monoxyde de carbone (CO)	43 578	-2 857	-11	40 710
Chlore et composés inorganiques (sous forme de HCl)	-	-	12	12
Oxydes d'azote (NOx/NO ₂)	3 101	-111	-22	2 968
Particules en suspension (PM10)	194	-	-194	0
Oxydes de soufre (SOx/SO ₂)	1 789	-97	153	1 845
Rejets de polluants dans l'eau (en tonne)	Selon le rapport annuel 2024	Périmètre	Précision des données	Données 2024 retraitées
Azote total	1 785	-229	78	1 634
Carbone organique total (COT)	229	-17	0	212

Outre le retraitement des volumes de polluants rejetés dans l'eau repris dans le tableau ci-dessus, nous avons procédé aux ajustements suivants :

- Benzo[ghi]pérylène : en 2024, nous avons déclaré 1,08 kg de rejets dans l'eau, mais nous avons reclassifié ce volume en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
- Tétrachlorométhane et trichlorométhane : en 2024, ces deux polluants étaient inclus dans notre tableau bien qu'aucun volume supérieur aux seuils n'ait été déclaré. Cette année, compte tenu de l'absence de rejets supérieurs aux seuils du registre E-PRTR, nous avons décidé de ne pas les faire figurer dans notre tableau.

E2-5 Substances préoccupantes (SoC) et substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Produits commercialisés

Les calculs s'appuient sur les compositions utilisées pour tous les processus réglementaires des produits et substances de Solvay partout dans le monde (REACH, REACH-like, TSCA, etc.) et/ou pour la rédaction de nos fiches de données de sécurité. Solvay a utilisé la valeur seuil de 0,1% p/p pour les substances préoccupantes telles que référencées dans le règlement REACH relatif aux substances extrêmement préoccupantes.

La part du chiffre d'affaires net réalisée avec	Unité	2024	2025
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances préoccupantes (SoC)	%	5,3	5,1
Produits commercialisés qui sont ou qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	%	0,3	<0,1
Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)*	%	1,9	1,6
Chiffre d'affaires net	millions d'euros	4 540	4 123

* La part du chiffre d'affaires net réalisé avec des substances de la liste Solvay - Substance Risk Monitoring a été retraitée. Veuillez consulter la section Retraitement des données de l'année précédente dans E2-5.

Quantité de substances préoccupantes commercialisées en tant que produits ou composants de produits, par catégorie de danger, telle que définie à la fin de ce chapitre Pollution :

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui quittent les installations de Solvay	Quantité de substances préoccupantes (tonne)	
		2024	2025
Catégorie 1	En tant que produits commercialisés	8 243	271
	dont SVHC	8 243	271
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	16	24
	dont SVHC	<1	<1
Catégorie 2	En tant que produits commercialisés	112	110
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	1	1
Catégorie 5	En tant que produits commercialisés	122 113	101 908
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	2 634	4 870
Catégorie 7	En tant que produits commercialisés	4 811	3 264
	En tant que partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits commercialisés	251	210

Note 1 : Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les produits commercialisés : substances visées à l'article 59, paragraphe 10 du règlement REACH (liste des substances candidates) ainsi qu'à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des substances soumises à autorisation).

Note 2 : "En tant que produits commercialisés" s'applique lorsque la substance constitue plus de 95% de la composition du produit.

Aucune substance préoccupante des catégories des classes de danger 3, 4 et 6 ne quitte les installations de Solvay en tant que produit commercialisé ou composant de produit.

La baisse significative des produits commercialisés de la catégorie 1 s'explique par l'arrêt de la production de bisphénol A.

Voir Substances préoccupantes (SoC) et extrêmement préoccupantes (SVHC) dans E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution.

Retraitement des données de l'année précédente

En 2024, la part des ventes de produits de la liste S-SRM a été calculée à partir des données commerciales 2023 au numérateur, faute de données plus récentes. En 2025, nous avons recalculé l'indicateur 2024 en utilisant les montants des ventes 2024 de produits contenant des substances de la liste S-SRM au numérateur. En parallèle, nous avons amélioré notre méthodologie afin d'identifier plus précisément les produits contenant des substances de la liste S-SRM. Ces deux éléments combinés ont conduit à une réduction de 127 millions d'euros de ces ventes par rapport au montant déclaré en 2024. Cela s'est traduit par une baisse de 2,8 pp de la part des ventes de produits contenant des substances de la liste S-SRM dans notre chiffre d'affaires net total.

Part du chiffre d'affaires net de 2024 réalisée avec	Selon le rapport annuel 2024	Méthodologie (pp)	Données retraitées
Solvay - Substances Risk Monitoring (S-SRM)	4,7%	-2,8	1,9%

Matières premières

Les calculs s'appuient sur les compositions communiquées par les fournisseurs dans leurs fiches de données de sécurité. Solvay a utilisé la valeur seuil de 0,1% p/p pour les substances préoccupantes telles que référencées dans le règlement REACH relatif aux substances extrêmement préoccupantes.

En 2025, le périmètre a été élargi pour inclure tous les sites industriels du périmètre financier et cartographier toutes les matières premières contenant des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes qui sont utilisées dans la production de produits commercialisés par Solvay dans le monde entier. Il s'agit d'une amélioration significative par rapport à l'année précédente, qui se concentrait uniquement sur les usines européennes. Un processus d'évaluation structuré a été mis en œuvre afin d'évaluer chaque matière première sur la base des sources d'approvisionnement réelles, en veillant à ce que les données ne reflètent que les matières premières réellement reçues sur les sites. Un outil de cartographie numérique dédié a été utilisé pour aligner le reporting sur les catégories appliquées par le Groupe en fonction de la composition des matières premières.

Part des substances préoccupantes dans les matières premières achetées en 2024 et 2025 par principale catégorie de danger, telle que définie à la fin du présent chapitre :

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui entrent dans les installations de Solvay	Quantité de substances préoccupantes (tonne)	
		2024	2025
Catégorie 1	Comme produits achetés	212 116	175 610
	dont SVHC	327	139
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	452	373
	dont SVHC	<1	<1
Catégorie 2	Comme produits achetés	116	108
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	325	337
Catégorie 5	Comme produits achetés	2 003	342
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	<1	9
Catégorie 7	Comme produits achetés	1 837	2 085
	Comme partie (à une concentration > 0,1% p/p) des produits achetés	959	797

Note 1 : Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les matières premières : substances visées à l'article 59, paragraphe 10 du règlement REACH (liste des substances candidates) ainsi qu'à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des substances soumises à autorisation).

Note 2 : "Comme produits achetés" s'applique lorsque la substance constitue plus de 90% de la composition du produit.

Aucune substance préoccupante n'entre dans les installations de Solvay en tant que matière première des catégories des classes de danger 3, 4 ou 6

Émissions dans l'air et dans l'eau

Nous avons d'abord établi un inventaire se limitant aux substances liées aux émissions faisant l'objet d'un suivi. Sur la base de cet inventaire restreint, nous avons identifié les substances concernées à l'aide de leurs numéros CAS et CE, et nous les avons évaluées par rapport aux critères de l'annexe VI du règlement CLP afin de déterminer si elles possèdent le statut de substance préoccupante ou extrêmement préoccupante. Par conséquent, seules les substances pour lesquelles un numéro CAS ou CE était disponible sont incluses dans les chiffres déclarés.

Quantité de substances préoccupantes émises dans l'air et dans l'eau en 2024 et 2025 par principale catégorie de danger, telle que définie à la fin du présent chapitre :

Catégorie de classe de danger	Substances préoccupantes qui quittent les installations de Solvay en tant qu'émissions	Quantité de substances préoccupantes (tonne)	
		2024	2025
Catégorie 1	En tant qu'émissions	80	61
	dont SVHC	<1	<1
Catégorie 2	En tant qu'émissions	3	2
	dont SVHC	<1	0
Catégorie 5	En tant qu'émissions	166	139
Catégorie 7	En tant qu'émissions	19	14

Note : Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les émissions : substances visées à l'article 59, paragraphe 10 du règlement REACH (liste des substances candidates) ainsi qu'à l'article 57 et à l'annexe XIV du règlement REACH (liste des substances soumises à autorisation).

Aucune substance préoccupante ne quitte les installations de Solvay en tant qu'émission des catégories des classes de danger 3, 4 ou 6.

La baisse significative des émissions des catégories 1 et 5 est principalement attribuable à l'oxydation thermique des composés organiques volatils non méthaniques (NMVOC) de Green River.

Veillez consulter NMVOC (composés organiques volatils non méthaniques) dans E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution.

Conformément à ESRS E2-5, le monoxyde de carbone (CO) a été identifié comme substance préoccupante. Cependant, les émissions sont dirigées vers l'atmosphère par des cheminées, ce qui garantit une dispersion turbulente et rapide dans l'air. Par conséquent, les émissions de CO ne sont pas considérées comme pertinentes pour une déclaration en E2-5, mais elles sont déclarées en E2-4.

Catégories des classes de danger

Classe de danger	Danger
Catégorie 1	Cancérogénicité, catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1
Catégorie 2	Danger chronique pour l'environnement aquatique, catégorie 1
Catégorie 3	Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 1
	Perturbation endocrinienne pour l'environnement, catégorie 1
Catégorie 4	Propriétés persistantes, mobiles et toxiques ou très persistantes et très mobiles
	Propriétés persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes, très bioaccumulables
Catégorie 5	Cancérogénicité, catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Catégorie 6	Perturbation endocrinienne pour la santé humaine, catégorie 2
	Perturbation endocrinienne pour l'environnement, catégorie 2
Catégorie 7	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
	Danger chronique pour l'environnement aquatique, catégories 2 à 4
	Dangereux pour la couche d'ozone
	Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée, catégories 1 et 2
	Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, catégories 1 et 2

6.2.4. Ressources hydriques et marines

E3 IRO-1 IRO liés aux ressources hydriques et marines

Veillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

E3-1 Politiques relatives aux prélèvements d'eau

L'année 2025 a une nouvelle fois mis en lumière la réalité du changement climatique, avec des températures élevées prolongées, un stress hydrique mondial et une fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes. Ces facteurs ont eu une incidence significative et tangible sur la disponibilité des eaux douces, ce qui représente un défi critique pour Solvay, car elles sont essentielles à son activité. Les épisodes répétés de sécheresse ainsi que les risques environnementaux et industriels associés ont été à l'origine de l'élaboration de notre politique relative à l'eau.

Celle-ci souligne notre engagement à surveiller et réduire les prélèvements d'eau douce sur les sites identifiés comme étant en situation de stress hydrique. Cet engagement en faveur de la préservation de l'eau se traduit par l'adoption de technologies et de méthodes avancées visant à réduire les prélèvements d'eau et à optimiser l'usage des ressources en eau. Les investissements dans des méthodes et technologies de production innovantes visent à réduire les prélèvements d'eau à la source, et à réduire ainsi les risques liés à la capacité de production et aux opérations industrielles de Solvay.

Afin de renforcer notre gestion des risques hydriques, nous avons demandé en 2025 à une société externe spécialisée de réaliser une évaluation complète des risques hydriques en deux étapes. La première étape a constitué en une analyse des bassins et a permis d'évaluer tous les sites en fonction des risques physiques externes, comme la rareté et la qualité de l'eau. La deuxième étape, une évaluation des risques opérationnels, a consisté à examiner les pratiques de gestion des sites et la résilience de leur infrastructure existante. Ce processus nous a permis d'identifier des sites prioritaires situés dans des zones exposées aux risques hydriques. Cette liste de sites prioritaires fait l'objet d'un examen régulier conformément à la politique relative à l'eau du Groupe à des fins de résilience continue.

Afin de garantir une gestion responsable des ressources en eau dans l'ensemble de l'organisation, nous formons les salariés aux techniques efficaces de gestion durable de l'eau et aux bonnes pratiques.

Afin de garantir la responsabilité et de favoriser l'investissement dans des projets économes en eau, nous appliquons une tarification interne de l'eau à toutes les évaluations d'investissements, en tenant compte des coûts futurs potentiels et des externalités négatives. Différentes tarifications de l'eau ont été définies en fonction du stress hydrique, de l'utilisation et de la qualité de l'eau (eau de refroidissement ou l'eau utilisée dans nos procédés). Ces prix de référence internes sont appliqués tout au long de la durée de vie du projet dans les scénarios de référence et de base.

La politique relative à l'eau fait partie de la politique de gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact environnemental.

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

E3-2 Actions et ressources relatives aux prélèvements d'eau

Le plan d'action stratégique de Solvay décrit nos méthodes de préservation de l'eau, notamment les rapports réguliers sur les prélèvements d'eau, les plans d'atténuation des risques et le lancement de projets de réduction des prélèvements d'eau sur les sites prioritaires où le stress hydrique pose problème. Ces actions couvrent tous les sites industriels de Solvay qui dépendent des prélèvements d'eau douce, en donnant la priorité aux sites menacés par une rareté de l'eau.

Programme STAR Factory

Une initiative de référence, le programme STAR Factory, vise à élaborer des stratégies de réduction des prélèvements et de la consommation d'eau sur les sites Solvay, en particulier ceux situés dans des aires exposées aux risques hydriques. Pour atténuer le risque de rareté de l'eau sur les différents sites prioritaires, plusieurs initiatives de gestion de l'eau sont en cours :

- Un rapport cohérent des prélèvements d'eau ainsi qu'un suivi direct de la consommation d'eau, donnant lieu à des mises à jour plus fréquentes en cas de crise due à la sécheresse. En 2025, nous sommes parvenus à contrôler plus de 90% de nos prélèvements quotidiens d'eau douce dans l'ensemble de nos activités, ce qui témoigne des progrès considérables accomplis dans nos efforts mondiaux de gestion de l'eau.
- Nous élaborons et révisons les schémas d'atténuation des risques hydriques.
- Nous lançons des projets visant à réduire les prélèvements d'eau douce à la source et à optimiser l'efficacité des ressources en eau grâce à la mise en œuvre de systèmes de recyclage et de réutilisation de l'eau, et de technologies de production durables.

L'incidence de nos initiatives en matière de gestion de l'eau est suivie à l'aide d'un outil centralisé, les progrès étant évalués chaque année en fonction de métriques et d'indicateurs clés de performance spécifiques. Certaines initiatives donnent déjà des résultats en 2025, comme en témoignent les progrès suivants.

Système de refroidissement en circuit fermé à Paulínia (Brésil)

Face à la rareté de l'eau et aux sécheresses fréquentes qui s'intensifient à l'échelle mondiale, le site de Paulínia a mis en place un système de refroidissement en circuit fermé permettant de réduire les prélèvements d'eau de ses usines de production de solvants et qui fonctionne à pleine capacité depuis janvier 2025. Ce projet s'appuie sur l'engagement du site en faveur de la préservation des ressources. Les prélèvements d'eau ont déjà été réduits de plus de 70% au cours des dernières décennies afin de protéger cette ressource limitée et d'assurer la résilience de l'entreprise. Dans le nouveau système en circuit fermé, l'eau circule en continu afin de refroidir les équipements industriels. Deux tours de refroidissement minimisent l'impact sur la température des rivières et les pertes par dérive, ce qui permet de réduire les prélèvements d'eau de 4 millions de m³/an par rapport à l'année de référence 2024. Cette approche permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau utilisée dans nos procédés, de limiter l'entartrage et la corrosion afin d'allonger la durée de vie des équipements et de diminuer les coûts de maintenance.

Indépendance hydrique quasi totale à Santo André (Brésil)

Solvay s'est associée à Veolia au Brésil pour réaliser une avancée majeure en matière de résilience hydrique. L'usine de Santo André a transformé l'installation de traitement des eaux usées en un système de valorisation de grande qualité, qui réduit l'utilisation de produits chimiques et recycle la quasi-totalité de l'eau qu'elle prélève. Résultat : des économies pouvant atteindre 350 000 m³ d'eau douce chaque année. Cette réalisation répond directement au risque de sécheresse dans la région de São Paulo. Elle réduit les risques liés à l'exploitation de l'usine et rend cette dernière presque totalement indépendante sur le plan hydrique.

Réutilisation de l'eau de condensation à Qingdao (Chine)

À Qingdao (Chine), un projet a été lancé en 2024 afin de capter et réutiliser l'eau de condensation des procédés de production, réduisant ainsi les prélèvements d'eau du fleuve Jaune. En 2025, le site a économisé près de 30 000 m³ d'eau, ainsi que 175 t de CO₂. Ce projet a été financé par notre Travel Carbon Fund, un dispositif financé par Solvay basé sur les émissions liées aux déplacements professionnels. Celui-ci permet d'encourager les pratiques de voyage responsables tout en finançant des projets de développement durable qui présentent des avantages pour la nature et le climat.

Système de valorisation de la chaleur à Livourne (Italie)

Face aux difficultés croissantes liées à la rareté de l'eau, notre site de Livourne a lancé en 2025 un projet de préservation de l'eau et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le nouveau système de valorisation de chaleur, mis en service avec succès fin septembre 2025, réduit la consommation d'eau et de gaz naturel. L'innovation fondamentale réside dans la capture et la réutilisation de la chaleur de la réaction qui serait sinon perdue. Ce succès permet au site de Livourne de réduire de 20 000 m³ ses prélèvements d'eau annuels d'ici fin 2026, et d'atténuer ainsi directement la pression sur les ressources hydriques locales. De plus, grâce à la valorisation de cette chaleur, le site a besoin de moins de gaz naturel pour faire fonctionner d'autres systèmes, ce qui crée un gain d'efficacité mesurable et réduit son empreinte carbone d'environ 1 000 t CO₂. Ce projet a été financé par notre Travel Carbon Fund.

E3-3 et E3-4 Cibles et indicateurs en matière de prélèvements d'eau

Nous nous engageons à mener une gestion responsable des ressources en eau, et visons à minimiser les prélèvements d'eau douce sur les sites prioritaires soumis à un stress hydrique.

Notre stratégie met l'accent sur des projets locaux visant la réduction des prélèvements d'eau douce et l'efficacité hydrique, menés dans le cadre d'évaluations des risques spécifiques aux sites et du programme STAR Factory. Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, Solvay contrôle et mesure chaque année les métriques et les indicateurs de performance liés à l'eau. Il s'agit notamment des prélèvements, des rejets, du recyclage et de la consommation d'eau (considérés comme non matériels).

	Unité	2024	2025
Total des prélèvements d'eau ^(*)	millions de m³	310	299
dont prélèvements d'eau dans les zones exposées à des risques hydriques ^(**)	millions de m³	140	132
dont prélèvements d'eau pour les sites prioritaires	millions de m³	131	123
Total de la consommation d'eau	millions de m³	24	28
dont consommation d'eau dans les zones exposées à des risques hydriques	millions de m³	18	16
dont consommation d'eau pour les sites prioritaires	millions de m³	16	15
Ratio d'intensité hydrique (par million d'euros de ventes)	m³/millions d'euros	4 738	5 922
Chiffre d'affaires ^(***)	millions d'euros	5 130	4 746

(*) L'eau contenue dans les matières premières et l'eau de pluie n'est pas prise en considération dans le total des prélèvements d'eau.

(**) Nous ne considérons pas les prélèvements d'eau de mer comme un risque. Par conséquent, nous les excluons (environ 77 millions de m³) des prélèvements totaux dans les zones exposées à des risques hydriques.

(***) Chiffre d'affaires total selon les normes IFRS tel que déclaré dans le compte de résultat consolidé dans les états financiers.

Informations contextuelles

La gestion de l'eau englobe la gestion des flux et de la qualité de l'eau, depuis le prélèvement dans son environnement naturel d'origine jusqu'à sa restitution dans le même environnement naturel ou bien dans un milieu autre que son environnement d'origine.

Le prélèvement d'eau, mesuré en mètres cubes par an, représente la quantité d'eau achetée à des tiers (eau potable provenant du réseau public) ou pompée par Solvay dans les systèmes d'eau douce (rivières et lacs), ou de sources d'eau souterraine (aquifères).

La consommation d'eau, exprimée en mètres cubes par an, désigne la somme des pertes d'eau par évaporation, fuite et par transfert via les produits commercialisés et les déchets. L'eau achetée ou pompée pour des tiers est incluse dans les prélèvements d'eau. Par exemple, l'eau qui est prélevée dans une rivière utilisée à des fins de refroidissement puis reversée dans la rivière après utilisation compte dans les prélèvements d'eau, mais pas dans la consommation d'eau.

Retraitement des données de l'année précédente

La liste des sites situés dans les zones exposées à des risques hydriques a été mise à jour à la lumière de l'évaluation des risques hydriques réalisée en 2025. À des fins de comparabilité des périodes de référence, les prélèvements d'eau de 2024 dans les zones exposées à des risques hydriques ont été retraités, passant ainsi de 163 Mm³ à 140 Mm³, et la consommation d'eau 2024 dans les zones exposées à des risques hydriques a été retraitée, passant ainsi de 13 Mm³ à 18 Mm³.

Veuillez consulter E3-1 Politiques relatives aux prélèvements d'eau pour plus d'informations sur l'évaluation des risques hydriques.

6.2.5. Biodiversité et écosystèmes

E4 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Afin de mieux comprendre la résilience de notre activité face à la nature et à la biodiversité, nous avons réalisé une évaluation spécifique des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature de nos propres opérations et de notre chaîne de valeur. Nous avons identifié les impacts et les dépendances liées à la nature, élaboré des trajectoires d'impact et évalué les risques physiques, transitoires et systémiques selon deux scénarios du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) et trois horizons temporels.

Nous avons identifié le changement d'usage et la dégradation des terres comme un thème matériel pour les sites européens de production de carbonate de soude en raison de l'extraction de ressources naturelles (calcaire et saumure) des carrières et des mines, ainsi que du rejet de résidus (calcaire).

En 2025, nous avons également identifié que les mêmes sites de production de carbonate de soude, ainsi que les mines fournissant des matières premières aux GBU de Solvay, dépendent de la capacité de l'écosystème à retenir et stabiliser les sols et les sédiments dans et autour des sites pour leur permettre d'extraire les ressources naturelles en toute sécurité.

Pour aller au-delà et mieux comprendre les impacts potentiels de Solvay sur la biodiversité, nous avons mené une analyse détaillée de nos actifs et des surfaces détenues et contrôlées financièrement par Solvay, sur la base de l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT – aires protégées, zones clés pour la biodiversité et liste rouge des espèces), du Biodiversity and Water Risk Filter (BrF/WrF) développé par le World Wild Fund for Nature (WWF) et des surfaces des sites (ce qui conduit à évaluer le potentiel des feuilles de route biodiversité). Cette méthodologie scientifique nous a permis de définir 16 sites prioritaires au sein du Groupe.

Grâce à ces évaluations, nous avons identifié d'autres impacts et risques matériels liés à la nature qui peuvent figurer dans les ESRS E1, E2, E3 et E5.

Veillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

E4-2 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Veillez consulter MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Conservation et restauration de la biodiversité).

Nous prenons des mesures constantes et concrètes pour aligner nos opérations actuelles et futures sur les efforts politiques mondiaux de protection et de restauration de la nature. Nous avons pris des engagements publics à travers Act4Nature International, et nous intégrons la biodiversité dans la stratégie de Solvay en adoptant la politique de conservation et de restauration de la biodiversité, la politique de gestion environnementale et les politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Afin de renforcer l'engagement de Solvay dans la préservation et la restauration de la biodiversité, conformément aux ambitions plus larges du Groupe en matière de durabilité, nous avons élaboré la politique mondiale de Solvay sur la conservation et la restauration de la biodiversité. Cette politique est inspirée des normes et accords internationaux et régionaux, tels que le cadre mondial de la biodiversité (COP15), qui prévoit l'absence de perte nette d'ici 2030 et la progression vers un impact positif net par la suite, ainsi que la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Cette politique intègre notre objectif de biodiversité 30x30 et la mise en œuvre de plans d'action à l'échelle mondiale et au niveau des sites. Cette politique couvre 16 sites prioritaires au sein de nos opérations directes, notamment des entreprises dans lesquelles Solvay détient une participation majoritaire. Elle étend ainsi notre influence au monde entier et englobe tous nos salariés.

Cette politique définit l'approche de Solvay au niveau du Groupe et des sites pour mesurer, agir et suivre nos progrès en matière de conservation et de restauration de la biodiversité. Outre la portée globale de la politique mondiale de Solvay sur la conservation et la restauration de la biodiversité au sein de nos propres activités, Solvay reconnaît également dans cette politique la pertinence d'une approche holistique de l'impact environnemental (changement climatique, pollution, eau, déchets et biodiversité). À ce titre, nous nous engageons à réaliser des analyses du cycle de vie (ACV) pour l'ensemble de notre portefeuille de produits. L'ACV joue un rôle essentiel dans l'identification et l'évaluation des impacts environnementaux réels et potentiels, y compris ceux sur la biodiversité et les écosystèmes, à chaque étape du cycle de vie d'un produit.

Elle tient compte des points de vue des parties prenantes en intégrant les IRO matériels pour lesquels plusieurs parties prenantes ont été directement impliquées.

Veillez consulter SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

Cette politique a été validée par l'ELT, et le HSE Corporate est responsable de sa mise en œuvre.

Aucune politique n'a été engagée en ce qui concerne la déforestation et les océans, étant donné que ces enjeux n'ont pas été définis comme matériels pour Solvay.

E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Nous avons défini une série complète d'actions pour atteindre l'objectif 30x30 de Solvay en matière de biodiversité (voir ci-dessous) et veiller à son alignement avec la politique de notre Groupe sur la conservation et la restauration de la biodiversité.

La réalisation d'un exercice approfondi de définition des bases de référence est une priorité essentielle pour Solvay. C'est la raison pour laquelle un inventaire des zones perméables ayant un potentiel de restauration est en cours d'élaboration. Cette mission, entamée en 2021, contribue directement à la politique et à l'objectif en matière de biodiversité en garantissant une connaissance et une documentation approfondies des possibilités de restauration disponibles.

Afin de contribuer davantage à la politique de biodiversité, Solvay a commencé à mettre en œuvre des actions définies sur ses sites prioritaires :

- Le site de Paulinia (Brésil) a ainsi renouvelé sa certification Or du Wildlife Habitat Council (WHC) en novembre 2024. Solvay y mène un projet de reforestation avec la plantation de semis natifs de la forêt atlantique et la prise en charge de l'ensemble des activités de gestion forestière afin de garantir une croissance forestière de bonne qualité.
- Le lac de Santa Luce, construit dans les années 1960 pour alimenter en eau le site de Rosignano (Italie), est devenu une réserve naturelle certifiée réserve protégée Natura 2000. En 2022, nous avons lancé une nouvelle feuille de route pour la biodiversité à Rosignano. Fin 2025, près de 2 millions d'euros ont été engagés pour repenser et végétaliser une zone de stockage, planter de la végétation autour du site, soutenir différentes actions auprès de plusieurs associations de protection de la nature, et mener des activités de formation des salariés. À l'avenir, cette feuille de route pour la biodiversité sera encore améliorée dans le cadre de notre partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- À Dombasle (France), nous avons mis en œuvre la nouvelle approche RHINO (Rapid High-Integrity Nature-Positive Outcomes) de l'UICN en 2025. Ce projet permettra notamment de restaurer un corridor écologique entre des écosystèmes déconnectés.
- Sur le site de Torrelavega (Espagne), la restauration de la carrière de Cuchía a été récompensée par le CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique) en 2021. En 2025, un nouveau projet de reforestation et de restauration d'un écosystème a été lancé sur la carrière de San Felices. Ce projet est financé par notre Travel Carbon Fund, un dispositif financé par Solvay basé sur les émissions liées aux déplacements professionnels. La feuille de route pour la biodiversité de Torrelavega sera encore enrichie dans le cadre de notre partenariat avec l'UICN.

D'autres solutions fondées sur la nature sont promues et mises en œuvre dans le cadre de projets financés par notre Travel Carbon Fund à :

- Linne Herten (Pays-Bas), où une mini-forêt composée de 3 500 arbres indigènes a été plantée en 2025 ;
- Map Ta Phut (Thaïlande), où une nouvelle plantation de mangroves a été inaugurée en 2025 à proximité du site ;
- La Rochelle (France), où un projet d'écopâturage, de reforestation et de réhabilitation d'habitats pour les oiseaux et les reptiles a été lancé en 2025.

Toutes ces actions en faveur de la biodiversité intègrent des partenariats avec les communautés et les associations locales afin d'inclure les savoirs locaux et spécifiques aux sites. Cette approche collaborative enrichit les stratégies écologiques, et garantit que les actions de restauration s'appuient sur l'expertise locale.

E4-4 Cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes

Conformément aux IRO matériels et afin de contribuer activement au Cadre mondial pour la biodiversité et à la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, Solvay s'est fixé pour objectif de conserver et de restaurer 30% des terres perméables situées à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, avec des impacts positifs mesurables d'ici 2030 (« objectif 30x30 »).

Pour atteindre cet objectif 30x30, nous avons signé un partenariat avec l'UICN en 2024, en complément de celui que nous avons déjà avec le WHC, et nous avons renouvelé nos engagements auprès d'Act4Nature International.

En 2025, nous avons progressé dans la cartographie des terres perméables des 16 sites prioritaires. À ce jour, nous avons cartographié 10 054 hectares de terres perméables situées à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, ce qui conduit à la définition d'un objectif de 3 016 hectares (30%). Fin 2025, 1 614 hectares (16%) étaient en cours de conservation et de restauration. Pour des raisons techniques et méthodologiques, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les impacts positifs de ces mesures à ce stade. Mais celles-ci sont intégrées dans notre feuille de route, qui a été définie pour atteindre l'objectif de 30% d'ici 2030.

Par ailleurs, à Rosignano, Solvay s'est engagée à rendre compte publiquement au moins tous les ans de la mise en œuvre de son plan d'actions pour réduire les résidus de calcaire rejetés en mer, dans le cadre des efforts du Groupe pour optimiser en permanence l'efficacité et la durabilité de ses opérations, et conformément à son permis IPPC renouvelé en janvier 2022 pour ses opérations de production de carbonate de soude. Pour 2025, les rejets de calcaire sont inférieurs de 20% au volume maximal actuellement fixé par le permis IPPC 2022, et conformes à l'objectif 2030 de Solvay. Nous devons consolider ces résultats dans les prochaines années. Notre ambition pour 2040 est de réduire les rejets de calcaire de 40% par rapport au volume maximal actuellement défini par le permis IPPC 2022, grâce à des investissements dans la recherche et l'innovation, en collaboration avec les parties prenantes concernées et sous réserve de l'octroi du permis et des priorités d'intérêt public.

6.2.6. Économie circulaire

E5 IRO-1 IRO liés à l'économie circulaire

Veillez consulter IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

E5-1 Politiques relatives à la gestion des déchets

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

La politique de Solvay en matière de déchets vise à atténuer l'impact environnemental de nos activités. Nous prenons depuis longtemps des mesures pour minimiser la production de déchets, notamment en promouvant les principes de l'économie circulaire et des initiatives pour réduire la dépendance aux matériaux vierges. Nous veillons également à ce que les déchets produits subissent un traitement adapté :

- Nous surveillons en permanence l'utilisation des ressources et la production de déchets.
- Nous investissons dans des méthodes de production durables et intégrons des technologies et des pratiques économes en ressources pour réduire au minimum les déchets.
- Nous utilisons des matériaux recyclés ou biosourcés dans la mesure du possible.
- Nous maximisons la réutilisation et le recyclage des déchets.
- Nous respectons scrupuleusement les procédures de manipulation des substances dangereuses. Notre gestion des déchets est conforme aux réglementations locales, aux lois environnementales fédérales et aux plans d'action de l'UE.

Notre politique couvre également la formation des salariés à l'efficacité des ressources et aux principes de l'économie circulaire afin de cultiver une culture de la gestion durable des ressources. Notre politique ne repose pas sur des normes ou initiatives tierces.

La politique relative aux déchets fait partie de la politique de gestion de l'environnement de Solvay, qui engage le Groupe à réduire son impact environnemental.

E5-2 Actions et ressources relatives à la gestion des déchets

Veillez consulter E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution pour en savoir plus sur le suivi des actions.

Nos actions concernant la politique de réduction des déchets englobent la mise en œuvre de pratiques et de technologies durables visant à réduire la production de déchets et à augmenter l'utilisation des ressources pour réduire au minimum les déchets destinés au rebut.

Programme STAR Factory

Des actions clés ont été intégrées dans le programme STAR Factory, Solvay visant à achever chacune d'elles à l'horizon 2030. En 2025, nous avons déployé des projets dans plus de 20 usines à travers le monde, et cette tendance devrait se poursuivre grâce au programme STAR Factory qui vise à réduire l'impact environnemental. L'impact de nos initiatives de gestion des déchets est suivie à l'aide d'un outil centralisé, les progrès étant évalués chaque année sur la base de métriques et d'indicateurs clés de performance spécifiques.

Évaluation régulière des ressources

Pour améliorer la gestion des ressources, nous évaluons de manière approfondie l'utilisation des ressources dans le cadre du programme STAR Factory, en mettant l'accent sur la production de matériaux et de déchets. Nous surveillons l'utilisation des ressources et la production de déchets afin d'identifier les axes d'amélioration. Nous avons mis en place des procédures rigoureuses de manipulation et de gestion efficaces des ressources, ce qui permettra d'optimiser leur utilisation et de minimiser les déchets. Nous visons à intégrer des technologies et des pratiques économes en ressources afin d'optimiser l'usage des ressources et de réduire leur consommation dans l'ensemble de nos activités.

Zéro déchet industriel non valorisable à Paulínia (Brésil)

Sur le site de Paulínia (Brésil), Solvay s'est engagée dans une approche durable de la gestion des déchets industriels. Grâce à différents partenariats et innovations, Paulínia a atteint son objectif de zéro déchet industriel non valorisable. Cette étape a été franchie en mai 2024 en valorisant les dernières boues issues du traitement des eaux usées comme combustible ou matière première dans le cadre d'un co-traitement pour l'industrie du ciment. Cela signifie qu'aucun déchet n'a été envoyé en décharge ou incinéré sans valorisation d'énergie, réduisant ainsi la pression sur l'environnement.

Transformation des déchets en ressources à Jubail (Arabie saoudite)

Sur le site de notre coentreprise de production de HPPO (peroxyde d'hydrogène en oxyde de propylène) à Jubail (Arabie Saoudite), nous avons remporté une victoire importante pour l'environnement. Nous avons remplacé un procédé coûteux d'incinération de nos résidus caustiques par une gestion des déchets plus durable. Une société recycle une part importante de nos déchets sous forme d'eau de procédés dans son usine, évitant ainsi leur mise en décharge ou leur élimination. Cette approche circulaire réduit l'empreinte hydrique de la société de gestion des déchets, et le volume de déchets destinés à la décharge d'environ 1 000 tonnes par an du côté de Solvay.

E5-5 Cibles et indicateurs en matière de gestion des déchets

Nous nous engageons à minimiser les déchets destinés à la décharge en 1) réduisant le volume et la dangerosité des déchets que nous produisons, et en 2) valorisant les déchets inévitables avec une approche circulaire. Nous soutenons ces efforts dans le cadre du programme STAR Factory avec la mise en œuvre de technologies économes en ressources, de systèmes efficaces de valorisation et de recyclage, afin de réduire la dépendance aux matières vierges.

Notre reporting fait la distinction entre les déchets destinés à être éliminés et les déchets recyclés. Nous classons la mise au rebut dans la catégorie des opérations de mise en décharge et d'incinération sans valorisation énergétique. Toutefois, conformément aux exigences de l'ESRS E5, l'indicateur « Déchets non recyclés » du tableau ci-dessous inclut également l'incinération avec valorisation énergétique.

Le total des déchets produits est défini comme les déchets résultant de nos activités normales de fabrication et de recherche. Il n'inclut pas les déchets domestiques, les déchets non récurrents ou les déchets provenant de projets de démolition ou de construction, car leur contribution au volume total des déchets n'est pas significative. Les déchets miniers, qui résultent des opérations de prospection et d'extraction des minéraux, sont considérés comme spécifiques à l'entité, mais sont inclus dans la quantité totale de déchets générés.

Les déchets sont principalement de nature inorganique en raison des activités principales de Solvay. Une proportion relativement faible du volume de déchets provient des boues biologiques issues du traitement des effluents de certains de nos sites.

Pour les sites de l'UE, les déchets industriels dangereux sont définis conformément à l'annexe III de la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE). Pour les pays hors UE, la classification suit les législations locales.

	Unité	2024	2025
Total des déchets générés	Tonne	723 562	579 510
1. Quantité totale de déchets dangereux	Tonne	40 751	50 497
1.1. Total des déchets dangereux non éliminés	Tonne	32 909	43 223
1.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	242	224
1.1.2. Recyclage	Tonne	25 785	39 203
1.1.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	3 646	2 441
1.1.4. Autres opérations de valorisation	Tonne	3 236	1 355
1.2. Total des déchets dangereux éliminés	Tonne	7 843	7 274
1.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	3 918	2 732
1.2.2. Décharge	Tonne	3 149	3 784
1.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	776	758
2. Quantité totale de déchets non dangereux	Tonne	371 354	249 717
2.1. Total des déchets non dangereux non éliminés	Tonne	343 769	226 249
2.1.1. Préparation à la réutilisation	Tonne	38 720	1 888
2.1.2. Recyclage	Tonne	164 491	154 415
2.1.3. Incinération avec récupération d'énergie	Tonne	1 850	1 257
2.1.4. Autres opérations de valorisation	Tonne	138 707	68 689
2.2. Total des déchets non dangereux éliminés	Tonne	27 585	23 468
2.2.1. Incinération sans récupération d'énergie	Tonne	366	825
2.2.2. Décharge	Tonne	24 868	20 679
2.2.3. Autres opérations d'élimination	Tonne	2 351	1 964
3. Déchets miniers	Tonne	311 457	279 296
3.1. Récupération des déchets miniers non dangereux	Tonne	311 457	279 296
Déchets non recyclés (quantité et % de total des déchets générés)	Tonne	40 923	34 440
	%	5,7	5,9

→ En 2025, les volumes de déchets dangereux ont augmenté principalement en raison des développements qui soutiennent notre stratégie de décarbonation et de circularité. À Rheinberg (Allemagne), la hausse est liée à la sortie du charbon et à la transition vers des énergies renouvelables issues de déchets de bois locaux. Ce mélange de combustibles renouvelables modifie la nature des résidus des procédés, dont une partie relève de la classification de déchets dangereux.

Retraitement des données de l'année précédente

Nous avons apporté quelques ajustements aux montants de 2024 en raison de l'amélioration de la qualité de nos données et nous avons retraité les volumes en conséquence sans incidence significative. Ces corrections concernent des erreurs détectées dans les données de l'exercice précédent.

→ Le pourcentage de déchets non recyclés en 2024 n'a pas été impacté par ce retraitement et reste inchangé par rapport au volume déclaré en 2024.

	Unité	Selon le rapport annuel 2024	Précision des données	Données 2024 retraitées
Total des déchets générés	Tonne	725 934	-2 372	723 562
1. Quantité totale de déchets dangereux	Tonne	41 142	-391	40 751
2. Quantité totale de déchets non dangereux	Tonne	371 234	120	371 354
3. Déchets miniers	Tonne	313 558	-2 101	311 457
	Tonne	41 249	-326	40 923
Déchets non recyclés (quantité et % du volume total des déchets générés)	%	5,7		5,7

6.3. INFORMATIONS SOCIALES

6.3.1. Personnel de l'entreprise

6.3.1.1. Nos employés

S1 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts et points de vue de nos collaborateurs sont recueillis par le biais de différents canaux :

- **Dialogue social** : nous dialoguons avec nos salariés sur le droit du travail par le biais de divers canaux au niveau local, régional et mondial, notamment des réunions avec les syndicats, les comités d'entreprise et les comités mixtes direction-salariés. Outre le Comité d'entreprise européen (CEE), Solvay a conclu un accord mondial avec une fédération syndicale (IndustriALL) et créé un organe représentatif mondial pour promouvoir le dialogue social, le Solvay Global Forum (SGF).
- **Enquêtes Pulse** : nous évaluons de manière récurrente le bien-être et l'engagement de nos salariés par le biais d'enquêtes Pulse semestrielles. En mars, nous utilisons une version étendue de l'enquête Pulse, qui intègre également des sujets tels que la sécurité, le bien-être, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), et la culture. Les sujets systématiquement évalués à l'occasion des deux enquêtes sont le bien-être (charge de travail, stress, équilibre) et l'engagement (motivation, recommandation, appartenance). L'enquête Pulse donne aux salariés la possibilité de commenter librement tout sujet qu'ils souhaitent mettre en avant, en toute confidentialité. L'équipe RH mondiale évalue les résultats de l'enquête avec l'ELT afin d'identifier les entités ou les pays qui affichent de bons résultats et ceux qui rencontrent des difficultés susceptibles de nécessiter des actions ciblées. L'enquête permet également d'ouvrir le dialogue au sein des équipes. Tous les managers et responsables reçoivent une boîte à outils afin de discuter des résultats et d'identifier une action à entreprendre pour améliorer les résultats avant la prochaine enquête. Les managers peuvent être soutenus par les RH tout au long de ce processus.
- **Politique Speak Up** : notre politique et notre programme Speak Up sont accessibles à tous les salariés sur l'intranet Solvay One. Speak Up favorise un dialogue ouvert au travail en encourageant les salariés à faire part de leurs préoccupations en toute confidentialité à leurs supérieurs hiérarchiques ou aux RH, au service juridique, au service Conformité ou à l'Audit interne.
- **Programme d'assistance aux employés** : grâce au programme mondial d'assistance de Solvay, nos collaborateurs du monde entier peuvent contacter un psychologue ou un coach en toute confidentialité. Les RH de Solvay reçoivent uniquement un résumé anonymisé des sujets les plus fréquemment abordés. Sur les sites de plus grande taille de la Société, nos collaborateurs ont également accès à un psychologue du travail en interne et à un réseau de médecins et d'infirmiers. Ils apportent un soutien confidentiel, évaluent les risques potentiels et recommandent des mesures préventives et correctives appropriées si nécessaire.

S1 SBM-3 IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Veillez consulter SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique pour plus d'informations.

Nous maintenons un cadre complet de politiques relatives à la main-d'œuvre afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts et les risques matériels liés à nos salariés, tout en saisissant les occasions d'améliorer leur sécurité et leur bien-être.

Nos activités génèrent des résultats positifs pour notre personnel en mettant l'accent sur la santé et la sécurité, le dialogue social et la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). Tous les salariés bénéficient de programmes de sécurité et d'initiatives sociales, et bon nombre d'entre eux sont protégés par des conventions collectives. En outre, nous avons établi des partenariats de sécurité avec diverses entreprises qui fournissent de la main-d'œuvre sur nos sites, et garantissent que ces travailleurs bénéficient du même niveau de protection et de normes de sécurité que nos propres salariés.

Nous nous engageons à trouver un équilibre entre les performances de la Société et notre responsabilité à minimiser les impacts négatifs sur notre personnel. Nous traitons les conflits potentiels entre ces priorités en adhérant aux valeurs de sécurité, d'intégrité et de durabilité, qui guident nos processus de prise de décision.

Notre évaluation de la matérialité n'a pas identifié le développement des compétences et la formation comme des thèmes matériels. Ils ne présentent donc pas d'impacts, de risques et d'opportunités pour les programmes de transition.

De même, le risque lié au travail forcé ou au travail des enfants n'est pas considéré comme matériel pour Solvay. Aucun problème ou cas de cette nature n'a été identifié dans les régions où le Groupe opère, y compris en dehors de l'Union européenne.

S1-2 Engagement des salariés

Nous cherchons activement à connaître le point de vue de notre personnel afin d'éclairer nos prises de décision et nos actions destinées à gérer les impacts sur les salariés, conformément à la politique du Groupe et à la législation locale. Nous adoptons une double approche pour favoriser l'engagement, la communication et la collaboration de nos salariés. Elle comprend des échanges directs avec l'Executive Leadership Team (ELT) et des visites de la direction générale sur les sites de production, ainsi que des réunions publiques. L'engagement indirect est facilité par les enquêtes Pulse et notre programme mondial Speak Up qui permet de recueillir des commentaires anonymes. En outre, nous reconnaissons et respectons le rôle de la représentation des salariés à travers les organes établis. Nous collaborons avec les instances représentatives du personnel par le biais de réunions formelles avec les syndicats, les comités d'entreprise et les comités mixtes direction-salariés, ainsi que des plateformes mondiales comme le Solvay Global Forum (SGF) et le Comité d'entreprise européen (CEE) afin de favoriser le dialogue social et la collaboration à l'échelle du Groupe.

L'entreprise met l'accent sur une culture de communication ouverte et de collaboration, comme en témoigne la mise en place de ces divers organes représentatifs. Les plateformes mondiales comme le SGF et le CEE permettent aux représentants des salariés de dialoguer directement avec la direction générale, y compris le CEO, le président du Conseil d'administration et l'ELT, et ainsi de se faire entendre et d'être pris en considération dans les décisions stratégiques.

La stratégie d'engagement de Solvay est conçue pour impliquer les salariés et leurs représentants à différents stades, en se concentrant principalement sur les phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Les organes représentatifs, tels que les syndicats et les comités d'entreprise, participent activement aux discussions et aux négociations portant sur les nouvelles politiques et procédures. Cette approche proactive nous permet de nous assurer que les préoccupations et implications potentielles sont abordées avant le déploiement des politiques, ce qui favorise un sentiment d'appropriation et de transparence.

Nous avons mis en place une gamme d'indicateurs et de mécanismes pour évaluer les besoins et les préoccupations de notre personnel et y répondre en permanence. Il s'agit notamment d'examen périodiques des politiques, de visites de sites pour vérifier le respect des accords, de canaux de feedback tels que l'enquête Pulse et le programme Speak Up, ainsi que des résultats des négociations collectives et d'autres engagements. Nous encourageons activement nos collaborateurs à identifier les leçons tirées des résultats de l'enquête Pulse et à traduire ces informations en améliorations exploitables. Pour accompagner ce processus, nous mettons à la disposition des managers une boîte à outils dédiée pour les aider à définir des points d'action à l'échelle de leur équipe. Les instances représentatives du personnel, comme le Comité d'entreprise européen (CEE), sont également impliquées pour s'assurer que les perspectives des salariés sont pleinement prises en considération dans l'identification des enseignements et le développement des solutions.

Nous avons également établi des mécanismes et des engagements tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, la politique Speak Up, l'accord-cadre mondial et la politique en matière de droits de l'homme, qui contribuent à la compréhension des besoins des groupes vulnérables ou marginalisés.

La fréquence de l'implication des différentes instances représentatives varie en fonction du type et du niveau d'interaction. Les forums mondiaux tels que le SGF se réunissent tous les trimestres, tandis que le secrétariat du CEE se réunit tous les mois. Des visites de sites sont effectuées chaque année par IndustriALL et par le comité restreint du CEE à des fins de communication et de collaboration permanentes.

L'accord-cadre mondial de Solvay avec IndustriALL est un élément clé de notre engagement à respecter les droits de l'homme dans le monde, et il fournit des mécanismes permettant d'obtenir des informations sur le point de vue des salariés. Cela implique des visites annuelles de sites par des représentants d'IndustriALL, la promotion de canaux de communication ouverts et l'implication active des représentants des salariés dans l'élaboration d'une politique de collaboration.

La fonction Ressources Humaines, dirigée par un cadre dirigeant tel que le Head of HR Country & Labor Relations, a la responsabilité opérationnelle de mener et d'assurer l'efficacité de nos efforts en matière d'interaction avec les parties prenantes.

S1-3 Réponse aux préoccupations des salariés

Nous avons mis en place des processus robustes et une ligne d'assistance accessible qui permet à tout le personnel, y compris les employés externes, de faire part de leurs préoccupations et de s'assurer que les impacts négatifs potentiels sont traités sans délai. Ces mécanismes comprennent des voies de réclamation sécurisées et confidentielles pour signaler des problèmes ou des pratiques contraires à l'éthique sans crainte de représailles. En intégrant ces systèmes à nos opérations, nous favorisons une culture de la transparence et de la confiance, et nous permettons à notre personnel de s'exprimer et de contribuer activement à un environnement de travail sûr et éthique.

Veillez consulter G1-1 Politiques relatives à la conduite des affaires pour plus d'informations sur le mécanisme de réclamation.

Le processus de gestion des réclamations de Solvay comprend des étapes permettant l'escalade et la résolution, qui offrent la garantie que les plaintes font l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures adéquates sont prises pour remédier aux problèmes identifiés. Notre politique s'aligne sur les normes internationales et sur les exigences de reporting ESG, et garantit ainsi que ces processus sont fiables, bien communiqués et intégrés dans notre cadre global de ressources humaines et de gouvernance.

Nous prônons une culture « Speak Up », dans laquelle les salariés sont encouragés à signaler toute préoccupation ou violation potentielle du Code d'Intégrité des Affaires (CoBI) ou d'autres politiques internes. Le programme Speak Up de Solvay, supervisé par le Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration, prévoit une formation complète visant à sensibiliser les salariés à l'importance du signalement et aux canaux à leur disposition. Conformément à la politique Speak Up, tous les signalements font l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective. Grâce à ce processus sécurisé et confidentiel, les salariés, y compris le personnel externe et les parties prenantes, peuvent faire part de leurs préoccupations et ont la garantie que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

Les salariés et les parties externes disposent de l'Ethics Helpline, une ligne d'assistance externe accessible 24 h/24 et 7 j/7 tout au long de l'année, pour signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues pour couvrir tous les sites de Solvay, et disponible dans la section Éthique et Conformité du site web de Solvay. Outre la ligne d'assistance éthique, nous disposons de plusieurs canaux de signalement internes grâce auxquels les salariés peuvent faire part de leurs préoccupations. Ces canaux, qui comprennent leur hiérarchie, le service Éthique et Conformité, le General Counsel, le service d'audit interne, les ressources humaines et les représentants des salariés, offrent la garantie que les signalements sont reçus et traités en toute confidentialité et sans crainte de représailles.

Veillez consulter G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin pour plus d'informations sur les enquêtes et signalements.

Solvay a mis en place un cadre de remédiation structuré pour traiter les impacts négatifs matériels sur notre personnel. Nous veillons à ce que toute mesure de remédiation, qu'il s'agisse d'une indemnisation, de mesures correctives ou d'une formation, soit soigneusement mise en œuvre. L'efficacité de la mesure de remédiation est évaluée dans le cadre des enquêtes Pulse afin de s'assurer que les solutions apportées atténuent le préjudice identifié et empêchent qu'il ne se reproduise. Les résultats des enquêtes permettent au Groupe, à la direction locale et à l'ensemble des responsables opérationnels de cerner les points forts et les axes d'amélioration de l'environnement de travail et de l'expérience des collaborateurs.

Nos processus de remédiation tiennent également compte des stratégies à long terme, telles que la formation du personnel et l'amélioration de la sécurité, afin de prévenir de futurs impacts. Les Life Saving Rules sont définies dans notre stratégie de sécurité et font partie de la culture de Solvay.

Leur contrôle et leur amélioration continus font partie intégrante de notre approche. Nous utilisons des indicateurs clés de performance (KPI), des audits et d'autres outils pour contrôler nos performances et identifier les axes d'amélioration. Cette approche garantit l'efficacité et la pertinence de nos actions, et démontre notre engagement fort à donner la priorité au bien-être et à la satisfaction du personnel de Solvay.

Cet engagement se reflète également dans le solide processus de gestion des risques de Solvay, qui englobe l'identification, l'évaluation et l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur le personnel. Nous avons mis en place des procédures de signalement et d'enquête sur les incidents au travail, ce qui permet à l'entreprise d'identifier les causes profondes et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires. Nous échangeons également activement avec nos collaborateurs par le biais de divers canaux, tels que les groupes de ressources pour les collaborateurs, les enquêtes Pulse et les représentants des salariés, afin de recueillir leurs retours d'information, de comprendre leurs préoccupations et de répondre efficacement à leurs besoins. Ce dialogue inclusif permet à l'entreprise de prendre des mesures appropriées et d'améliorer sans cesse l'environnement de travail.

S1-6 Caractéristiques des salariés de Solvay

Périmètre du reporting

Solvay emploie du personnel interne (permanent) et externe (travailleurs indépendants, intérimaires, stagiaires, étudiants et apprentis). Cette composition diversifiée offre un large éventail de compétences et d'expertises qui sont essentielles à notre réussite.

Nos effectifs sont gérés selon un système de classification structuré. Les salariés possèdent l'un des statuts suivants : actif, congé actif (p. ex. absence partielle de longue durée) ou congé inactif (p. ex. absence totale de longue durée). Ils se distinguent également par leur fonction (salariés réguliers, expatriés, stagiaires, étudiants, apprentis, intérimaires).

Les données proviennent du système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) de Solvay et revêtent une dimension mondiale. Elles couvrent les périodes de décembre 2025 pour les données de fin d'année et de janvier à décembre 2025 pour les données de l'année en cours.

Aux fins du reporting relatif aux caractéristiques des salariés de Solvay, le personnel de l'entreprise (ou effectifs de l'entreprise) est défini comme l'ensemble de nos salariés internes actifs, ainsi que les stagiaires, les étudiants et les apprentis.

Il convient de noter que :

- Les effectifs externes au sens large sont exclus de nos effectifs déclarés, bien qu'ils fassent partie intégrante de nos opérations.
- Les travailleurs indépendants et autres travailleurs extérieurs ne sont pas couverts, car ils ne sont pas identifiables actuellement dans notre SIRH.

Malgré ces distinctions dans nos déclarations, nos effectifs internes et externes sont pris en considération dans nos évaluations financières et nos évaluations de matérialité du point de vue de l'impact, ce qui reflète leur importance pour notre stratégie globale et nos opérations.

Informations contextuelles

En 2025, les effectifs totaux de Solvay ont diminué de 5,2%. Cette réduction était intentionnelle, portée par une restructuration stratégique et la fin du Transition Service Agreement (TSA) entre Solvay et Syensqo. Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis dans les indicateurs relatifs aux effectifs totaux pour la première fois.

Personnel de l'entreprise

- Nombre total de collaborateurs : celui-ci est passé de 8 905 en 2024 à 8 443 en 2025.
- Ajouts par rapport à 2024 : les effectifs 2025 incluent désormais les stagiaires, les étudiants et les apprentis. Cette catégorie représente 3% des effectifs (253 personnes). Sans leur ajout, la diminution des effectifs rapportés en 2025 aurait été plus importante.
- Note : les effectifs n'incluent pas les employés de Shandong Huatai Interco Chemicals, Chine (JV SHIC).

Genre

La baisse des effectifs n'a pas modifié l'équilibre entre les genres. Le ratio reste stable avec environ 76% d'hommes et 24% de femmes.

Caractéristiques de l'emploi

- Postes permanents/temporaires :
 - Les postes permanents ont diminué de 7,6%.
 - Les postes temporaires ont bondi de 61%. Cette forte augmentation est due à l'ajout des stagiaires, étudiants et apprentis dans le périmètre de reporting sur les effectifs et à un besoin accru de flexibilité (travail saisonnier et projets).
- Temps plein/temps partiel :
 - Les deux catégories ont reculé, mais leur ratio est resté stable par rapport à l'année dernière.
 - Le nombre de salariés à temps partiel reflète l'engagement de Solvay en faveur du travail flexible pour les familles et la garde d'enfants.
 - Le système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) de Solvay n'est actuellement pas en mesure de distinguer les salariés dont les heures ne sont pas garanties.

Zone géographique

La plupart des salariés sont situés dans deux régions clés (chiffre stable par rapport à l'année dernière) :

- Europe : 62%
- Amérique Latine : 16%

Taux de rotation

Les taux de rotation du personnel ont augmenté en 2025. Il s'agit principalement d'une hausse technique, causée par la fin du Transition Service Agreement (TSA), les initiatives de transformation de Solvay, et l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis qui partent naturellement après leur contrat.

- Rotation totale : elle est passée de 9,30% en 2024 à 16,77% en 2025.
- Rotation volontaire : celle-ci est passée de 4,10% à 5,86% en 2025.

Données chiffrées

Répartition des effectifs de l'entreprise

Effectifs totaux	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Salariés actifs internes	8 905	100%	8 190	97%
Stagiaires, étudiants et apprentis	N/A	N/A	253	3%
Total	8 905	100%	8 443	100%

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre.

Pour un reporting plus complet, les effectifs 2025 de l'entreprise incluent les collaborateurs internes actifs ainsi que les stagiaires, les étudiants et les apprentis.

Effectifs moyens de l'entreprise	2024	2025
Nombre moyen d'employés	8 996	8 652

Méthode de calcul

Effectifs moyens de l'entreprise : nombre moyen de personnes employées et déclarées à la fin de chaque mois au cours de l'année. Les effectifs 2025 de l'entreprise incluent les salariés internes actifs ainsi que les stagiaires, les étudiants et les apprentis. La formule de calcul est la suivante : « *Effectifs moyens de l'entreprise* = (Effectifs de départ + Effectifs de fin de mois) / 2 ».

Répartition par genre

Effectifs	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Hommes	6 737	75,65%	6 432	76,18%
Femmes	2 163	24,29%	2 006	23,76%
Autres	2	0,02%	4	0,05%
Non communiqué	3	0,03%	1	0,01%
Total	8 905	100%	8 443	100%

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, répartis selon le genre. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Répartition par genre et par zone géographique

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2024

Pays/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Brésil	260	1 068	1	0	1 329
France	294	980	0	0	1 274
Allemagne	193	1 014	0	0	1 207
États-Unis	177	717	0	1	895
Total	924	3 779	1	1	4 705

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2025

Pays/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Allemagne	190	1 059	0	0	1 249
France	313	932	0	0	1 245
Brésil	245	974	1	1	1 221
États-Unis	163	684	0	0	847
Total	911	3 649	1	1	4 562

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, répartis selon le pays et le genre, filtrés sur les principaux pays comptant 50 employés ou plus et représentant au moins 10% des effectifs totaux de l'entreprise au cours du mois concerné. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Le nombre moyen de collaborateurs dans les pays comptant 50 employés ou plus et représentant au moins 10% des effectifs totaux est de 4 714, contre 3 844 l'an passé. Cette hausse est principalement due à l'inclusion des États-Unis dans le calcul de la moyenne 2025, puisqu'ils ont atteint le seuil de 10% cette année.

Répartition par genre et par caractéristique d'emploi

Effectifs 2024

Caractéristique d'emploi/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de collaborateurs total	2 163	6 737	2	3	8 905
Nombre de collaborateurs permanents	2 056	6 527	1	3	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires	107	210	1	0	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	2 023	6 641	2	3	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel	140	96	0	0	236

Effectifs 2025

Caractéristique d'emploi/Genre	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	Total
Nombre de collaborateurs total	2 006	6 432	4	1	8 443
Nombre de collaborateurs permanents	1 818	6 109	4	1	7 932
Nombre de collaborateurs temporaires	188	323	0	0	511
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	1 879	6 335	4	1	8 219
Nombre de collaborateurs à temps partiel	127	97	0	0	224

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, répartis selon le genre, le type de contrat et le temps de travail. Dans le système SIRH de Solvay, les salariés avec heures non garanties ne peuvent être identifiés et déclarés. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Répartition par région et par caractéristique d'emploi

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2024

Caractéristique d'emploi/Genre	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE	ASIE-PACIFIQUE + RESTE DU MONDE	AMÉRIQUE DU NORD	Total
Nombre de collaborateurs total	5 356	1 489	1 165	895	8 905
Nombre de collaborateurs permanents	5 242	1 455	996	894	8 587
Nombre de collaborateurs temporaires	114	34	169	1	318
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	5 121	1 489	1 165	894	8 669
Nombre de collaborateurs à temps partiel	235	0	0	1	236

Effectifs (nombre de collaborateurs) 2025

Caractéristique d'emploi/Genre	EUROPE	AMÉRIQUE LATINE	ASIE-PACIFIQUE + RESTE DU MONDE	AMÉRIQUE DU NORD	Total
Nombre de collaborateurs total	5 230	1 373	993	847	8 443
Nombre de collaborateurs permanents	4 925	1 303	858	846	7 932
Nombre de collaborateurs temporaires	305	70	135	1	511
Nombre de collaborateurs avec heures non garanties	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de collaborateurs à temps plein	5 011	1 373	993	842	8 219
Nombre de collaborateurs à temps partiel	219	0	0	5	224

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, ventilés par région, type de contrat et temps de travail. Dans le système SIRH de Solvay, les salariés avec heures non garanties ne peuvent être identifiés et déclarés. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Salariés à temps partiel (quatre principaux pays)

Collaborateurs à temps partiel (nombre de collaborateurs)	2024	2025
ALLEMAGNE	112	105
FRANCE	52	46
BELGIQUE	40	39
ESPAGNE	11	12

Méthode de calcul

Effectifs de l'entreprise au 31 décembre, ventilés par pays (quatre principaux).

Rotation du personnel

Rotation du personnel	2024	2025
Nombre de collaborateurs qui ont quitté l'entreprise	836	1 451
% de rotation du personnel	9,3%	16,8%
% de rotation volontaire du personnel	4,1%	5,9%

Méthode de calcul

Le taux de rotation correspond au nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise, volontairement ou involontairement, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, divisé par le nombre moyen de salariés sur cette même période.

Le taux de rotation volontaire donne un aperçu des salariés qui ont quitté volontairement l'entreprise par rapport au nombre moyen de salariés, en tenant compte de la scission entre Solvay et Syensqo et de la sortie du TSA. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

6.3.1.2. Santé et sécurité

Santé et sécurité au travail

S1-1 Politiques relatives à la santé et à la sécurité au travail

Dans toutes nos activités, nous donnons la priorité à la santé et à la sécurité des collaborateurs de Solvay, en encourageant une culture de la prévention afin de tendre vers l'absence totale de blessures et de maladies au travail. Cet engagement en faveur d'un environnement de travail sain et sûr nous pousse dans notre quête de standards d'excellence internationaux, nous incite à nous améliorer en permanence et à innover, avec l'engagement de la direction générale du Groupe, y compris l'ELT qui examine régulièrement la performance en matière de sécurité et les incidents.

La stratégie de santé et de sécurité de Solvay repose sur un système approuvé de gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE), qui est mis en œuvre sur chaque site industriel (fabrication, recherche et innovation). Cela comprend la politique Responsible Care et la politique Santé et Sécurité au travail, les « Life Saving Rules » et un ensemble de procédures fondées sur le risque qui s'appliquent à tous les domaines, notamment la surveillance de la santé, l'hygiène industrielle, la sécurité au travail, ainsi que la sécurité des procédés, des transports, de l'environnement et des produits. Le Group Safety Director est responsable de la politique de santé et de sécurité et de sa mise en œuvre. Pour chaque domaine, un réseau est organisé au niveau du Groupe afin d'assurer la mise en œuvre des procédures, le respect de la réglementation et le partage des bonnes pratiques.

Le système structuré de procédures relatives à la santé et à la sécurité comprend des audits internes réguliers effectués par Solvay sur les exigences minimales, ainsi que des audits de conformité réguliers menés par des experts internes de Solvay ou par des tiers sélectionnés qui permettent à Solvay de gérer toutes ces questions. En 2025, sept sites ont été audités (Banksmeadow, Rosignano, Coronel, Green River, Rosignano, Tainan SACC, Voikkaa, et Warrington) et des actions correctives ont été mises en place pour remédier aux problèmes constatés.

Nous avons mis au point une plateforme numérique afin de proposer divers programmes de formation HSE aux salariés qui souhaitent se former ou se perfectionner dans des domaines HSE spécifiques.

La culture de la sécurité est encouragée par la mise en œuvre de la charte SAFE (Safety As First Engagement), les journées de la sécurité sur les sites, ainsi qu'un projet de transformation de la sécurité impliquant la direction et les salariés pour renforcer la culture de la sécurité dans les usines.

Le système de gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE) de Solvay est défini conformément aux définitions des normes ISO 45001 et ISO 14001, ainsi qu'à notre politique Responsible Care. À travers ces normes, nous nous engageons à protéger les personnes, les communautés et l'environnement en améliorant sans cesse nos performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la sécurité de nos sites, procédés et technologies, ainsi que la sécurité et la gestion des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La politique de prévention des accidents de Solvay met l'accent sur une culture de la sécurité, dans laquelle chaque salarié a les moyens de contribuer à un environnement de travail sûr. L'entreprise a mis en place un système de gestion en vue de soutenir cette politique. Celui-ci comprend des évaluations régulières des risques, des programmes de formation à la sécurité, des procédures de signalement des incidents et d'enquête.

Nous sommes déterminés à améliorer en permanence nos performances en matière de sécurité. Nous passons régulièrement en revue nos politiques de sécurité et notre système de gestion afin de nous assurer qu'ils demeurent efficaces et conformes aux bonnes pratiques.

Solvay maintient une politique et un système de gestion solides et complets en matière de prévention des accidents au travail. La Société s'engage à garantir la santé et la sécurité de tous ses salariés, sous-traitants et visiteurs. Cet engagement se reflète dans nos initiatives proactives d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques sur le lieu de travail.

S1-4 Actions et ressources liées à la santé et à la sécurité au travail

Sur tous nos sites opérationnels, grâce à un cadre de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité, un ensemble de règles, de procédures, de directives, d'audits, de mesures disciplinaires, de métriques ou d'outils numériques, nous visons le respect total des législations applicables, des exigences de Solvay et des normes internationales reconnues, telles que la norme ISO 45001 et Responsible Care. Nos installations sont conçues et exploitées de manière à préserver la santé et la sécurité, des éléments essentiels au succès durable de notre entreprise. Les effectifs de l'entreprise et les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent bénéficier cette politique. Toutes nos entités sont impliquées dans le respect des normes, procédures, règles et processus. Tous les salariés ont droit à un lieu de travail sûr et sain.

À ce titre, nous énumérons ci-dessous les actions clés qui sont au cœur de nos systèmes de gestion de la santé et de la sécurité.

Sécurité

- Suite aux trois décès tragiques survenus en 2024, Solvay a mis en place une équipe spécifique pour la sécurité du Groupe, dirigée par un Group Safety Director qui rend compte au COO, ce qui a été confirmé dans l'organigramme du Groupe. Cette équipe a entrepris une transformation de la sécurité afin d'améliorer la culture de la sécurité, l'engagement de tous les dirigeants et la discipline opérationnelle dans les usines (processus d'autorisation de travail et gestion des sous-traitants, par exemple). Cette transformation est soutenue par une société externe de conseil en culture de la sécurité. Notre nouvelle organisation de la sécurité a été lancée en janvier 2025, et le travail avec la société de conseil s'est poursuivi tout au long de l'année.
- Nos dix Life Saving Rules sont obligatoires pour tous. Partout, nous mettons en œuvre une approche fondée sur les risques afin de prendre des mesures pour prévenir et atténuer les impacts ou y remédier. Les Solvay Life Saving Rules mises à jour sont entrées en vigueur en novembre 2025 et doivent faire l'objet d'une surveillance constante.
- Formations de sensibilisation à la sécurité comme la charte SAFE (Safety As First Engagement) lancée en 2024, ou les Life Saving Rules, tout au long de 2025.
- Plans d'intervention d'urgence et premiers secours au niveau des sites tout au long de l'année 2025, lors des exercices d'évacuation d'urgence.
- Consignation, analyse et mesures correctives des incidents et accidents tout au long de l'année 2025 chaque fois que des blessures/incidents à déclarer se sont produits.

Santé

- Plans d'action de réduction de l'exposition au niveau des sites tout au long de l'année 2025 pendant le processus d'évaluation des risques.
- Évaluations des risques pour la santé : chimiques, physiques, ergonomiques, biologiques et psychosociaux.
- Surveillance médicale initiale et périodique des salariés fondée sur les risques.
- Processus d'aménagement du retour au travail et de protection de la maternité.
- Promotion de la santé physique et mentale. En 2025, nous avons lancé une campagne sanitaire mondiale de promotion sur la prévention de l'hypertension artérielle et une autre sur la prévention du stress thermique.
- Observatoire de l'épuisement professionnel : il est géré et détenu par le réseau de médecins du travail sur nos principaux sites, avec une approche harmonisée visant à prévenir le stress et l'épuisement professionnel.
- Conseils et soutien d'experts à l'attention des salariés, des sites et de l'entreprise.
- Programme d'assistance aux salariés : psychologues et coaches externes pour les questions liées au travail et à la vie privée. Écoute individuelle des salariés par un psychologue du travail (interne), des médecins du travail et des infirmiers, ou le programme d'assistance aux salariés (externe).

Bien-être

- Formation de sensibilisation à différents sujets liés au bien-être, notamment l'identification des signes avant-coureurs d'un stress excessif.
- Ambassadeur du bien-être sur site : sensibilisation aux outils permettant d'améliorer le bien-être.
- Programme Make Life Easier : tout au long de l'année, Solvay applique des règles d'entreprise visant à faciliter la vie des salariés et à assurer leur productivité. Le programme prévoit des vendredis après-midi sans réunion et une période de repos entre chaque réunion, et guide les salariés sur la manière de définir des attentes claires en ce qui concerne les réunions. En outre, nous avons récemment lancé la version industrielle de Make Life Easier pour les salariés de nos usines afin de réduire leur stress et d'améliorer leur bien-être. Le programme comprend un processus de simplification, des journées bien-être pour sensibiliser à la santé mentale et à la sécurité psychologique, ainsi que des actions pour améliorer la communication et la collaboration au sein des équipes.
- Outil d'évaluation de la charge de travail : pour évaluer les problèmes liés à la charge de travail et identifier des solutions.
- Groupes de ressources pour les collaborateurs : depuis leur mise en œuvre et tout au long de l'année 2025, notre Groupe sollicite sans cesse l'avis de ses salariés.
- Enquête Pulse : pour évaluer et mesurer l'évolution du bien-être et de l'engagement deux fois par an. Cette enquête est accompagnée d'un outil permettant d'ouvrir le dialogue. L'objectif est de permettre aux équipes d'échanger sur les résultats, de les analyser et d'identifier des mesures d'amélioration. Nous avons activement impliqué notre personnel dans l'identification des enseignements tirés des enquêtes Pulse. Nous avons également fourni une boîte à outils aux managers afin qu'ils puissent identifier les mesures à prendre à partir de ces résultats au niveau de l'équipe, avec la collaboration d'organes représentatifs du personnel tels que le CEE pour les aider à identifier les leçons tirées. Les résultats Pulse sont analysés par un psychologue du travail, qui peut procéder à l'évaluation des risques psychosociaux, le cas échéant ou sur demande des salariés.
- Solvay Solidarity Program : en 2025, Solvay a relancé son Solidarity Program pour soutenir les salariés et les communautés confrontés à des difficultés imprévues liées à une crise humanitaire, une catastrophe naturelle ou une maladie grave, si celle-ci n'est pas couverte par l'assurance médicale.

Suivi

Des mesures sanitaires sont déjà mises en œuvre. Elles font l'objet d'un suivi et d'un examen continu tout au long du cycle de reporting annuel.

Solvay suit étroitement toutes ses actions en faveur de la santé et de la sécurité grâce aux données suivantes :

- Taux de blessures à déclarer (RIR) ;
- Taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR) ;
- Accidents mortels ;
- Taux d'accidents de gravité majeure à déclarer (H-RIR) ;
- Taux de maladies professionnelles à déclarer : nombre, causes, décès, jours perdus ;
- Indicateurs de la surveillance médicale fondée sur le risque ;
- Indicateurs de promotion de la santé ;
- Indicateurs de santé mentale et de bien-être au travail ;
- Perception générale de la santé ;
- Enquêtes Pulse régulières ;
- Rotation et absentéisme (pour cause de maladie).

Ressources spécifiques

En 2025 et dans le cadre des actions décrites ci-dessus, nous avons continué à donner la priorité à l'intégrité physique et au bien-être de notre personnel à travers des engagements financiers importants. Nos dépenses d'investissements (CapEx) en matière de santé et de sécurité se sont élevées à 10 millions d'euros, et ont porté sur la modernisation à long terme des infrastructures et des équipements. Par ailleurs, nous avons eu en 2025 une dépense opérationnelle (OpEx) exceptionnelle de 4 millions d'euros affectée à la transformation de notre culture de la sécurité avec l'appui d'une société de conseil externe. Cet investissement stratégique souligne notre engagement à faire évoluer notre culture de la sécurité grâce à des analyses menées par des experts afin d'améliorer considérablement nos performances en matière de sécurité à partir de 2025.

ETP	2024	2025
Santé, sécurité et environnement (HSE)	261	259

Toutes les ressources dédiées doivent être maintenues pour la période de référence 2026, en surveillant de près tout écart éventuel.

S1-5 Cibles liées à la santé et à la sécurité au travail

Cible	% ou nombre	Description
Gestion de l'hygiène et de la sécurité	0 accident	Nous renforçons l'engagement de Solvay à suivre et à déployer des actions préventives pour améliorer la santé et la sécurité dans le monde entier, avec un objectif zéro accident : · Blessure à déclarer : blessure résultant d'un accident au travail et nécessitant un traitement plus important que des premiers soins. · Accident avec arrêt : accident au travail entraînant une interruption de travail d'un ou plusieurs jours, sans compter le jour de l'accident. · Accident mortel : accident du travail entraînant un décès.
Amélioration du bien-être des salariés	Qualitatif	En encourageant l'engagement et les initiatives HSE telles que les programmes d'assistance aux salariés inclus dans le programme Solvay Cares, Solvay utilise les enquêtes Pulse pour évaluer l'engagement (%) et la charge de travail (%) de ses salariés afin de permettre la mise en place de mesures préventives et d'orientations politiques en vue de créer un environnement favorable. Aucun objectif quantitatif n'a été défini, mais un suivi continu est assuré.
Programme Make Life Easier	Qualitatif	Déploiement de l'initiative Solvay visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les salariés grâce à une boîte à outils qui aide notre personnel à mieux équilibrer sa charge de travail.

En matière de sécurité, nous constatons jusqu'à présent des progrès limités dans la réalisation de notre objectif zéro accident, puisque nous passons de 45 blessures à déclarer pour les salariés et les sous-traitants en 2023 (1,35 blessure par million d'heures de travail) à 44 en 2025 (1,77 blessure par million d'heures de travail). En 2025, Solvay a lancé une transformation majeure de la sécurité afin d'améliorer considérablement ses performances dans ce domaine.

S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité au travail

Sécurité au travail	2024	2025
Effectifs de l'entreprise et sous-traitants (Total)		
Taux d'accidents au travail à déclarer	1,55	1,77
Nombre d'accidents au travail à déclarer	41	44
Nombre de décès découlant de blessures et de problèmes de santé au travail	3	0
Heures de travail (millions d'heures)	26,4	24,8
Effectifs de l'entreprise		
Taux d'accidents au travail à déclarer	1,48	1,71
Nombre d'accidents au travail à déclarer	24	26
Nombre de décès découlant de blessures et de problèmes de santé au travail	0	0
Heures de travail (millions d'heures)	16,2	15,2
Pourcentage des effectifs propres couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	73,9%	78,4%
Sous-traitants		
Taux d'accidents au travail à déclarer	1,66	1,87
Nombre d'accidents au travail à déclarer	17	18
Nombre de décès découlant de blessures et de problèmes de santé sur des sites de Solvay	3	0
Heures de travail (millions d'heures)	10,2	9,6

Note 1 : le nombre total d'heures de travail est désormais exprimé en millions (p. ex. 1,2 million) afin de s'aligner sur les conventions standard en matière d'information financière. Les périodes précédentes ont été retraitées dans ce format par souci de cohérence. Pour tous les salariés dont les données relatives à la gestion du temps ne sont pas disponibles dans le système de paie, une estimation par pays est appliquée afin de déterminer leurs heures de travail. Cette estimation s'appuie sur le nombre moyen d'heures de travail de chaque pays, tel que déclaré par des sources officielles comme les gouvernements nationaux, l'OCDE ou la législation du travail applicable.

Note 2 : En raison d'une erreur de traitement dans les données 2024, nous avons dû ajuster un nombre limité d'heures de travail des collaborateurs, sans impact significatif sur le résultat global. Les heures de travail de nos effectifs propres ont été ajustées de 16,3 millions à 16,2 millions d'heures. En conséquence, le taux d'accidents du travail à déclarer pour nos effectifs propres en 2024 est passé de 1,47 à 1,48.

En 2025, Solvay a poursuivi ses efforts en faveur de la sécurité de ses salariés et de ses sous-traitants. Après les trois décès tragiques survenus en 2024, Solvay a lancé en 2025 une transformation majeure dans le domaine de la sécurité, et augmenté le pourcentage de salariés couverts par les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité de 73,9% en 2024 à 78,4% en 2025. Même si aucun décès n'a été à déplorer en 2025, le Groupe a constaté une augmentation du taux de blessures de ses salariés et sous-traitants de 1,55 blessure par million d'heures de travail en 2024 à 1,77 en 2025. Le nombre de blessures à déclarer pour les salariés et les sous-traitants était de 44 en 2025, contre 41 en 2024, ce qui souligne l'importance de nos efforts continus pour harmoniser les normes de sécurité au sein de tous les sites. La tendance à la hausse du nombre de blessures s'applique aussi aux effectifs propres de Solvay, qui est passé de 1,48 par million d'heures de travail en 2024 à 1,71 en 2025, principalement en raison de 26 blessures en 2025 contre 24 en 2024. Cette augmentation est également impactée par la réduction du nombre total d'heures de travail des effectifs de l'entreprise (de 16,2 millions en 2024 à 15,2 millions en 2025) et des sous-traitants (de 10,2 millions en 2024 à 9,6 millions en 2025), ce qui reflète une tendance plus générale d'optimisation des opérations des sites. Solvay reste engagé à poursuivre sa feuille de route For Generations, en mettant l'accent sur l'inversion de la tendance du taux de blessures tout en maintenant l'absence totale de décès sur tous les sites.

Maladies professionnelles des employés actifs

	Unité	Diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024	Diagnostiquées ou déclarées en 2025	Autres cas des années précédentes connus en 2025
Troubles auditifs	Nombre	0	0	0	1
Maladies musculosquelettiques	Nombre	3	0	2	1
Autres maladies non cancérigènes	Nombre	8	0	4	2
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	0	0	0	0
Autres cancers	Nombre	0	0	1	0
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0	0	0
Total	Nombre	11	0	7	4

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par les employés de Solvay qui sont actifs.

Sept nouvelles maladies professionnelles à déclarer ont été diagnostiquées ou déclarées en 2025 parmi les salariés de Solvay. En 2025, nous avons identifié trois autres cas de maladies attribuables à 2024 (une maladie musculosquelettique et deux autres maladies non cancérigènes) et un autre cas attribuable à 2023. Nous pouvons en conclure que le nombre de maladies professionnelles à déclarer parmi les salariés de Solvay a diminué en 2025 par rapport à 2024.

Maladie professionnelle des anciens employés

	Unité	Diagnostiquées ou déclarées en 2024	Autres cas des années précédentes connus en 2024	Diagnostiquées ou déclarées en 2025	Autres cas des années précédentes connus en 2025
Troubles auditifs	Nombre	1	0	1	0
Maladies musculosquelettiques	Nombre	0	0	0	0
Autres maladies non cancérigènes	Nombre	0	1	0	0
Maladies et cancers liés à l'amiante	Nombre	15	11	5	6
Autres cancers	Nombre	0	0	1	1
Maladies inconnues ou non précisées	Nombre	0	0	1	0
Total	Nombre	16	12	8	7

Les chiffres du tableau ci-dessus concernent les maladies professionnelles à déclarer contractées par d'anciens employés de Solvay qui sont à la retraite ou ont quitté l'entreprise.

Huit nouvelles maladies professionnelles à déclarer ont été diagnostiquées ou déclarées en 2025 parmi les anciens salariés de Solvay. En 2025, nous avons identifié sept nouvelles maladies professionnelles à déclarer ayant débuté en 2024 (trois cas), 2023 (deux cas), 2022 (un cas) et 2002 (un cas). Nous pouvons en conclure que le nombre de maladies professionnelles à déclarer parmi les anciens salariés de Solvay a nettement diminué en 2025 par rapport à 2024, et la majorité d'entre elles étaient liées à l'amiante.

Retraitement des données de l'année précédente

Les données de l'année précédente ont été ajustées afin d'intégrer les cas 2024 identifiés en 2025, tant pour les salariés actifs (trois cas) que pour les anciens salariés (trois cas).

Sécurité des procédés

Politiques relatives à la sécurité des procédés

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Politique de santé et de sécurité).

La gestion de la sécurité des procédés est mise en œuvre pour superviser les procédés industriels nécessitant la manipulation de produits chimiques dangereux afin de prévenir et de gérer les incidents. Ce thème s'applique à tous les sites de production et aux centres de recherche et d'innovation de Solvay qui présentent un risque pour la sécurité des procédés. Pour la prévention et le contrôle des incidents dans les procédés industriels, Solvay applique les principes Process Safety Management (PSM) sur tous les sites industriels, qu'ils soient couverts ou non par des exigences réglementaires.

Des procédures spécifiques complètent la politique de santé et de sécurité et guident la mise en œuvre de la gestion de la sécurité des procédés, notamment les analyses des dangers des procédés (Process Hazard Analyses, PHA) fondées sur les risques et les plans d'intervention d'urgence en matière de transport au sein des GBU/sur les sites.

Considérations relatives aux parties prenantes

Les directeurs de sites Solvay sont responsables de l'application de cette politique et de la mise en œuvre des procédures du Groupe au sein de leurs sites. Les équipes HSE veillent à la mise en œuvre de la politique par le biais d'une supervision opérationnelle quotidienne, avec l'aide de correspondants présents sur chaque site opérationnel. L'équipe HSE du Groupe se charge de communiquer la politique et les procédures connexes du Groupe à chaque GBU et à chaque site industriel en vue de leur mise en œuvre. Les représentants des salariés sont également encouragés à donner leur avis sur la politique. D'autres parties prenantes clés, telles que les autorités locales, les communautés locales et les entités externes chargées des situations d'urgence, sont impliquées dans les différentes étapes du processus : analyse et contrôle des risques, gestion des risques, conformité réglementaire et plans d'urgence.

Actions et ressources liées à la sécurité des procédés

Veillez consulter les actions des sections S1 et S2 développées pour remédier aux dommages causés par les impacts matériels.

Nous avons créé et utilisé un système de sécurité des procédés. Ce système comprend entre autres :

- Une approche préventive des risques, fondée sur une utilisation systématique des analyses des dangers liés aux procédés (Process Hazard Analyses, PHA) et sur l'identification de scénarios critiques dans le cadre desquels des mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre dans un délai déterminé. Le Group Safety Director est responsable de la politique de santé et de sécurité et de sa mise en œuvre.
- Une équipe d'experts en sécurité des procédés, formés et qualifiés pour l'application des méthodologies des PHA. Dans certains cas, des consultants externes qualifiés collaborent avec Solvay.
- Un réseau de personnes est chargé de la sécurité des procédés. Il couvre toutes les zones afin de gérer et de déployer la sécurité des procédés sur tous les sites.

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés du système de gestion de la sécurité des procédés et de certaines actions routinières ou ponctuelles, applicables à tous les sites, en fonction de la nature de l'événement (par ex. gestion du changement ou projets d'investissement) et/ou de la gravité d'un incident.

Actions de routine

- Réalisation d'analyses des dangers liés aux procédés (PHA), afin d'identifier les situations à haut risque. Celles-ci sont effectuées sur chaque unité avec une matrice de risque unique afin de quantifier le niveau de risque de chaque scénario d'accident potentiel, en combinant des facteurs de gravité et de probabilité. La politique du Groupe exige une revalidation périodique de l'analyse PHA tous les cinq ans minimum.
- La conclusion de l'analyse PHA peut conduire à des mesures de prévention et de protection afin d'empêcher et de réduire l'incidence des scénarios les plus graves. Ces mesures peuvent nécessiter des investissements supplémentaires. Les actions sont suivies et mises en œuvre en permanence.
- La gestion du changement est un système de gestion visant à garantir que les modifications apportées aux procédés sont correctement analysées, documentées et communiquées au personnel concerné.
- Un examen de sécurité préalable à la mise en service (PSSR) est effectué pour les projets et les modifications afin de s'assurer que la construction, l'installation, la maintenance ou le procédé répond aux spécifications de conception initialement prévues avant la mise en service d'un nouveau procédé ou d'un nouvel équipement.
- Les salariés participent aux activités liées à la sécurité des procédés (analyse des risques des procédés, enquête sur les incidents de sécurité des procédés, validation des procédures opérationnelles standard et/ou des instructions d'utilisation, etc.).
- L'intégrité mécanique est vérifiée en permanence sur les équipements des procédés critiques afin de garantir une installation, un fonctionnement et une maintenance appropriés.
- Des permis de travail sont nécessaires pour autoriser les travaux et gérer les risques liés à certaines activités dans la zone de production. Ils sont directement liés aux Solvay Life Saving Rules. La procédure d'autorisation de travaux fait l'objet d'un audit constant.
- Des contrats sont conclus avec des entreprises qualifiées afin qu'elles interviennent en cas d'urgence liée à la sécurité des transports.
- Publication de bulletins relatifs à la sécurité des procédés pour les incidents les plus significatifs, distribués à tous les sites. Ces bulletins sont utilisés par les sites comme supports pour les conférences sur la sécurité afin d'accroître les connaissances des salariés en matière de sécurité des procédés.
- Formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants. Des modules/vidéos de formation sur la sécurité des procédés sont disponibles pour tous les salariés de Solvay et pour les sous-traitants concernés travaillant sur nos sites industriels. Les sites évaluent régulièrement les besoins de formation de manière à ce qu'au moins un responsable sécurité des procédés soit formé sur chaque site.
- Les performances en matière de sécurité des procédés sont régulièrement mesurées par la réalisation d'audits de conformité réglementaire et des exigences du groupe HSE de Solvay, conformément à la procédure d'audit de conformité HSE et des exigences du groupe de Solvay.
- Reporting centralisé des incidents liés à la sécurité des procédés et des transports. La gravité de l'incident (moyenne, majeure ou catastrophique) est évaluée en appliquant des critères internes, notamment les conséquences sur le site ou hors site, les dommages du voisinage immédiat et la quantité de matière déversée, le cas échéant (voir les indicateurs de la sécurité des procédés dans la section ci-dessous). Des bulletins d'analyse des causes profondes et des enseignements tirés sont publiés pour chaque incident et parfois pour les presque-accidents majeurs.

Actions ponctuelles (en cas de survenue d'un incident ou d'un événement spécifique)

- Étude de sécurité lors de la phase de conception de nouvelles installations ou de modifications d'équipements existants.
- Activation d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'incidents graves sur le site. Les parties internes et externes concernées sont informées par l'application de la procédure de gestion de crise de Solvay. En cas de besoin, la cellule de crise du Groupe (service d'alerte de crise, 24 h/24, 7 j/7) est également activée.
- En cas d'accident (lié aux procédés ou aux transports), l'analyse des causes, y compris des actions visant à prévenir la récurrence, et des bulletins sur les enseignements tirés sont obligatoires pour tous les incidents de gravité majeure et catastrophique, ainsi que les incidents de gravité moyenne entraînant un incendie ou une explosion, et les événements à haut potentiel de gravité (HSPo). Les presque-accidents sont également analysés au niveau des sites. Le système de gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement est un système dynamique de gestion des risques, qui s'enrichit continuellement des expériences passées.

Objectifs et indicateurs liés à la sécurité des procédés

Notre ambition

Nous visons le zéro accident dans nos locaux et dans le cadre de nos opérations. Nous nous consacrons à la prévention et à l'atténuation des incidents. Ces efforts sont guidés par nos plans d'action mondiaux et locaux.

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons périodiquement les métriques et les indicateurs de performance liés à la sécurité des procédés.

Ces derniers sont contrôlés à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, et les progrès sont évalués tous les ans selon des métriques et des indicateurs clés de performance définis.

Indicateurs de sécurité des procédés

Nos installations sont conçues et exploitées dans le respect de la santé et de la sécurité, qui sont au cœur de notre stratégie de durabilité. Plus spécifiquement, nous visons à n'enregistrer aucun incident de gravité moyenne ou élevée (voir définition ci-dessous) au cours de l'année de référence, et à réduire le nombre d'incidents de faible gravité et le taux d'incidents de sécurité des procédés par rapport à l'année précédente.

Tous les cas sont enregistrés, gérés et suivis au niveau des sites. La procédure de reporting HSE du Groupe explique comment chaque site doit centraliser le reporting des incidents égaux ou supérieurs au niveau de gravité moyen et/ou des incidents HSPO.

Les incidents sont classés selon l'échelle de gravité suivante :

- Gravité élevée ou catastrophique : blessures réversibles hors site, blessures irréversibles sur site, dommages environnementaux réversibles hors site ou dommages aux équipements dont le coût direct est supérieur à 2 millions d'euros.
- Incident de gravité moyenne : blessures nécessitant des premiers soins hors site, blessures réversibles sur site, dépassement des limites du permis d'exploitation, incendie, explosion, rupture d'une pièce d'équipement dont les dommages sont supérieurs à 2 500 euros, ou rejet de produits chimiques dont la quantité est supérieure aux seuils de l'ICCA
- Incident de faible gravité : aucun des critères de gravité élevée ou moyenne n'est rempli.

SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS	Unité	2024	2025
Incidents de sécurité des procédés de classe C (gravité catastrophique)	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des procédés de classe H (gravité élevée)	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des procédés de classe M (gravité moyenne)	Nombre	59	65
Nombre total d'incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, élevée ou catastrophique)	Nombre	59	65
Incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) avec conséquences environnementales (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) avec dépassement des limites du permis d'exploitation à déclarer	Nombre	5	2
Incidents de sécurité des procédés (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) avec conséquences environnementales (gravité moyenne, élevée ou catastrophique) sans dépassement du permis d'exploitation à déclarer	Nombre	7	1

En 2025, la fréquence des incidents de sécurité des procédés de gravité moyenne (PSI-M) a connu une légère augmentation, mais elle est restée globalement conforme à la tendance de 2024. Pour 2026, le groupe Solvay vise à réduire ce taux en améliorant de manière ciblée son processus de gestion de la sécurité des produits (PGSP).

Sécurité des transports

Politiques relatives à la sécurité des transports

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels (Politique de santé et de sécurité).

La sécurité des transports englobe la prévention et la gestion des incidents qui pourraient survenir pendant l'acheminement d'un produit chimique sur un site Solvay, et en dehors lorsqu'il est acheminé par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou maritime, ou durant le chargement ou le déchargement hors site, uniquement si Solvay ou un prestataire logistique sous contrat avec Solvay effectue le chargement ou le déchargement.

Actions et ressources liées à la sécurité des transports

Veillez consulter les actions des sections S1 et S2 développées pour remédier aux dommages causés par les impacts matériels.

L'objectif principal du système de gestion de la sécurité des transports est d'éviter des incidents susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques. Nous avons mis en place un certain nombre d'outils et de procédures qui nous permettent d'identifier et de prendre des mesures pour atténuer les risques liés aux transports.

Vous trouverez ci-dessous une description des éléments clés et de certaines actions routinières ou ponctuelles, en fonction de la nature de l'incident :

- conformité réglementaire et respect des réglementations applicables en matière de transport ;
- standard de qualification pour les transporteurs de marchandises dangereuses ;
- processus de sélection des prestataires de services logistiques, sur la base d'une évaluation des dangers et des risques ;
- mise en œuvre de procédures et directives en matière de sécurité ;
- gestion opérationnelle des opérations quotidiennes de transport, y compris le chargement et le déchargement ;
- préparation et gestion des situations d'urgence de niveaux 1, 2 et 3 ;
- mise à disposition de lignes téléphoniques d'intervention d'urgence dans le monde entier et dans de nombreuses langues ;
- rapports et enquêtes sur les incidents ;
- formation de la main-d'œuvre et des sous-traitants ;
- audits.

Suivi des actions

- Nous contrôlons l'efficacité des mesures prises dans le cadre de la gestion de la sécurité des procédés et des transports au moyen d'une série d'indicateurs présentés dans la section ci-dessous. Les mesures prises au cours de l'année de référence font également l'objet d'un examen systématique conformément aux principes de la norme ISO45001 (cf. Système de gestion dynamique des risques).
- L'équipe centrale organise également des audits périodiques de tous les sites industriels pour s'assurer du respect des exigences du Groupe.

Cibles et indicateurs liés à la sécurité des transports

Notre ambition

Pour évaluer l'efficacité de nos politiques et de nos actions, nous contrôlons et mesurons périodiquement les métriques et les indicateurs de performance liés à la sécurité des transports.

Ces derniers sont contrôlés à l'aide d'un outil de suivi de projet centralisé, et les progrès sont évalués tous les ans selon des métriques et des indicateurs clés de performance définis.

Indicateurs de sécurité des transports

Un incident à haut potentiel de gravité (HSPo) est un incident ou presque accident de gravité faible ou moyenne qui aurait pu être plus grave (gravité élevée ou catastrophique) si les circonstances avaient été légèrement différentes.

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS	Unité	2024	2025
Incidents de sécurité des transports de gravité catastrophique	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des transports de gravité élevée	Nombre	0	0
Incidents de sécurité des transports de gravité moyenne	Nombre	3	2

Entre 2024 et 2025, le groupe Solvay n'a enregistré aucun changement significatif dans les incidents liés à la sécurité des transports. Il convient de noter qu'aucun événement de gravité élevée ou catastrophique ne s'est produit. Ce résultat est lié à la mise en œuvre rigoureuse de nos normes de sécurité des procédés et transports.

6.3.1.3. Dialogue social

Notre engagement en faveur du dialogue social favorise un environnement constructif, transparent et collaboratif à tous les niveaux de l'organisation. Dans le cadre de notre accord-cadre mondial avec IndustriALL Global Union, nous veillons à la protection des droits du travail, des droits de l'homme et du bien-être de notre personnel. Les initiatives clés ayant un impact positif sont notamment la promotion de la liberté d'association et de la négociation collective, ainsi qu'un engagement actif auprès de nos salariés par le biais de forums européens et mondiaux (comme le Comité d'entreprise européen et le Solvay Global Forum). Nous encourageons également nos salariés à signaler toute infraction ou préoccupation potentielle par le biais de la politique Speak Up ou de leurs organes de représentation.

Lorsque des pressions commerciales se font sentir, par exemple lors de périodes de restructuration, d'expansion rapide, de mise en œuvre de nouvelles technologies ou de mesures de réduction des coûts, nous donnons la priorité au bien-être de nos salariés et à la responsabilité environnementale. Cet engagement s'inscrit dans notre cadre de gouvernance structuré et dans nos politiques éthiques, notamment le Code d'Intégrité des Affaires (CoBI), la politique Speak Up et le programme d'assistance aux salariés. Le CoBI, par exemple, fournit des lignes directrices pour la prise de décisions éthiques dans les situations où les besoins de l'entreprise peuvent entrer en conflit avec le bien-être des salariés, et met l'accent sur la transparence et le respect des droits des salariés.

Nous identifions proactivement les impacts négatifs potentiels matériels sur le personnel résultant de pressions commerciales, en nous concentrant sur des domaines tels que le bien-être, la sécurité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des salariés. Nous anticipons les impacts potentiels sur la charge de travail des salariés et la sécurité de l'emploi. Cette identification est menée de manière centralisée par les équipes Dialogue social, RH et Transformation, ainsi que par le biais d'une collecte continue de retours d'information via les enquêtes Pulse et la politique Speak Up. Cette approche multidimensionnelle nous permet d'acquérir une compréhension globale des difficultés potentielles qui nous attendent. Une fois les impacts potentiels identifiés, Solvay consulte les divers organes représentatifs, d'abord au niveau mondial et européen, puis au niveau local, pour discuter et convenir de mesures d'atténuation appropriées. Ces mesures ont pour objectif de minimiser les impacts négatifs sur les salariés, conformément aux normes de travail mondiales et locales.

Nous tenons également compte de l'impact sur nos propres salariés lorsque nous devons mettre fin à une relation d'affaires. Pour ce faire, nous veillons au respect des clauses contractuelles existantes, des bons de commande et du CoBI des Fournisseurs signé. Le CoBI renforce notre engagement en faveur d'une conduite éthique dans toutes nos relations commerciales, et intègre notamment le traitement responsable des salariés concernés par les décisions de l'entreprise. Concrètement, dans le cadre de la résiliation d'une relation d'affaires, nous collaborons avec l'autre entité, dans la mesure du possible, afin d'assurer une transition responsable.

En contrôlant, consultant et adaptant sans cesse notre approche, nous nous efforçons d'équilibrer efficacement les pressions commerciales et le bien-être de notre personnel pour créer une entreprise durable et responsable.

S1-1 Politiques relatives au dialogue social

La politique de dialogue social de Solvay garantit l'identification, l'évaluation et la gestion proactives des impacts liés au personnel lors de transformations organisationnelles en encourageant une communication et une collaboration ouvertes entre la direction, les salariés et leurs représentants. Grâce à un dialogue structuré, à la transparence des décisions stratégiques et à la co-création de politiques, nous facilitons la détection précoce des difficultés potentielles et atténuons les impacts négatifs sur les salariés pour favoriser une transition en douceur, conforme aux droits de l'homme, aux normes du travail et aux objectifs de transformation de Solvay. En outre, la politique Speak Up offre aux salariés un moyen formel de faire part directement de leurs préoccupations, qui font ensuite l'objet d'une enquête et de mesures correctives.

Le dialogue social est une pierre angulaire de la culture et du modèle opérationnel de Solvay. Nous veillons à ce que les représentants des salariés soient informés de l'orientation stratégique et des décisions clés de l'entreprise en organisant un dialogue structuré à ce sujet. Les organes représentatifs constituent une caisse de résonance pour les projets de politiques avant leur mise en œuvre, ce qui se traduit par un niveau élevé de maturité, de transparence et de confiance entre la direction générale et les salariés. Notre conviction que l'on peut aller plus loin ensemble se reflète dans nos organes et nos pratiques de dialogue social, qui s'appuient sur plusieurs niveaux de dialogue (mondial, régional, local, site) et divers forums.

S1-4 Actions et ressources liées au dialogue social

Nous avons mis en œuvre des plans d'action complets et alloué des ressources spécifiques à la gestion des IRO matériels liés au dialogue social. Ces plans d'actions sont décrits ci-dessous :

- Programmes d'engagement des salariés : les plateformes telles que le Solvay Global Forum ou les initiatives promues par le CEE et IndustriALL favorisent la communication et la collaboration, tandis que les visites de sites permettent également de suivre de près les risques et les opportunités matériels.
- Sollicitation de l'avis des représentants des salariés par le biais de différents forums tels que le Comité d'entreprise européen, le Solvay Global Forum et d'autres organes locaux.
- Différents mécanismes de remontée d'information tels que le programme Speak Up et les enquêtes Pulse permettent également à nos salariés d'exprimer leurs préoccupations.
- Les Accords Solvay Cares garantissent à l'ensemble du personnel des prestations sociales minimales, notamment un congé parental, une assurance maladie, une assurance invalidité et une assurance vie, reflétant ainsi notre engagement de longue date en faveur du bien-être social.

Pour rester en adéquation constante avec les salariés et maintenir un dialogue social solide, le Groupe a mis en place un cadre d'engagement structuré sur des horizons à court terme définis. Celui-ci comprend des consultations mensuelles avec le comité restreint du Comité d'entreprise européen et des sessions trimestrielles avec le Solvay Global Forum. Au niveau local, la direction organise régulièrement des réunions mensuelles avec les représentants des salariés. En complément de ces canaux de dialogue formels, les RH locales ont mis en place une enquête Pulse mensuelle afin d'évaluer quantitativement le climat social et le niveau d'engagement des salariés. Toutes les autres actions sont appliquées en continu, sans limite de temps.

Impacts négatifs de la transition écologique sur nos collaborateurs

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Tout en mettant en œuvre la transition énergétique de nos usines, nous cherchons à atténuer les impacts négatifs potentiels sur nos effectifs. Par exemple, le personnel exploitant les nouvelles unités de production d'énergie de Dombasle et de Torrelavega sera transféré à des partenaires tiers afin d'assurer la continuité de leur emploi tout en décarbonant nos opérations.

Nous facilitons également l'adaptation des salariés à la transition vers le développement durable grâce à des programmes de perfectionnement des compétences comme la STAR Operations Academy.

Ressources spécifiques

Conformément à son engagement de 2024 consistant à mettre en œuvre des politiques et des plans d'action ambitieux en matière de dialogue social, le Groupe a renforcé son vivier de ressources spécifiques de 21 à 24 ETP. Cette augmentation de 14% reflète notre investissement constant dans la promotion de relations industrielles solides et offre la garantie que nos mécanismes de dialogue social disposent de ressources suffisantes pour gérer l'évolution des exigences réglementaires et renforcer l'engagement à tous les niveaux de l'organisation.

ETP	2024	2025
Dialogue social	21	24

Toutes les ressources spécifiques publiées doivent être maintenues pour la période de référence 2026, en surveillant de près tout écart éventuel.

S1-5 Cibles liées au dialogue social

Cible	% ou nombre	Description
Accords Solvay Cares	Qualitatif	Solvay a renforcé son engagement d'employeur responsable en garantissant un niveau minimal de protection en matière de bien-être et de santé à tous ses salariés du monde entier. Ce niveau minimal couvre les coûts de santé importants, les congés pour invalidité, les congés de maternité et de paternité, les congés pour adoption, le décès d'un salarié, le soutien au bien-être des salariés et les congés payés des aidants.

Les Accords Solvay Cares sont mis en œuvre avec effet immédiat et appliqués de manière continue, ce qui constitue un engagement durable sans date de fin ni objectif d'achèvement.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Dans la mesure du possible, nous suivons et rendons compte régulièrement des indicateurs clés de performance en matière de dialogue social, principalement ceux liés aux conventions collectives, étant donné que tous les salariés de Solvay sont couverts par une convention collective cadre.

Le principe général veut que les conventions collectives exercent une influence considérable sur les pratiques en matière d'emploi conformément à la législation locale du travail, bien qu'à des degrés divers selon la catégorie d'employé et l'entité juridique spécifique. Ces conventions s'appliquent à toutes les entités et font la distinction entre les salariés non cadres, cadres et dirigeants, garantissant ainsi des dispositions adaptées à chaque groupe. Pour la plupart de nos salariés, à l'exception des dirigeants, les conventions collectives constituent le fondement des conditions d'emploi. L'interaction entre les conventions collectives, les règlements internes du travail et les contrats individuels garantit une approche équilibrée et équitable de l'emploi, indépendamment du poste occupé ou des dispositions contractuelles.

Alors que les effectifs sont passés de 8 905 à 8 443, la part des salariés couverts par des conventions collectives a légèrement augmenté au niveau mondial, passant de 74,8% en 2024 à 75,6% en 2025. Cette légère fluctuation est principalement due à des changements dans la composition des effectifs de nos entités existantes plutôt qu'à une modification de notre stratégie de couverture sous-jacente ou de notre présence au niveau national. En 2025, Solvay a conservé une empreinte géographique cohérente en ce qui concerne son cadre de dialogue social. De 2024 à 2025, la couverture des effectifs dans nos principaux pays n'a pas évolué.

Couverture des conventions collectives et représentation sur le lieu de travail dans les principaux pays

2025	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Collaborateurs - EEE (pour les pays avec >50 collaborateurs représentant >10% de l'effectif total)	Collaborateurs - hors EEE (estimation pour les régions avec >50 collaborateurs représentant >10% de l'effectif total)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec >50 collaborateurs représentant >10% de l'effectif total)
Couverture de l'effectif			
0-19%	AMÉRIQUE DU NORD (USA)		
20-39%			
40-59%			
60-79%	Allemagne		
80-100%	France	AMÉRIQUE LATINE (Brésil)	France, Allemagne

Méthode de calcul

Solvay calcule le taux de couverture des conventions collectives sur la base des effectifs internes actifs au 31 décembre.

Le taux de couverture est le ratio entre les salariés couverts par une convention collective et les effectifs totaux au sein des entités du périmètre. Cette méthodologie a été appliquée en 2024 et 2025 à des fins de comparabilité des données d'une année sur l'autre.

Les données sont collectées dans le cadre d'un processus de reporting décentralisé dans lequel les responsables RH de chaque pays identifient les conventions collectives spécifiques applicables à leurs effectifs. Ces entités locales déclarent le pourcentage de couverture totale de ces conventions, en agrégeant les données au niveau du Groupe.

Conformément à l'approche de matérialité du Groupe et à la définition de travail significatif, cette publication privilégie les principaux pays, ceux de 50 salariés ou plus, représentant au moins 10% des effectifs totaux.

6.3.1.4. Égalité de traitement et des chances pour tous

S1-1 Politiques relatives à l'égalité de traitement et des chances pour tous

La politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et de non-discrimination de Solvay est fondamentale pour créer un lieu de travail véritablement équitable et inclusif. C'est grâce à elle que nous gérons les programmes qui stimulent l'innovation, retenons les connaissances critiques et développons activement les compétences de nos salariés. En favorisant cet environnement diversifié, nous pouvons tirer parti de la force collective des différences de point de vue pour rendre l'organisation plus compétitive et plus agile. Grâce à des efforts ciblés, nous aidons les salariés à développer les compétences dont ils ont besoin pour créer un environnement de travail inclusif et dynamique, ce qui se traduit naturellement par de meilleures performances et un flux d'innovation constant. En complément, la politique Solvay Cares garantit des prestations sociales minimales pour tous dans le monde entier, notamment un congé parental, une assurance maladie, une assurance invalidité et une assurance vie. Elle est le reflet de notre engagement profond et de longue date en faveur de la protection sociale.

Nous promouvons activement une culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la non-discrimination. La politique de Solvay en matière de DEI & de non-discrimination souligne notre engagement à assurer l'égalité des chances, à favoriser un environnement inclusif et à contribuer de manière positive aux communautés dans lesquelles nous opérons.

La politique de DEI et de non-discrimination de Solvay formule explicitement la valeur que nous accordons à nos salariés et à leurs diverses contributions. Elle reconnaît l'importance des différences individuelles, des expériences de vie, des origines et des talents pour façonner la culture et les succès de Solvay. Nous considérons la diversité comme la force motrice de notre esprit d'innovation et de notre avantage concurrentiel dans le secteur. Notre politique met l'accent sur la célébration et le soutien des différences, visibles ou non, de nos salariés, qu'elles portent sur leurs origines, leur âge, leur identité de genre, leur appartenance ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle ou leurs aptitudes.

La politique DEI met également l'accent sur l'importance de l'équité et de l'inclusion au sein de Solvay. Elle vise à assurer l'égalité des chances et une représentation équitable de tous les salariés, tout en reconnaissant que certains groupes peuvent avoir besoin d'un soutien additionnel pour garantir leur pleine inclusion. Nous définissons l'équité comme la promotion de l'impartialité et de la justice tout en reconnaissant et en gérant les obstacles auxquels certains salariés peuvent être confrontés. La Société collabore activement avec des personnes aux profils variés, et encourage la formation de groupes de ressources pour les collaborateurs afin de contribuer à une culture inclusive pour tous les salariés.

En outre, en 2025, Solvay a tenu son engagement sur le salaire décent dans le cadre de l'initiative des Nations Unies avec un an d'avance. Désormais, 100% de nos effectifs perçoivent un salaire décent, ce qui constitue une démonstration tangible de notre engagement en faveur de l'équité économique et d'une plus grande justice sociale.

Notre politique de DEI et de non-discrimination a pour objectif de prévenir, d'atténuer et de lutter contre la discrimination au sein de Solvay. Le Head of Talent et le Chief People Officer gèrent notre stratégie de DEI et de non-discrimination, mais la création d'un lieu de travail sûr et inclusif est une responsabilité collective qui incombe à tous les membres de l'équipe. Tous les salariés ont la responsabilité partagée de traiter les autres avec dignité et respect, et de contribuer collectivement aux objectifs de l'entreprise.

Cette politique s'applique dans le monde entier et exige des salariés qu'ils incarnent les principes de DEI dans leur comportement au travail, dans leurs fonctions et lors des événements hors site. Nous dispensons une formation sur le leadership inclusif afin de sensibiliser les dirigeants et les salariés aux préjugés inconscients et aux pratiques d'inclusion, de les encourager à instaurer une culture de confiance et de respect, et de leur donner les moyens de remettre en question les comportements non inclusifs ou discriminatoires. Grâce à ces formations, nous avons formé 611 responsables d'équipe et employés au total en 2025, et nous continuerons à le faire en 2026.

S1-4 Actions et ressources liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous

Nous avons mis en œuvre des plans d'action complets et alloué des ressources spécifiques à la gestion des IRO matériels liés à l'égalité de traitement et des chances pour tous.

Diversité et inclusion

Les actions suivantes favorisent un environnement de travail diversifié et inclusif et s'attaquent aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes :

- Créer un environnement inclusif afin d'accroître l'engagement des salariés par le biais d'une nouvelle culture et d'un nouvel ensemble de comportements afin que chaque salarié puisse s'épanouir.
- Offrir des opportunités de développement équitables à tous les salariés afin de leur garantir des opportunités égales de progresser au sein de l'organisation (par exemple, par le biais du programme Star Factory).
- Intégrer la DEI dans notre processus d'évaluation des performances et de promotion afin de garantir un processus équitable et de réduire les préjugés.
- Promouvoir la diversité dans le recrutement grâce à des panels de recrutement diversifiés.
- Impliquer notre personnel dans la définition des efforts et des objectifs importants à travers les sept groupes de ressources pour les collaborateurs (ERG) actifs. Ces ERG incarnent un état d'esprit inclusif et accueillent tous les membres, y compris ceux qui n'appartiennent pas directement au groupe démographique spécifique des ERG. La liste des ERG est disponible sur notre site Internet ([Environnement de travail inclusif - Groupes de ressources pour les collaborateurs \(ERG\) | Solvay](#)).
- Mesurer tous les trimestres les progrès réalisés grâce au suivi de la diversité dans les recrutements et parmi les cadres intermédiaires et supérieurs.

La mise en œuvre de nos actions fait l'objet d'un suivi et d'un examen continu tout au long du cycle de reporting annuel afin de garantir leur adéquation constante avec nos objectifs en matière de diversité et d'inclusion.

Salaire décent

En mars 2025, Solvay a accompli son engagement sur le salaire décent lié à l'initiative des Nations Unies avec un an d'avance. Depuis mars 2025, 100% de nos effectifs perçoivent un salaire décent :

- Analyse du salaire décent : à la suite de l'analyse exhaustive des écarts de salaire menée en octobre 2024 dans les pays et régions d'exploitation de la Société, Solvay a procédé à des ajustements de rémunération ciblés tout au long de l'année 2025 afin de combler les écarts identifiés.
- Suivi du salaire décent : Solvay ayant comblé les écarts de salaire pour atteindre un salaire décent en 2025, le Groupe prévoit de s'aligner sur une base de référence pour tous les futurs recrutements afin d'éviter que le salaire d'entrée soit inférieur au salaire décent dans les pays à risque, et de mener des examens annuels et des ajustements périodiques proactifs en réponse à l'évolution des salaires décents de référence au sein de ses activités mondiales.

Développement et formation

Nous nous engageons à favoriser le développement professionnel de nos salariés en leur proposant des programmes ciblés de perfectionnement et de reconversion adaptés aux besoins actuels et futurs de la Société. En intégrant une compréhension approfondie des besoins spécifiques de nos salariés dans notre stratégie, nous favorisons un modèle économique plus durable et plus inclusif.

Solvay investit dans des programmes de formation et des opportunités de développement afin d'améliorer les compétences et les connaissances de ses effectifs, favorisant ainsi les évolutions de carrière et le développement personnel. Le développement est mesuré par le nombre d'heures d'apprentissage par salarié.

Nous nous engageons à favoriser le développement professionnel de notre personnel en proposant des programmes ciblés de développement des compétences et de reconversion adaptés aux besoins actuels et futurs de la Société. Notre équipe RH chargée du développement et de la formation joue un rôle stratégique en veillant à la pleine intégration de notre stratégie de formation dans les exigences de l'entreprise, ce qui permet aux salariés d'acquérir les compétences pour répondre à l'évolution des demandes du marché et des opérations. Voici quelques exemples d'initiatives :

- Formation à la transformation numérique pour renforcer les capacités de données et d'analyse ;
- Programmes de développement sur le leadership pour préparer les futurs dirigeants ;
- Formation technique spécialisée sur les procédés avancés de fabrication avancée et de développement durable.

Ressources spécifiques

1,5 ETP sont consacrés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) avec l'appui des équipes RH locales (60 ETP) et des sept groupes de ressources pour les collaborateurs (ERG) actifs.

S1-5 Cibles liées à l'égalité de traitement et des chances pour tous

Cible	% ou nombre	Description
Cible en matière de diversité (parité)	30% d'ici 2030	Objectif stratégique de 30% de femmes aux postes de cadres intermédiaires et supérieurs d'ici 2030. Objectif annuel d'amélioration de la représentation des femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs en lien avec le plan de rémunération variable à court terme.
Offrir un salaire décent équitable	100% d'ici 2026	Solvay s'engage et travaille activement à verser un salaire décent à 100% de ses effectifs d'ici 2026, s'alignant ainsi sur l'initiative Forward Faster du Pacte mondial des Nations Unies.
Garantir l'équité salariale	Qualitatif	Depuis 2024, Solvay s'est engagé avec d'autres initiatives à évaluer comment améliorer la transparence et conduire à un changement culturel afin d'accroître l'équité salariale de son personnel d'ici 2026. En outre, Solvay s'est engagée à intégrer l'équité salariale dans ses processus de recrutement, de promotion interne et d'augmentation annuelle au mérite.
Développement et formation des salariés	Conformément à la réglementation locale	Solvay assure le suivi des heures de formation de ses salariés afin de garantir le respect des règles et normes locales tout au long de l'année. Ces formations comprennent des sessions obligatoires sur des sujets tels que la confidentialité, la conformité et la protection de la vie privée, ainsi que des programmes volontaires visant à aider les salariés à développer de nouvelles compétences, telles que le leadership, les cours de langue et l'apprentissage lié à la durabilité.

En ce qui concerne la diversité, nous progressons vers notre objectif 2030 avec une augmentation de 2,5 points de pourcentage, passant ainsi de 26,3% de femmes à des postes de cadres intermédiaires et supérieurs fin 2023 à 28,8% fin 2025.

En ce qui concerne le salaire décent, à la suite de notre première évaluation en octobre 2024, nous avons réussi à atteindre notre objectif à 100% en 2025, soit avec un an d'avance. De plus, nous avons mis en place des mécanismes de surveillance continue pour assurer le maintien de cette norme à l'avenir.

Les méthodologies de mesure des deux cibles ont été appliquées de manière cohérente, sans écart par rapport au début de la période de référence.

S1-9 Indicateurs de diversité

Répartition par genre des cadres dirigeants ou supérieurs (échelon de rémunération égal ou supérieur à S23)

Cadres supérieurs	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Hommes	76	73,1%	72	73,5%
Femmes	28	26,9%	26	26,5%

La diversité est restée stable au sein des cadres supérieurs par rapport à l'année précédente. Toutefois, nos efforts en faveur des engagements Solvay For Generations sont clairs, puisque la diversité au sein des postes de cadres intermédiaires et supérieurs a augmenté de 1,5 point de pourcentage, passant de 27,3% en 2024 à 28,8% en 2025.

Méthode de calcul

Les effectifs (nombre de collaborateurs) sont ceux au 31 décembre 2025.

Les niveaux de direction chez Solvay sont définis par des échelons de rémunération sur la base de la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay. Pour les cadres supérieurs, le niveau de rémunération est égal ou supérieur à S23 (points Hay supérieurs à 924) et pour les cadres intermédiaires et supérieurs, il est égal ou supérieur à S19 (points Hay supérieurs à 530).

Répartition par âge des salariés

Effectifs	2024		2025	
	Nombre de collaborateurs	%	Nombre de collaborateurs	%
Collaborateurs âgés de moins de 30 ans (jusqu'à 29 ans inclus)	931	10,5%	1 047	12,4%
Collaborateurs âgés de 30 à 50 ans (de 30 à 49 ans inclus)	4 819	54,1%	4 414	52,3%
Collaborateurs âgés de plus de 50 ans (50 ans et plus)	3 147	35,3%	2 982	35,3%

Le nombre de collaborateurs de moins de 30 ans a augmenté de 1,9 point de pourcentage entre 2024 et 2025, ce qui témoigne de nos efforts pour renforcer notre diversité générationnelle. Cette hausse est soutenue par les efforts de recrutement de talents et plus particulièrement par notre programme Young Graduates. Veuillez prendre en considération que l'inclusion des stagiaires, étudiants et apprentis a une influence sur les chiffres de 2025 ci-dessus.

Méthode de calcul

Les effectifs sont ceux au 31 décembre 2025.

S1-10 Pratiques en matière d'équité de rémunération

Solvay s'engage à ce que tous les salariés perçoivent une rémunération qui respecte ou dépasse les normes du salaire décent et favorise un niveau de vie digne. Dans notre analyse de mars 2025, les données des salariés, y compris le salaire de base annuel et les primes et indemnités garanties, ont été évaluées à la lumière des références ville-région fournies par notre prestataire externe, WageIndicator. Il en ressort que tous les salariés de Solvay dans le monde perçoivent une rémunération égale ou supérieure aux normes locales de salaire décent.

Toujours en mars 2025, Solvay a tenu son engagement sur le salaire décent lié à l'initiative des Nations Unies avec un an d'avance. Désormais, 100% de ses effectifs perçoivent un salaire décent. Un salaire décent garantit à chaque salarié de Solvay une rémunération suffisante pour vivre dans la dignité et la sécurité, et couvrir les dépenses fondamentales de sa famille, notamment le logement, la nourriture, la santé et l'éducation. Il est supérieur aux salaires décents de référence, ce qui reflète l'engagement de Solvay à verser une rémunération équitable et digne au-delà des exigences minimales.

À la suite de l'analyse exhaustive des écarts de salaire menée en 2024 dans les pays et régions d'exploitation de la Société, Solvay a procédé à des ajustements de rémunération ciblés tout au long de l'année 2025 afin de combler le nombre limité d'écarts identifiés. La Société s'engage à maintenir cette norme à l'avenir par le biais d'examens annuels et d'ajustements proactifs en réponse à l'évolution des salaires décents de référence au sein de ses activités mondiales.

Pour l'évaluation 2025, nous avons préservé la cohérence en ayant recours au même fournisseur externe d'analyses comparatives et à la même source de données que l'année précédente. En nous appuyant sur l'expérience acquise et avec l'appui de notre partenaire externe, nous avons affiné la méthodologie d'évaluation et le processus de collecte des données.

Les indicateurs du salaire décent ont été élaborés à partir de données comparatives fournies par WageIndicator, une organisation internationalement reconnue qui soutient activement le Pacte mondial des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD) 1, 8 et 10. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec WageIndicator pour que notre analyse et notre utilisation des données soient conformes à sa méthodologie et aux normes mondiales en matière de rémunération équitable. En tirant parti de ses données et de son expertise, nous nous assurons que notre approche reflète les pratiques et les normes internationalement reconnues.

S1-16 Indicateurs relatifs à la rémunération

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'écart salarial non ajusté entre les hommes et les femmes est un indicateur clé qui reflète l'engagement de Solvay à surveiller et à faire progresser la parité hommes-femmes dans l'ensemble de ses activités mondiales. Cette mesure fournit un aperçu des différences de rémunération entre les sexes au sein de l'organisation, influencées par des facteurs structurels, notamment la répartition hommes-femmes au sein des postes, l'ancienneté, la spécialisation professionnelle et la situation géographique.

Performance et progrès

L'écart salarial non ajusté précédemment déclaré entre les hommes et les femmes (sur la base des données de 2024) était de 6,21%. Cette référence reflète à la fois les progrès réalisés et les efforts structurels qui restent à faire pour parvenir à une égalité totale entre les sexes. Pour la période de référence 2025, l'écart salarial non ajusté entre les hommes et les femmes est de 1,00%. Cette amélioration d'une année sur l'autre témoigne de la poursuite de la dynamique positive en faveur d'une plus grande égalité hommes-femmes et reflète l'effet conjugué des initiatives de la Société, de la dynamique des effectifs et de la transformation culturelle du Groupe.

Engagements et actions stratégiques

Solvay reste fermement engagée à garantir une rémunération équitable grâce à des actions intégrées couvrant trois piliers : la dignité, la transparence et l'équité.

Dignité : nous veillons à ce que chaque salarié de Solvay gagne un salaire décent, suffisant pour couvrir les dépenses fondamentales de sa famille (logement, nourriture, santé et éducation), qui favorise ainsi la sécurité et la dignité.

Transparence : nous avons renforcé notre transparence salariale dans nos recrutements en incluant des fourchettes de salaire dans les offres d'emploi. Notre processus d'entretien repensé se concentre uniquement sur les compétences et l'expérience, et non sur l'historique salarial, afin d'éliminer tout préjugé initial en matière de rémunération. De plus, nous mettons en place divers panels d'entretien pour éviter les préjugés dans le processus de sélection. Chez Solvay, nous accélérons l'évolution de carrière grâce à des programmes de mentorat et de parrainage spécialement conçus pour soutenir l'avancement et le maintien en poste des groupes sous-représentés.

Équité : nous garantissons l'équité salariale grâce à une évaluation continue de nos cadres de rémunération, qui élimine activement les disparités fondées sur le sexe, l'origine ou d'autres facteurs sans lien avec l'emploi afin de maintenir l'équité et l'homogénéité des pratiques de rémunération pour des rôles de valeur égale.

Informations contextuelles et compilation des données

La méthodologie de calcul de l'écart salarial entre les hommes et les femmes en 2025 est identique à celle de l'année précédente. Elle applique les mêmes processus de collecte de données, le même périmètre des composantes de la rémunération et la même méthode de calcul. Ce chiffre repose sur le salaire de base annuel total et la rémunération variable de tous les salariés concernés à la date de déclaration, ce qui garantit une comparabilité avec nos données de référence de 2024. Aucun changement significatif n'a été apporté à la méthodologie de compilation des données sous-jacentes ni au périmètre des entités incluses dans le calcul.

Amélioration de l'infrastructure de données

Afin de renforcer la précision, la normalisation et le caractère auditable des données pour les futurs cycles de reporting, Solvay a lancé un projet de transformation de la paie en 2025. Cette initiative vise à consolider et harmoniser les systèmes de paie disparates afin de faire évoluer le Groupe vers un modèle opérationnel mondial unifié. Bien que cette transformation n'ait pas d'incidence majeure sur la méthodologie de données 2025, elle représente un investissement important dans l'infrastructure de données qui devrait permettre d'obtenir une plus grande cohérence et une couverture centralisée quasi-complète des composantes de la rémunération à partir de la période de référence 2026, avec une mise en œuvre complète prévue pour 2027. Grâce à cette initiative, les futures publications d'informations CSRD bénéficieront d'une précision, d'une fiabilité et d'une audibilité accrues des données.

Ratio de rémunération totale

Pour l'exercice 2025, le ratio entre la rémunération totale du CEO et la rémunération médiane mondiale non ajustée est de 54, contre 50 en 2024. Cette variation d'une année sur l'autre est attribuable au fait que la rémunération variable à court terme (STI) du CEO est supérieure à l'objectif pour l'année. Le ratio continue d'être calculé selon la méthode de rémunération globale introduite en 2024, avec une amélioration de la méthode de calcul de la rémunération du CEO, comme indiqué ci-dessous.

Changement significatif dans le calcul de la rémunération du CEO

En 2024, Solvay a appliqué une rémunération totale à l'objectif pour le CEO. Cette approche a été adoptée afin de fournir une représentation juste et exacte de la structure de rémunération du poste de CEO lors d'un changement de direction, le CEO en exercice ayant rejoint Solvay en décembre 2023. Le recours à une rémunération variable à court et à long terme pour 2024 n'aurait pas reflété de manière appropriée le cadre de rémunération du poste de CEO.

Pour la période de référence 2025, le CEO ayant effectué une année complète au poste, Solvay est passée à une méthodologie qui combine salaire de base annuel réel, rémunération variable à court terme réelle et prime et avantages à long terme à l'objectif. Cette approche fournit une vision plus représentative de la rémunération tout en maintenant une cohérence dans le traitement des rémunérations variables à court terme, qui, de par leur nature, sont acquises sur plusieurs années et sont donc déclarées à leur valeur cible à des fins de comparabilité et de transparence entre les périodes de référence.

Informations contextuelles et compilation des données

Outre l'affinement du calcul de la rémunération du CEO décrit ci-dessus, les données 2025 ont été compilées en utilisant la même méthodologie, le même périmètre de composantes de la rémunération, les mêmes sources de données et la même méthode de calcul que l'année précédente, ce qui garantit une comparabilité d'une année sur l'autre. Conformément à la méthodologie appliquée l'année précédente, les étudiants, stagiaires et apprentis sont exclus de ce calcul.

S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Nous nous engageons fermement à faire respecter les droits de l'homme au sein de nos effectifs. En ce qui concerne le Code d'Intégrité des Affaires et la Politique de dialogue social, nous avons mis en œuvre une politique globale en matière de droits de l'homme au sein de l'entreprise, qui prévoit le respect strict des droits du travail, de la sécurité et de la non-discrimination dans toutes nos activités. Notre approche comprend des mécanismes de réclamation et un engagement continu auprès des parties prenantes pour répondre à toute préoccupation liée aux droits de l'homme.

L'approche générale de Solvay en matière de respect des droits de l'homme et du travail se concentre sur la promotion de la culture d'un environnement de travail sûr, inclusif et respectueux pour tous les salariés. Nous accordons la priorité au traitement équitable, à la liberté d'association et à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. Ces principes sont intégrés dans nos activités mondiales par le biais d'une évaluation régulière des pratiques de Solvay, qui s'assure du respect des normes de travail locales et internationales, et encourage une culture de la responsabilité et de la responsabilisation. Nous utilisons un mécanisme de réclamation robuste qui permet aux salariés et aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant d'éventuelles violations des droits de l'homme. Ce mécanisme comprend des canaux de signalement accessibles et garantit à ceux qui se manifestent une protection contre les représailles. Nous menons également des enquêtes approfondies sur les incidents signalés et prenons des mesures correctives, y compris des ajustements de politique ou des mesures correctives, afin de remédier à tout impact négatif sur les droits de l'homme.

Les politiques de Solvay abordent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail obligatoire et le travail des enfants. La politique de l'entreprise en matière de droits de l'homme et son Code d'Intégrité des Affaires interdisent sans équivoque toute forme de traite des êtres humains et de travail forcé ou obligatoire. Ils sont également soutenus par une politique de dialogue social. Ces documents ont pour but de garantir qu'aucun salarié n'est soumis à un travail involontaire ou à l'exploitation. L'entreprise adhère aux normes internationales et aux exigences légales visant à protéger les droits des jeunes travailleurs et à s'assurer que tous les salariés ont l'âge minimum requis.

En outre, la politique prévoit des mesures disciplinaires pour les salariés qui auraient un comportement inapproprié ou pratiqueraient une forme quelconque de discrimination. Solvay encourage ses salariés et partenaires à s'exprimer s'ils sont témoins ou victimes d'une forme quelconque de discrimination, en mettant à leur disposition différents canaux pour signaler leurs préoccupations et rechercher du soutien, y compris de manière anonyme. Les salariés peuvent consulter le guide Speak Up de l'entreprise afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le signalement de problèmes. Ils peuvent également contacter le département Conformité pour obtenir de l'aide.

Les sites de production de Solvay, avec des opérations de fabrication et d'exploitation minière, peuvent être exposés à des violations des droits de l'homme, comme le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants, mais les évaluations approfondies réalisées n'ont identifié aucun risque ou incident significatif au sein des opérations de l'entreprise.

Nous avons acquis une compréhension approfondie des risques potentiels auxquels sont confrontés des segments spécifiques du personnel de Solvay. Cette compréhension est le fruit des évaluations des risques, de l'engagement des salariés et de l'analyse des données. Pour développer cette compréhension, nous surveillons sans cesse les risques grâce à une plateforme de gestion des risques ESG, Dow Jones, qui identifie des facteurs tels que les conditions socioéconomiques, les cadres réglementaires locaux et la nature spécifique du travail effectué. En outre, notre équipe d'audit interne évalue l'efficacité des politiques spécifiques aux sites et des processus d'engagement des salariés, en veillant à ce que ces derniers aient tous accès à des voies de réclamation et que leurs préoccupations soient rapidement prises en considération. Les risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise s'appliquent à l'ensemble du personnel de Solvay (pas à un groupe de salariés en particulier). Toutefois, les mesures d'atténuation applicables sont adaptées à des groupes de personnes spécifiques, le cas échéant. Par exemple, à des fins de rétention des connaissances et d'approfondissement des compétences, les programmes de formation sont adaptés aux besoins de groupes spécifiques (par exemple, intégration des nouveaux salariés, apprentissage tout au long de la vie pour les personnes expérimentées).

En 2025, 121 plaintes ont été déposées par le biais de la ligne Solvay's Ethics Helpline, dont 87 par des salariés internes, et aucun cas n'a été transmis aux points de contact nationaux conformément aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous avons recensé 38 signalements de discrimination, y compris de harcèlement, et aucun cas de violation des droits de l'homme. Les indicateurs déclarés s'appuient sur le suivi interne via le canal de signalement interne et externe Speak Up. Leur mesure n'est pas validée par un organisme externe. Solvay n'a encouru aucune amende, pénalité ou indemnité importante pour des violations des droits sociaux et des droits de l'homme. Il n'y a eu aucun cas de travail forcé, de traite des êtres humains, de travail des enfants ou de violation des principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE. Solvay n'a fait l'objet d'aucune amende ni sanction en lien avec des cas potentiels de discrimination ou de harcèlement au travail. Dans de rares cas, un petit nombre de salariés ont contesté les mesures disciplinaires imposées par Solvay dans ce contexte. Toutefois, ces litiges ne concernent pas des cas de harcèlement. Par conséquent, ces informations ne sont pas considérées comme pertinentes pour Solvay.

6.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

Les travailleurs de la chaîne de valeur sont considérés comme matériels, mais nous avons mis en œuvre les dispositions du règlement délégué de la Commission qui modifie le règlement délégué (UE) 2023/2772 (appelé « Quick Fix ») afin de ne communiquer que des informations synthétiques conformément à la section 17 de la norme ESRS 2.

Le modèle économique et la stratégie de Solvay sont liés à la promotion d'une chaîne de valeur durable et responsable. Notre approche consiste à intégrer la gestion des impacts négatifs potentiels sur les salariés dans notre cadre de gestion des risques. L'engagement à promouvoir des pratiques d'achat responsables est essentiel pour bâtir des relations d'affaires résilientes et assurer la pérennité de nos opérations.

Solvay a mis en place des métriques et des KPI internes pour gérer sa chaîne de valeur. Notre objectif est de nous assurer que 100% de nos principaux fournisseurs font l'objet d'une évaluation ESG par un tiers et d'un audit en cas de mauvais score en matière de droits de l'homme. En outre, tous les fournisseurs principaux et les fournisseurs situés dans un pays et une chaîne de valeur à risque doivent faire l'objet d'une vérification. Nous procédons également à une veille des articles de presse concernant les fournisseurs faisant affaire avec nos entités juridiques allemandes, conformément à la loi allemande sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement (LkSG).

L'engagement de Solvay à respecter les droits de l'homme est formalisé dans plusieurs politiques clés, notamment la politique de l'entreprise en matière des droits de l'homme, le Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs et la politique d'achats durables. Ces documents décrivent notre engagement à respecter les normes internationalement reconnues, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et définissent des attentes claires à l'égard de nos fournisseurs en matière de droits du travail, de sécurité et de conduite éthique.

Solvay a pris les mesures suivantes pour identifier, surveiller, prévenir et atténuer les impacts négatifs :

- Identification et surveillance : nous utilisons une plateforme tierce de gestion des risques pour la veille médiatique. En 2025, une sélection de fournisseurs, y compris des fournisseurs stratégiques et à haut risque, a été soumise à cette veille.
- Évaluation et engagement : notre stratégie d'évaluation et d'engagement des fournisseurs repose sur une méthodologie basée sur des plateformes tierces spécialisées. Nous faisons appel à EcoVadis pour réaliser des évaluations ESG, qui incluent des tableaux de bord normalisés nous permettant d'évaluer systématiquement la performance des fournisseurs. Ces tableaux de bord sont essentiels pour identifier les risques, déterminer la fréquence de réévaluation et déclencher des mesures pour les moins performants. Par exemple, pour les fournisseurs identifiés comme à haut risque, notamment ceux dont le score EcoVadis est inférieur à 30 en matière de droits de l'homme, nous renforçons notre diligence raisonnable en commandant des audits sur site dans le cadre de l'initiative Together for Sustainability (TfS). Cette approche à deux niveaux garantit un engagement ciblé et efficace en fournissant un aperçu objectif des pratiques de nos fournisseurs et en constituant la base de notre engagement envers les travailleurs de la chaîne de valeur. Par ailleurs, en 2025, nous avons intensifié nos efforts pour inciter les fournisseurs les moins performants à mettre en place des plans d'actions correctives. Tous les fournisseurs dont la note EcoVadis est inférieure à 54, ainsi que tous les fournisseurs dont les manquements sont critiques et/ou majeurs, ont été invités à prendre des mesures d'amélioration et de suivi.
- Mesures correctives et gouvernance : un mécanisme confidentiel de réclamation, la ligne d'assistance Speak Up, est à la disposition 24 h/24 et 7 j/7 de toutes les parties prenantes, y compris les salariés des fournisseurs, comme mentionné dans le Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs. La gestion des enquêtes relève de la responsabilité du service Éthique et Conformité indépendant, les cas à haut risque étant signalés au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay.
- Plans d'action : un projet global de diligence raisonnable concernant la chaîne de valeur est en cours. L'objectif final est de prendre des mesures à partir de 2026 pour renforcer la prévention ou l'atténuation des impacts potentiels et réels.

Nous utilisons des indicateurs clés pour suivre l'efficacité de nos actions et nos progrès. Ces indicateurs sont publics et mis à jour régulièrement sur notre site Internet.

6.4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

6.4.1. Conduite des affaires

G1 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires

En tant que géant mondial de la chimie opérant dans de nombreux secteurs avec un grand nombre de partenaires commerciaux, il est essentiel que nous adoptions un comportement éthique et conforme pour notre personnel et pour notre manière de travailler chez Solvay. Nous avons mis en place une organisation pour renforcer la culture d'éthique et de conformité à l'échelle du Groupe. Le service Éthique et Conformité est placé sous la direction du Group General Counsel et Corporate Secretary General. Il se compose de responsables de l'éthique et de la conformité couvrant les régions où le Groupe opère, ainsi que d'experts en Éthique et Conformité qui rendent compte au Chief Ethics & Compliance Officer. Ce service est chargé de promouvoir la culture d'intégrité de Solvay, d'instaurer une forte culture du signalement, de traiter et d'atténuer les risques de conformité, de superviser la mise en œuvre du Code d'Intégrité des Affaires et des politiques d'éthique et de conformité de Solvay, d'accroître la surveillance par des tiers, de fournir des orientations et des conseils à la direction et aux opérations du Groupe, et d'enquêter sur toutes les violations ou préoccupations portées à son attention, seul ou avec l'aide d'autres départements, et de les gérer.

Nous disposons également d'un expert juridique spécialisé dans le droit de la concurrence au sein de la fonction « General Counsel ». Il est chargé de mettre en œuvre la politique du droit de la concurrence et du programme de conformité au droit de la concurrence, de fournir des conseils et des orientations en matière de droit de la concurrence, ainsi que de mettre en place des communications et des formations efficaces et régulières sur des sujets liés au droit de la concurrence.

Le Chief Ethics & Compliance Officer rend compte tous les ans au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay sur les principales réalisations, les priorités en matière d'atténuation des risques ainsi que les tendances et les données liées au programme Speak Up, dans le respect des normes de confidentialité. Comme indiqué dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Comité d'Audit et des Risques veille à ce que les états financiers et les communications du Groupe soient conformes aux normes comptables, surveille l'efficacité des contrôles internes et de la gestion des risques (y compris les risques ESG), supervise les systèmes générant des données financières et vérifie les principaux indicateurs ESG. Il évalue les risques qui ont une incidence sur la situation financière du Groupe, évalue les processus d'audit interne et veille à ce que la direction tienne compte des conclusions des audits. Le Comité traite également les questions relatives à l'information financière, recommande le commissaire aux comptes au Conseil d'administration, surveille la mise en œuvre des audits externes et s'assure de l'indépendance du commissaire aux comptes. Il se réunit au moins quatre fois par an, avant chaque réunion du Conseil d'administration. Le Comité d'Audit et des Risques invite le Chief Financial Officer, le Head of Group Accounting & Reporting, les responsables de la fonction d'audit interne et de gestion des risques, le Group General Counsel, le commissaire aux comptes du Groupe et le Chief Ethics & Compliance Officer à présenter leurs rapports respectifs au cours de ces réunions, ou le cas échéant.

Le Chief Ethics & Compliance Officer préside le Comité d'Éthique Commerciale et de Conformité, notamment composé du Group General Counsel, du Chief People Officer, du Chief Sustainability Officer (CSO), du Président d'une GBU et du Head of Internal Audit & Risk. Ce Comité organise des réunions semestrielles et son ordre du jour est organisé par le Chief Ethics & Compliance Officer, qui rend compte de la stratégie en matière d'éthique et de conformité, évalue les politiques et les procédures et veille à ce que Solvay respecte les règles, les réglementations et les exigences applicables au sein de l'entreprise. Le Chief Ethics & Compliance Officer veille également à ce que les normes éthiques de Solvay soient claires, documentées et respectées, le cas échéant.

Le Comité disciplinaire en matière d'Éthique et de Conformité supervise les enquêtes et approuve les conclusions et les sanctions potentielles des affaires présentant des risques et impacts majeurs sur les personnes ou la réputation du Groupe, notamment les rapports liés à des allégations de corruption, d'ententes illicites, de violations des droits de l'homme, ou tout signalement relatif à la direction du Groupe. Le Comité disciplinaire est composé de cadres supérieurs possédant une expertise spécifique en matière de gouvernance, d'affaires juridiques, de ressources humaines et de gestion d'entreprise, ce qui garantit une approche globale et éclairée pour l'évaluation des cas graves en matière d'éthique et de conformité. Il est constitué du Group General Counsel, du Chief People Officer et du Chief Ethics & Compliance Officer, qui en sont les membres votants. Les invités, comme les présidents de GBU ou les responsables des fonctions concernés, ainsi que l'Ethics & Compliance Officer chargé de l'enquête, apportent leur contribution et leur point de vue. Ces derniers donnent leur avis, mais ne participent pas au processus décisionnel.

G1 IRO-1 IRO liés à la conduite des affaires

Veillez consulter la section IRO-1 Procédure d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels.

G1-1 Politiques relatives à la conduite des affaires

Veillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

Code d'Intégrité des Affaires

Le Code d'Intégrité des Affaires de Solvay sert de cadre fondamental. Il guide la prise de décisions responsables, renforce la responsabilité et met en avant l'engagement de l'entreprise en faveur de l'intégrité, de la durabilité et de l'interaction avec les parties prenantes. Le code aborde des sujets tels que les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les invitations à des événements (y compris dans les relations avec des représentants de l'État), les conflits d'intérêts, le commerce international, la concurrence loyale et les contributions politiques.

Ce code ainsi que les politiques et les procédures adoptées pour renforcer la bonne gouvernance s'appliquent à tous les salariés, où qu'ils se trouvent. Les coentreprises à participation majoritaire sont tenues d'adhérer au Code d'Intégrité des Affaires de Solvay ou de posséder un code adopté selon des principes similaires. Nous attendons des partenaires commerciaux de Solvay qu'ils respectent toutes les lois et réglementations régissant leurs activités, à la fois sur leurs propres sites et sur ceux de Solvay, et qu'ils encouragent l'adhésion à l'esprit du Code d'Intégrité des Affaires dans l'ensemble de leurs opérations.

Aux fins de sensibilisation des salariés et de communication efficace du programme d'éthique et de conformité, du Code d'Intégrité des Affaires et des politiques de Solvay, des campagnes de sensibilisation globales sont mises en œuvre de manière périodique. Les documents sont accessibles sur l'intranet de Solvay pour les salariés, et sur le site web pour l'ensemble des parties prenantes. Tous les salariés sont également tenus de suivre la formation au Code d'Intégrité des Affaires dans le cadre de leur intégration, puis chaque année. En 2025, Solvay a lancé une initiative ciblée visant à étendre la formation au Code d'Intégrité des Affaires à tous les prestataires externes qui possèdent un compte de messagerie Solvay pour fournir leurs services à notre entreprise, en veillant à ce qu'ils connaissent les principes, les valeurs et le règlement interne de Solvay applicables dans leurs activités quotidiennes. À la suite de cette campagne, tout nouveau prestataire de services externe disposant d'un compte e-mail Solvay qui commence à fournir des services à notre Société est tenu de suivre la formation sur le Code d'Intégrité des Affaires dans le cadre de son processus d'intégration.

Pour renforcer ses normes juridiques éthiques, ses engagements à intégrer la durabilité économique, sociétale et environnementale dans ses activités et ses partenariats dans la chaîne d'approvisionnement, Solvay dispose également d'un Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs. Ce Code des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs de biens ou de services de Solvay et à tous les sous-traitants sous le contrôle de ces derniers. Il définit les exigences minimales en matière de comportement éthique et de conformité légale pour être fournisseur de Solvay, et traite de la conformité légale en matière d'intégrité des affaires (y compris la corruption, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts, le droit de la concurrence), de confidentialité, de respect des droits de l'homme, de durabilité et de communication avec les salariés des fournisseurs et les sous-traitants.

Il appartient en premier chef à l'ELT de valider et d'approuver le Code d'Intégrité des Affaires et les politiques qui font partie du programme d'éthique et de conformité. Le Chief Ethics & Compliance Officer est le plus haut responsable de la mise en œuvre de ces politiques au sein de l'organisation. Les mécanismes d'élaboration de politiques de Solvay n'intègrent pas directement les intérêts des principales parties prenantes. C'est notre processus complet de DMA qui nous permet d'obtenir cet engagement. Ce processus valorise les points de vue des parties prenantes, utilise ces informations pour élaborer notre Code d'Intégrité des Affaires et veille à ce que les intérêts des parties prenantes soient pris en considération dans le cadre de nos ambitions stratégiques.

Le programme d'éthique et de conformité, le Code d'Intégrité des Affaires et les politiques de Solvay sont à la disposition de toutes nos parties prenantes sur l'intranet et le site web de l'entreprise. Nous organisons également des formations d'orientation consacrées aux nouveaux salariés et des remises à niveau annuelles. Il est possible de signaler toute infraction par le biais du programme Speak Up, un mécanisme de réclamation accessible aux parties prenantes internes et externes. Pour plus d'inclusivité, nous avons mis en place une ligne d'assistance externe disponible 24 h/24, 7 j/7, ainsi qu'un système en ligne permettant de signaler anonymement des préoccupations dans plusieurs langues, garantissant ainsi la mise en œuvre et le respect de cette politique à l'échelle mondiale.

Droits de l'homme

La politique des droits de l'homme de l'entreprise démontre l'engagement fort de Solvay en matière de responsabilité sociale des entreprises, notamment sur le plan de la protection et de la promotion des droits de l'homme, en établissant les principes qui garantissent le respect des droits de l'homme.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Solvay démontre un engagement ferme en faveur de la prévention et de l'élimination des pots-de-vin et de la corruption. Le Code d'Intégrité des Affaires de Solvay énonce clairement que le Groupe interdit les pots-de-vin et la corruption, sous toutes leurs formes. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par Solvay. La dissimulation de cadeaux ou d'invitations à des événements sous couvert de dons caritatifs constitue également une violation du Code d'Intégrité des Affaires. Notre approche de la prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la politique contre la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons et de parrainage, la politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, notre politique contre la corruption reflète les bonnes pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption. Conformément aux normes et réglementations mondiales, la politique contre la corruption de Solvay fournit un cadre de règles et de procédures pour détecter, prévenir et traiter les violations potentielles prévues par les lois de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Notre plan d'action s'applique à tous les salariés de Solvay, y compris les cadres, et aux tiers agissant au nom de Solvay. La politique contient la définition et l'interdiction stricte de la corruption et des paiements de facilitation, ainsi que les procédures pour les transactions à haut risque telles que la rétention d'intermédiaires, les fusions et acquisitions, et l'obligation de déclaration.

Cadeaux, divertissements, dons caritatifs et parrainage

La politique relative aux cadeaux, aux divertissements, aux dons de bienfaisance et au parrainage fixe des règles strictes pour les salariés en ce qui concerne l'acceptation ou l'offre de cadeaux et d'invitations. Cette politique garantit que les cadeaux ou les invitations à des divertissements, qu'ils soient reçus ou offerts, n'influencent pas les décisions commerciales et ne créent pas de conflits d'intérêts. La politique interdit également l'échange de cadeaux et d'invitations à des divertissements avec des fonctionnaires, des personnes politiquement exposées ou des membres de leur famille proche, sauf dans des circonstances limitées décrites dans le document et après approbation du service Éthique et Conformité. À des fins de respect de la politique et de la loi, l'analyse et l'approbation préalable du service Éthique et Conformité sont également requises lorsque des dons caritatifs dépassent un seuil défini. Solvay utilise par ailleurs un système de suivi en ligne (Gifts and Entertainment Tracking System, GETS), accessible à tous les salariés sur l'intranet de Solvay, pour contrôler ces transactions, garantissant ainsi leur traçabilité, leur transparence, leur analyse et leur approbation par la direction et le service Éthique et Conformité. L'utilisation de ce système de suivi fait partie du processus d'audit interne de Solvay et est conforme aux normes éthiques.

Conflit d'intérêts

Le Code d'Intégrité des Affaires définit les scénarios considérés comme des conflits d'intérêts, notamment les relations intimes ou familiales avec des partenaires commerciaux. Il est complété par la politique en matière de conflits d'intérêts, qui détaille les scénarios à risque et la conduite attendue. Les salariés sont tenus de signaler immédiatement les conflits d'intérêts potentiels à la direction, aux ressources humaines ou au service Éthique et Conformité, afin que tout risque d'influence induite ou de biais dans la prise de décision soit traité rapidement. Les salariés et les tiers agissant en notre nom font preuve d'un jugement équitable, objectif et impartial dans toutes les transactions commerciales et placent les intérêts de Solvay au-dessus de tout intérêt personnel dans les questions relatives aux activités de Solvay.

Droit de la concurrence et droit antitrust

Le respect des exigences en matière de droit de la concurrence et de droit antitrust est une priorité pour Solvay. C'est pourquoi nous avons renouvelé en 2024 notre politique en matière de droit de la concurrence (*voir le tableau MDR-P pour plus d'informations*), qui applique une tolérance zéro à l'égard des infractions au droit de la concurrence. Cette politique formelle a été approuvée par l'ELT et est publiée sur notre intranet, auquel tous les salariés de Solvay ont accès. Toute violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, dans les conditions prescrites par les lois applicables, conformément aux procédures définies dans la présente section.

Pour mettre en œuvre la politique de Solvay en matière de droit de la concurrence, nous disposons d'un programme d'action concret de conformité au droit de la concurrence visant à atténuer les risques spécifiques identifiés par le Groupe. Ce plan est en vigueur depuis 2003 et revu tous les ans. Il comprend une boîte à outils sur le droit de la concurrence disponible sur notre intranet, qui propose des lignes directrices actualisées sur des domaines spécifiques du droit de la concurrence, notamment les accords de distribution, l'échange d'informations dans les coentreprises et les swaps. Pour réduire au minimum les risques de cartel, nous avons mis en place un système informatique qui retrace tous les contacts des salariés concernés avec des concurrents à travers une procédure d'approbation par le supérieur hiérarchique. Solvay propose des cours de formation en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général, et (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des contacts avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement importants pour les salariés dont les fonctions impliquent une probabilité accrue de rencontrer des concurrents et une exposition aux risques liés au droit de la concurrence. En 2025, Solvay a également réalisé un exercice d'auto-évaluation en matière de droit de la concurrence des ressources humaines, avec l'appui de l'expert juridique en droit de la concurrence de Solvay.

Les litiges antitrust illustrent la raison pour laquelle le respect du droit de la concurrence reste une priorité pour le Groupe. Au Brésil, le CADE (l'autorité antitrust brésilienne) a infligé des amendes à des filiales de Solvay et d'autres tierces parties concernant leurs activités de peroxyde d'hydrogène en mai 2012, et leurs activités de perborate de sodium en mai 2016. La part totale de Solvay dans ces amendes s'élève respectivement à 29,6 millions d'euros et 3,99 millions d'euros. Solvay a intenté des poursuites pour contester ces sanctions administratives. En 2024, Solvay a soumis une demande au Programme brésilien de règlement extraordinaire. En 2025, les parties ont conclu des accords de règlement, qui ont permis de clore ces affaires.

Conformité aux règles commerciales

Dans un environnement commercial de plus en plus complexe, nous avons mis en œuvre une politique de conformité aux règles commerciales du Groupe (*veuillez consulter le tableau MDR-P pour plus d'informations*) afin de garantir le respect de toutes les lois et réglementations applicables liées au commerce international, au contrôle des exportations, aux sanctions économiques, aux opérations douanières et à la lutte contre le boycott, et éviter ainsi des risques financiers et réputationnels majeurs pour Solvay. Pour assurer sa mise en œuvre pratique et efficace, cette politique est complétée par le programme de conformité aux règles commerciales du Groupe, qui constitue un ensemble d'exigences, de lignes directrices, de missions et de modèles détaillés, regroupés dans un seul document.

Speak Up

L'engagement de Solvay en faveur d'un comportement éthique et conforme est matérialisé par notre politique Speak Up, qui est supervisée par le Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration et qui promeut une culture dans laquelle les parties prenantes sont encouragées à signaler toute préoccupation ou infraction potentielle via des canaux internes ou le mécanisme de réclamation de Solvay, accessibles aux parties prenantes internes et externes. L'entreprise a mis en place des mécanismes solides permettant d'identifier et de signaler des comportements illégaux ou des actions qui enfreignent le Code d'Intégrité des Affaires, les politiques et les autres règles internes de Solvay, et de mener une enquête. Le Code et la politique Speak Up garantissent que chaque incident est examiné et, le cas échéant, fait l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective. Ce processus sécurisé et confidentiel permet aux salariés et aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations, tout en garantissant que les enquêtes sont traitées avec des mesures de suivi appropriées pour remédier à toute mauvaise conduite.

Solvay propose différents canaux internes par le biais desquels les salariés peuvent faire part de leurs préoccupations. Il s'agit notamment des supérieurs hiérarchiques, du service Éthique et Conformité, de la fonction « General Counsel », du service d'audit interne, des ressources humaines et des représentants des salariés. En outre, Solvay a mis en place une ligne d'assistance externe, qui est à la disposition des salariés et des parties externes 24 h/24 et 7 j/7 tout au long de l'année, pour leur permettre de signaler leurs préoccupations de manière anonyme s'ils le souhaitent. Cette ligne d'assistance est proposée en 19 langues pour couvrir tous les sites de Solvay, et disponible dans la section Éthique et conformité du site web de Solvay.

La politique Speak Up de Solvay repose sur trois principes clés : la confidentialité, l'anonymat et l'absence de représailles. L'entreprise veille à ce que les signalements et les informations personnelles restent confidentiels dans la mesure du possible, et ne soient divulgués qu'en cas de besoin ou conformément à la législation locale. Si les personnes peuvent choisir de rester anonymes, les signalements sont traités avec le même sérieux. Le système externe de signalement en ligne de Solvay et la ligne d'assistance gérée par un tiers sont mis en place et possèdent des caractéristiques techniques qui garantissent la confidentialité et l'anonymat. Solvay a établi des procédures claires pour protéger l'identité des personnes qui signalent des problèmes à l'entreprise, notamment en limitant l'accès aux informations des signalements et en réduisant au minimum les données personnelles tout au long du processus d'enquête. Toutes les personnes sont protégées contre les représailles lorsqu'elles signalent de bonne foi des violations de la loi, de la politique ou du Code d'Intégrité des Affaires, conformément à la loi applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil. La politique stricte de Solvay en matière de non-représailles est détaillée dans le Code d'Intégrité des Affaires et la politique Speak Up.

Les salariés et les dirigeants sont formés à l'identification et à la lutte contre les représailles par le biais d'un module spécifique proposé dans le cadre de la formation annuelle sur le Code d'Intégrité des Affaires. Nous encourageons nos salariés à signaler les représailles par le biais du mécanisme de réclamation de Solvay, qui inclut le type de problème « Harcèlement, y compris représailles ». Les actes de représailles à l'encontre de personnes ayant signalé des problèmes de bonne foi entraînent des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Dès réception d'un rapport signalant un comportement illégal ou une violation du Code d'Intégrité des Affaires et des politiques, Solvay passe rapidement en revue les informations et, le cas échéant, lance une enquête. Celle-ci est menée par des professionnels de la conformité, indépendants, dévoués et formés, qui font partie du service Éthique et Conformité et rendent compte au Chief Ethics & Compliance Officer. Il s'agit de professionnels expérimentés dans la conduite d'enquêtes, qui actualisent et développent continuellement et activement leurs connaissances sur les lois, réglementations et pratiques pertinentes, notamment en consultant les publications du secteur, en assistant à des séminaires en ligne et à des conférences et en prenant part à des groupes de professionnels en matière de conformité afin de discuter des tendances du marché et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Nous démontrons l'engagement de Solvay en matière de responsabilité par notre approche de la résolution des problèmes identifiés. Des mesures adéquates sont prises sur la base des conclusions de l'enquête. Il peut s'agir de mesures disciplinaires, de mises à jour de la politique ou d'autres mesures correctives, qui mettent l'accent sur l'amélioration continue afin d'atténuer les risques et de garantir l'application des normes les plus élevées en matière de comportement éthique.

Les salariés bénéficient d'une formation et d'informations sur la culture du signalement (Speak Up), sur les canaux internes de signalement et sur le système de réclamation grâce aux modules spécifiques inclus dans la formation au Code d'Intégrité des Affaires, à des formations ponctuelles en présentiel ou à distance, de communications internes régulières et d'informations accessibles sur l'intranet de l'entreprise (Solvay ONE).

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Le cadre de Solvay pour la prévention et la détection de la corruption et des pots-de-vin repose sur plusieurs politiques clés, qui garantissent un comportement éthique dans l'ensemble de l'organisation. Notre plan d'action prévoit la mise en œuvre et le maintien d'un cadre solide pour prévenir, détecter et traiter les violations potentielles des lois contre la corruption et les pots-de-vin. À la base de ce cadre se trouve le Code d'Intégrité des Affaires, qui définit les principes éthiques de l'entreprise. Il est complété par des politiques plus spécifiques, telles que la politique contre la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons caritatifs et de parrainage, la politique en matière de conflits d'intérêts et la politique Speak Up. Ensemble, ces politiques constituent une approche globale visant à atténuer les risques liés à un comportement contraire à l'éthique.

Pour plus d'informations sur ces politiques, veuillez consulter le tableau dans MDR-P Politiques relatives aux IRO matériels.

L'approche de Solvay en matière de prévention de la corruption et des pots-de-vin est étayée par des politiques et des éléments plus détaillés, notamment la politique contre la corruption, la politique en matière de cadeaux, de divertissements, de dons caritatifs et de parrainage, la politique en matière de conflits d'intérêts, la formation et la communication, ainsi que la gestion des risques et les contrôles internes. Plus précisément, la politique contre la corruption reflète les bonnes pratiques conformes aux normes mondiales, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption.

En matière de détection, la politique Speak Up de Solvay fournit aux salariés, aux partenaires commerciaux et à toutes les parties prenantes des canaux confidentiels par lesquels ils peuvent faire part de leurs préoccupations quant à des conduites contraires à l'éthique (Ethics Helpline). La gestion des enquêtes sur les cas potentiels de pots-de-vin ou de corruption relève de la responsabilité directe du service Éthique et Conformité, qui est une fonction indépendante au sein de Solvay, comme indiqué dans le Code d'Intégrité des Affaires. Ce service supervise tous les aspects du processus d'enquête, de l'évaluation initiale à la résolution finale, dans le strict respect de la confidentialité, des politiques internes de Solvay et des normes juridiques. Les enquêtes sur les signalements relatifs à des allégations ou cas de corruption qui sont reçus par le service Éthique et Conformité, directement ou par l'intermédiaire du système de réclamation, sont supervisées et approuvées par le Comité disciplinaire en matière d'éthique et de conformité, qui garantit l'implication de la direction générale et une gestion efficace des risques. Les actions approuvées par le Comité peuvent inclure des mesures disciplinaires, des contrôles renforcés ou des formations supplémentaires. Nous veillons à ce que les personnes qui mènent, supervisent et approuvent les enquêtes soient indépendantes de l'affaire en question.

Les cas à haut risque et à fort impact impliquant des allégations ou des incidents de corruption, en particulier ceux qui présentent des risques juridiques ou réputationnels, sont signalés par le Chief Ethics & Compliance Officer au Comité d'Éthique Commerciale et de Conformité et au Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'administration de Solvay.

Communication et formation

L'un des principaux piliers du cadre anti-corruption de Solvay est la formation continue des salariés, afin de maintenir notre culture d'intégrité. Une formation obligatoire au Code d'Intégrité des Affaires et aux politiques est dispensée régulièrement, afin que l'ensemble du personnel, de l'ouvrier au cadre, connaisse parfaitement les risques potentiels, les scénarios, la conduite attendue, l'obligation de signalement et les canaux de signalement. Pour obtenir le certificat de réussite, les participants doivent obtenir une note comprise entre 80 et 100%, selon les chapitres.

Une formation en ligne sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption est organisée tous les deux ans pour une population cible pré-identifiée, qui comprend tous les salariés à partir du grade S15, quelle que soit leur fonction, y compris tous les cadres de l'entreprise, afin que tous les salariés exposés à un risque soient périodiquement formés. Les salariés cibles qui sont en congé (par exemple, congé maladie, congé parental) doivent justifier leur absence et suivre la formation à leur retour. La dernière formation en ligne, disponible en 16 langues, date de 2023. Elle avait été suivie par 98,80% de la population cible. La prochaine formation est prévue en 2026.

La formation en ligne sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption traite de la définition de la corruption, des transactions à haut risque, du travail avec des tiers, des distributeurs et des agents commerciaux, et de la procédure de signalement d'infractions potentielles. Pour obtenir le certificat de réussite, les salariés doivent tester leurs connaissances et répondre correctement à au moins 80% des questions du test.

Lorsqu'une politique Solvay est mis en œuvre ou révisée, une campagne de communication en informe tous les salariés. Outre les informations disponibles sur le site web de Solvay, les partenaires commerciaux sont informés des normes d'intégrité et de conformité de l'entreprise par le biais du Code d'Intégrité des Affaires, du Code d'Intégrité des Affaires des fournisseurs et des clauses de conformité intégrées dans les accords dont Solvay est partie.

Solvay propose des cours de formation en ligne sur (i) le droit de la concurrence en général, et (ii) l'utilisation du système informatisé de suivi des contacts avec les concurrents, que nous jugeons particulièrement important pour les salariés dont les fonctions impliquent une probabilité accrue de rencontrer des concurrents et une exposition aux risques liés au droit de la concurrence. En 2025, le taux de participation aux deux cours en ligne de la campagne de formation des nouveaux arrivants a été de 100%. Nous avons également organisé une formation supplémentaire, sur mesure et en face à face, pour 165 personnes à haut risque.

La formation sur le Code d'Intégrité des Affaires est disponible en ligne, dans 16 langues. Elle couvre un large éventail de sujets, y compris les risques comportementaux tels que les pots-de-vin, la corruption, le harcèlement, la culture « Speak Up » et les représailles, ainsi que le système de réclamation, avec des modules spécifiques pour les dirigeants, notamment Listening Up. Cette formation est dispensée chaque année à tous les salariés de Solvay, qui doivent répondre à un test à la fin de chaque module et confirmer leur adhésion au Code d'Intégrité des Affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles afin d'obtenir le certificat de réussite. Pour obtenir le certificat de réussite, les salariés doivent répondre à un test à la fin de chaque module, et confirmer leur adhésion au Code d'Intégrité des Affaires et leur engagement à signaler les violations par l'un des canaux disponibles. En 2025, 98,72% de la population cible a été formée au Code d'Intégrité des Affaires. Le service d'audit interne examine régulièrement la mise en œuvre et les taux d'achèvement des modules de formation dans le cadre de ses missions d'audit.

Ressources

Bien que la conduite des affaires et la détection et la prévention de la corruption et des pots-de-vin soient une priorité absolue pour nous (et que nous ayons déjà mis en place une équipe consacrée à l'éthique et à la conformité dans le cadre de nos ressources internes), nous n'avons pas encore affecté de ressources financières, telles que des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation, à notre plan d'action. De ce fait, nous ne pouvons pas relier nos ressources financières aux montants figurant dans les états financiers.

G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

Les salariés de Solvay ou les parties prenantes disposent de plusieurs canaux pour faire part à l'entreprise de leurs préoccupations concernant un comportement illégal ou un comportement enfreignant le Code d'Intégrité des Affaires et d'autres politiques de conduite des affaires de l'entreprise. Dans le cadre du programme Speak Up, les préoccupations font l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une enquête, le cas échéant, par le service Éthique et Conformité. Conformément à notre engagement de transparence, le système de réclamation de Solvay, facilement accessible pour les salariés et les tiers par le biais de notre site web ou d'un numéro vert, est utilisé pour rendre compte de l'avancement des enquêtes et donner un retour d'information aux personnes concernées, le cas échéant.

Nous avons continué à sensibiliser à la nécessité de s'exprimer et de faire part de ses préoccupations sans craindre de représailles. Speak Up a également fait partie de la formation annuelle obligatoire pour tous nos salariés, afin de les sensibiliser au fait que la prise de parole s'applique à l'ensemble des sujets mentionnés dans le Code d'Intégrité des Affaires, notamment les pots-de-vin et la corruption. Les signalements permettent au service Éthique et Conformité d'enquêter sur des préoccupations ou des infractions potentielles et d'y répondre. Aucun des cas signalés et examinés en 2025 n'était critique pour notre activité ni n'a entraîné d'ajustements de nos résultats financiers.

En 2025, Rhodia Brasil SA, une filiale brésilienne de Solvay, a conclu un accord à l'amiable avec le Bureau du contrôleur général brésilien afin de clore une procédure administrative portant sur des allégations selon lesquelles, entre 2013 et 2017, la Société aurait acquis des rapports commerciaux contenant des données confidentielles provenant de cabinets de conseils (intermédiaires) sur des responsables gouvernementaux. Malgré l'absence de condamnation ou de constatation formelle de culpabilité par les autorités, en vertu de la loi brésilienne sur les entreprises propres, Rhodia Brasil a été jugée strictement responsable de l'obtention de ces rapports commerciaux, bien qu'elle ignorait que ces informations avaient été obtenues illégalement par des cabinets de conseil tiers. Aux termes de l'accord, Rhodia Brasil a accepté de payer une amende de 3,965 millions de Reals brésiliens (0,6 million d'euros) et s'est engagée à coopérer pleinement avec les autorités.

Rhodia Brasil n'entretient plus aucune relation ni aucun lien avec les personnes et les intermédiaires mentionnés dans ces allégations. Dans le cadre de l'examen préalable au règlement, les autorités brésiennes ont évalué en toute indépendance notre programme de conformité et d'éthique, qui a reçu l'une des notes les plus élevées qu'elles aient jamais attribuées, ce qui a fortement contribué à l'imposition de l'amende minimale autorisée par la loi brésilienne sur les entreprises propres. Cet accord de règlement à l'amiable reflète l'engagement continu de Solvay en matière de pratiques commerciales éthiques, d'intégrité et de transparence.

Nonobstant l'accord à l'amiable susmentionné qui a mis fin à la procédure administrative à l'encontre de Rhodia Brasil, Solvay n'a pas été condamnée pour violation des lois de lutte contre les pots-de-vin et la corruption sur la période 2025.

Solvay n'a pas fixé d'objectifs spécifiques en matière de conduite des affaires, de lutte contre la corruption ou d'autres aspects liés à l'éthique et à la conformité, bien que ces thèmes fassent l'objet d'une surveillance constante. Nous restons déterminés à respecter les bonnes pratiques et à adhérer à notre cadre rigoureux de conduite des affaires afin de préserver notre intégrité et nos normes éthiques.

6.5. ANNEXE 1 : POINTS DE DONNÉES DÉRIVÉS D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

Exigence de publication et données correspondantes ^(*)	SFDR	Pilier 3	Règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat	Section dans la Déclaration de durabilité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	X		X		Gouvernance - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			X		Gouvernance - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	X				Gouvernance - Déclaration sur la vigilance raisonnable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	X	X	X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	X		X		Base d'établissement de la déclaration - Les objectifs Développement Durable des Nations unies
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	X		X		Non matériel
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			X		Non matériel
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				X	ESRS E1 : changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence "Accord de Paris", paragraphe 16, point g)		X	X		ESRS E1 : changement climatique - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	X	X	X		ESRS E1 : changement climatique - Cibles
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	X				ESRS E1 : changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	X				ESRS E1 : changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	X				ESRS E1 : changement climatique - Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de Scope 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	X	X	X		ESRS E1 : changement climatique - Émissions de GES
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	X	X	X		ESRS E1 : changement climatique - Intensité des émissions de GES
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				X	ESRS E1 : changement climatique - Absorptions de GES et crédits carbone
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			X		Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		X			Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			X		Mise en œuvre progressive pour 2025
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	X				ESRS E2 : pollution - Indicateurs

Exigence de publication et données correspondantes ^(*)	SFDR	Pilier 3	Règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat	Section dans la Déclaration de durabilité
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	X				ESRS E3 : actions et ressources liées à l'eau
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	X				ESRS E3 : politiques de l'eau
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	X				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	X				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	X				ESRS E3 : eau - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4, paragraphe 16, point a) i)	X				ESRS E3 : biodiversité et écosystèmes - Politiques et actions
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	X				ESRS E3 : biodiversité et écosystèmes - Indicateurs
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	X				ESRS E3 : biodiversité et écosystèmes - Indicateurs
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	X				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	X				Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	X				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	X				ESRS E5 : gestion des déchets - Indicateurs
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	X				ESRS E5 : gestion des déchets - Indicateurs
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Stratégie
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Stratégie
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Politiques
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Actions liées aux IRO
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Actions liées aux IRO
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	X		X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de santé et de sécurité
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	X		X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Indicateurs de rémunération
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	X				ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Exigence de publication et données correspondantes ^(*)	SFDR	Pilier 3	Règlement sur les indices de référence	Loi européenne sur le climat	Section dans la Déclaration de durabilité
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	X		X		ESRS S1 : personnel de l'entreprise - Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	X				ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Stratégie
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	X				ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18					ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	X		X		ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			X		ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	X				ESRS S2 : travailleurs de la chaîne de valeur - Plan d'action et ressources
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	X				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	X				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	X				Non matériel
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	X		X		Non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	X				Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	X				ESRS G1 : conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	X				ESRS G1 : conduite des affaires - Politiques
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	X		X		ESRS G1 : conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	X				ESRS G1 : conduite des affaires - Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

(*) Ce tableau énumère tous les autres points de données dérivés d'autres législations de l'UE, comme indiqué dans l'annexe de l'ESRS 2. Il indique où ils peuvent être trouvés dans notre rapport annuel intégré 2025 et quels points de données sont « non matériels » ou soumis à une « mise en œuvre progressive »